

U d/of OTTAWA



39003001472165







ŒUVRES CHOISIES

673A - 1A - 99 (1)

DE

9 vert 1212

JOSEPH DE MAISTRE

IV

CONSIDÉRATIONS SUR LA FRANCE

Texte intégral d'après l'édition revue par J. de Maistre  
lui-même.

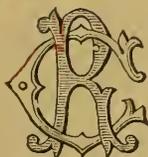
OPUSCULES, PENSÉES

Table alphabétique



« On ne disputera pas à l'auteur ni une grande instruction, ni l'art de la mettre en œuvre, ni des principes d'une incontestable vérité... Les imperfections sont rachetées par l'originalité du style, par la force et la justesse des expressions, par nombre de morceaux dignes des meilleurs écrivains... Puisse ce travail être médité par les Français! »

MALLET DU PAN, *Avertissement*, mis en tête de l'édition de cet ouvrage.



PARIS

R. RÔGER ET F. CHERNOVIZ, ÉDITEURS

99, BOULEVARD RASPAIL

Universitas



# CONSIDÉRATIONS

SUR

# LA FRANCE.

---

## CHAPITRE PREMIER.

### DES REVOLUTIONS.

Nous sommes tous attachés au trône de l'Être suprême par une chaîne souple, qui nous retient sans nous asservir.

Ce qu'il y a de plus admirable dans l'ordre universel des choses, c'est l'action des êtres libres sous la main divine. Librement esclaves, ils opèrent tout à la fois volontairement et nécessairement : ils font réellement ce qu'ils veulent, mais sans pouvoir déranger les plans généraux. Chacun de ces êtres occupe le centre d'une sphère d'activité, dont le diamètre varie au gré de l'éternel géomètre, qui sait étendre, restreindre, arrêter ou diriger la volonté, sans altérer sa nature.

Dans les ouvrages de l'homme, tout est pauvre comme l'auteur : les vues sont restreintes, les moyens raides, les ressorts inflexibles, les mouvements pénibles et les résul-

tats monotones. Dans les ouvrages divins, les richesses de l'infini se montrent à découvert jusque dans le moindre élément; sa puissance opère en se jouant; dans ses mains tout est souple, rien ne lui résiste; pour elle tout est moyen, même l'obstacle; et les irrégularités produites par l'opération des agents libres, viennent se ranger dans l'ordre général.

Si l'on imagine une montre dont tous les ressorts varieraient continuellement de force, de poids, de dimension, de forme et de position, et qui montrerait cependant l'heure invariablement, on se formera quelque idée de l'action des êtres libres relativement aux plans du Créateur.

Dans le monde politique et moral, comme dans le monde physique, il y a un ordre commun, et il y a des exceptions à cet ordre. Communément nous voyons une suite d'effets produits par les mêmes causes; mais à certaines époques, nous voyons des actions suspendues, des causes paralysées et des effets nouveaux.

Le *miracle* est un effet produit par une cause divine ou sur-humaine, qui suspend ou contredit une cause ordinaire. Que dans le cœur de l'hiver, un homme commande à un arbre, devant mille témoins, de se couvrir subitement de feuilles et de fruits, et que l'arbre obéisse, tout le monde criera au miracle, et s'inclinera devant le thaumaturge. Mais la révolution française, et tout ce qui se passe en Europe dans ce moment, est tout aussi merveilleux dans son genre que la fructification instantanée d'un arbre au mois de janvier : cependant les hommes, au lieu d'admirer, regardent ailleurs ou déraisonnent.

Dans l'ordre physique où l'homme n'entre point comme cause, il veut bien admirer ce qu'il ne comprend pas; mais dans la sphère de son activité, où il sent qu'il est cause libre, son orgueil le porte aisément à voir le *dé-*

*sordre* partout où son action est suspendue ou dérangée.

Certaines mesures qui sont au pouvoir de l'homme, produisent régulièrement certains effets dans le cours ordinaire des choses; s'il manque son but, il sait pourquoi, ou il croit le savoir; il connaît les obstacles, il les apprécie, et rien ne l'étonne.

Mais dans les temps de révolutions, la chaîne qui lie l'homme se raccourcit brusquement, son action diminue, et ses moyens le trompent. Alors entraîné par une force inconnue, il se dépîte contre elle, et au lieu de baiser la main qui le serre, il la méconnaît ou l'insulte.

*Je n'y comprends rien*, c'est le grand mot du jour. Ce mot est très sensé, s'il nous ramène à la cause première qui donne dans ce moment un si grand spectacle aux hommes: c'est une sottise, s'il n'exprime qu'un dépit ou un abattement stérile.

« Comment donc ? (s'écrie-t-on de tous côtés) les hommes les plus coupables de l'univers triomphent de l'univers! Un régicide affreux a tout le succès que pouvaient en attendre ceux qui l'ont commis! La monarchie est engourdie dans toute l'Europe! Ses ennemis trouvent des alliés jusque sur les trônés! Tout réussit aux méchants! Les projets les plus gigantesques s'exécutent de leur part sans difficulté, tandis que le bon parti est malheureux et ridicule dans tout ce qu'il entreprend! L'opinion poursuit la fidélité dans toute l'Europe! Les premiers hommes d'État se trompent invariablement! les plus grands généraux sont humiliés, etc. »

Sans doute, car la première condition d'une révolution décrétée, c'est que tout ce qui pouvait la prévenir n'existe pas, et que rien ne réussisse à ceux qui veulent l'empêcher. Mais jamais l'ordre n'est plus visible, jamais la Providence n'est plus palpable que lorsque l'action

supérieure se substitue à celle de l'homme et agit toute seule : c'est ce que nous voyons dans ce moment.

Ce qu'il y a de plus frappant dans la révolution française, c'est cette force entraînant qui courbe tous les obstacles. Son tourbillon emporte comme une paille légère tout ce que la force humaine a su lui opposer : personne n'a contrarié sa marche impunément. La pureté des motifs a pu illustrer l'obstacle, mais c'est tout ; et cette force jalouse, marchant invariablement à son but, rejette également Charette, Dumouriez et Drouet.

On a remarqué, avec grande raison, que la révolution française mène les hommes plus que les hommes ne la mènent. Cette observation est de la plus grande justesse ; et quoiqu'on puisse l'appliquer plus ou moins à toutes les grandes révolutions, cependant elle n'a jamais été plus frappante qu'à cette époque.

Les scélérats même qui paraissent conduire la révolution, n'y entrent que comme de simples instruments ; et dès qu'ils ont la prétention de la dominer, ils tombent ignoblement. Ceux qui ont établi la république, l'ont fait sans le vouloir et sans savoir ce qu'ils faisaient ; ils y ont été conduits par les événements : un projet antérieur n'aurait pas réussi.

Jamais Robespierre, Collot ou Barère, ne pensèrent à établir le gouvernement révolutionnaire et le régime de la Terreur ; ils y furent conduits insensiblement par les circonstances, et jamais on ne reverra rien de pareil. Ces hommes, excessivement médiocres, exercèrent sur une nation coupable le plus affreux despotisme dont l'histoire fasse mention, et sûrement ils étaient les hommes du royaume les plus étonnés de leur puissance.

Mais au moment même où ces tyrans détestables eurent comblé la mesure de crimes nécessaires à cette phase de la révolution, un souffle les renversa. Ce pouvoir

gigantesque qui faisait trembler la France et l'Europe ne tint pas contre la première attaque; et comme il ne devait y avoir rien de grand, rien d'auguste dans une révolution toute criminelle, la Providence voulut que le premier coup fût porté par des *septembriseurs*, afin que la justice même fût infâme (1).

Souvent on s'est étonné que des hommes plus que médiocres aient mieux jugé la révolution française que des hommes du premier talent; qu'ils y aient cru fortement, lorsque des politiques consommés n'y croyaient point encore. C'est que cette persuasion était une des pièces de la révolution, qui ne pouvait réussir que par l'étendue et l'énergie de l'esprit révolutionnaire, ou, s'il est permis de s'expliquer ainsi, par la *foi* à la révolution. Ainsi, des hommes sans génie et sans connaissances ont fort bien conduit ce qu'ils appelaient *le char révolutionnaire*; ils ont tout osé sans crainte de la contre-révolution; ils ont toujours marché en avant, sans regarder derrière eux; et tout leur a réussi, parce qu'ils n'étaient que les instruments d'une force qui en savait plus qu'eux. Ils n'ont pas fait de fautes dans leur carrière révolutionnaire, par la raison que le flûteur de Vaucanson ne fit jamais de notes fausses.

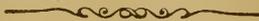
Le torrent révolutionnaire a pris successivement différentes directions; et les hommes les plus marquants dans la révolution n'ont acquis l'espèce de puissance et de célébrité qui pouvait leur appartenir, qu'en suivant le cours du moment: dès qu'ils ont voulu le contrarier,

(1) Par la même raison, l'honneur est déshonoré. Un journaliste (le Républicain) a dit avec beaucoup d'esprit et de justesse: *Je comprends fort bien comment on peut dépanthéoniser Marat; mais je ne concevrai jamais comment on pourra démaratiser le Panthéon.* On s'est plaint de voir le corps de Turenne oublié dans le coin d'un *museum*, à côté du squelette d'un animal: quelle imprudence! il y en avait assez pour faire naître l'idée de jeter au Panthéon ces restes vénérables.

ou seulement s'en écarter en s'isolant, en travaillant trop pour eux, ils ont disparu de la scène.

Voyez ce Mirabeau qui a tant marqué dans la révolution : au fond, c'était *le roi de la halle*. Par les crimes qu'il a faits, et par ses livres qu'il a fait faire, il a secondé le mouvement populaire : il se mettait à la suite d'une masse déjà mise en mouvement, et la poussait dans le sens déterminé ; son pouvoir ne s'étendit jamais plus loin : il partageait avec un autre héros de la révolution le pouvoir d'agiter la multitude, sans avoir celui de la dominer, ce qui forme le véritable cachet de la médiocrité dans les troubles politiques. Des factieux moins brillants, et en effet plus habiles et plus puissants que lui, se servaient de son influence pour leur profit. Il tonnait à la tribune, et il était leur dupe. Il disait en mourant, *que s'il avait vécu, il aurait rassemblé les pièces éparses de la monarchie* ; et lorsqu'il avait voulu, dans le moment de sa plus grande influence, viser seulement au ministère, ses subalternes l'avaient repoussé comme un enfant.

Enfin, plus on examine les personnages en apparence les plus actifs de la révolution, et plus on trouve en eux quelque chose de passif et de mécanique. On ne saurait trop le répéter, ce ne sont point les hommes qui mènent la révolution, c'est la révolution qui emploie les hommes. On dit fort bien, quand on dit qu'*elle va toute seule*. Cette phrase signifie que jamais la Divinité ne s'était montrée d'une manière si claire dans aucun événement humain. Si elle emploie les instruments les plus vils, c'est qu'elle punit pour régénérer.



## CHAPITRE II.

CONJECTURES SUR LES VOIES DE LA PROVIDENCE  
DANS LA RÉVOLUTION FRANÇAISE.

Chaque nation, comme chaque individu, a reçu une mission qu'elle doit remplir. La France exerce sur l'Europe une véritable magistrature, qu'il serait inutile de contester, dont elle a abusé de la manière la plus coupable. Elle était surtout à la tête du système religieux, et ce n'est pas sans raison que son roi s'appelait *très-chrétien* : Bossuet n'a rien dit de trop sur ce point. Or, comme elle s'est servie de son influence pour contredire sa vocation et démoraliser l'Europe, il ne faut pas être étonné qu'elle y soit ramenée par des moyens terribles.

Depuis longtemps on n'avait vu une punition aussi effrayante, infligée à un aussi grand nombre de coupables. Il y a des innocents, sans doute, parmi les malheureux ; mais il y en a bien moins qu'on ne l'imagine communément.

Tous ceux qui ont travaillé à affranchir le peuple de sa croyance religieuse ; tous ceux qui ont opposé des sophismes métaphysiques aux lois de la propriété ; tous ceux qui ont dit : *Frappez, pourvu que nous y gagnions* ; tous ceux qui ont touché aux lois fondamentales de l'Etat ; tous ceux qui ont conseillé, approuvé, favorisé les me-

sures violentes employées contre le roi, etc.; tous ceux-là ont voulu la révolution, et tous ceux qui l'ont voulue en ont été très justement les victimes, même suivant nos vues bornées.

On gémit de voir des savants illustres tomber sous la hache de Robespierre. On ne saurait humainement les regretter trop; mais la justice divine n'a pas le moindre respect pour les géomètres ou les physiciens. Trop de savants français furent les principaux auteurs de la révolution; trop de savants français l'aimèrent et la favorisèrent, tant qu'elle n'abattit, comme le bâton de Tarquin, que les têtes dominantes. Ils disaient comme tant d'autres : *Il est impossible qu'une grande révolution s'opère sans amener des malheurs.* Mais lorsqu'un philosophe se console de ces malheurs en vue des résultats; lorsqu'il dit dans son cœur : *Passe pour cent mille meurtres, pourvu que nous soyons libres;* si la Providence lui répond : *J'accepte ton approbation, mais tu feras nombre,* où est l'injustice? Jugerions-nous autrement dans nos tribunaux?

Les détails seraient odieux; mais qu'il est peu de Français, parmi ceux qu'on appelle *victimes innocentes de la révolution*, à qui leur conscience n'ait pu dire :

Alors, de vos erreurs voyant les tristes fruits,  
Reconnaissez les coups que vous avez conduits.

Nos idées sur le bien et le mal, sur l'innocent et le coupable, sont trop souvent altérées par nos préjugés. Nous déclarons coupables et infâmes deux hommes qui se battent avec un fer long de trois pouces; mais si le fer a trois pieds, le combat devient honorable. Nous flétrissons celui qui vole un centime dans la poche de son ami; s'il ne lui prend que sa femme, ce n'est rien. Tous les crimes brillants, qui supposent un développement de qualités

grandes ou aimables; tous ceux surtout qui sont honorés par le succès, nous les pardonnons, si même nous n'en faisons pas des vertus; tandis que les qualités brillantes qui environnent le coupable, le noircissent aux yeux de la véritable justice, pour qui le plus grand crime est l'abus de ses dons.

Chaque homme a certains devoirs à remplir, et l'étendue de ces devoirs est relative à sa position civile et à l'étendue de ses moyens. Il s'en faut de beaucoup que la même action soit également criminelle de la part de deux hommes donnés. Pour ne pas sortir de notre objet, tel acte qui ne fut qu'une erreur ou un trait de folie de la part d'un homme obscur, revêtu brusquement d'un pouvoir illimité, pouvait être un forfait de la part d'un évêque ou d'un duc et pair.

Enfin, il est des actions excusables, louables même suivant les vues humaines, et qui sont dans le fond infiniment criminelles. Si l'on nous dit, par exemple : *J'ai embrassé de bonne foi la révolution française, par un amour pur de la liberté et de ma patrie; j'ai cru en mon âme et conscience qu'elle amènerait la réforme des abus et le bonheur public*; nous n'avons rien à répondre. Mais l'œil, pour qui tous les cœurs sont diaphanes, voit la fibre coupable; il découvre, dans une brouillerie ridicule, dans un petit froissement de l'orgueil, dans une passion basse ou criminelle, le premier mobile de ces révolutions qu'on voudrait illustrer aux yeux des hommes; et pour lui le mensonge de l'hypocrisie greffée sur la trahison est un crime de plus. Mais parlons de la nation en général.

Un des plus grands crimes qu'on puisse commettre, c'est sans doute l'attentat contre la *souveraineté*, nul n'ayant des suites plus terribles. Si la souveraineté réside sur une tête, et que cette tête tombe victime de l'attentat, le crime augmente d'atrocité. Mais si ce souverain n'a

mérité son sort par aucun crime; si ses vertus même ont armé contre lui la main des coupables, le crime n'a plus de nom. A ces traits, on reconnaît la mort de Louis XVI; mais ce qu'il est important de remarquer, c'est que *jamais un plus grand crime n'eut plus de complices*. La mort de Charles I<sup>er</sup> en eut bien moins, et cependant il était possible de lui faire des reproches que Louis XVI ne mérita point. Cependant on lui donna des preuves de l'intérêt le plus tendre et le plus courageux; le bourreau même, qui ne faisait qu'obéir, n'osa pas se faire connaître. En France, Louis XVI marcha à la mort au milieu de 60,000 hommes armés, qui n'eurent pas un coup de fusil pour *Santerre*: pas une voix ne s'éleva pour l'infortuné monarque, et les provinces furent aussi muettes que la capitale. *On se serait exposé*, disait-on. Français! si vous trouvez cette raison bonne, ne parlez pas tant de votre courage, ou convenez que vous l'employez bien mal.

L'indifférence de l'armée ne fut pas moins remarquable. Elle servit les bourreaux de Louis XVI bien mieux qu'elle ne l'avait servi lui-même, car elle l'avait trahi. On ne vit pas de sa part le plus léger témoignage de mécontentement. Enfin, jamais un plus grand crime n'appartint (à la vérité avec une foule de gradations) à un plus grand nombre de coupables.

Il faut encore faire une observation importante: c'est que tout attentat commis contre la souveraineté, *au nom de la nation*, est toujours plus ou moins un crime national; car c'est toujours plus ou moins la faute de la nation, si un nombre quelconque de factieux s'est mis en état de commettre le crime en son nom. Ainsi, tous les Français, sans doute, n'ont pas *voulu* la mort de Louis XVI; mais l'immense majorité du peuple a *voulu*, pendant plus de deux ans, toutes les folies, toutes les injustices, tous les attentats qui amenèrent la catastrophe du 21 janvier.

Or, tous les crimes nationaux contre la souveraineté sont punis sans délai et d'une manière terrible ; c'est une loi qui n'a jamais souffert d'exception. Peu de jours après l'exécution de Louis XVI, quelqu'un écrivait dans le *Mercur universel* : *Peut-être il n'eût pas fallu en venir là ; mais puisque nos législateurs ont pris l'événement sous leur responsabilité, rallions-nous autour d'eux ; éteignons toutes les haines, et qu'il n'en soit plus question.* Fort bien : il eût fallu peut-être ne pas assassiner le roi ; mais puisque la chose est faite, n'en parlons plus, et soyons tous bons amis. O démente ! Shakespeare en savait un peu plus lorsqu'il disait : *La vie de tout individu est précieuse pour lui ; mais la vie de qui dépendent tant de vies, celle des souverains, est précieuse pour tous. Un crime fait-il disparaître la majesté royale ? à la place qu'elle occupait, il se forme un gouffre effroyable, et tout ce qui l'environne s'y précipite* (1). Chaque goutte du sang de Louis XVI en coûtera des torrents à la France ; quatre millions de Français, peut-être, payeront de leurs têtes le grand crime national d'une insurrection antireligieuse et antisociale, couronnée par un régicide.

Où sont les premières gardes nationales, les premiers soldats, les premiers généraux, qui prêtèrent serment à la nation ? Où sont les chefs, les idoles de cette première assemblée si coupable, pour qui l'épithète de *constituante* sera une épigramme éternelle ? Où est Mirabeau ? où est Bailly, avec son *beau jour* ? où est Thouret qui inventa le mot *exproprier* ? où est Osselin, le rapporteur de la première loi qui proscrivit les émigrés ? On nommerait par milliers les instruments actifs de la révolution qui ont péri d'une mort violente.

C'est encore ici où nous pouvons admirer l'ordre dans

(1) *Hamlet*, acte III, scène III

le désordre; car il demeure évident, pour peu qu'on y réfléchisse, que les grands coupables de la révolution ne pouvaient tomber que sous les coups de leurs complices. Si la force seule avait opéré ce qu'on appelle la *contre-révolution*, et replacé le roi sur le trône, il n'y aurait eu aucun moyen de faire justice. Le plus grand malheur qui pût arriver à un homme délicat, ce serait d'avoir à juger l'assassin de son père, de son parent, de son ami, ou seulement l'usurpateur de ses biens. Or, c'est précisément ce qui serait arrivé dans le cas d'une contre-révolution, telle qu'on l'entendait; car les juges supérieurs, par la nature seule des choses, auraient presque tous appartenu à la classe offensée, et la justice, lors même qu'elle n'aurait fait que punir, aurait eu l'air de se venger. D'ailleurs, l'autorité légitime garde toujours une certaine modération dans la punition des crimes qui ont une multitude de complices. Quand elle envoie cinq ou six coupables à la mort pour le même crime, c'est un massacre: si elle passe certaines bornes, elle devient odieuse. Enfin, les grands crimes exigent malheureusement de grands supplices; et, dans ce genre, il est aisé de passer les bornes, lorsqu'il s'agit de crime de lèse-majesté, et que la flatterie se fait bourreau. L'humanité n'a point encore pardonné à l'ancienne législation française l'épouvantable supplice de Damiens (1). Qu'auraient donc fait les magistrats français de trois ou quatre cents *Damiens*, et de tous les monstres qui couvraient la France? Le glaive sacré de la justice serait-il donc tombé sans relâche comme la guillotine de Robespierre? Aurait-on convoqué à Paris tous les bourreaux du royaume et tous les chevaux de l'artillerie, pour écarteler des hommes? Aurait-

(1) *Avertete omnes à tantâ fœditate spectaculi oculos. Primum ultimumque illud supplicium apud Romanos exempli parum memoris legum humanarum fuit.* (Tit. Liv. I. 28. de suppl. Mettii.)

on fait dissoudre dans de vastes chaudières le plomb et la poix, pour en arroser des membres déchirés par des tenailles rougies? D'ailleurs, comment caractériser les différents crimes? comment graduer les supplices? et surtout comment punir sans lois? *On aurait choisi*, dirait-on, *quelques grands coupables, et tout le reste aurait obtenu grâce.* C'est précisément ce que la Providence ne voulait pas. Comme elle peut tout ce qu'elle veut, elle ignore ces grâces produites par l'impuissance de punir. Il fallait que la grande épuration s'accomplît, et que les yeux fussent frappés; il fallait que le métal français, dégagé de ses scories aigres et impures, parvînt plus net et plus malléable entre les mains du roi futur. Sans doute, la Providence n'a pas besoin de punir dans le temps pour justifier ses voies; mais, à cette époque, elle se met à notre portée, et punit comme un tribunal humain.

Il y a eu des nations condamnées à mort au pied de la lettre comme des individus coupables, et nous savons pourquoi (1). S'il entraît dans les desseins de Dieu de nous révéler ses plans à l'égard de la révolution française, nous lirions le châtement des Français comme l'arrêt d'un parlement. — Mais que saurions-nous de plus? Ce châtement n'est-il pas visible? N'avons-nous pas vu la France déshonorée par plus de cent mille meurtres? le sol entier de ce beau royaume couvert d'échafauds? et cette malheureuse terre abreuvée du sang de ses enfants par les massacres judiciaires, tandis que des tyrans inhumains le prodiguaient au dehors pour le soutien d'une guerre cruelle, soutenue pour leur propre intérêt? Jamais le despote le plus sanguinaire ne s'est joué de la vie des hommes avec tant d'insolence, et jamais peuple

(1) *Levit. XVIII. 21 et seq. XX. 23. — Deuter. XVIII. 9 et seq. — I. Reg. XV. 24. — IV. Reg. XVII. 7 et seq. et XXI. 2. — Herodot., lib. II. § 46, et la note de M. Larcher sur cet endroit.*

passif ne se présenta à la boucherie avec plus de complaisance. Le fer et le feu, le froid et la faim, les privations, les souffrances de toute espèce, rien ne le dégoûte de son supplice; tout ce qui est dévoué doit accomplir son sort : on ne verra point de désobéissance, jusqu'à ce que le jugement soit accompli.

Et cependant dans cette guerre si cruelle, si désastreuse, que de points de vue intéressants! et comme on passe tour à tour de la tristesse à l'admiration! Transportons-nous à l'époque la plus terrible de la révolution; supposons que, sous le gouvernement de l'inférial comité, l'armée, par une métamorphose subite, devienne tout à coup royaliste; supposons qu'elle convoque de son côté ses assemblées primaires, et qu'elle nomme librement les hommes les plus éclairés et les plus estimables pour lui tracer la route qu'elle doit tenir dans cette occasion difficile; supposons, enfin, qu'un de ces élus de l'armée se lève, et dise :

« Braves et fidèles guerriers, il est des circonstances  
 « où toute la sagesse humaine se réduit à choisir entre  
 « différents maux. Il est dur, sans doute, de combattre  
 « pour le comité de salut public; mais il y aurait quel-  
 « que chose de plus fatal encore, ce serait de tourner nos  
 « armes contre lui. A l'instant où l'armée se mêlera de  
 « la politique, l'État sera dissous; et les ennemis de la  
 « France, profitant de ce moment de dissolution, la péné-  
 « treront et la diviseront. Ce n'est point pour ce moment  
 « que nous devons agir, mais pour la suite des temps :  
 « il s'agit surtout de maintenir l'intégrité de la France,  
 « et nous ne le pouvons qu'en combattant pour le gou-  
 « vernement, quel qu'il soit; car, de cette manière, la  
 « France, malgré ses déchirements intérieurs, conservera  
 « sa force militaire et son influence extérieure. A le bien  
 « prendre, ce n'est point pour le gouvernement que nous

« combattons, mais pour la France et le roi futur, qui  
« nous devra un empire plus grand peut-être que ne le  
« trouva la révolution. C'est donc un devoir pour nous  
« de vaincre la répugnance qui nous fait balancer. Nos  
« contemporains peut-être calomnieront notre conduite ;  
« mais la postérité lui rendra justice. »

Cet homme aurait parlé en grand philosophe. Eh bien, cette hypothèse chimérique, l'armée l'a réalisée, sans savoir ce qu'elle faisait ; et la terreur d'un côté, l'immoralité et l'extravagance de l'autre, ont fait précisément ce qu'une sagesse consommée et presque prophétique aurait dicté à l'armée.

Qu'on y réfléchisse bien, on verra que le mouvement révolutionnaire une fois établi, la France et la monarchie ne pouvaient être sauvées que par le jacobinisme.

Le roi n'a jamais eu d'allié ; et c'est un fait assez évident, pour qu'il n'y ait aucune imprudence à l'énoncer, que la coalition en voulait à l'intégrité de la France. Or, comment résister à la coalition ? Par quel moyen surnaturel briser l'effort de l'Europe conjurée ? Le génie infernal de Robespierre pouvait seul opérer ce prodige. Le gouvernement révolutionnaire endurcissait l'âme des Français, en la trempant dans le sang : il exaspérait l'esprit des soldats, et doublait leurs forces par un désespoir féroce et un mépris de la vie, qui tenaient de la rage. L'horreur des échafauds, poussant le citoyen aux frontières, alimentait la force extérieure, à mesure qu'elle anéantissait jusqu'à la moindre résistance dans l'intérieur. Toutes les vies, toutes les richesses, tous les pouvoirs étaient dans les mains du pouvoir révolutionnaire ; et ce monstre de puissance, ivre de sang et de succès, phénomène épouvantable qu'on n'avait jamais vu, et que sans doute on ne reverra jamais, était tout à la fois un

châtiment épouvantable pour les Français et le seul moyen de sauver la France.

Que demandaient les royalistes, lorsqu'ils demandaient une contre-révolution telle qu'ils l'imaginaient, c'est-à-dire, faite brusquement et par la force? Ils demandaient la conquête de la France; ils demandaient donc sa division, l'anéantissement de son influence et l'avilissement de son roi, c'est-à-dire, des massacres de trois siècles, peut-être; suite infaillible d'une telle rupture d'équilibre. Mais nos neveux, qui s'embarrasseront très peu de nos souffrances, et qui danseront sur nos tombeaux, riront de notre ignorance actuelle; ils se consoleront aisément des excès que nous avons vus, et qui auront conservé l'intégrité *du plus beau royaume après celui du ciel* (1).

Tous les monstres que la révolution a enfantés, n'ont travaillé, suivant les apparences, que pour la royauté. Par eux, l'éclat des victoires a forcé l'admiration de l'univers, et environné le nom français d'une gloire dont les crimes de la révolution n'ont pu le dépouiller entièrement; par eux, le roi remontera sur le trône avec tout son éclat et toute sa puissance, peut-être même avec un surcroît de puissance. Et qui sait si, au lieu d'offrir misérablement quelques-unes de ses provinces pour obtenir le droit de régner sur les autres, il n'en rendra peut-être pas, avec la fierté du pouvoir qui donne ce qu'il peut retenir? Certainement on a vu arriver des choses moins probables.

Cette même idée, que tout se fait pour l'avantage de la monarchie française, me persuade que toute révolution royaliste est impossible avant la paix; car le rétablissement de la royauté détendrait subitement tous les ressorts de l'État. La magie noire qui opère dans ce moment,

(1) Grotius. *De jure belli ac pacis* : *Epist. ad Ludovicum XIII.*

disparaîtrait comme un brouillard devant le soleil. La bonté, la clémence, la justice, toutes les vertus douces et paisibles, reparaitraient tout à coup, et ramèneraient avec elles une certaine douceur générale dans les caractères, une certaine allégresse entièrement opposée à la sombre rigueur du pouvoir révolutionnaire. Plus de réquisitions, plus de vols palliés, plus de violences. Les généraux, précédés du drapeau blanc, appelleraient-ils *révoltés* les habitants des pays envahis, qui se défendraient légitimement? et leur enjoindraient-ils de ne pas remuer, sous peine d'être fusillés comme rebelles? Ces horreurs, très utiles au roi futur, ne pourraient cependant être employées par lui; il n'aurait donc que des moyens *humains*. Il serait au pair avec ses ennemis; et qu'arriverait-il dans ce moment de suspension qui accompagne nécessairement le passage d'un gouvernement à l'autre? Je n'en sais rien. Je sens bien que les grandes conquêtes des Français semblent mettre l'intégrité du royaume à l'abri (je crois même toucher ici la raison de ces conquêtes). Cependant il paraît toujours plus avantageux à la France et à la monarchie, que la paix, et une paix glorieuse pour les Français, se fasse par la république; et qu'au moment où le roi remontera sur son trône, une paix profonde écarte de lui toute espèce de danger.

D'un autre côté, il est visible qu'une révolution brusque, loin de guérir le peuple, aurait confirmé ses erreurs; qu'il n'aurait jamais pardonné au pouvoir qui lui aurait arraché ses chimères. Comme c'était du *peuple* proprement dit, ou de la multitude, que les factieux avaient besoin pour bouleverser la France, il est clair qu'en général ils devaient l'épargner, et que les grandes vexations devaient tomber d'abord sur la classe aisée. Il fallait donc que le pouvoir usurpateur pesât longtemps sur le peuple pour l'en dégoûter. Il n'avait vu que la révolution: il

fallait qu'il en sentît, qu'il en savourât, pour ainsi dire, les amères conséquences. Peut-être, au moment où j'écris, ce n'est point encore assez.

La réaction, d'ailleurs, devant être égale à l'action, ne vous pressez pas, hommes impatientes, et songez que la longueur même des maux vous annonce une *contre-révolution* dont vous n'avez pas d'idée. Calmez vos ressentiments, surtout ne vous plaignez pas des rois, et ne demandez pas d'autres miracles que ceux que vous voyez. Quoi! vous prétendez que des puissances étrangères combattent philosophiquement pour relever le trône de la France et sans aucun espoir d'indemnité? Mais vous voulez donc que l'homme ne soit pas homme : vous demandez l'impossible. Vous consentiriez, direz-vous peut-être, au démembrement de la France *pour ramener l'ordre*: mais savez-vous ce que c'est que *l'ordre*? C'est ce qu'on verra dans dix ans, peut-être plus tôt, peut-être plus tard. De qui tenez-vous, d'ailleurs, le droit de stipuler pour le roi, pour la monarchie française et pour votre postérité? Lorsque d'aveugles factieux décrètent l'indivisibilité de la république, ne voyez que la Providence qui décrète celle du royaume.

Jetons maintenant un coup d'œil sur la persécution inouïe, excitée contre le culte national et ses ministres: c'est une des *faces* les plus intéressantes de la révolution.

On ne saurait nier que le sacerdoce, en France, n'eût besoin d'être régénéré; et quoique je sois fort loin d'adopter les déclamations vulgaires sur le clergé, il ne me paraît pas moins incontestable que les richesses, le luxe et la pente générale des esprits vers le relâchement, avaient fait décliner ce grand corps; qu'il était possible souvent de trouver sous le camail un chevalier au lieu d'un apôtre; et qu'enfin, dans les temps qui précédèrent immédiatement la révolution, le clergé était descendu, à

peu près autant que l'armée, de la place qu'il avait occupée dans l'opinion générale.

Le premier coup porté à l'Église fut l'envahissement de ses propriétés; le second fut le serment constitutionnel: et ces deux opérations tyranniques commencèrent la régénération. Le serment cribla les prêtres, s'il est permis de s'exprimer ainsi. Tout ce qui l'a prêté, à quelques exceptions près, dont il est permis de ne pas s'occuper, s'est vu conduit par degrés dans l'abîme du crime et de l'opprobre: l'opinion n'a qu'une voix sur ces apostats.

Les prêtres fidèles, recommandés à cette même opinion par un premier acte de fermeté, s'illustrèrent encore davantage par l'intrépidité avec laquelle ils surent braver les souffrances et la mort même pour la défense de leur foi. Le massacre des Carmes est comparable à tout ce que l'histoire ecclésiastique offre de plus beau dans ce genre.

La tyrannie qui les chassa de leur patrie par milliers, contre toute justice et toute pudeur, fut sans doute ce qu'on peut imaginer de plus révoltant; mais, sur ce point comme sur tous les autres, les crimes des tyrans de la France devenaient les instruments de la Providence. Il fallait probablement que les prêtres français fussent montrés aux nations étrangères; ils ont vécu parmi des nations protestantes, et ce rapprochement a beaucoup diminué les haines et les préjugés. L'émigration considérable du clergé, et particulièrement des évêques français, en Angleterre, me paraît surtout une époque remarquable. Sûrement, on aura prononcé des paroles de paix! sûrement, on aura formé des projets de rapprochement pendant cette réunion extraordinaire! Quand on n'aurait fait que désirer ensemble, ce serait beaucoup. Si jamais les chrétiens se rapprochent, comme tout les y invite, il semble que la *motion* doit partir de l'Église d'Angleterre. Le presbytérianisme fut une œuvre française, et par con-

séquent une œuvre exagérée. Nous sommes trop éloignés des sectateurs d'un culte trop peu substantiel : il n'y a pas moyen de nous entendre. Mais l'Église anglicane, qui nous touche d'une main, touche de l'autre ceux que nous ne pouvons toucher; et quoique, sous un certain point de vue, elle soit en butte aux coups des deux partis, et qu'elle présente le spectacle un peu ridicule d'un révolté qui prêche l'obéissance, cependant elle est très précieuse sous d'autres aspects, et peut être considérée comme un de ces intermèdes chimiques, capable de rapprocher des éléments inassociables de leur nature.

Les biens du clergé étant dissipés, aucun motif méprisable ne peut de longtemps lui donner de nouveaux membres; en sorte que toutes les circonstances concourent à relever ce corps. Il y a lieu de croire, d'ailleurs, que la contemplation de l'œuvre dont il paraît chargé, lui donnera ce degré d'exaltation qui élève l'homme au-dessus de lui-même, et le met en état de produire de grandes choses.

Joignez à ces circonstances la fermentation des esprits en certaines contrées de l'Europe, les idées exaltées de quelques hommes remarquables, et cette espèce d'inquiétude qui affecte les caractères religieux, surtout dans les pays protestants, et les pousse dans des routes extraordinaires.

Voyez en même temps l'orage qui gronde sur l'Italie; Rome menacée en même temps que Genève par la puissance qui ne veut point de culte, et la suprématie nationale de la religion, abolie en Hollande par un décret de la Convention nationale. Si la Providence *efface*, sans doute c'est pour *écrire*.

J'observe de plus que, lorsque de grandes croyances se sont établies dans le monde, elles ont été favorisées par de grandes conquêtes, par la formation de grandes souverainetés; on en voit la raison.

Enfin, que doit-il arriver, à l'époque où nous vivons, de ces combinaisons extraordinaires qui ont trompé toute la prudence humaine? En vérité, on serait tenté de croire que la révolution politique n'est qu'un objet secondaire du grand plan qui se déroule devant nous avec une majesté terrible.

J'ai parlé, en commençant, de cette *magistrature* que la France exerce sur le reste de l'Europe. La Providence, qui proportionne toujours les moyens à la fin, et qui donne aux nations, comme aux individus, les organes nécessaires à l'accomplissement de leur destination, a précisément donné à la nation française deux instruments, et pour ainsi dire, deux *bras*, avec lesquels elle remue le monde, sa langue et l'esprit de prosélytisme qui forme l'essence de son caractère; en sorte qu'elle a constamment le besoin et le pouvoir d'influencer les hommes.

La puissance, j'ai presque dit la *monarchie* de la langue française, est visible : on peut, tout au plus, faire semblant d'en douter. Quant à l'esprit de prosélytisme, il est connu comme le soleil; depuis la marchande de mode jusqu'au philosophe, c'est la partie saillante du caractère national.

Ce prosélytisme passe communément pour un ridicule, et réellement il mérite souvent ce nom, surtout par les formes : dans le fond, cependant, c'est une *fonction*.

Or, c'est une loi éternelle du monde moral, que toute *fonction* produit un devoir. L'Église gallicane était une pierre angulaire de l'édifice catholique, ou, pour mieux dire, *chrétien*; car, dans le vrai, il n'y a qu'un édifice. Les Églises ennemies de l'Église universelle ne subsistent cependant que par celle-ci, quoique peut-être elles s'en doutent peu, semblables à ces plantes parasites, à ces guis stériles qui ne vivent que de la substance de l'arbre qui les supporte, et qu'ils appauvrissent.

De là vient que la réaction entre les puissances opposées étant toujours égale à l'action, les plus grands efforts de la *déesse Raison* contre le christianisme se sont faits en France : l'ennemi attaquait la citadelle.

Le clergé de France ne doit donc point s'endormir ; il a mille raisons de croire qu'il est appelé à une grande mission ; et les mêmes conjectures qui lui laissent apercevoir pourquoi il a souffert , lui permettent aussi de se croire destiné à une œuvre essentielle.

En un mot, s'il ne se fait pas une révolution morale en Europe, si l'esprit religieux n'est pas renforcé dans cette partie du monde, le lien social est dissous. On ne peut rien deviner, et il faut s'attendre à tout. Mais s'il se fait un changement heureux sur ce point, ou il n'y a plus d'analogie, plus d'induction, plus d'art de conjecturer, ou c'est la France qui est appelée à le produire.

C'est surtout ce qui me fait penser que la révolution française est une grande époque, et que ses suites, dans tous les genres, se feront sentir bien au delà du temps de son explosion et des limites de son foyer.

Si on l'envisage dans ses rapports politiques, on se confirme dans la même opinion. Combien les puissances de l'Europe se sont trompées sur la France ? combien elles ont *médité de choses vaines* ! O vous qui vous croyez indépendants, parce que vous n'avez point de juges sur la terre, ne dites jamais : *Cela me convient* ; DISCITE JUSTITIAM MONITI ! Quelle main, tout à la fois sévère et paternelle, écrasait la France de tous les fléaux imaginables, et soutenait l'empire par des moyens surnaturels, en tournant tous les efforts de ses ennemis contre eux-mêmes ? Qu'on ne vienne point nous parler des assignats, de la force du nombre, etc. ; car la possibilité des assignats et de la force du nombre est précisément hors de la nature. D'ailleurs ce n'est ni par le papier-monnaie, ni

par l'avantage du nombre, que les vents conduisent les vaisseaux des Français, et repoussent ceux de leurs ennemis; que l'hiver leur fait des ponts de glace au moment où ils en ont besoin; que les souverains qui les gênent meurent à point nommé; qu'ils envahissent l'Italie sans canons; et que des phalanges, réputées les plus braves de l'univers, jettent les armes à égalité de nombre et passent sous le joug.

Lisez les belles réflexions de M. Dumas sur la guerre actuelle; vous y verrez parfaitement *pourquoi*, mais point du tout *comment* elle a pris le caractère que nous voyons. Il faut toujours remonter au comité de salut public, qui fut un miracle, et dont l'esprit gagne encore les batailles.

Enfin, le châtement des *Français* sort de toutes les règles ordinaires, et la protection accordée à *la France* en sort aussi; mais ces deux prodiges réunis se multiplient l'un par l'autre, et présentent un des spectacles les plus étonnants que l'œil humain ait jamais contemplé.

A mesure que les événements se déploieront, on verra d'autres raisons et des rapports plus admirables. Je ne vois, d'ailleurs, qu'une partie de ceux qu'une vue plus perçante pourrait découvrir dès ce moment.

L'horrible effusion du sang humain, occasionnée par cette grande commotion, est un moyen terrible; cependant c'est un moyen autant qu'une punition, et il peut donner lieu à des réflexions intéressantes.



## CHAPITRE III.

## DE LA DESTRUCTION VIOLENTE DE L'ESPÈCE HUMAINE.

Il n'avait malheureusement pas si tort ce roi de Dahomey, dans l'intérieur de l'Afrique, qui disait il n'y a pas longtemps à un Anglais : *Dieu a fait ce monde pour la guerre; tous les royaumes, grands et petits, l'ont pratiquée dans tous les temps, quoique sur des principes différents* (1).

L'histoire prouve malheureusement que la guerre est l'état habituel du genre humain dans un certain sens; c'est-à-dire, que le sang humain doit couler sans interruption sur le globe, ici ou là; et que la paix, pour chaque nation, n'est qu'un répit.

On cite la clôture du temple de Janus, sous Auguste; on cite une année du règne guerrier de Charlemagne (l'année 790) où il ne fit pas la guerre (2). On cite une courte époque après la paix de Ryswick, en 1697, et une autre tout aussi courte après celle de Carlowitz, en 1699, où il n'y eut point de guerre, non seulement dans toute l'Europe, mais même dans tout le monde connu.

Mais ces époques ne sont que des monuments. D'ailleurs, qui peut savoir ce qui se passe sur le globe entier à telle ou telle époque ?

(1) *The history of Dahomey*, by Archibald Dalzel, Biblioth. Brit., Mai 1796, vol. 1, n° 2, page 87.

(2) *Histoire de Charlemagne*, par M. Gaillard, tome II, livre I, chap. v.

Le siècle qui finit, commença, pour la France, par une guerre cruelle, qui ne fut terminée qu'en 1714 par le traité de Rastadt. En 1719, la France déclara la guerre à l'Espagne; le traité de Paris y mit fin en 1727. L'élection du roi de Pologne ralluma la guerre en 1733; la paix se fit en 1736. Quatre ans après, la guerre terrible de la succession autrichienne s'alluma, et dura sans interruption jusqu'en 1748. Huit années de paix commençaient à cicatriser les plaies de huit années de guerre, lorsque l'ambition de l'Angleterre força la France à prendre les armes. La guerre de Sept Ans n'est que trop connue. Après quinze ans de repos, la révolution d'Amérique entraîna de nouveau la France dans une guerre dont toute la sagesse humaine ne pouvait prévoir les conséquences. On signe la paix en 1782; sept ans après, la révolution commence : elle dure encore; et peut-être que dans ce moment elle a coûté trois millions d'hommes à la France.

Ainsi, à ne considérer que la France, voilà quarante ans de guerre sur quatre-vingt-seize. Si d'autres nations ont été plus heureuses, d'autres l'ont été beaucoup moins.

Mais ce n'est point assez de considérer un point du temps et un point du globe; il faut porter un coup d'œil rapide sur cette longue suite de massacres, qui souille toutes les pages de l'histoire. On verra la guerre sévir sans interruption, comme une fièvre continue marquée par d'effroyables redoublements. Je prie le lecteur de suivre ce tableau depuis le déclin de la république romaine.

Marius extermine, dans une bataille, deux cent mille Cimbres et Teutons. Mithridate fait égorger quatre-vingt mille Romains : Sylla, lui, tue quatre-vingt-dix mille hommes, dans un combat livré en Boétie, où il en perd lui-même dix mille. Bientôt on voit les guerres civiles

et les proscriptions. César à lui seul fait mourir un million d'hommes sur le champ de bataille (avant lui, Alexandre avait eu ce funeste honneur) : Auguste ferme un instant le temple de Janus; mais il l'ouvre pour des siècles, en établissant un empire électif. Quelques bons princes laissent respirer l'État, mais la guerre ne cesse jamais, et sous l'empire du *bon* Titus six cent mille hommes périssent au siège de Jérusalem. La destruction des hommes opérée par les armes des Romains est vraiment effrayante (1). Le Bas-Empire ne présente qu'une suite de massacres. A commencer par Constantin, quelles guerres et quelles batailles! Licinius perd vingt mille hommes à Cibalis, trente-quatre mille à Andrinople, et cent mille à Chrysopolis. Les nations du Nord commencent à s'ébranler. Les Francs, les Goths, les Huns, les Lombards, les Alains, les Vandales, etc., attaquent l'empire et le déchirent successivement. Attila met l'Europe à feu et à sang. Les Français lui tuent plus de deux cent mille hommes près de Châlons; et les Goths, l'année suivante, lui font subir une perte encore plus considérable. En moins d'un siècle, Rome est prise et saccagée trois fois; et dans une sédition qui s'élève à Constantinople, quarante mille personnes sont égorgées. Les Goths s'emparent de Milan, et y tuent trois cent mille habitants. Totila fait massacrer tous les habitants de Tivoli, et quatre-vingt-dix mille hommes au sac de Rome. Mahomet paraît; le glaive et l'alcoran parcourent les deux tiers du globe. Les Sarrasins courent de l'Euphrate au Guadalquivir. Ils détruisent de fond en comble l'immense ville de Syracuse; ils perdent trente mille hommes près de Constantinople, dans un seul combat naval; et Pélage leur en tue vingt mille dans une bataille de terre. Ces

(1) Montesquieu, *Esprit des Loix*, livre XXIII, chapitre XIX.

pertes n'étaient rien pour les Sarrasins; mais le torrent rencontre le génie des Francs dans les plaines de Tours, où le fils du premier Pépin, au milieu de trois cent mille cadavres, attache à son nom l'épithète terrible qui le distingue encore. L'islamisme porté en Espagne, y trouve un rival indomptable. Jamais peut-être on ne vit plus de gloire, plus de grandeur et plus de carnage. La lutte des chrétiens et des musulmans, en Espagne, est un combat de huit cents ans. Plusieurs expéditions, et même plusieurs batailles y coûtent vingt, trente, quarante et jusqu'à quatre-vingt mille vies.

Charlemagne monte sur le trône, et combat pendant un demi-siècle. Chaque année, il décrète sur quelle partie de l'Europe il doit envoyer la mort. Présent partout et partout vainqueur, il écrase des nations de fer comme César écrasait les hommes-femmes de l'Asie. Les Normands commencent cette longue suite de ravages et de cruautés, qui nous font encore frémir. L'immense héritage de Charlemagne est déchiré: l'ambition le couvre de sang, et le nom des Francs disparaît à la bataille de Fontenay. L'Italie entière est saccagée par les Sarrasins, tandis que les Normands, les Danois et les Hongrois ravageaient la France, la Hollande, l'Angleterre, l'Allemagne et la Grèce. Les nations barbares s'établissent enfin et s'appriivoisent. Cette veine ne donne plus de sang; une autre s'ouvre à l'instant: les croisades commencent. L'Europe entière se précipite sur l'Asie; on ne compte plus que par myriades le nombre des victimes. Gengis-Kan et ses fils subjuguent et ravagent le globe depuis la Chine jusqu'à la Bohême. Les Français qui s'étaient croisés contre les musulmans, se croisent contre les hérétiques: guerre cruelle des Albigeois. Bataille de Bouvines, où trente mille hommes perdent la vie. Cinq ans après, quatre-vingt mille Sarrasins périssent au siège de

Damiette. Les Guelfes et les Gibelins commencent cette lutte qui devait ensanglanter si longtemps l'Italie. Le flambeau des guerres civiles s'allume en Angleterre. Vêpres siciliennes. Sous les règnes d'Edouard et de Philippe de Valois, la France et l'Angleterre se heurtent plus violemment que jamais, et créent une nouvelle ère de carnage. Massacre des juifs; bataille de Poitiers; bataille de Nicopolis : le vainqueur tombe sous les coups de Tamerlan qui répète Gengis-Kan. Le duc de Bourgogne fait assassiner le duc d'Orléans, et commence la sanglante rivalité des deux familles. Bataille d'Azincourt. Les Hussites mettent à feu et à sang une grande partie de l'Allemagne. Mahomet II règne et combat trente ans. L'Angleterre, repoussée dans ses limites, se déchire de ses propres mains. Les maisons d'York et de Lancastre la baignent dans le sang. L'héritière de Bourgogne porte ses États dans la maison d'Autriche; et dans ce contrat de mariage, il est écrit que les hommes s'égorgeront pendant trois siècles, de la Baltique à la Méditerranée. Découverte du Nouveau Monde : c'est l'arrêt de mort de trois millions d'Indiens. Charles V et François I<sup>er</sup> paraissent sur le théâtre du monde : chaque page de leur histoire est rouge de sang humain. Règne de Soliman; bataille de Mohatz; siège de Vienne; siège de Malte, etc. Mais c'est de l'ombre d'un cloître que sort un des plus grands fléaux du genre humain. Luther paraît, Calvin le suit. Guerre des paysans; guerre de Trente Ans; guerre civile de France; massacre des Pays-Bas; massacre d'Irlande; massacre des Cévennes; journée de la Saint-Barthélemi; meurtre de Henri III, de Henri IV, de Marie-Stuart, de Charles I<sup>er</sup>; et de nos jours enfin la révolution française, qui part de la même source.

Je ne pousserai pas plus loin cet épouvantable tableau : notre siècle et celui qui l'a précédé sont trop connus. Qu'on remonte jusqu'au berceau des nations; qu'on des-

cende jusqu'à nos jours; qu'on examine les peuples dans toutes les positions possibles, depuis l'état de barbarie jusqu'à celui de civilisation la plus raffinée; toujours on trouvera la guerre. Par cette cause, qui est la principale, et par toutes celles qui s'y joignent, l'effusion du sang humain n'est jamais suspendue dans l'univers : tantôt elle est moins forte sur une plus grande surface, et tantôt plus abondante sur une surface moins étendue; en sorte qu'elle est à peu près constante. Mais de temps en temps il arrive des événements extraordinaires qui l'augmentent prodigieusement, comme les guerres puniques, les triumvirats, les victoires de César, l'irruption des barbares, les croisades, les guerres de religion, la succession d'Espagne, la révolution française, etc. Si l'on avait des tables de massacres comme on a des tables météorologiques, qui sait si l'on n'en découvrirait point la loi au bout de quelques siècles d'observation (1)? Buffon a fort bien prouvé qu'une grande partie des animaux est destinée à mourir de mort violente. Il aurait pu, suivant les apparences, étendre sa démonstration à l'homme; mais on peut s'en rapporter aux faits.

Il y a lieu de douter, au reste, que cette destruction violente soit, en général, un aussi grand mal qu'on le croit : du moins, c'est un de ces maux qui entrent dans un ordre de choses où tout est violent et *contre nature*, et qui produisent des compensations. D'abord lorsque

(1) Il conste, par exemple, du rapport fait par le chirurgien en chef des armées de S. M. I., que sur deux cent cinquante mille hommes employés par l'empereur Joseph II contre les Turcs, depuis le 1<sup>er</sup> juin 1788 jusqu'au 1<sup>er</sup> mai 1789, il en était péri trente-trois mille cinq cent quarante-trois par les maladies, et quatre-vingt mille par le fer. (*Gazette nationale et étrangère* de 1790, n<sup>o</sup> 34.) Et l'on voit, par un calcul approximatif fait en Allemagne, que la guerre actuelle avait déjà coûté, au mois d'octobre 1795, un million d'hommes à la France, et cinq cent mille aux puissances coalisées. (*Extrait d'un ouvrage périodique allemand, dans le Courrier de Francfort du 28 octobre 1795, n<sup>o</sup> 296.*)

l'âme humaine a perdu son ressort par la mollesse, l'incrédulité et les vices gangrèneux qui suivent l'excès de la civilisation, elle ne peut être retrempée que dans le sang. Il n'est pas aisé, à beaucoup près, d'expliquer pourquoi la guerre produit des effets différents, suivant les différentes circonstances. Ce qu'on voit assez clairement, c'est que le genre humain peut être considéré comme un arbre qu'une main invisible taille sans relâche, et qui gagne souvent à cette opération. A la vérité, si l'on touche le tronc, ou si l'on coupe en *tête de saule*, l'arbre peut périr; mais qui connaît les limites pour l'arbre humain? Ce que nous savons, c'est que l'extrême carnage s'allie souvent avec l'extrême population, comme on l'a vu surtout dans les anciennes républiques grecques, et en Espagne sous la domination des Arabes (1). Les lieux communs sur la guerre ne signifient rien : il ne faut pas être fort habile pour savoir que plus on tue d'hommes, et moins il en reste dans le moment; comme il est vrai que plus on coupe de branches, et moins il en reste sur l'arbre; mais ce sont les suites de l'opération qu'il faut considérer. Or, en suivant toujours la même comparaison, on peut observer que le jardinier habile dirige moins la taille à la végétation absolue qu'à la fructification de l'arbre : ce sont des fruits, et non du bois et des feuilles, qu'il demande à la plante. Or, les véritables fruits de la nature humaine, les arts, les sciences, les grandes entreprises, les hautes conceptions, les vertus mâles, tiennent surtout à l'état de guerre. On sait que les nations ne parviennent

(1) L'Espagne, à cette époque, a contenu jusqu'à quarante millions d'habitants; aujourd'hui elle n'en a que dix. — *Autrefois la Grèce florissait au sein des plus cruelles guerres; le sang y coulait à flots, et tout le pays était couvert d'hommes. Il semblait, dit Machiavel, qu'au milieu des meurtres, des proscriptions, des guerres civiles notre république en devint plus puissante, etc.* (Rousseau. *Contrat social*, liv. III, chap. x.

jamais au plus haut point de grandeur dont elles sont susceptibles, qu'après de longues et sanglantes guerres. Ainsi le point rayonnant pour les Grecs fut l'époque terrible de la guerre du Péloponèse; le siècle d'Auguste suivit immédiatement la guerre civile et les proscriptions: le génie français fut dégrossi par la Ligue et poli par la Fronde: tous les grands hommes du siècle de la reine Anne naquirent au milieu des commotions politiques. En un mot, on dirait que le sang est l'engrais de cette plante qu'on appelle *génie*.

Je ne sais si l'on se comprend bien, lorsqu'on dit que *les arts sont amis de la paix*. Il faudrait au moins s'expliquer, et circonscrire la proposition; car je ne vois rien de moins pacifique que les siècles d'Alexandre et de Périclès, d'Auguste, de Léon X et de François I<sup>er</sup>, de Louis XIV et de la reine Anne.

Serait-il possible que l'effusion du sang humain n'eût pas une grande cause et de grands effets? Qu'on y réfléchisse: l'histoire et la fable, les découvertes de la physiologie moderne, et les traditions antiques, se réunissent pour fournir des matériaux à ces méditations. Il ne serait pas plus honteux de tâtonner sur ce point que sur mille autres plus étrangers à l'homme.

Tonnons cependant contre la guerre et tâchons d'en dégoûter les souverains; mais ne donnons pas dans les rêves de Condorcet, de ce philosophe si cher à la révolution, qui employa sa vie à préparer le malheur de la génération présente, léguant bénévolement la perfection à nos neveux. Il n'y a qu'un moyen de comprimer le fléau de la guerre, c'est de comprimer les désordres qui amènent cette terrible purification.

Dans la tragédie grecque d'Oreste, Hélène, l'un des personnages de la pièce, est soustraite par les dieux au juste ressentiment des Grecs, et placée dans le ciel à

côté de ses deux frères, pour être avec eux un signe de salut aux navigateurs. Apollon paraît pour justifier cette étrange apothéose (1). *La beauté d'Hélène, dit-il, ne fut qu'un instrument dont les dieux se servirent pour mettre aux prises les Grecs et les Troyens, et faire couler leur sang, afin d'étancher (2) sur la terre l'iniquité des hommes devenus trop nombreux (3).*

Apollon parlait fort bien. Ce sont les hommes qui rassemblent les nuages, et ils se plaignent ensuite des tempêtes.

C'est le courroux des rois qui fait armer la terre,  
C'est le courroux des cieux qui fait armer les rois.

Je sens bien que, dans toutes ces considérations, nous sommes continuellement assaillis par le tableau si fatigant des innocents qui périssent avec les coupables. Mais, sans nous enfoncer dans cette question qui tient à tout ce qu'il y a de plus profond, on peut la considérer seulement dans son rapport avec le dogme universel, et aussi ancien que le monde, *de la réversibilité des douleurs de l'innocence au profit des coupables.*

Ce fut de ce dogme, ce me semble, que les anciens dérivèrent l'usage des sacrifices qu'ils pratiquèrent dans tout l'univers, et qu'ils jugeaient utiles non seulement aux vivants, mais encore aux morts (4) : usage typique que l'habitude nous fait envisager sans étonnement, mais dont il n'est pas moins difficile d'atteindre la racine.

(1) *Dignus vindice nodus.* Hor. A. P. 191.

(2) Ὠς ἀπαντλοῖεν.

(3) Eurip., Orest. 1655. — 58.

(4) Ils sacrifiaient, au pied de la lettre, *pour le repos des âmes; et ces sacrifices, dit Platon, sont d'une grande efficace, à ce que disent des villes entières, et les poètes enfants des dieux, et les prophètes inspirés par les dieux.* Plato, de Republicâ, lib. II.

Les dévouements si fameux dans l'antiquité, tenaient encore au même dogme. Decius avait la *foi* que le sacrifice de sa vie serait accepté par la Divinité, et qu'il pouvait faire équilibre à tous les maux qui menaçaient sa patrie (1).

Le christianisme est venu consacrer ce dogme, qui est infiniment naturel à l'homme, quoiqu'il paraisse difficile d'y arriver par le raisonnement.

Ainsi, il peut y avoir eu dans le cœur de Louis XVI, dans celui de la céleste Élisabeth, tel mouvement, telle acceptation capable de sauver la France.

On demande quelquefois à quoi servent ces austérités terribles, pratiquées par certains ordres religieux, et qui sont aussi des dévouements; autant vaudrait précisément demander à quoi sert le christianisme, puisqu'il repose tout entier sur ce même dogme agrandi, de l'innocence payant pour le crime.

L'autorité qui approuve ces ordres, choisit quelques hommes, et les *isole* du monde pour en faire des *conducteurs*.

Il n'y a que violence dans l'univers; mais nous sommes gâtés par la philosophie moderne, qui a dit que *tout est bien*, tandis que le mal a tout souillé, et que, dans un sens très vrai, *tout est mal*, puisque rien n'est à sa place. La note tonique du système de notre création ayant baissé, toutes les autres ont baissé proportionnellement, suivant les règles de l'harmonie. *Tous les êtres gémissent* (2) et tendent, avec effort et douleur, vers un autre ordre de choses.

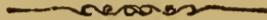
(1) *Piaculum omnis deorum iræ. — Omnes minas periculaque ab diis, superis inferisque in se unum vertit.* (Tit. Liv., VIII, 9 et 10.)

(2) Saint Paul aux Romains, VIII, 22 et suiv.

Le système de la Palingénésie de Charles Bonnet a quelques points de contact avec ce texte de saint Paul; mais cette idée ne l'a pas conduit à celle d'une dégradation antérieure: elles s'accordent cependant fort bien

Les spectateurs des grandes calamités humaines sont conduits surtout à ces tristes méditations; mais gardons-nous de perdre courage : il n'y a point de châtiment qui ne purifie; il n'y a point de désordre que l'AMOUR ÉTERNEL ne tourne contre le principe du mal. Il est doux, au milieu du renversement général, de pressentir les plans de la Divinité. Jamais nous ne verrons tout pendant notre voyage, et souvent nous nous tromperons; mais dans toutes les sciences possibles, excepté les sciences exactes, ne sommes-nous pas réduits à conjecturer? Et si nos conjectures sont plausibles, si elles ont pour elles l'analogie, si elles s'appuient sur des idées universelles, si surtout elles sont consolantes et propres à nous rendre meilleurs, que leur manque-t-il? Si elles ne sont pas vraies, elles sont bonnes; ou plutôt, puisqu'elles sont bonnes, ne sont-elles pas vraies?

Après avoir envisagé la révolution française sous un point de vue purement moral, je tournerai mes conjectures sur la politique, sans oublier cependant l'objet principal de mon ouvrage.



## CHAPITRE IV.

## LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE PEUT-ELLE DURER ?

Il vaudrait mieux faire cette autre question : *La République peut-elle exister ?* On le suppose, mais c'est aller trop vite, et la *question préalable* semble très fondée ; car la nature et l'histoire se réunissent pour établir qu'une grande république indivisible est une chose impossible. Un petit nombre de républicains renfermés dans les murs d'une ville, peuvent sans doute avoir des millions de sujets : ce fut le cas de Rome ; mais il ne peut exister une grande nation libre sous un gouvernement républicain. La chose est si claire d'elle-même, que la théorie pourrait se passer de l'expérience ; mais l'expérience, qui décide toutes les questions en politique comme en physique, est ici parfaitement d'accord avec la théorie.

Qu'a-t-on pu dire aux Français pour les engager à croire à la république de vingt-quatre millions d'hommes ? Deux choses seulement : 1° Rien n'empêche qu'on ne voie ce qu'on n'a jamais vu ; 2° la découverte du système représentatif rend possible pour nous ce qui ne l'était pas pour nos devanciers. Examinons la force de ces deux arguments.

Si l'on nous disait qu'un dé, jeté cent millions de fois,

n'a jamais présenté, en se reposant, que cinq nombres, 1, 2, 3, 4 et 5, pourrions-nous croire que le 6 se trouve sur l'une des faces? Non, sans doute; et il nous serait démontré, comme si nous l'avions vu, qu'une des six faces est blanche, ou que l'un des nombres est répété.

Eh bien, parcourons l'histoire; nous y verrons ce qu'on appelle *la Fortune*, jetant le dé sans relâche depuis quatre mille ans : a-t-elle jamais amené GRANDE RÉPUBLIQUE? Non. Donc ce *nombre* n'était point sur le dé.

Si le monde avait vu successivement de nouveaux gouvernements, nous n'aurions nul droit d'affirmer que telle ou telle forme est impossible, parce qu'on ne l'a jamais vue; mais il en est tout autrement : on a vu toujours la monarchie et quelquefois la république. Si l'on veut ensuite se jeter dans les sous-divisions, on peut appeler *démocratie* le gouvernement où la masse exerce la souveraineté, et *aristocratie* celui où la souveraineté appartient à un nombre plus ou moins restreint de familles privilégiées.

Et tout est dit.

La comparaison du dé est donc parfaitement exacte : les mêmes nombres étant toujours sortis du cornet de la Fortune, nous sommes autorisés, par la théorie des probabilités, à soutenir qu'il n'en a pas d'autres.

Ne confondons point les essences des choses avec leurs modifications : les premières sont inaltérables et reviennent toujours; les secondes changent et varient un peu le spectacle, du moins pour la multitude; car tout œil exercé pénètre aisément l'habit variable dont l'éternelle nature s'enveloppe suivant les temps et les lieux.

Qu'y a-t-il, par exemple, de particulier et de nouveau dans les trois pouvoirs qui constituent le gouvernement

d'Angleterre? les noms de *Pairs* et celui de *Communes*, la robe des Lords, etc. Mais les trois pouvoirs considérés d'une manière abstraite, se trouvent partout où se trouve la liberté sage et durable; on les trouve surtout à Sparte, où le gouvernement, avant Lycurgue, *estoit toujours en branle, inclinant tantost à tyrannie, quand les roys y avoyent trop de puissance, et tantost à confusion populaire, quand le commun peuple venoit à y usurper trop d'authorité.* Mais Lycurgue mit entre deux le sénat, *qui fut, ainsi que dit Platon, un contre-poids salutaire... et une forte barrière tenant les deux extrémités en égale balance, et donnant pied ferme et assuré à l'estat de la chose publique, pour ce que les sénateurs... se rengeoyent aucunesfois du costé des roys tant que besoing estoit pour résister à la témérité populaire : et au contraire aussi fortifioyent aucunesfois la partie du peuple à l'encontre des roys, pour les garder qu'ils n'usurpassent une puissance tyrannique (1).*

Ainsi, il n'y a rien de nouveau, et la grande république est impossible, parce qu'il n'y a jamais eu de grande république.

Quant au système représentatif qu'on croit capable de résoudre le problème, je me sens entraîné dans une discrétion qu'on voudra bien me pardonner.

Commençons par remarquer que ce système n'est point du tout une découverte moderne, mais une *production*, ou, pour mieux dire, une *pièce* du gouvernement féodal, lorsqu'il fut parvenu à ce point de maturité et d'équilibre qui le rendit, à tout prendre, ce qu'on a vu de plus parfait dans l'univers (2).

L'autorité royale, ayant formé les communes, les appela dans les assemblées nationales; elles ne pouvaient

(1) Plutarque, *Vie de Lycurgue*, traduct. d'Amyot.

(2) *Je ne crois pas qu'il y ait eu sur la terre de gouvernement si bien tempéré, etc.* (Montesquieu, *Esprit des Lois*, liv XI, chap. VIII.)

y paraître que par leurs mandataires : de là le système représentatif.

Pour le dire en passant, il en fut de même du jugement par jurés. La hiérarchie des mouvances appelait les vassaux du même ordre dans la cour de leurs suzerains respectifs; de là naquit la maxime que tout homme devait être jugé par ses pairs (*Pares curtis*) (1) : maxime que les Anglais ont retenue dans toute sa latitude, et qu'ils ont fait suivre à sa cause génératrice; au lieu que les Français, moins tenaces, ou cédant peut-être à des circonstances invincibles, n'en ont pas tiré le même parti.

Il faudrait être bien incapable de pénétrer ce que Bacon appelait *interiora rerum*, pour imaginer que les hommes ont pu s'élever par un raisonnement antérieur à de pareilles institutions, et qu'elles peuvent être le fruit d'une délibération.

Au reste, la représentation nationale n'est point particulière à l'Angleterre : elle se trouve dans toutes les monarchies de l'Europe; mais elle est vivante dans la Grande-Bretagne; ailleurs, elle est morte ou elle dort; et il n'entre point dans le plan de ce petit ouvrage d'examiner si c'est pour le malheur de l'humanité qu'elle a été suspendue, et s'il conviendrait de se rapprocher des formes anciennes. Il suffit d'observer, d'après l'histoire : 1° qu'en Angleterre, où la représentation nationale a obtenu et retenu plus de force que partout ailleurs, il n'en est pas question avant le milieu du treizième siècle (2); 2° qu'elle ne fut point une invention, ni l'effet d'une délibération, ni le résultat de l'action du peuple usant

(1) Voyez le livre des Fiefs, à la suite du Droit Romain.

(2) Les démocrates d'Angleterre ont tâché de remonter beaucoup plus haut les droits des communes, et ils ont vu le peuple jusque dans les fameux WITTENAGEMOTS; mais il a fallu abandonner de bonne grâce une (thèse insoutenable. (HUME, tome I. Append. I, pag. 144. Append. II, pag. 407. Edit. in-4°. London, Millar, 1762.)

de ses droits antiques, mais qu'un soldat ambitieux, pour satisfaire ses vues particulières, créa réellement la balance des trois pouvoirs après la bataille de Lewes, sans savoir ce qu'il faisait, comme il arrive toujours; 3° que non seulement la convocation des communes dans le conseil national fut une concession du monarque, mais que, dans le principe, le roi nommait les représentants des provinces, cités et bourgs; 4° qu'après même que les communes se furent arrogé le droit de députer au Parlement, pendant le voyage d'Edouard I<sup>er</sup> en Palestine, elles y eurent seulement voix consultative; qu'elles présentaient leurs *doléances* comme les États-Généraux de France, et que la formule des concessions émanant du trône en suite de leurs pétitions, était constamment *accordé par le roi et les seigneurs spirituels et temporels, aux humbles prières des communes*; enfin, que la puissance co-législative attribuée à la Chambre des communes, est encore bien jeune, puisqu'elle remonte à peine au milieu du quinzième siècle.

Si l'on entend donc par ce mot de représentation nationale, un *certain* nombre de représentants envoyés par *certain*s hommes pris dans *certain*es villes ou bourgs, en vertu d'une ancienne concession du souverain, il ne faut pas disputer sur les mots, ce gouvernement existe, et c'est celui d'Angleterre.

Mais si l'on veut que *tout* le peuple soit représenté, qu'il ne puisse l'être qu'en vertu d'un mandat (1), et que *tout* citoyen soit habile à donner ou à recevoir de

(1) On suppose assez souvent, par mauvaise foi ou par inattention, que le *mandataire* seul peut être *représentant* : c'est une erreur. Tous les jours, dans les tribunaux, l'enfant, le fou et l'absent sont représentés par des hommes qui ne tiennent leur mandat que de la loi : or le *peuple* réunit éminemment ces trois qualités; car il est toujours *enfant*, toujours *fou* et toujours *absent*. Pourquoi donc ses *tuteurs* ne pourraient-ils se passer de ces mandats?

ces mandats, à quelques exceptions près, physiquement et moralement inévitables; et si l'on prétend encore joindre à un tel ordre de choses l'abolition de toute distinction et fonction héréditaire, cette représentation est une chose qu'on n'a jamais vue, et qui ne réussira jamais.

On nous cite l'Amérique; je ne connais rien de si impatientant que les louanges décernées à cet enfant au maillot : laissez-le grandir.

Mais pour mettre toute la clarté possible dans cette discussion, il faut remarquer que les fauteurs de la république française ne sont pas tenus seulement de prouver que la représentation *perfectionnée*, comme disent les novateurs, est possible et bonne, mais encore que le peuple, par ce moyen, peut retenir *sa souveraineté* (comme ils disent encore) et former, dans sa totalité, une république. C'est le nœud de la question; car si la *république* est dans le capitale, et que le reste de la France soit *sujet* de la république, ce n'est pas le compte du *peuple souverain*.

La commission, chargée en dernier lieu de présenter un mode pour le renouvellement du tiers, porte le nombre des Français à trente millions. Accordons ce nombre, et supposons que la France garde ses conquêtes. Chaque année, aux termes de la constitution, deux cent cinquante personnes sortant du Corps législatif seront remplacées par deux cent cinquante autres. Il s'ensuit que si les quinze millions de mâles que suppose cette population étaient immortels, habiles à la représentation et nommés par ordre, invariablement, chaque Français viendrait exercer à son tour la souveraineté nationale tous les soixante mille ans (1).

(1) Je ne tiens point compte de cinq places de Directeurs. A cet égard, la chance est si petite, qu'elle peut être considérée comme zéro.

Mais comme on ne laisse pas que de mourir de temps en temps dans un tel intervalle; que d'ailleurs on peut répéter les élections sur les mêmes têtes, et qu'une foule d'individus, de par la nature et le bon sens, seront toujours inhabiles à la représentation nationale, l'imagination est effrayée du nombre prodigieux de souverains condamnés à mourir sans avoir régné.

Rousseau a soutenu que *la volonté nationale ne peut être déléguée*; on est libre de dire oui et non, et de disputer mille ans sur ces questions de collège. Mais ce qu'il y a de sûr, c'est que le système représentatif exclut directement l'exercice de la souveraineté, surtout dans le système français, où les droits du peuple se bornent à nommer ceux qui nomment; où non seulement il ne peut donner de mandats spéciaux à ses représentants, mais où la loi prend soin de briser toute relation entre eux et leurs provinces respectives, en les avertissant qu'ils ne sont point envoyés par ceux qui les ont envoyés, mais par la nation, grand mot infiniment commode, parce qu'on en fait ce qu'on veut. En un mot, il n'est pas possible d'imaginer une législation mieux calculée pour anéantir les droits du peuple. Il avait donc bien raison, ce vil conspirateur jacobin, lorsqu'il disait rondement dans un interrogatoire judiciaire : *Je crois le gouvernement actuel usurpateur de l'autorité, violeur de tous les droits du peuple qu'il a réduit au plus déplorable esclavage. C'est l'affreux système du bonheur d'un petit nombre, fondé sur l'oppression de la masse. Le peuple est tellement emmuselé, tellement environné de chaînes par ce gouvernement aristocratique, qu'il lui devient plus difficile que jamais de les briser* (1).

Eh! qu'importe à la nation le vain honneur de la re-

(1) Voyez l'interrogatoire de Babœuf, juin 1796.

présentation, dont elle se mêle si indirectement, et auquel des milliards d'individus ne parviendront jamais? la souveraineté et le gouvernement lui sont-ils moins étrangers?

Mais, dira-t-on, en retorquant l'argument, qu'importe à la nation le vain honneur de la représentation, si le système reçu établit la liberté publique.

Ce n'est pas de quoi il s'agit; la question n'est pas de savoir si le peuple français peut être *libre* par la constitution qu'on lui a donnée, mais s'il peut être *souverain*. On change la question pour échapper au raisonnement. Commençons par exclure l'exercice de la souveraineté; insistons sur ce point fondamental, que le souverain sera toujours à Paris, et que tout ce fracas de représentation ne signifie rien; que le *peuple* demeure parfaitement étranger au gouvernement; qu'il est plus sujet que dans la monarchie, et que les mots de *grande république* s'excluent comme ceux de *cercle carré*. Or, c'est ce qui est démontré arithmétiquement.

La question se réduit donc à savoir s'il est de l'intérêt du peuple français d'être *sujet* d'un directoire exécutif et de deux conseils institués suivant la constitution de 1795, plutôt que d'un roi régnant suivant les formes anciennes.

Il y a bien moins de difficulté à résoudre un problème qu'à le poser.

Il faut donc écarter ce mot de *république*; et ne parler que du *gouvernement*. Je n'examinerai point s'il est propre à faire le bonheur public; les Français le savent si bien! Voyons seulement si tel qu'il est, et de quelque manière qu'on le nomme, il est permis de croire à sa durée.

Élevons-nous d'abord à la hauteur qui convient à l'être intelligent, et de ce point de vue élevé, considérons la source de ce gouvernement.

Le mal n'a rien de commun avec l'existence; il ne peut créer, puisque sa force est purement négative : *Le mal est le schisme de l'être; il n'est pas vrai.*

Or, ce qui distingue la révolution française, et ce qui en fait un événement unique dans l'histoire, c'est qu'elle est *mauvaise* radicalement; aucun élément de bien n'y soulage l'œil de l'observateur : c'est le plus haut degré de corruption connu; c'est la pure impureté.

Dans quelle page de l'histoire trouvera-t-on une aussi grande quantité de vices agissant à la fois sur le même théâtre? Quel assemblage épouvantable de bassesse et de cruauté! quelle profonde immoralité! quel oubli de toute pudeur!

La jeunesse de la liberté a des caractères si frappants, qu'il est impossible de s'y méprendre. A cette époque, l'amour de la patrie est une religion, et le respect pour les lois est une superstition : les caractères sont fortement prononcés, les mœurs sont austères ; toutes les vertus brillent à la fois; les factions tournent au profit de la patrie, parce qu'on ne se dispute que l'honneur de la servir; tout, jusqu'au crime, porte l'empreinte de la grandeur.

Si l'on rapproche de ce tableau celui que nous offre la France, comment croire à la durée d'une liberté qui commence par la gangrène? ou pour parler plus exactement, comment croire que cette liberté puisse naître (car elle n'existe point encore) et que du sein de la corruption la plus dégoûtante puisse sortir cette forme de gouvernement qui se passe de vertus moins que toutes les autres? Lorsqu'on entend ces prétendus républicains parler de liberté et de vertu, on croit voir une courtisane fanée, jouant les airs d'une vierge avec une pudeur de carmin.

Un journal républicain nous a transmis l'anecdote sui-

vante sur les mœurs de Paris : « On plaidait devant le  
 « tribunal civil une cause de séduction ; une jeune fille  
 « de 14 ans étonnait les juges par un degré de corrup-  
 « tion qui le disputait à la profonde immoralité de son  
 « séducteur. *Plus de la moitié de l'auditoire était composée*  
 « *de jeunes femmes et de jeunes filles ; parmi celles-ci , plus*  
 « *de vingt n'avaient pas 13 à 14 ans. Plusieurs étaient*  
 « *à côté de leurs mères ; et au lieu de se couvrir le visage,*  
 « *elles riaient avec éclat aux détails nécessaires mais dégoû-*  
 « *tants qui faisaient rougir les hommes (1). »*

Lecteur, rappelez-vous ce Romain qui , dans les beaux jours de Rome , fut puni pour avoir embrassé sa femme devant ses enfants. Faites le parallèle, et concluez.

La révolution française a parcouru , sans doute , une période dont tous les moments ne se ressemblent pas ; cependant , son caractère général n'a jamais varié , et dans son berceau même elle prouva tout ce qu'elle devait être. C'était un certain délire inexplicable , une impétuosité aveugle , un mépris scandaleux de tout ce qu'il y a de respectable parmi les hommes ; une atrocité d'un nouveau genre , qui plaisantait de ses forfaits ; surtout une prostitution impudente du raisonnement et de tous les mots faits pour exprimer des idées de justice et de vertu.

Si l'on s'arrête en particulier sur les actes de la Convention nationale , il est difficile de rendre ce qu'on éprouve. Lorsque j'assiste par la pensée à l'époque de son rassemblement , je me sens transporté , comme le Barde sublime de l'Angleterre , dans un monde intellectuel ; je vois l'ennemi du genre humain séant dans un manège et convoquant tous les *esprits mauvais* dans ce nouveau *Pandæmonium* ; j'entends distinctement *il rauco suon delle*

(1) *Journal de l'Opposition*, 1795, n° 173, page 705.

*tartaree trombe*; je vois tous les vices de la France accourir à l'appel, et je ne sais si j'écris une allégorie.

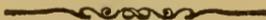
Et maintenant encore, voyez comment le crime sert de base à tout cet échafaudage républicain, ce mot de *citoyen* qu'ils ont substitué aux formes antiques de la politesse, ils le tiennent des plus vils des humains; ce fut dans une de leurs orgies législatrices que des brigands inventèrent ce nouveau titre. Le calendrier de la république, qui ne doit pas seulement être envisagé par son côté ridicule, fut une conjuration contre le culte; leur ère date des plus grands forfaits qui aient déshonoré l'humanité : ils ne peuvent dater un acte sans se couvrir de honte, en rappelant la flétrissante origine d'un gouvernement dont les fêtes mêmes font pâlir.

Est-ce donc de cette fange sanglante que doit sortir un gouvernement durable? Qu'on ne nous objecte point les mœurs féroces et licencieuses des peuples barbares, qui sont cependant devenus ce que nous voyons. L'ignorance barbare a présidé, sans doute, à nombre d'établissements politiques; mais la barbarie savante, l'atrocité systématique, la corruption calculée, et surtout l'irrégion, n'ont jamais rien produit. La verdeur mène à la maturité; la pourriture ne mène à rien.

A-t-on vu, d'ailleurs, un gouvernement, et surtout une constitution libre, commencer malgré les membres de l'État, et se passer de leur assentiment? C'est cependant le phénomène que nous présenterait ce météore qu'on appelle *république française*, s'il pouvait durer. On croit ce gouvernement fort, parce qu'il est violent; mais la force diffère de la violence autant que de la faiblesse, et la manière étonnante dont il opère dans ce moment, fournit peut-être seule la démonstration qu'il ne peut opérer longtemps. La nation française ne *veut* point ce gouvernement; elle le *souffre*, elle y demeure

soumise, ou parce qu'elle ne peut le secouer, ou parce qu'elle craint quelque chose de pire. La république ne repose que sur ces deux colonnes, qui n'ont rien de réel; on peut dire qu'elle porte en entier sur deux négations. Aussi, il est bien remarquable que les écrivains amis de la république ne s'attachent point à montrer la bonté de ce gouvernement : ils sentent bien que c'est le faible de la cuirasse : ils disent seulement, aussi hardiment qu'ils peuvent, qu'il est possible; et, passant légèrement sur cette thèse comme sur des charbons ardents, ils s'attachent uniquement à prouver aux Français qu'ils s'exposeraient aux plus grands maux, s'ils revenaient à leur ancien gouvernement. C'est sur ce chapitre qu'ils sont diserts; ils ne tarissent pas sur les inconvénients des révolutions. Si vous les pressiez, ils seraient gens à vous accorder que celle qui a créé le gouvernement actuel fut un crime, pourvu qu'on leur accorde qu'il n'en faut pas faire une nouvelle. Ils se mettent à genoux devant la nation française; ils la supplient de garder la république. On sent, dans tout ce qu'ils disent sur la stabilité du gouvernement, non la conviction de la raison, mais le rêve du désir.

Passons au grand anathème qui pèse sur la république.



## CHAPITRE V.

DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE CONSIDÉRÉE DANS SON CARACTÈRE ANTIRELIGIEUX. — DIGRESSION SUR LE CHRISTIANISME.

Il y a dans la révolution française un caractère *satanique* qui la distingue de tout ce qu'on a vu et peut-être de tout ce qu'on verra.

Qu'on se rappelle les grandes séances, le discours de Robespierre contre le sacerdoce, l'apostasie solennelle des prêtres, la profanation des objets du culte, l'inauguration de la déesse Raison, et cette foule de scènes inouïes où les provinces tâchaient de surpasser Paris : tout cela sort du cercle ordinaire des crimes, et semble appartenir à un autre monde.

Et maintenant même que la révolution a beaucoup rétrogradé, les grands excès ont disparu, mais les principes subsistent. Les *législateurs* (pour me servir de leur terme) n'ont-ils pas prononcé ce mot isolé dans l'histoire : *La nation ne salarie aucun culte?* Quelques hommes de l'époque où nous vivons m'ont paru, dans certains moments, s'élever jusqu'à la haine pour la Divinité ; mais cet affreux tour de force n'est pas nécessaire pour rendre inutiles les plus grands efforts constituants : l'oubli seul du grand Être (je ne dis pas le mépris) est un ana-

thème irrévocable sur les ouvrages humains qui en sont flétris. Toutes les institutions imaginables reposent sur une idée religieuse, ou ne font que passer. Elles sont fortes et durables à mesure qu'elles sont *divinisées*, s'il est permis de s'exprimer ainsi. Non seulement la raison humaine, ou ce qu'on appelle la *philosophie*, sans savoir ce qu'on dit, ne peut suppléer à ces bases qu'on appelle *superstitieuses*, toujours sans savoir ce qu'on dit; mais la philosophie est, au contraire, une puissance essentiellement désorganisatrice.

En un mot, l'homme ne peut représenter le Créateur qu'en se mettant en rapport avec lui. Insensés que nous sommes, si nous voulons qu'un miroir réfléchisse l'image du soleil, le tournons-nous vers la terre?

Ces réflexions s'adressent à tout le monde, au croyant comme au sceptique : c'est un fait que j'avance, et non une thèse. Qu'on rie des idées religieuses, ou qu'on les vénère, n'importe : elles ne forment pas moins, vraies ou fausses, la base unique de toutes les institutions durables.

Rousseau, l'homme du monde peut-être qui s'est le plus trompé, a cependant rencontré cette observation, sans avoir voulu en tirer les conséquences.

*La loi judaïque, dit-il, toujours subsistante; celle de l'enfant d'Ismaël, qui depuis dix siècles régit la moitié du monde, annoncent encore aujourd'hui les grands hommes qui les ont dictées... l'orgueilleuse philosophie ou l'aveugle esprit de parti ne voit en eux que d'heureux imposteurs (1).*

Il ne tenait qu'à lui de conclure, au lieu de nous parler de *ce grand et puissant génie qui préside aux établissements durables (2)* : comme si cette poésie expliquait quelque chose!

(1) *Contrat social*, liv. II, chap. vii.

(2) *Ibid.*

Lorsqu'on réfléchit sur des faits attestés par l'histoire entière; lorsqu'on envisage que, dans la chaîne des établissements humains, depuis ces grandes institutions qui sont des époques du monde, jusqu'à la plus petite organisation sociale, depuis l'empire jusqu'à la confrérie, tous ont une base divine, et que la puissance humaine, toutes les fois qu'elle s'est isolée, n'a pu donner à ses œuvres qu'une existence fautive et passagère : que penserons-nous du nouvel édifice français et de la puissance qui l'a produit? Pour moi, je ne croirai jamais à la fécondité du néant.

Ce serait une chose curieuse d'approfondir successivement nos institutions européennes, et de montrer comment elles sont toutes *christianisées*, comment la religion, se mêlant à tout, anime et soutient tout. Les passions humaines ont beau souiller, dénaturer même les créations primitives; si le principe est divin, c'en est assez pour leur donner une durée prodigieuse. Entre mille exemples, on peut citer celui des ordres militaires. Certainement on ne manquera point aux membres qui les composent, en affirmant que l'objet religieux n'est peut-être pas le premier dont ils s'occupent : n'importe, ils subsistent, et cette durée est un prodige. Combien d'esprits superficiels rient de cet amalgame si étrange d'un moine et d'un soldat! Il vaudrait mieux s'extasier sur cette force cachée, par laquelle ces ordres ont percé les siècles, comprimé des puissances formidables, et résisté à des chocs qui nous étonnent encore dans l'histoire. Or, cette force, c'est le *nom* sur lequel ces institutions reposent; car rien n'est que par *celui qui est*. Au milieu du bouleversement général dont nous sommes témoins, le défaut d'éducation fixe surtout l'œil inquiet des amis de l'ordre. Plus d'une fois on les a entendus dire qu'il faudrait rétablir les Jésuites. Je ne discute point ici le mérite de

l'ordre; mais ce vœu ne suppose pas des réflexions bien profondes. Ne dirait-on pas que saint Ignace est là prêt à servir nos vues? Si l'ordre est détruit, quelque frère cuisinier peut-être pourrait le rétablir par le même esprit qui le créa; mais tous les souverains de l'univers n'y réussiraient pas.

Il est une loi divine aussi certaine, aussi palpable que les lois du mouvement.

Toutes les fois qu'un homme se met, suivant ses forces, en rapport avec le Créateur, et qu'il produit une institution quelconque au nom de la Divinité; quelle que soit d'ailleurs sa faiblesse individuelle, son ignorance, sa pauvreté, l'obscurité de sa naissance, en un mot, son dénûment absolu de tous les moyens humains, il participe en quelque manière à la toute-puissance, dont il s'est fait l'instrument; il produit des œuvres dont la force et la durée étonnent la raison.

Je supplie tout lecteur attentif de vouioir bien regarder autour de lui; jusque dans les moindres objets, il trouvera la démonstration de ces grandes vérités. Il n'est pas nécessaire de remonter au *fils d'Ismaël*, à Lycurgue, à Numa, à Moïse, dont les législations furent toutes religieuses; une fête populaire, une danse rustique, suffisent à l'observateur. Il verra dans quelques pays protestants certains rassemblements, certaines réjouissances populaires, qui n'ont plus de causes apparentes, et qui tiennent à des usages catholiques absolument oubliés. Ces sortes de fêtes n'ont en elles-mêmes rien de moral, rien de spectacle : n'importe; elles tiennent, quoique de très loin, à des idées religieuses; c'en est assez pour les perpétuer. Trois siècles n'ont pu les faire oublier.

Mais vous, maîtres de la terre! princes, rois, empereurs, puissantes majestés, invincibles conquérants! essayez seulement d'amener le peuple un tel jour de chaque

année, dans un endroit marqué, POUR Y DANSER. Je vous demande peu, mais j'ose vous donner le défi solennel d'y réussir, tandis que le plus humble missionnaire y parviendra, et se fera obéir deux mille ans après sa mort. Chaque année, au nom de *Saint Jean*, de *Saint Martin*, de *Saint Benoît*, etc., le peuple se rassemble autour d'un temple rustique : il arrive, animé d'une allégresse bruyante et cependant innocente. La religion sanctifie la joie, et la joie embellit la religion : il oublie ses peines ; il pense, en se retirant, au plaisir qu'il aura l'année suivante au même jour, et ce jour pour lui est une date (1).

A côté de ce tableau, placez celui des maîtres de la France, qu'une révolution inouïe a revêtus de tous les pouvoirs, et qui ne peuvent organiser une simple fête. Ils prodiguent l'or, ils appellent tous les arts à leur secours, et le citoyen reste chez lui, ou ne se rend à l'appel que pour rire des ordonnateurs. Écoutez le dépit de l'impuissance ! écoutez ces paroles mémorables d'un de ces députés du peuple, parlant au corps législatif dans une séance du mois de janvier 1796 : « Quoi donc ! s'écriait-il, des hommes étrangers à nos mœurs, à nos usages, « seraient parvenus à établir des fêtes ridicules pour des « événements inconnus, en l'honneur d'hommes dont « l'existence est un problème ! Quoi ! ils auront pu obtenir l'emploi de fonds immenses, pour répéter chaque « jour, avec une triste monotonie, des cérémonies insignifiantes et souvent absurdes ! et les hommes qui ont « renversé la Bastille et le Trône, les hommes qui ont « vaincu l'Europe, ne réussiront point à conserver, par « des fêtes nationales, le souvenir des grands événements « qui immortalisent notre révolution ! »

O délire ! ô profondeur de la faiblesse humaine ! Lé-

(1) *Ludis publicis... popularem lætitiã in cantu et fidibus et tibiis moderante, EAMQUE CUM DIVUM HONORE JUNGUNTO.* (Cic., De Leg., II. 9.)

gislateurs, méditez ce grand aveu ; il vous apprend ce que vous êtes et ce que vous pouvez.

Maintenant que nous faut-il de plus pour juger le système français ? Si sa nullité n'est pas claire, il n'y a rien de certain dans l'univers.

Je suis si persuadé des vérités que je défends, que lorsque je considère l'affaiblissement général des principes moraux, la divergence des opinions, l'ébranlement des souverainetés qui manquent de base, l'immensité de nos besoins et l'inanité de nos moyens, il me semble que tout vrai philosophe doit opter entre ces deux hypothèses, ou qu'il va se former une nouvelle religion, ou que le christianisme sera rajeuni de quelque manière extraordinaire. C'est entre ces deux suppositions qu'il faut choisir, suivant le parti qu'on a pris sur la vérité du christianisme.

Cette conjecture ne sera repoussée dédaigneusement que par ces hommes à courte vue, qui ne croient possible que ce qu'ils voient. Quel homme de l'antiquité eût pu prévoir le christianisme ? et quel homme étranger à cette religion eût pu, dans ses commencements, en prévoir les succès ? Comment savons-nous qu'une grande révolution morale n'est pas commencée ? Pline, comme il est prouvé par sa fameuse lettre, n'avait pas la moindre idée de ce géant dont il ne voyait que l'enfance.

Mais quelle foule d'idées viennent m'assaillir dans ce moment, et m'élèvent aux plus hautes contemplations !

LA GÉNÉRATION présente est témoin de l'un des plus grands spectacles qui jamais ait occupé l'œil humain : c'est le combat à outrance du christianisme et du philosophisme. La lice est ouverte, les deux ennemis sont aux prises, et l'univers regarde.

On voit, comme dans Homère, *le père des Dieux et des hommes* soulevant les balances qui pèsent les deux

grands intérêts; bientôt l'un des bassins va descendre.

Pour l'homme prévenu, et dont le cœur surtout a convaincu la tête, les événements ne prouvent rien; le parti étant pris irrévocablement en oui ou en non, l'observation et le raisonnement sont également inutiles. Mais vous tous, hommes de bonne foi, qui niez ou qui doutez, peut-être que cette grande époque du christianisme fixera vos irrésolutions. Depuis dix-huit siècles, il règne sur une grande partie du monde et particulièrement sur la portion la plus éclairée du globe. Cette religion ne s'arrête pas même à cette époque antique : arrivée à son fondateur, elle se noue à un autre ordre de choses, à une religion typique qui l'a précédée. L'une ne peut être vraie sans que l'autre le soit; l'une se vante de promettre ce que l'autre se vante de tenir; en sorte que celle-ci, par un enchaînement qui est un fait visible, remonte à l'origine du monde.

#### ELLE NAQUIT LE JOUR QUE NAQUIRENT LES JOURS.

Il n'y a pas d'exemple d'une telle durée; et, à s'en tenir même au christianisme, aucune institution, dans l'univers, ne peut lui être opposée. C'est pour chicaner qu'on lui compare d'autres religions : plusieurs caractères frappants excluent toute comparaison; ce n'est pas ici le lieu de les détailler : un mot seulement, et c'est assez. Qu'on nous montre une autre religion fondée sur des faits miraculeux et révélant des dogmes incompréhensibles, crue pendant dix-huit siècles par une grande partie du genre humain, et défendue d'âge en âge par les premiers hommes du temps, depuis Origène jusqu'à Pascal, malgré les derniers efforts d'une secte ennemie, qui n'a cessé de rugir depuis Celse jusqu'à Condorcet.

Chose admirable! lorsqu'on réfléchit sur cette grande

institution, l'hypothèse la plus naturelle, celle que toutes les vraisemblances environnent, c'est celle d'un établissement divin. Si l'œuvre est humain, il n'y a plus moyen d'en expliquer le succès : en excluant le prodige, on le ramène.

Toutes les nations, dit-on, ont pris du cuivre pour de l'or. Fort bien : mais ce cuivre a-t-il été jeté dans le creuset européen, et soumis, pendant dix-huit siècles, à notre chimie observatrice? ou, s'il a subi cette épreuve, s'en est-il tiré à son honneur? Newton croyait à l'incarnation; mais Platon, je pense, croyait peu à la naissance merveilleuse de Bacchus.

Le christianisme a été prêché par des ignorants et cru par des savants, et c'est en quoi il ne ressemble à rien de connu.

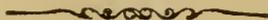
De plus, il s'est tiré de toutes les épreuves. On dit que la persécution est un vent qui nourrit et propage la flamme du fanatisme. Soit : Dioclétien favorisa le christianisme; mais, dans cette supposition, Constantin devait l'étouffer, et c'est ce qui n'est pas arrivé. Il a résisté à tout, à la paix, à la guerre, aux échafauds, aux triomphes, aux poignards, aux délices, à l'orgueil, à l'humiliation, à la pauvreté, à l'opulence, à la nuit du moyen âge et au grand jour des siècles de Léon X et de Louis XIV. Un empereur tout puissant et maître de la plus grande partie du monde connu épuisa jadis contre lui toutes les ressources de son génie; il n'oublia rien pour relever les dogmes anciens; il les associa habilement aux idées platoniques, qui étaient à la mode. Cachant la rage qui l'animait sous le masque d'une tolérance purement extérieure, il employa contre le culte ennemi les armes auxquelles nul ouvrage humain n'a résisté : il le livra au ridicule; il appauvrit le sacerdoce pour le faire mépriser; il le priva de tous les appuis que l'homme peut donner à ses

œuvres : diffamations, cabales, injustice, oppression, ridicule, force et adresse, tout fut inutile ; *le Galiléen* l'emporta sur Julien *le philosophe*.

Aujourd'hui, enfin, l'expérience se répète avec des circonstances encore plus favorables ; rien n'y manque de tout ce qui peut la rendre décisive. Soyez donc bien attentifs, vous tous que l'histoire n'a point assez instruits. Vous disiez que le sceptre soutenait la tiare ; eh bien il n'y a plus de sceptre dans la grande arène, il est brisé, et les morceaux sont jetés dans la boue. Vous ne saviez pas jusqu'à quel point l'influence d'un sacerdoce riche et puissant pouvait soutenir les dogmes qu'il prêchait : je ne crois pas trop qu'il y ait une puissance de faire croire ; mais passons. Il n'y a plus de prêtres ; on les a chassés, égorgés, avilis ; on les a dépouillés ; et ceux qui ont échappé à la guillotine, aux bûchers, aux poignards, aux fusillades, aux noyades, à la déportation, reçoivent aujourd'hui l'aumône qu'ils donnaient jadis. Vous craigniez la force de la coutume, l'ascendant de l'autorité, les illusions de l'imagination : il n'y a plus rien de tout cela ; il n'y a plus de coutume ; il n'y a plus de maître ; l'esprit de chaque homme est à lui. La philosophie ayant rongé le ciment qui unissait les hommes, il n'y a plus d'agréations morales. L'autorité civile, favorisant de toutes ses forces le renversement du système ancien, donne aux ennemis du christianisme tout l'appui qu'elle lui accordait jadis ; l'esprit humain prend toutes les formes imaginables pour combattre l'ancienne religion nationale. Ces efforts sont applaudis et payés, et les efforts contraires sont des crimes. Vous n'avez plus rien à craindre de l'enchantement des yeux, qui sont toujours les premiers trompés ; un appareil pompeux, de vaines cérémonies, n'en imposent plus à des hommes devant lesquels on se joue de tout depuis sept ans. Les temples sont

fermés, ou ne s'ouvrent qu'aux délibérations bruyantes et aux bacchanales d'un peuple effréné. Les autels sont renversés; on a promené dans les rues des animaux immondes sous les vêtements des pontifes; les coupes sacrées ont servi à d'abominables orgies; et sur ces autels que la foi antique environne de chérubins éblouis, on a fait monter des prostituées nues. Le philosophisme n'a donc plus de plaintes à faire; toutes les chances humaines sont en sa faveur; on fait tout pour lui et tout contre sa rivale. S'il est vainqueur, il ne dira pas comme César : *Je suis venu, j'ai vu et j'ai vaincu*; mais enfin il aura vaincu : il peut battre des mains et s'asseoir fièrement sur une croix renversée. Mais si le christianisme sort de cette épreuve terrible plus pur et plus vigoureux, si Hercule chrétien, fort de sa seule force, soulève *le fils de la terre*, et l'étouffe dans ses bras, *patuit Deus*. — Français! faites place au Roi très-chrétien, portez-le vous-mêmes sur son trône antique; relevez son oriflamme, et que son or, voyageant d'un pôle à l'autre, porte de toutes parts la devise triomphale :

LE CHRIST COMMANDE, IL RÉGNE, IL EST VAINQUEUR!



## CHAPITRE VI.

## DE L'INFLUENCE DIVINE DANS LES CONSTITUTIONS POLITIQUES.

L'homme peut tout modifier dans la sphère de son activité, mais il ne crée rien : telle est sa loi, au physique comme au moral.

L'homme peut sans doute planter un pépin, élever un arbre, le perfectionner par la greffe, et le tailler en cent manières ; mais jamais il ne s'est figuré qu'il avait le pouvoir de faire un arbre.

Comment s'est-il imaginé qu'il avait celui de faire une constitution ? Serait-ce par l'expérience ? Voyons donc ce qu'elle nous apprend.

Toutes les constitutions libres, connues dans l'univers, se sont formées de deux manières. Tantôt elles ont, pour ainsi dire, *germé* d'une manière insensible, par la réunion d'une foule de ces circonstances que nous nommons fortuites ; et quelquefois elles ont un auteur unique qui paraît comme un phénomène, et se fait obéir.

Dans les deux suppositions, voici par quels caractères Dieu nous avertit de notre faiblesse et du droit qu'il s'est réservé dans la formation des gouvernements :

1° Aucune constitution ne résulte d'une délibération ; les droits des peuples ne sont jamais écrits, ou du moins les actes constitutifs ou les lois fondamentales écrites, ne

sont jamais que des titres déclaratoires de droits antérieurs, dont on ne peut dire autre chose, sinon qu'ils existent parce qu'ils existent (1).

2° Dieu, n'ayant pas jugé à propos d'employer dans ce genre des moyens surnaturels, circonscrit au moins l'action humaine, au point que dans la formation des constitutions les circonstances font tout, et que les hommes ne sont que des circonstances. Assez communément même, c'est en courant à un certain but qu'ils en obtiennent un autre, comme nous l'avons vu dans la constitution anglaise.

3° Les droits du *peuple* proprement dit partent assez souvent de la concession des souverains, et dans ce cas il peut en conster historiquement; mais les droits du souverain et de l'aristocratie, du moins les droits essentiels, constitutifs et *radicaux*, s'il est permis de s'exprimer ainsi, n'ont ni date ni auteurs.

4° Les concessions même du souverain ont toujours été précédées par un état de choses qui les nécessitait et qui ne dépendait pas de lui.

5° Quoique les lois écrites ne soient jamais que des déclarations de droits antérieurs, cependant il s'en faut de beaucoup que tout ce qui peut être écrit le soit; il y a même toujours dans chaque constitution quelque chose qui ne peut être écrit (2), et qu'il faut laisser dans un

(1) *Il faudrait être fou pour demander qui a donné la liberté aux villes de Sparte, de Rome, etc. Ces républiques n'ont point reçu leurs chartes des hommes. Dieu et la nature les leur ont données.* (Sidney, *Disc. sur le gouv.*, tom. 1, 2. L'auteur n'est pas suspect).

(2) Le sage Hume a souvent fait cette remarque. Je ne citerai que le passage suivant : *C'est ce point de la constitution anglaise (le droit de remontrance) qu'il est très-difficile, ou, pour mieux dire, impossible de régler par des lois : il doit être dirigé par certaines idées délicates d'à-propos et de décence, plutôt que par l'exactitude des lois et des ordonnances.* (Hume, *Hist. d'Angl.*, Charles I, chap. LIII, note B.)

Thomas Payne est d'un autre avis, comme on sait. Il prétend qu'une constitution n'existe pas lorsqu'on ne peut la mettre dans sa poche.

nuage sombre et vénérable, sous peine de renverser l'État.

6° Plus on écrit, et plus l'institution est faible, la raison en est claire. Les lois ne sont que des déclarations de droits, et les droits ne sont déclarés que lorsqu'ils sont attaqués; en sorte que la multiplicité des lois constitutionnelles écrites ne prouve que la multiplicité des chocs et le danger d'une destruction.

Voilà pourquoi l'institution la plus vigoureuse de l'antiquité profane fut celle de Lacédémone, où l'on n'écrivit rien.

7° Nulle nation ne peut se donner la liberté si elle ne l'a pas (1). Lorsqu'elle commence à réfléchir sur elle-même, ses lois sont faites. L'influence humaine ne s'étend pas au delà du développement des droits existants, mais qui étaient méconnus ou contestés. Si des imprudents franchissent ces limites par des réformes téméraires, la nation perd ce qu'elle avait, sans atteindre ce qu'elle veut. De là résulte la nécessité de n'innover que très rarement, et toujours avec mesure et tremblement.

8° Lorsque la Providence a décrété la formation plus rapide d'une constitution politique, il paraît un homme revêtu d'une puissance indéfinissable: il parle, il se fait obéir; mais ces hommes merveilleux n'appartiennent peut-être qu'au monde antique et à la jeunesse des nations. Quoi qu'il en soit, voici le caractère distinctif de ces législateurs par excellence. Ils sont rois, ou éminemment nobles: à cet égard, il n'y a, et il ne peut y avoir aucune exception. Ce fut par ce côté que pécha l'institution de Solon, la plus fragile de l'antiquité (2). Les beaux jours

(1) *Un popolo uso a vivere sotto un principe, se per qualche accidente diventa libero, con difficoltà mantiene la libertà.* (Machiavel. *Discorsi sopra Tito Livio*, lib. I, cap. xvi.)

(2) Plutarque a fort bien vu cette vérité. *Solon*, dit-il, *ne peut parvenir à maintenir longtemps une cité en union et concorde... pour ce*

d'Athènes, qui ne firent que passer (1), furent encore interrompus par des conquêtes et par des tyrannies; et Solon même vit les Pisistratides.

9° Ces législateurs même avec leur puissance extraordinaire ne font jamais que rassembler des éléments préexistants dans les coutumes et le caractère des peuples; mais ce rassemblement, cette formation rapide, qui tiennent de la création, ne s'exécute qu'au nom de la Divinité. La politique et la religion se fondent ensemble: on distingue à peine le législateur du prêtre; et ses institutions publiques consistent principalement en *cérémonies et vacations religieuses* (2).

10° La liberté, dans un sens, fut toujours un don des rois; car toutes les nations libres furent constituées par des rois. C'est la règle générale, et les exceptions qu'on pourrait indiquer, rentreraient dans la règle, si elles étaient discutées (3).

11° Jamais il n'exista de nation libre, qui n'eût dans sa constitution naturelle des germes de liberté aussi anciens qu'elle; et jamais nation ne tenta efficacement de développer, par ses lois fondamentales écrites, d'autres droits que ceux qui existaient dans sa constitution naturelle.

12° Une assemblée quelconque d'hommes ne peut cons-

*qu'il était né de race populaire, et n'était pas des plus riches de sa ville, ainsi des moyens bourgeois seulement. (Vie de Solon, trad. d'Amyot.*

(1) *Hæc extrema fuit ætas imperatorum Atheniensium, Iphicratis Chabriæ, Timothei: neque post illorum obitum quisquam dux in illâ urbe fuit dignus memoriâ* (Corn. Nep., Vit. Timoth., cap. IV.) De la bataille de Marathon à celle de Leucade, gagnée par Timothée, il s'écoula 114 ans. C'est le *diapason* de la gloire d'Athènes.

(2) Plutarque, *Vie de Numa*.

(3) *Neque ambigitur quin Brutus idem, qui tantum gloriæ, superbo exacto rege, meruit pessimo publico id facturum fuerit si libertatis immaturæ cupidine priorum regum alicui regnum extorsisset, etc* (Tit. Liv., II, 1.) Le passage entier est très digne d'être médité.

tituer une nation ; et même cette entreprise excède en folie ce que tous les *Bedlams* de l'univers peuvent enfanter de plus absurde et de plus extravagant (1).

Prouver en détail cette proposition, après ce que j'ai dit, serait, ce me semble, manquer de respect à ceux qui savent, et faire trop d'honneur à ceux qui ne savent pas.

13° J'ai parlé d'un caractère principal des véritables législateurs ; en voici un autre qui est très remarquable et sur lequel il serait aisé de faire un livre. C'est qu'ils ne sont jamais ce qu'on appelle des *savants*, qu'ils n'écrivent point, qu'ils agissent par instinct et par impulsion, plus que par raisonnement, et qu'ils n'ont d'autre instrument pour agir qu'une certaine force morale qui plie les volontés comme le vent courbe une moisson.

En montrant que cette observation n'est que le corollaire d'une vérité générale de la plus haute importance, je pourrais dire des choses intéressantes, mais je crains de m'égarer : j'aime mieux supprimer les intermédiaires, et courir aux résultats.

Il y a entre la politique théorique et la législation constituante la même différence qui existe entre la poétique et la poésie. L'illustre Montesquieu est à Lycurgue, dans l'échelle générale des esprits, ce que Batteux est à Homère ou à Racine.

Il y a plus : ces deux talents s'excluent positivement, comme on l'a vu par l'exemple de Locke, qui broncha lourdement lorsqu'il s'avisa de vouloir donner des lois aux Américains.

J'ai vu un grand amateur de la république se lamenter sérieusement de ce que les Français n'avaient pas aperçu

(1) *E necessario chè uno solo sia quello che dia il modo, e della cui mente dipenda qualunque simile ordinazione.* (Machiavel, *Disc. sopr Tit. Liv.*, lib. I, cap. ix.)

dans les œuvres de Hume la pièce intitulée : *Plan d'une république parfaite*. — *O cæcas hominum mentes!* Si vous voyez un homme ordinaire qui ait du bon sens, mais qui n'ait jamais donné, dans aucun genre, aucun signe extérieur de supériorité, cependant vous ne pouvez pas assurer qu'il ne peut être législateur. Il n'y a aucune raison de dire oui ou non ; mais s'agit-il de Bacon, de Locke, de Montesquieu, etc., dites *non*, sans balancer ; car le talent qu'il a prouvé qu'il n'a pas l'autre (1).

L'application des principes que je viens d'exposer à la constitution française, se présente naturellement ; mais il est bon de l'envisager sous un point de vue particulier.

Les plus grands ennemis de la révolution française doivent convenir, avec franchise, que la commission des onze qui a produit la dernière constitution, a, suivant toutes les apparences, plus d'esprit que son ouvrage, et qu'elle a fait peut-être tout ce qu'elle pouvait faire. Elle disposait de matériaux rebelles, qui ne lui permettaient pas de suivre les principes ; et la division seule des pouvoirs, quoiqu'ils ne soient divisés que par une muraille (2), est cependant une belle victoire remportée sur les préjugés du moment.

Mais, il ne s'agit que du mérite intrinsèque de la constitution. Il n'entre pas dans mon plan de rechercher les défauts particuliers qui nous assurent qu'elle peut durer ; d'ailleurs, tout a été dit sur ce point. J'indiquerai seulement l'erreur de théorie qui a servi de base à cette constitution, et qui a égaré les Français depuis le premier instant de leur révolution.

(1) Plutarque, Zénon, Chrysippe, ont fait des livres ; mais Lycurgue fit des actes. (PLUTARQUE, *Vie de Lycurgue*.) Il n'y a pas une seule idée saine en morale et en politique qui ait échappé au bon sens de Plutarque.

(2) En aucun cas, les deux Conseils ne peuvent se réunir dans une même salle. (*Constit. de 1793*, tit. V, art. 60.)

La constitution de 1795, tout comme ses aînées, est faite pour l'*homme*. Or, il n'y a point d'*homme* dans le monde. J'ai vu, dans ma vie, des Français, des Italiens, des Russes, etc.; je sais même, grâce à Montesquieu, qu'on peut être *Persan*: mais quant à l'*homme*, je déclare ne l'avoir rencontré de ma vie; s'il existe, c'est bien à mon insu.

Y a-t-il une seule contrée de l'univers où l'on ne puisse trouver un conseil des Cinq-Cents, un conseil des Anciens et cinq Directeurs? Cette constitution peut être présentée à toutes les associations humaines, depuis la Chine jusqu'à Genève. Mais une constitution qui est faite pour toutes les nations, n'est faite pour aucune: c'est une pure abstraction, une œuvre scolastique faite pour exercer l'esprit d'après une hypothèse idéale, et qu'il faut adresser à l'*homme*, dans les espaces imaginaires où il habite.

Qu'est-ce qu'une constitution? n'est-ce pas la solution du problème suivant?

Etant données *la population, les mœurs, la religion, la situation géographique, les relations politiques, les richesses, les bonnes et les mauvaises qualités d'une certaine nation, trouver les lois qui lui conviennent.*

Or, ce problème n'est pas seulement abordé dans la constitution de 1795, qui n'a pensé qu'à l'*homme*.

Toutes les raisons imaginables se réunissent donc pour établir que le sceau divin n'est pas sur cet ouvrage. — Ce n'est qu'un *thème*.

Aussi, déjà dans ce moment, combien de signes de destruction!



## CHAPITRE VII.

## SIGNES DE NULLITÉ DANS LE GOUVERNEMENT FRANÇAIS.

Le législateur ressemble au Créateur ; il ne travaille pas toujours ; il enfante , et puis il se repose . Toute législation vraie a son *sabbat* , et l'intermittence est son caractère distinctif ; en sorte qu'Ovide a énoncé une vérité du premier ordre , lorsqu'il a dit :

*Quod caret alternâ requie durabile non est.*

Si la perfection était l'appanage de la nature humaine , chaque législateur ne parlerait qu'une fois : mais , quoique toutes nos œuvres soient imparfaites , et qu'à mesure que les institutions politiques se vicient , le souverain soit obligé de venir à leur secours par des nouvelles lois , cependant la législation humaine se rapproche de son modèle par cette intermittence dont je parlais tout à l'heure . Son repos l'honore autant que son action primitive : plus elle agit , et plus son œuvre est humaine , c'est-à-dire , fragile .

Voyez les travaux des trois assemblées nationales de France ; quel nombre prodigieux de lois ! Depuis le

1 <sup>er</sup> juillet 1789 jusqu'au mois d'octobre 1791, l'Assemblée nationale en a fait. . . . .	2,557
L'Assemblée législative en a fait, en onze mois et demi. . . . .	1,712
La Convention nationale, depuis le premier jour de la république jusqu'au 4 brumaire an 4 <sup>o</sup> (26 octobre 1795), en a fait en 57 mois. . .	11,210
TOTAL. . . . .	15,479(1)

Je doute que les trois races des rois de France aient enfanté une collection de cette force. Lorsqu'on réfléchit sur ce nombre infini de lois, on éprouve successivement deux sentiments bien différents : le premier est celui de l'admiration, ou du moins de l'étonnement; on s'étonne, avec M. Burke, que cette nation, dont la légèreté est un proverbe, ait produit des travailleurs aussi obstinés. L'édifice de ces lois est une œuvre atlantique dont l'aspect étourdit. Mais l'étonnement se change tout à coup en pitié, lorsqu'on songe à la nullité de ces lois; et l'on ne voit plus que des enfants qui se font tuer pour élever un grand édifice de cartes.

Pourquoi tant de lois? C'est parce qu'il n'y a point de législateur.

Qu'ont fait les prétendus législateurs depuis six ans? Rien; car *détruire* n'est pas *faire*.

On ne peut se lasser de contempler le spectacle incroyable d'une nation qui se donne trois constitutions

(1) Ce calcul, qui a été fait en France, est rappelé dans une gazette étrangère du mois de février 1796. Ce nombre de 15,479 en moins de six ans me paraissait déjà fort honnête, lorsque j'ai retrouvé dans mes tablettes l'assertion d'un très aimable journaliste qui veut absolument dans une de ses feuilles *scintillantes* (*Quotidienne du 30 novembre 1796, n<sup>o</sup> 218*), que la république française possède deux millions et quelque centaines de mille lois imprimées, et dix-huit cent mille qui ne le sont pas. — Pour moi, j'y consens.

en cinq ans. Nul législateur n'a tâtonné ; il dit *fiat* à sa manière, et la machine va. Malgré les différents efforts que les trois assemblées ont faits dans ce genre, tout est allé de mal en pis, puisque l'assentiment de la nation a constamment manqué de plus en plus à l'ouvrage des législateurs.

Certainement, la constitution de 1791 fut un beau monument de folie ; cependant, il faut l'avouer, il avait passionné les Français ; et c'est de bon cœur, quoique très follement, que la majorité de la nation prêta serment à *la nation, à la loi et au roi*. Les Français s'engouèrent même de cette constitution au point que, longtemps après qu'il n'en fut plus question, c'était un discours assez commun parmi eux, *que pour revenir à la véritable monarchie, il fallait passer par la constitution de 1791*. C'était dire, au fond, que pour revenir d'Asie en Europe, il fallait passer par la lune ; mais je ne parle que du fait (1).

La constitution de Condorcet n'a jamais été mise à l'épreuve, et n'en valait pas la peine ; celle qui lui fut préférée, ouvrage de quelques coupe-jarrets, plaisait cependant à leurs semblables ; et cette phalange, grâce à la révolution, n'est pas peu nombreuse en France ; en sorte qu'à tout prendre, celle des trois constitutions

(1) Un homme d'esprit qui avait ses raisons pour louer cette constitution, et qui veut absolument qu'elle soit un *monument de la raison écrite*, convient cependant que, sans parler de l'horreur pour les deux Chambres et de la restriction du *veto*, elle renferme encore *plusieurs autres principes d'anarchie* (20 ou 30 par exemple). Voyez *Coup d'œil sur la Révolution française, par un ami de l'ordre et des lois, par M. M....*. Hambourg, 1794, pages 28 et 77.

Mais ce qui suit est plus curieux. *Cette constitution*, dit l'auteur, *ne pêche pas par ce qu'elle contient, mais par ce qui lui manque*. Ibid., page 27. Cela s'entend : la constitution de 1791 serait parfaite, si elle était faite : c'est l'Apollon du Belvédère, moins la statue et le piédestal.

\* M. le général de Montesquiou.

qui a compté le moins de fauteurs, est celle d'aujourd'hui. Dans les assemblées primaires qui l'ont acceptée (à ce que disent les gouvernants) plusieurs membres ont écrit naïvement : *accepté, faute de mieux*. C'est en effet la disposition générale de la nation : elle s'est soumise par lassitude, par désespoir de trouver mieux : dans l'excès des maux qui l'accablaient, elle a cru respirer sous ce frêle abri ; elle a préféré un mauvais port à une mer courroucée ; mais nulle part on n'a vu la conviction et le consentement du cœur. Si cette constitution était faite pour les Français, la force invincible de l'expérience lui gagnerait tous les jours de nouveaux partisans : or, il arrive précisément le contraire ; chaque minute voit un nouveau déserteur de la démocratie : c'est l'apathie, c'est la crainte seule qui gardent le trône des pentarques ; et les voyageurs les plus clairvoyants et les plus désintéressés, qui ont parcouru la France, disent d'une commune voix : *C'est une république sans républicains*.

Mais si, comme on l'a tant prêché aux rois, la force des gouvernements réside tout entière dans l'amour des sujets ; si la crainte seule est un moyen insuffisant de maintenir les souverainetés, que devons-nous penser de la république française ?

Ouvrez les yeux, et vous verrez qu'elle ne *vit pas*. Quel appareil immense ! quelle multiplicité de ressorts et de rouages ! quel fracas de pièces qui se heurtent ! quelle énorme quantité d'hommes employés à réparer les dommages ! Tout annonce que la nature n'est pour rien dans ces mouvements ; car le premier caractère de ses créations, c'est la puissance jointe à l'économie des moyens : tout étant à sa place, il n'y a point de secousses, point d'ondulations : tous les frottements étant doux, il n'y a point de bruit, et ce silence est auguste. C'est ainsi que, dans la mécanique physique, la pondération

parfaite, l'équilibre et la symétrie exacte des parties, font que de la célérité même du mouvement résultent pour l'œil satisfait les apparences du repos.

Il n'y a donc point de souveraineté en France ; tout est factice, tout est violent, tout annonce qu'un tel ordre de choses ne peut durer.

La philosophie moderne est tout à la fois trop matérielle et trop présomptueuse pour apercevoir les véritables ressorts du monde politique. Une de ses folies est de croire qu'une assemblée peut constituer une nation ; qu'une *constitution*, c'est-à-dire, l'ensemble des lois fondamentales qui conviennent à une nation, et qui doivent lui donner telle ou telle forme de gouvernement, est un ouvrage comme un autre, qui n'exige que de l'esprit, des connaissances et de l'exercice ; qu'on peut apprendre son *métier de constituant*, et que des hommes, le jour qu'ils y pensent, peuvent dire à d'autres hommes : *Faites-nous un gouvernement*, comme on dit à un ouvrier ; *Faites-nous une pompe à feu ou un métier à bras*.

Cependant il est une vérité aussi certaine, dans son genre, qu'une proposition de mathématiques, c'est que *nulle grande institution ne résulte d'une délibération*, et que les ouvrages humains sont fragiles en proportion du nombre d'hommes qui s'en mêlent, et de l'appareil de science et de raisonnement qu'on y emploie *à priori*.

Une constitution écrite telle que celle qui régit aujourd'hui les Français, n'est qu'un automate, qui ne possède que les formes extérieures de la vie. L'homme, par ses propres forces, est tout au plus un *Vaucanson* ; pour être *Prométhée*, il faut monter au ciel ; car *le législateur ne peut se faire obéir, ni par la force, ni par le raisonnement* (1).

(1) Rousseau, *Contrat social*, liv. II, chap. VII.

Il faut veiller cet homme sans relâche, et le surprendre lorsqu'il laisse échapper la vérité par distraction.

On peut dire que, dans ce moment, l'expérience est faite; car on manque d'attention, lorsqu'on dit que la constitution française *marche* : on prend la constitution pour le gouvernement. Celui-ci, qui est un despotisme fort avancé, ne marche que trop ; mais la constitution n'existe que sur le papier. On l'observe, on la viole, suivant les intérêts des gouvernants : le peuple est compté pour rien ; et les outrages que ses maîtres lui adressent sous les formes du respect, sont bien propres à le guérir de ses erreurs.

La vie d'un gouvernement est quelque chose d'aussi réel que la vie d'un homme ; on la sent, ou, pour mieux dire, on la voit, et personne ne peut se tromper sur ce point. J'adjure tous les Français qui ont une conscience, de se demander à eux-mêmes s'ils n'ont pas besoin de se faire une certaine violence pour donner à leurs représentants le titre de *législateurs* ; si ce titre d'étiquette et de *courtoisie* ne leur cause pas un léger effort, à peu près semblable à celui qu'ils éprouvaient, lorsque, sous l'ancien régime, ils voulaient bien appeler *comte* ou *marquis* le fils d'un secrétaire du roi ?

*Tout honneur vient de Dieu*, dit le vieil Homère (1) ; il parle comme saint Paul, au pied de la lettre, toutefois sans l'avoir pillé. Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'il ne dépend pas de l'homme de communiquer ce caractère indéfinissable qu'on appelle *dignité*. A la souveraineté seule appartient l'*honneur* par excellence ; c'est d'elle, comme d'un vaste réservoir, qu'il est dérivé avec nombre, poids et mesure, sur les ordres et sur les individus.

J'ai remarqué qu'un membre de la législature, ayant parlé de son RANG dans un écrit public, les journaux se moquèrent de lui, parce qu'en effet il n'y a point de *rang*

(1) *Iliade*, I, 178.

en France, mais seulement du *pouvoir*, qui ne tient qu'à la force. Le peuple ne voit dans un député que la sept-cent-cinquantième partie du pouvoir de faire beaucoup de mal. Le député respecté ne l'est point par ce qu'il est *député*, mais parce qu'il est respectable. Tout le monde sans doute voudrait avoir prononcé le discours de M. Siméon sur le divorce ; mais tout le monde voudrait qu'il l'eût prononcé au sein d'une assemblée légitime.

C'est peut-être une illusion de ma part ; mais ce *salaire*, qu'un néologisme vaniteux appelle *indemnité*, me semble un préjugé contre la représentation française. L'Anglais, libre par la loi et indépendant par sa fortune, qui vient à Londres représenter la nation à ses frais, a quelque chose d'imposant. Mais ces *législateurs* français, qui lèvent cinq ou six millions tournois sur la nation pour lui faire des lois ; ces *facteurs* de décrets, qui exercent la souveraineté nationale moyennant huit *myriagrammes* de froment par jour, et qui vivent de leur puissance législative ; ces hommes-là, en vérité, font bien peu d'impression sur l'esprit ; et lorsqu'on vient à se demander ce qu'ils valent, l'imagination ne peut s'empêcher de les évaluer en froment.

En Angleterre, ces deux lettres magiques M. P., accolées au nom le moins connu, l'exaltent subitement, et lui donnent des droits à une alliance distinguée. En France, un homme qui briguerait une place de député pour déterminer en sa faveur un mariage disproportionné, ferait probablement un assez mauvais calcul.

C'est que tout représentant, tout instrument quelconque d'une souveraineté fausse, ne peut exciter que la curiosité ou la terreur.

Telle est l'incroyable faiblesse du pouvoir humain, isolé, qu'il ne dépend pas seulement de lui de consacrer un habit. Combien de rapports a-t-on faits au Corps lé-

gislatif sur le costume de ses membres? Trois ou quatre au moins, mais toujours en vain. On vend dans les pays étrangers la représentation de ces beaux costumes, tandis qu'à Paris l'opinion les annule.

Un habit ordinaire, contemporain d'un grand événement, peut être consacré par cet événement; alors le caractère dont il est marqué le soustrait à l'empire de la mode: tandis que les autres changent, il demeure le même, et le respect l'environne à jamais. C'est à peu près de cette manière que se forment les costumes des grandes dignités.

Pour celui qui examine tout, il peut être intéressant d'observer que, de toutes les parures révolutionnaires, les seules qui aient une certaine consistance sont l'écharpe et le panache, qui appartiennent à la chevalerie. Elles subsistent, quoique flétries, comme ces arbres de qui la sève nourricière s'est retirée, et qui n'ont encore perdu que leur beauté. Le *fonctionnaire public*, chargé de ces signes déshonorés, ne ressemble pas mal au voleur qui brille sous les habits de l'homme qu'il vient de dépouiller.

Je ne sais si je lis bien, mais je lis partout la nullité de ce gouvernement.

Qu'on y fasse bien attention; ce sont les conquêtes des Français qui ont fait illusion sur la durée de leur gouvernement; l'éclat des succès militaires éblouit même de bons esprits, qui n'aperçoivent pas d'abord à quel point ces succès sont étrangers à la stabilité de la république.

Les nations ont vaincu sous tous les gouvernements possibles; et les révolutions même, en exaltant les esprits, amènent les victoires. Les Français réussiront toujours à la guerre sous un gouvernement ferme qui aura l'esprit de les mépriser en les louant, et de les jeter sur l'ennemi comme des boulets, en leur promettant des épitaphes dans les gazettes.

C'est toujours Robespierre qui gagne les batailles dans ce moment; c'est son despotisme de fer qui conduit les Français à la boucherie et à la victoire. C'est en prodiguant l'or et le sang, c'est en forçant tous les moyens, que les maîtres de la France ont obtenu les succès dont nous sommes les témoins. Une nation supérieurement brave, exaltée par un fanatisme quelconque, et conduite par d'habiles généraux, vaincra toujours, mais payera cher ses conquêtes. La constitution de 1793 a-t-elle reçu le sceau de la durée par ces trois années de victoires dont elle occupe le centre? Pourquoi en serait-il autrement de celle de 1795? et pourquoi la victoire lui donnerait-elle un caractère qu'elle n'a pu imprimer à l'autre?

D'ailleurs, le caractère des nations est toujours le même. Barclay, dans le seizième siècle, a fort bien deviné celui des Français sous le rapport militaire. *C'est une nation, dit-il, supérieurement brave, et présentant chez elle une masse invincible, mais lorsqu'elle se déborde, elle n'est plus la même. De là vient qu'elle n'a jamais pu retenir l'empire sur les peuples étrangers, et qu'elle n'est puissante que pour son malheur* (1).

Personne ne sent mieux que moi que les circonstances actuelles sont extraordinaires, et qu'il est très possible qu'on ne voie point ce qu'on a toujours vu; mais cette question est indifférente à l'objet de cet ouvrage. Il me suffit d'indiquer la fausseté de ce raisonnement : *la république est victorieuse, donc elle durera*. S'il fallait absolument prophétiser, j'aimerais mieux dire : *La guerre la fait vivre, donc la paix la fera mourir*.

L'auteur d'un système de physique s'applaudirait sans

(1) *Gens armis strenua, indomitæ intrase molis; at ubi inexteris exundat, statim impetûs sui oblita: eo modo nec diu externum imperium tenuit, et sola est in exitium sui potens.* (J. Barclaius, *Icon. animorum* cap. III.)

doute, s'il avait en sa faveur tous les faits de la nature, comme je puis citer à l'appui de mes réflexions tous les faits de l'histoire. J'examine de bonne foi les monuments qu'elle nous fournit, et je ne vois rien qui favorise ce système chimérique de délibération et de construction politique par des raisonnements antérieurs. On pourrait tout au plus citer l'Amérique; mais j'ai répondu d'avance, en disant qu'il n'est pas temps de la citer. J'ajouterai cependant un petit nombre de réflexions.

1° L'Amérique anglaise avait un roi, mais ne le voyait pas : la splendeur de la monarchie lui était étrangère et le souverain était pour elle, comme une espèce de puissance surnaturelle, qui ne tombe pas sous les sens.

2° Elle possédait l'élément démocratique qui existe dans la constitution de la métropole.

3° Elle possédait de plus ceux qui furent portés chez elle par une foule de ses premiers colons nés au milieu des troubles religieux et politiques, et presque tous les esprits républicains.

4° Avec ces éléments, et sur le plan des trois pouvoirs qu'ils tenaient de leurs ancêtres, les Américains ont bâti, et n'ont point fait *table rase*, comme les Français.

Mais tout ce qu'il y a de véritablement nouveau dans leur constitution, tout ce qui résulte de la délibération commune, est la chose du monde la plus fragile; on ne saurait réunir plus de symptômes de faiblesse et de caducité.

Non seulement je ne crois point à la stabilité du gouvernement américain, mais les établissements particuliers de l'Amérique anglaise ne m'inspirent aucune confiance. Les villes, par exemple, animées d'une jalousie très peu respectable, n'ont pu convenir du lieu où siègerait le congrès; aucune n'a voulu céder cet honneur à l'autre. En conséquence, on a décidé qu'on bâtirait une

ville nouvelle qui serait le siège du gouvernement. On a choisi l'emplacement le plus avantageux sur le bord d'un grand fleuve ; on a arrêté que la ville s'appellerait *Washington* ; la place de tous les édifices publics est marquée ; on a mis la main à l'œuvre, et le plan de la *cité-reine* circule déjà dans toute l'Europe. Essentiellement, il n'y a rien là qui passe les forces du pouvoir humain ; on peut bien bâtir une ville : néanmoins, il y a trop de délibération, trop d'*humanité* dans cette affaire ; et l'on pourrait gager mille contre un que la ville ne se bâtira pas, ou qu'elle ne s'appellera pas *Washington*, ou que le congrès n'y résidera pas.

---

## CHAPITRE VIII.

DE L'ANCIENNE CONSTITUTION FRANÇAISE. — DIGRESSION SUR  
LE ROI ET SUR SA DÉCLARATION AUX FRANÇAIS,  
DU MOIS DE JUILLET 1795.

On a soutenu trois systèmes différents sur l'ancienne constitution française : les uns ont prétendu que la nation n'avait point de constitution ; d'autres ont soutenu le contraire ; d'autres enfin ont pris, comme il arrive dans toutes les questions importantes, un sentiment moyen : ils ont soutenu que les Français avaient véritablement une constitution , mais qu'elle n'était point observée.

Le premier sentiment est insoutenable ; les deux autres ne se contredisent point réellement.

L'erreur de ceux qui ont prétendu que la France n'avait point de constitution, tenait à la grande erreur sur le pouvoir humain, la délibération antérieure et les lois écrites.

Si un homme de bonne foi, n'ayant pour lui que le bon sens et la droiture, se demande ce que c'était que l'ancienne constitution française, on peut lui répondre hardiment : « C'est ce que vous sentiez, lorsque vous étiez  
« en France ; c'est ce mélange de liberté et d'autorité de  
« lois et d'opinions, qui faisait croire à l'étranger, sujet

« d'une monarchie, en voyageant en France, qu'il vivait  
« sous un autre gouvernement que le sien ».

Mais si l'on veut approfondir la question, on trouvera, dans les monuments du droit public français, des caractères et des lois qui élèvent la France au-dessus de toutes les monarchies connues.

Un caractère particulier de cette monarchie, e'est qu'elle possède un certain élément théocratique qui lui est particulier, et qui lui a donné quatorze cents ans de durée : il n'y a rien de si national que cet élément. Les évêques, successeurs des Druides sous ce rapport, n'ont fait que le perfectionner.

Je ne crois pas qu'aucune monarchie européenne ait employé, pour le bien de l'État, un plus grand nombre de pontifes dans le gouvernement civil. Je remonte par la pensée depuis le pacifique Fleury jusqu'à ces saints Ouën, ces saints Léger, et tant d'autres si distingués sous le rapport politique dans la nuit de leur siècle ; véritables Orphées de la France, qui apprivoisèrent les tigres, et se firent suivre par les chênes : je doute qu'on puisse montrer ailleurs une série pareille.

Mais, tandis que le sacerdoce était en France une des trois colonnes qui soutenaient le trône, et qu'il jouait dans les comices de la nation, dans les tribunaux, dans le ministère, dans les ambassades, un rôle si important, on n'apercevait pas ou l'on apercevait peu son influence dans l'administration civile ; et lors même qu'un prêtre était premier ministre, on n'avait point en France un *gouvernement de prêtres*.

Toutes les influences étaient fort bien balancées, et tout le monde était à sa place. Sous ce point de vue, c'est l'Angleterre qui ressemblait le plus à la France. Si jamais elle bannit de sa langue politique ces mots : *Church and State*, son gouvernement périra comme celui de sa rivale.

C'était la mode en France ( car tout est mode dans ce pays ) de dire qu'on y était esclave : mais pourquoi donc trouvait-on dans la langue française le mot de *citoyen*, avant même que la révolution s'en fût emparée pour le déshonorer, mot qui ne peut être traduit dans les autres langues européennes? Racine le fils adressait ce beau vers au roi de France, au nom de sa ville de Paris :

Sous un roi citoyen, tout citoyen est roi.

Pour louer le patriotisme d'un Français, on disait : *c'est un grand citoyen*. On essayerait vainement de faire passer cette expression dans nos langues; *gross Burger* en allemand<sup>(1)</sup>, *gran cittadino* en italien, etc., ne seraient pas tolérables (2). Mais il faut sortir des généralités.

Plusieurs membres de l'ancienne magistrature ont réuni et développé les principes de la monarchie française, dans un livre intéressant, qui paraît mériter toute confiance des Français (3).

Ces magistrats commencent, comme il convient, par la prérogative royale; et certes, il n'est rien de plus magnifique.

« La constitution attribue au roi la puissance législative : de lui émane toute juridiction. Il a le droit de rendre justice, et de la faire rendre par ses officiers; de faire grâce, d'accorder des privilèges et des récompenses; de disposer des offices, de conférer la no-

(1) Burger, *verbum humile apud nos et ignobile*. (J. A. Ernesti, in *Dedicat. Opp. Ciceronis*, page 79.)

(2) Rousseau a fait une note absurde sur ce mot de *citoyen*, dans son *Contrat Social*, liv. I, chap. vi. Il accuse, sans se gêner, un très savant homme d'avoir fait sur ce point *une lourde bévue*; et il fait, lui, Jean-Jacques, une lourde bévue à chaque ligne; il montre une égale ignorance en fait de langues, de métaphysique et d'histoire.

(3) Développement des principes fondamentaux de la monarchie française, 1795, in-8°.

« blesse, de convoquer, de dissoudre les assemblées de  
 « la nation, quand sa sagesse le lui indique; de faire la  
 « paix ou la guerre, et de convoquer les armées ». (Page 28.)

Voilà, sans doute, de grandes prérogatives; mais voyons ce que la constitution française a mis dans l'autre bassin de la balance.

« Le roi ne règne que par la loi, et n'a puissance de  
 « faire toute chose à son appétit ». (Page 364.)

« Il est des lois que les rois eux-mêmes se sont avoué,  
 « suivant l'expression devenue célèbre, dans l'heureuse  
 « impuissance de violer; ce sont les lois du royaume, à la  
 « différence des lois de circonstances ou non constitu-  
 « tionnelles, appelées lois du roi ». (Pages 29 et 30.)

« Ainsi, par exemple, la succession à la couronne est  
 « une primogéniture masculine, d'une forme rigide ».

« Les mariages des princes du sang, faits sans l'auto-  
 « rité du roi sont nuls ». (Page 262.)— « Si la dynastie  
 « régnante vient à s'éteindre, c'est la nation qui se donne  
 « un roi ». (Page 263, etc., etc.)

« Les rois, comme législateurs suprêmes, ont toujours  
 « parlé affirmativement, en publiant leurs lois. Cepen-  
 « dant il y a aussi un consentement du peuple; mais ce  
 « consentement n'est que l'expression du vœu, de la re-  
 « connaissance et de l'acceptation de la nation ». (Page 271) (1).

« Trois ordres, trois chambres, trois délibérations;

(1) Si l'on examine bien attentivement cette intervention de la nation, on trouvera moins qu'une puissance co-législatrice, et plus qu'un simple consentement. C'est un exemple de ces choses, qu'il faut laisser dans une certaine obscurité, et qui ne peuvent être soumises à des réglemens humains: c'est la partie la plus divine des constitutions, s'il est permis de s'exprimer ainsi. On dit souvent: *Il n'y a qu'à faire une loi pour savoir à quoi s'en tenir.* Pas toujours; il y a des cas réservés.

« c'est ainsi que la nation est représentée. Le résultat  
« des délibérations, s'il est unanime, présente le vœu  
« des États Généraux ». (Page 332.)

« Les lois du royaume ne peuvent être faites qu'en  
« assemblée générale de tout le royaume, avec le com-  
« mun accord des gens des trois États. Le prince ne peut  
« déroger à ces lois; et, s'il ose y toucher, tout ce qu'il  
« a fait peut être cassé par son successeur ». (Pages 292.  
293.)

« La nécessité du consentement de la nation à l'établis-  
« sement des impôts, est une vérité incontestable, re-  
« connue par les rois ». (Page 302.)

« Le vœu des deux ordres ne peut lier le troisième, si  
« ce n'est de son consentement ». (Page 302.)

« Le consentement des États Généraux est nécessaire  
« pour la validité de toute aliénation perpétuelle du do-  
« maine. » (Page 303.)— « Et la même surveillance leur  
« est recommandée pour empêcher tout démembrement  
« partiel du royaume ». (Page 304.)

« La Justice est administrée, au nom du roi, par des  
« magistrats qui examinent les lois, et voient si elles ne  
« sont point contraires aux lois fondamentales ». (Page  
343.) Une partie de leur devoir est de résister à la vo-  
lonté égarée du souverain. C'est sur ce principe que  
le fameux chancelier de L'Hospital, adressant la parole  
au Parlement de Paris en 1561, lui disait : *Les magis-  
trats ne doivent point se laisser intimider par le courroux  
passager des souverains, ni par la crainte des disgrâces,  
mais avoir toujours présent le serment d'obéir aux ordon-  
nances, qui sont les vrais commandements des rois.* (Page  
345.)

On voit Louis XI, arrêté par un double refus de son  
Parlement, se désister d'une aliénation inconstitution-  
nelle. (Page 343.)

On voit Louis XIV reconnaître solennellement ce droit de libre vérification (Page 347), et ordonner à ses magistrats *de lui désobéir, sous peine de désobéissance*, s'il leur adressait des commandements contraires à la loi. (Page 345). Cet ordre n'est point un jeu de mots : le roi défend d'obéir à l'homme; il n'a pas de plus grand ennemi.

Ce superbe monarque ordonne encore à ses magistrats de tenir pour nulles toutes lettres patentes portant des évocations ou commissions pour le jugement des causes civiles et criminelles, *et même de punir les porteurs de ces lettres.* (Page 363.)

Les magistrats s'écrient : *Terre heureuse où la servitude est inconnue!* (Page 361.) Et c'est un prêtre distingué par sa piété et par sa science (Fleury) qui écrit, en exposant le droit public de France : *En France, tous les particuliers sont libres; point d'esclavage : liberté pour domiciles, voyages, commerces, mariages, choix de profession, acquisitions, dispositions de biens, successions.* (Page 362.)

« La puissance militaire ne doit point s'interposer dans l'administration civile. *Les gouverneurs de provinces n'ont rien que ce qui concerne les armes, et ils ne peuvent s'en servir que contre les ennemis de l'État, et non contre le citoyen qui est soumis à la justice de l'État.* » (Page 364.)

« Les magistrats sont inamovibles, et ces offices importants ne peuvent vaquer que par la mort du titulaire, la démission volontaire ou la forfaiture jugée (1) ». (P. 356.)

(1) Était-on bien dans la question, en déclamant si fort contre la vénalité des charges de la magistrature? La vénalité ne devait être considérée que comme un moyen d'hérédité; et le problème se réduit à savoir si, dans un pays tel que la France, ou telle qu'elle était depuis deux ou trois siècles, la justice pouvait être administrée mieux que par des magistrats héréditaires? La question est très difficile à résoudre; l'énumération des inconvénients est un argument trompeur. Ce qu'il y a de mauvais dans une constitution, ce qui doit même la détruire, en fait cependant portion comme ce qu'elle a de meilleur. Je renvoie au passage de Cicéron : *Nimia potestas est tribunorum, quis negat, etc.* De leg., III. 10.

« Le roi, pour les causes qui le concernent, plaide  
 « dans ses tribunaux contre ses sujets. On l'a vu con-  
 « damné à payer la dime des fruits de son jardin, etc. »  
 (Pag. 367, etc.)

Si les Français s'examinent de bonne foi dans le silence des passions, ils sentiront que c'en est assez, *et peut-être plus qu'assez*, pour une nation trop noble pour être esclave, et trop fougueuse pour être libre.

Dira-t-on que ces belles lois n'étaient point exécutées? Dans ce cas, c'était la faute des Français, et il n'y a plus pour eux d'espérance de liberté : car lorsqu'un peuple ne sait pas tirer parti de ses lois fondamentales, il est fort inutile qu'il en cherche d'autres : c'est une marque qu'il n'est pas fait pour la liberté ou qu'il est irrémisiblement corrompu.

Mais en repoussant ces idées sinistres, je citerai, sur l'excellence de la constitution française, un témoignage irrécusable sous tous les points de vue : c'est celui d'un grand politique et d'un républicain ardent; c'est celui de Machiavel.

*Il y a eu, dit-il, beaucoup de rois et très peu de bons rois : j'entends parmi les souverains absolus, au nombre desquels on ne doit point compter les rois d'Égypte, lorsque ce pays, dans les temps les plus reculés, se gouvernait par les lois; ni ceux de Sparte; ni ceux de France, dans nos temps modernes, le gouvernement de ce royaume étant, de notre connaissance, le plus tempéré par les lois (1).*

*Le royaume de France, dit-il ailleurs, est heureux et tranquille, parce que le roi est soumis à une infinité de lois qui font la sûreté des peuples. Celui qui constitua ce gouvernement (2) voulut que les rois disposassent à leur gré des*

(1) *Disc. sopr. Tit. Liv.*, lib. I, cap. LVIII.

(2) Je voudrais bien le connaître.

*armes et des trésors; mais, pour le reste, il les soumit à l'empire des lois (1).*

Qui ne serait frappé de voir sous quel point de vue cette puissante tête envisageait, il y a trois siècles, les lois fondamentales de la monarchie française.

Les Français, sur ce point, ont été gâtés par les Anglais. Ceux-ci leur ont dit, sans le croire, que la France était esclave; comme ils leur ont dit que Shakespeare valait mieux que Racine; et les Français l'ont cru. Il n'y a pas jusqu'à l'honnête juge Blackstone qui n'ait mis sur la même ligne, vers la fin de ses Commentaires, la France et la Turquie : sur quoi il faut dire comme Montaigne : *On ne saurait trop bafouer l'impudence de cet accouplage.*

Mais ces Anglais, lorsqu'ils ont fait leur révolution, du moins celle qui a tenu, ont-ils supprimé la royauté ou la Chambre des pairs pour se donner la liberté? Nullement. Mais, de leur ancienne constitution mise en activité, ils ont tiré la déclaration de leurs droits.

Il n'y a point de nation chrétienne en Europe qui ne soit de droit *libre*, ou *assez libre*. Il n'y en a point qui n'ait, dans les monuments les plus purs de sa législation, tous les éléments de la constitution qui lui convient. Mais il faut surtout se garder de l'erreur énorme de croire que la liberté soit quelque chose d'absolu, non susceptible de plus ou de moins. Qu'on se rappelle les deux tonneaux de Jupiter; au lieu du bien et du mal, mettons-y le repos et la liberté. Jupiter fait le lot des nations; *plus de l'un et moins de l'autre* : l'homme n'est pour rien dans cette distribution.

Une autre erreur très funeste, est de s'attacher trop rigidement aux monuments anciens. Il faut sans doute les respecter; mais il faut surtout considérer ce que les

(1) *Disc. I, xvi.*

jurisconsultes appellent *le dernier état*. Toute constitution libre est de sa nature variable, et variable en proportion qu'elle est libre (1); vouloir la ramener à ses rudiments, sans en rien rabattre, c'est une entreprise folle.

Tout se réunit pour établir que les Français ont voulu passer le pouvoir humain; que ces efforts désordonnés les conduisent à l'esclavage; qu'ils n'ont besoin que de connaître ce qu'ils possèdent, et que s'ils sont faits pour un plus grand degré de liberté que celui dont ils jouissaient, il y a sept ans, ce qui n'est pas clair du tout, ils ont sous leur main, dans tous les monuments de leur histoire et de leur législation, tout ce qu'il faut pour les rendre l'honneur et l'envie de l'Europe (2).

Mais si les Français sont faits pour la monarchie, et s'il s'agit seulement d'asseoir la monarchie sur ses véritables bases, quelle erreur, quelle fatalité, quelle prévention funeste pourrait les éloigner de leur roi légitime?

La succession héréditaire, dans une monarchie, est

(1) *All the human governments, particularly those of mixed frame, are in continual fluctuation.* (Hume, *Hist. d'Angl.* : Charles I, ch. L.)

(2) Un homme dont je considère également la personne et les opinions\*, et qui n'est pas de mon avis sur l'ancienne constitution française, a pris la peine de me développer une partie de ses idées dans une lettre intéressante, dont je le remercie infiniment. Il m'objecte entre autres choses que *le livre des magistrats français, cité dans ce chapitre, eût été brûlé sous le règne de Louis XIV et de Louis XV, comme attentatoire aux lois fondamentales de la monarchie et aux droits du monarque.* — Je le crois : comme le livre de M. Delolme eût été brûlé à Londres (peut-être avec l'auteur), sous le règne de Henri VIII ou de sa rude fille.

Lorsqu'on a pris son parti sur les grandes questions, avec pleine connaissance de cause, on change rarement d'avis. Je me défie cependant de mes préjugés autant que je le dois; mais je suis sûr de ma bonne foi. On voudra bien observer que je n'ai cité dans ce chapitre aucune autorité contemporaine, de crainte que les plus respectables ne parussent suspectes. Quant aux magistrats auteurs du *développement des principes fondamentaux, etc.*, si je me suis servi de leur ouvrage, c'est que je n'aime point faire ce qui est fait, et que ces messieurs n'ayant cité que des monuments, c'était précisément ce qu'il me fallait.

\* Feu M. Mallet-Dupan.

quelque chose de si précieux, que toute autre considération doit plier devant celle-là. Le plus grand crime que puisse commettre un Français royaliste, c'est de voir dans Louis XVIII autre chose que son roi, et de diminuer la faveur dont il importe de l'entourer en discutant d'une manière défavorable les qualités de l'homme ou ses actions. Il serait bien vil et coupable, le Français qui ne rougirait pas de remonter aux temps passés pour y chercher des torts vrais ou faux ! L'accession au trône est une nouvelle naissance : on ne compte que de ce moment.

S'il est un lieu commun dans la morale, c'est que la puissance et les grandeurs corrompent l'homme, et que les meilleurs rois ont été ceux que l'adversité avait éprouvés. Pourquoi donc les Français se priveraient-ils de l'avantage d'être gouvernés par un prince formé à la terrible école du malheur ? Combien les six ans qui viennent de s'écouler ont dû lui fournir de réflexions ! combien il est éloigné de l'ivresse du pouvoir ! combien il doit être disposé à tout entreprendre pour régner glorieusement ! de quelle sainte ambition il doit être pénétré ! Quel prince dans l'univers pourrait avoir plus de motifs, plus de désirs, plus de moyens de fermer les plaies de la France !

Les Français n'ont-ils pas essayé assez longtemps le sang des Capets ? Ils savent par une expérience de huit siècles que ce sang est doux ; pourquoi changer ? Le chef de cette grande famille s'est montré dans sa déclaration, loyal, généreux, profondément pénétré des vérités religieuses : personne ne lui dispute beaucoup d'esprit naturel et beaucoup de connaissances acquises. Il fut un temps, peut-être, où il était bon que le roi ne sût pas l'orthographe ; mais dans ce siècle, où l'on croit aux livres, un roi lettré est un avantage. Ce qui est plus important, c'est qu'on ne peut lui supposer aucune de ces

idées exagérées capables d'alarmer les Français. Qui pourrait oublier qu'il déplut à Coblantz? C'est un grand titre pour lui. Dans sa déclaration, il a prononcé le mot de *liberté*; et si quelqu'un objecte que ce mot est placé dans l'ombre, on peut lui répondre qu'un roi ne doit point parler le langage des révolutions. Un discours solennel qu'il adresse à son peuple, doit se distinguer par une certaine sobriété de projets et d'expressions qui n'ait rien de commun avec la précipitation d'un particulier systématique. Lorsque le roi de France a dit : *Que la constitution française soumet les lois à des formes qu'elle a consacrées, et le souverain lui-même à l'observation des lois, afin de prémunir la sagesse du législateur contre les pièges de la séduction, et de défendre la liberté des sujets contre les abus de l'autorité*, il a tout dit, puisqu'il a promis la *liberté par la constitution*. Le roi ne doit point parler comme un orateur de la tribune parisienne. S'il a découvert qu'on a tort de parler de la liberté comme de quelque chose d'absolu, qu'elle est au contraire quelque chose susceptible de plus et de moins; et que l'art du législateur n'est pas de rendre le peuple *libre*, mais *assez libre*, il a découvert une grande vérité, et il faut le louer de sa retenue au lieu de le blâmer. Un célèbre Romain, au moment où il rendait la liberté au peuple le plus fait pour elle, et le plus anciennement libre, disait à ce peuple : *Libertate modicè utendum* (1). Qu'eût-il dit à des Français? Sûrement le roi, en parlant sobrement de la liberté, pensait moins à ses intérêts qu'à ceux des Français.

*La constitution*, dit encore le roi, *prescrit des conditions à l'établissement des impôts, afin d'assurer le peuple que les tributs qu'il paye sont nécessaires au salut de l'État*. Le roi

(1) Tit. Liv., XXXIV, 49.

n'a donc pas le droit d'imposer arbitrairement, et cet aveu seul exclut le despotisme.

*Elle confie aux premiers corps de magistrature le dépôt des lois, afin qu'ils veillent à leur exécution, et qu'ils éclairent la religion du monarque si elle était trompée.* Voilà le dépôt des lois remis aux mains des magistrats supérieurs; voilà le droit de remontrance consacré. Or, partout où un corps de grands magistrats héréditaires, ou au moins inamovibles, ont, par la constitution, le droit d'avertir le monarque, d'éclairer sa religion et de se plaindre des abus, il n'y a point de despotisme.

*Elle met les lois fondamentales sous la sauvegarde du roi et des trois ordres, afin de prévenir les révolutions, la plus grande des calamités qui puissent affliger les peuples.*

Il y a donc une constitution, puisque la constitution n'est que le recueil des lois fondamentales; et le roi ne peut toucher à ces lois. S'il l'entreprenait, les trois ordres auraient sur lui le *veto*, comme chacun d'eux l'a sur les deux autres.

Et l'on se tromperait assurément, si l'on accusait le roi d'avoir parler trop vaguement; car ce vague est précisément la preuve d'une haute sagesse. Le roi aurait fait très imprudemment, s'il avait posé des bornes qui l'auraient empêché d'avancer ou de reculer: en se réservant une certaine latitude d'exécution, il était inspiré. Les Français en conviendront un jour: ils avoueront que le roi a promis tout ce qu'il pouvait promettre.

Charles II se trouva-t-il bien d'avoir adhéré aux propositions des Écossais? On lui disait, comme on a dit à Louis XVIII: « Il faut s'accommoder au temps; il faut « plier: *C'est une folie de sacrifier une couronne pour « sauver la hiérarchie* ». Il le crut, et il fit très mal. Le roi de France est plus sage: comment les Français s'obstinent-ils à ne pas lui rendre justice?

Si ce prince avait fait la folie de proposer aux Français une nouvelle constitution, c'est alors qu'on aurait pu l'accuser de donner dans un vague perfide; car dans le fait il n'aurait rien dit : s'il avait proposé son propre ouvrage, il n'y aurait eu qu'un cri contre lui, et ce cri eût été fondé. De quel droit, en effet, se serait-il fait obéir, dès qu'il abandonnait les lois antiques? L'arbitraire n'est-il pas un domaine commun, auquel tout le monde a un droit égal? Il n'y a pas de jeune homme en France qui n'eût montré les défauts du nouvel ouvrage et proposé des corrections. Qu'on examine bien la chose, et l'on verra que le roi, dès qu'il aurait abandonné l'ancienne constitution, n'avait plus qu'une chose à dire : *Je ferai ce qu'on voudra*. C'est à cette phrase indécente et absurde que se seraient réduits les plus beaux discours du roi, traduits en langage clair. Y pense-t-on sérieusement, lorsqu'on blâme le roi de n'avoir pas proposé aux Français une nouvelle révolution? Depuis que l'insurrection a commencé les malheurs épouvantables de sa famille, il a vu trois constitutions, acceptées, jurées, consacrées solennellement. Les deux premières n'ont duré qu'un instant, et la troisième n'existe que de nom. Le roi devait-il en proposer cinq ou six à ses sujets pour leur laisser le choix? Certes! les trois essais leur coûtent assez cher, pour que nul homme sensé ne s'avisât de leur en proposer un autre. Mais cette nouvelle proportion, qui serait une folie de la part d'un particulier, serait, de la part du roi, une folie et un forfait.

De quelque manière qu'il s'y fût pris, le roi ne pouvait contenter tout le monde. Il y avait des inconvénients à ne publier aucune déclaration; il y en avait à la publier telle qu'il l'a faite; il y en avait à la faire autrement. Dans le doute, il a bien fait de s'en tenir aux principes, et de ne choquer que les passions et les préjugés, en

disant *que la constitution française serait pour lui l'arche d'alliance.*

Si les Français examinent de sang-froid cette déclaration, je suis fort trompé s'ils n'y trouvent de quoi respecter le roi. Dans les circonstances terribles où il s'est trouvé, rien n'était plus séduisant que la tentation de transiger avec les principes pour reconquérir le trône. Tant de gens ont dit et tant de gens croyaient que le roi se perdait en s'obstinant aux vieilles idées ! Il paraissait si naturel d'écouter des propositions d'accommodement ! il était surtout si aisé d'accéder à ces propositions, en conservant l'arrière-pensée de revenir à l'ancienne prérogative, sans manquer à la loyauté, et en s'appuyant uniquement sur la force des choses, qu'il y a beaucoup de franchise, beaucoup de noblesse, beaucoup de courage à dire aux Français : « Je ne puis vous rendre heureux ; « je ne puis, je ne dois régner que par la constitution : « je ne toucherai point à l'arche du Seigneur ; j'attends « que vous reveniez à la raison ; j'attends que vous ayez « conçu cette vérité si simple, si évidente, et que vous « vous obstinez cependant à repousser ; c'est-à-dire, « *qu'avec la même constitution, je puis vous donner un « régime tout différent* ».

Oh ! que le roi s'est montré sage, lorsqu'en disant aux Français : *Que leur antique et sage constitution était pour lui l'arche sainte, et qu'il lui était défendu d'y porter une main téméraire*, il ajoute cependant : *Qu'il veut lui rendre toute sa pureté que le temps avait corrompue, et toute sa vigueur que le temps avait affaiblie.* Encore une fois, ces mots sont inspirés ; car on y lit clairement ce qui est au pouvoir de l'homme, séparé de ce qui n'appartient qu'à Dieu. Il n'y a pas dans cette déclaration, trop peu méditée, un seul mot qui ne doive recommander le roi aux Français.

Il serait à désirer que cette nation impétueuse, qui ne sait revenir à la vérité qu'après avoir épuisé l'erreur, voulût enfin apercevoir une vérité bien palpable : c'est qu'elle est dupe et victime d'un petit nombre d'hommes qui se placent entre elle et son légitime souverain, dont elle ne peut attendre que des bienfaits. Mettons les choses au pis. *Le roi laissera tomber le glaive de la justice sur quelques parricides, il punira par des humiliations quelques nobles qui ont déplu* : eh ! que t'importe à toi, bon laboureur, artisan laborieux, citoyen paisible, qui que tu sois, à qui le ciel a donné l'obscurité et le bonheur ? Songe donc que tu formes, avec tes semblables, presque toute la nation ; et que le peuple entier ne souffre tous les maux de l'anarchie que parce qu'une poignée de misérables lui fait peur de son roi dont elle a peur.

Jamais peuple n'aura laissé échapper une plus belle occasion, s'il continue à rejeter son roi, puisqu'il s'expose à être dominé par force, au lieu de couronner lui-même son souverain légitime. Quel mérite il aurait auprès de ce prince ! par quels efforts de zèle et d'amour le roi tâcherait de récompenser la fidélité de son peuple ! Toujours le vœu national serait devant ses yeux pour l'animer aux grandes entreprises, aux travaux obstinés que la régénération de la France exige de son chef, et tous les moments de sa vie seraient consacrés au bonheur des Français.

Mais s'ils s'obstinent à repousser leur roi, savent-ils quel sera leur sort ? Les Français sont aujourd'hui assez mûris par le malheur pour entendre une vérité dure : c'est qu'au milieu des accès de leur liberté fanatique, l'observateur froid est souvent tenté de s'écrier, comme Tibère : *O homines ad servitutem natos !* Il y a, comme on sait, plusieurs espèces de courage, et sûrement le Français ne les possède pas toutes. Intrépide devant l'ennemi, il

ne l'est pas devant l'autorité, même la plus injuste. Rien n'égale la patience de ce peuple qui se dit *libre*. En cinq ans, on lui a fait accepter trois constitutions et le gouvernement révolutionnaire. Les tyrans se succèdent, et toujours le peuple obéit. Jamais on n'a vu réussir un seul de ses efforts pour se tirer de sa nullité. Ses maîtres sont allés jusqu'à le foudroyer en se moquant de lui. Ils lui ont dit : *Vous croyez ne pas vouloir cette loi, mais soyez sûrs que vous la voulez. Si vous osez la refuser, nous tirerons sur vous à mitraille pour vous punir de ne vouloir pas ce que vous voulez.* — Et ils l'ont fait.

Il n'a tenu à rien que la nation française ne soit encore sous le joug affreux de Robespierre. Certes ! elle peut bien se *féliciter*, mais non se *glorifier* d'avoir échappé à cette tyrannie ; et je ne sais si les jours de sa servitude furent plus honteux pour elle que celui de son affranchissement.

L'histoire du neuf thermidor n'est pas longue : *Quelques scélérats firent périr quelques scélérats.*

Sans cette brouillerie de famille, les Français gémi- raient encore sous le sceptre du Comité de Salut public.

Et qui sait encore à quoi ils sont réservés ? Ils ont donné de telles preuves de patience, qu'il n'est aucun genre de dégradation qu'ils ne puissent craindre. Grande leçon, je ne dis pas pour le peuple français qui, plus que tous les peuples du monde, acceptera toujours ses maîtres et ne les choisira jamais, mais pour le petit nombre de bons Français que les circonstances rendront influents, de ne rien négliger pour arracher la nation à ces fluctuations avilissantes, en la jetant dans les bras de son roi. Il est homme sans doute, mais a-t-elle donc l'espérance d'être gouvernée par un ange ? Il est homme, mais aujourd'hui on est sûr qu'il le sait, et c'est beaucoup. Si le vœu des Français le remplaçait sur le trône de

ses pères, il épouserait sa nation, qui trouverait tout en lui : bonté, justice, amour, reconnaissance, et des talents incontestables, mûris à l'école sévère du malheur (1).

Les Français ont paru faire peu d'attention aux paroles de paix qu'il leur a adressées. Ils n'ont pas loué sa déclaration, ils l'ont critiquée même, et probablement ils l'ont oubliée ; mais un jour ils lui rendront justice : un jour la postérité nommera cette pièce comme un modèle de sagesse, de franchise et de style royal.

Le devoir de tout bon Français, en ce moment, est de travailler sans relâche à diriger l'opinion publique en faveur du roi, et de présenter tous ses actes quelconques sous un aspect favorable. C'est ici que les royalistes doivent s'examiner avec la dernière sévérité et ne se faire aucune illusion. Je ne suis pas Français, j'ignore toutes les intrigues, je ne connais personne. Mais je suppose qu'un royaliste français dise : « Je suis prêt à verser mon « sang pour le roi : cependant, sans déroger à la fidélité que je lui dois, je ne puis m'empêcher de blâmer, « etc. » Je réponds à cet homme ce que sa conscience lui dira sans doute plus haut que moi : *Vous mentez au monde et à vous-même ; si vous étiez capable de sacrifier votre vie au roi, vous lui sacrifieriez vos préjugés. D'ailleurs, il n'a pas besoin de votre vie, mais bien de votre prudence, de votre zèle mesuré, de votre dévouement passif, de votre indulgence même (pour faire toutes les suppositions) ; gardez votre vie dont il n'a que faire dans ce moment, et rendez-lui les services dont il a besoin : croyez-vous que les plus héroïques soient ceux qui retentissent dans les gazettes ? Les plus obscurs au contraire peuvent être les plus efficaces et les plus sublimes. Il ne s'agit point ici des intérêts de votre*

(1) Je renvoie au chapitre X l'article intéressant de l'amnistie.

*orgueil, contentez votre conscience et celui qui vous l'a donnée.*

Comme ces fils qu'un enfant romprait en se jouant, formeront cependant par leur réunion le câble qui doit supporter l'ancre d'un vaisseau de haut bord, une foule de critiques insignifiantes peuvent créer une armée formidable. Combien ne peut-on pas rendre de services au roi de France, en combattant ces préjugés qui s'établissent on ne sait comment, et qui durent on ne sait pourquoi ! Des hommes qui croient avoir l'âge de raison, n'ont-ils pas reproché au roi son inaction ? D'autres ne l'ont-ils pas comparé fièrement à Henri IV, en observant que, pour conquérir sa couronne, ce grand prince put bien trouver d'autres armes que des intrigues et des déclarations ? Mais, puisqu'on est en train d'avoir de l'esprit, pourquoi ne reproche-t-on pas au roi de n'avoir pas conquis l'Allemagne et l'Italie comme Charlemagne, pour y vivre noblement, en attendant que les Français veuillent bien entendre raison ?

Quant au parti plus ou moins nombreux qui jette les hauts cris contre la monarchie et le monarque, tout n'est pas haine, à beaucoup près, dans le sentiment qui l'anime, et il semble que ce sentiment composé vaut la peine d'être analysé.

Il n'y a pas d'homme d'esprit en France qui ne se méprise plus ou moins. L'ignominie nationale pèse sur tous les cœurs (car jamais peuple ne fut méprisé par des maîtres plus méprisables) ; on a donc besoin de se consoler, et les bons citoyens le font à leur manière. Mais l'homme vil et corrompu, étranger à toutes les idées élevées, se venge de son abjection passée et présente, en contemplant avec cette volupté ineffable qui n'est connue que de la bassesse, le spectacle de la grandeur humiliée. Pour se relever à ses propres yeux, il les tourne sur le

roi de France, et il est content de sa taille en se comparant à ce colosse renversé. Insensiblement, par un tour de force de son imagination déréglée, il parvient à regarder cette grande chute comme son ouvrage; il s'investit à lui seul de toute la puissance de la république; il apostrophe le roi; il l'appelle fièrement *un prétendu Louis XVIII*; et décochant sur la monarchie ses feuilles furibondes, s'il parvient à faire peur à quelques *chouans*, il s'élève comme un des héros de la Fontaine : *Je suis donc un foudre de guerre.*

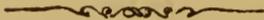
Il faut aussi tenir compte de la peur qui hurle contre le roi, de peur que son retour ne fasse tirer un coup de fusil de plus.

Peuple français, ne te laisse point séduire par les sophismes de l'intérêt particulier, de la vanité ou de la poltronnerie. N'écoute pas les raisonneurs : on ne raisonne que trop en France, et *le raisonnement en bannit la raison*. Livre-toi sans crainte et sans réserve à l'instinct infailible de ta conscience. Veux-tu te relever à tes propres yeux ? veux-tu acquérir le droit de t'estimer ? veux-tu faire un acte de souverain ?... Rappelle ton souverain.

Parfaitement étranger à la France, que je n'ai jamais vue, et ne pouvant rien attendre de son roi, que je ne connaîtrai jamais, si j'avance des erreurs, les Français peuvent au moins les lire sans colère, comme des erreurs entièrement désintéressées.

Mais que sommes-nous, faibles et aveugles humains ! et qu'est-ce que cette lumière tremblotante que nous appelons *Raison* ? Quand nous avons réuni toutes les probabilités, interrogé l'histoire, discuté tous les doutes et tous les intérêts, nous pouvons encore n'embrasser qu'une nue trompeuse au lieu de la vérité. Quel décret a-t-il prononcé ce grand Être devant qui il n'y a rien de grand ; quels décrets a-t-il prononcés sur le roi, sur sa

dynastie, sur sa famille, sur la France et sur l'Europe? Où et quand finira l'ébranlement, et par combien de malheurs devons-nous encore acheter la tranquillité? Est-ce pour détruire qu'il a renversé, ou bien ses rigueurs sont-elles sans retour? Hélas! un nuage sombre couvre l'avenir, et nul œil ne peut percer ces ténèbres. Cependant, tout annonce que l'ordre de choses établi en France ne peut durer, et que l'invincible nature doit ramener la monarchie. Soit donc que nos vœux s'accomplissent, soit que l'inexorable Providence en ait décidé autrement, il est curieux et même utile de rechercher, en ne perdant jamais de vue l'histoire et la nature de l'homme, comment s'opèrent ces grands changements, et quel rôle pourra jouer la multitude dans un événement dont la date seule paraît douteuse.



## CHAPITRE IX.

COMMENT SE FERA LA CONTRE-RÉVOLUTION,  
SI ELLE ARRIVE?

En formant des hypothèses sur la contre-révolution, on commet trop souvent la faute de raisonner comme si cette contre-révolution devait être et ne pouvait être que le résultat d'une délibération populaire. *Le peuple craint, dit-on; le peuple veut, le peuple ne consentira jamais; il ne convient pas au peuple, etc.* Quelle pitié! le peuple n'est pour rien dans les révolutions, ou du moins il n'y entre que comme instrument passif. Quatre ou cinq personnes, peut-être, donneront un roi à la France. Des lettres de Paris annonceront aux provinces que la France a un roi et les provinces crieront : *Vive le roi!* A Paris même, tous les habitants, moins une vingtaine, peut-être, apprendront, en s'éveillant, qu'ils ont un roi. *Est-il possible, s'écrieront-ils, voilà qui est d'une singularité rare! Qui sait par quelle porte il entrera? Il serait bon, peut-être, de louer des fenêtres d'avance, car on s'étouffera.* Le peuple, si la monarchie se rétablit, n'en décrètera pas plus le rétablissement qu'il n'en décréta la destruction ou l'établissement du gouvernement révolutionnaire.

Je supplie qu'on veuille bien appuyer sur ces réflexions,

et je les recommande surtout à ceux qui croient la révolution impossible, parce qu'il y a trop de Français attachés à la république, et qu'un changement ferait souffrir trop de monde. *Scilicet is superis labor est!* On peut certainement disputer la majorité à la république; mais qu'elle l'ait ou qu'elle ne l'ait pas, c'est ce qui n'importe point du tout : l'enthousiasme et le fanatisme ne sont point des états durables. Ce degré d'éréthisme fatigue bientôt la nature humaine; en sorte qu'à supposer même qu'un peuple, et surtout le peuple français, puisse vouloir une chose longtemps, il est sûr au moins qu'il ne saurait la vouloir avec passion. Au contraire, l'accès de fièvre l'ayant lassé, l'abattement, l'apathie, l'indifférence, succèdent toujours aux grands efforts de l'enthousiasme. C'est le cas où se trouve la France, qui ne désire plus rien avec passion, excepté le repos. Quand on supposerait donc que la république a la majorité en France (ce qui est indubitablement faux), qu'importe? Lorsque le roi se présentera, sûrement on ne comptera pas les voix, et personne ne remuera; d'abord par la raison que celui même qui préfère la république à la monarchie, préfère cependant le repos à la république; et encore parce que les volontés contraires à la royauté ne pourront se réunir.

En politique, comme en mécanique, les théories trompent, si l'on ne prend en considération les différentes qualités des matériaux qui forment *les machines*. Au premier coup d'œil, par exemple, cette proposition paraît vraie : *Le consentement préalable des Français est nécessaire au rétablissement de la monarchie*. Cependant rien n'est plus faux. Sortons des théories, et représentons-nous des faits.

Un courrier arrivé à Bordeaux, à Nantes, à Lyon, etc., apporte la nouvelle que *le roi est reconnu à Paris; qu'une*

*faction quelconque* (qu'on nomme ou qu'on ne nomme pas) *s'est emparée de l'autorité, et a déclaré qu'elle ne la possède qu'au nom du roi ; qu'on a dépêché un courrier au souverain, qui est attendu incessamment, et que de toutes parts on arbore la cocarde blanche.* La renommée s'empare de ces nouvelles, et les charge de mille circonstances imposantes. Que fera-t-on ? pour donner plus beau jeu à la république, je lui accorde la majorité, et même un corps de troupes républicaines. Ces troupes prendront, peut-être, dans le premier moment, une attitude mutine ; mais ce jour-là même elles voudront diner, et commenceront à se détacher de la puissance qui ne paye plus. Chaque officier qui ne jouit d'aucune considération, et qui le sent très bien, quoi qu'on en dise, voit tout aussi clairement, que le premier qui crierait : *Vive le roi*, sera un grand personnage : l'amour-propre lui dessine, d'un crayon séduisant, l'image d'un général des armées de *Sa Majesté très chrétienne*, brillant des signes honorifiques, et regardant du haut de sa grandeur ces hommes qui le mandaient naguère à la barre de la municipalité. Ces idées sont si simples, si naturelles, qu'elles ne peuvent échapper à personne : chaque officier le sent ; d'où il suit qu'ils sont tous suspects les uns pour les autres. La crainte et la défiance produisent la délibération et la froideur. Le soldat, qui n'est pas électrisé par son officier, est encore plus découragé : le lien de la discipline reçoit ce coup inexplicable, ce coup magique qui le relâche subitement. L'un tourne les yeux vers le payeur royal qui s'avance ; l'autre profite de l'instant pour rejoindre sa famille : on ne sait ni commander ni obéir ; il n'y a plus d'ensemble.

C'est bien autre chose parmi les citadins : on va, on vient, on se heurte, on s'interroge : chacun redoute celui dont il aurait besoin ; le doute consume les heures, et les minutes sont décisives ; partout l'audace rencontre la

prudence; le vieillard manque de détermination, et le jeune homme de conseil : d'un côté sont des périls terribles, de l'autre une amnistie certaine et des grâces probables. Où sont d'ailleurs les moyens de résister? où sont les chefs? à qui se fier? Il n'y a pas de danger dans le repos, et le moindre mouvement peut être une faute irrémissible : il faut donc attendre. On attend; mais le lendemain on reçoit l'avis qu'une telle ville de guerre a ouvert ses portes; raison de plus pour ne rien précipiter. Bientôt on apprend que la nouvelle était fausse; mais deux autres villes, qui l'ont crue vraie, ont donné l'exemple, en croyant le recevoir, elles viennent de se soumettre, et déterminent la première, qui n'y songeait pas. Le gouverneur de cette place a présenté au roi les clefs de sa *bonne ville de.....* C'est le premier officier qui a eu l'honneur de le recevoir dans une citadelle de son royaume. Le roi l'a créé, sur la porte, maréchal de France; un brevet immortel a couvert son écusson de *fleurs de lis sans nombre*; son nom est à jamais le plus beau de la France. A chaque minute, le mouvement royaliste se renforce; bientôt il devient irrésistible. VIVE LE ROI! s'écrie l'amour et la fidélité, au comble de la joie : VIVE LE ROI! répond l'hypocrite républicain, au comble de la terreur. Qu'importe? il n'y a qu'un cri. — Et le roi est sacré.

Citoyens! voilà comment se font les contre-révolutions. Dieu, s'étant réservé la formation des souverainetés, nous en avertit en ne confiant jamais à la multitude le choix de ses maîtres. Il ne l'emploie, dans ces grands mouvements qui décident le sort des empires, que comme un instrument passif. Jamais elle n'obtient ce qu'elle veut : toujours elle accepte, jamais elle ne choisit. On peut même remarquer une *affectation* de la Providence (qu'on me permette cette expression), c'est que les efforts du

peuple, pour atteindre un objet, sont précisément le moyen qu'elle emploie pour l'en éloigner. Ainsi, le peuple romain se donna des maîtres en croyant combattre l'aristocratie à la suite de César. C'est l'image de toutes les insurrections populaires. Dans la révolution française, le peuple a constamment été enchaîné, outragé, ruiné, mutilé par toutes les factions; et les factions, à leur tour, jouet les unes des autres, ont constamment dérivé, malgré tous les efforts, pour se briser enfin sur l'écueil qui les attendait.

Que si l'on veut savoir le résultat probable de la révolution française, il suffit d'examiner en quoi toutes les factions se sont réunies : toutes ont voulu l'avilissement, la destruction même du christianisme universel et de la monarchie; *d'où il suit* que tous leurs efforts n'aboutiront qu'à l'exaltation du christianisme et de la monarchie.

Tous les hommes qui ont écrit ou médité l'histoire, ont admiré cette force secrète qui se joue des conseils humains. Il était des nôtres ce grand capitaine de l'antiquité, qui l'honorait comme une puissance intelligente et libre, et qui n'entreprenait rien sans se recommander à elle (1).

Mais c'est surtout dans l'établissement et le renversement des souverainetés que l'action de la Providence brille de la manière la plus frappante. Non seulement les peuples en masse n'entrent dans ces grands mouvements que comme le bois et les cordages employés par un machiniste; mais leurs chefs même ne sont tels que pour les yeux étrangers : dans le fait, ils sont dominés comme ils dominent le peuple. Ces hommes, qui, pris ensemble, semblent les tyrans de la multitude, sont eux-mêmes tyrannisés par deux ou trois hommes, qui le sont par un

(1) *Nihil rerum humanarum sine Deorum numine geri putabat Timoleon; itaque suæ domi sacellum Αἰδοματίας constituerat, idque sanctissime colebat.* (Corn. Nep., Vit. Timol., cap. IV.)

seul. Et si cet individu unique pouvait et voulait dire son secret, on verrait qu'il ne sait pas lui-même comment il a saisi le pouvoir: que son influence est un plus grand mystère pour lui que pour les autres, et que des circonstances, qu'il n'a pu ni prévoir ni amener, ont tout fait pour lui et sans lui.

Qui eût dit au fier Henri V qu'une servante de cabaret lui arracherait le sceptre de la France? Les explications niaises qu'on a données de ce grand événement ne le dépouillent point de son merveilleux; et quoiqu'il ait été déshonoré deux fois, d'abord par l'absence et ensuite par la prostitution du talent, il n'est pas moins demeuré le seul sujet de l'histoire de France véritablement digne de la muse épique.

Croit-on que le *bras*, qui se servit jadis d'un si faible instrument, *soit raccourci*; et que le suprême ordonnateur des empires prenne l'avis des Français pour leur donner un roi? Non: il choisira encore, comme il l'a toujours fait, *ce qu'il y a de plus faible pour confondre ce qu'il y a de plus fort*. Il n'a pas besoin des légions étrangères, il n'a pas besoin de la *coalition*; et comme il a maintenu l'intégrité de la France, malgré les conseils et la force de tant de princes, *qui sont devant ses yeux comme s'ils n'étaient pas*, quand le moment sera venu, il rétablira la monarchie française malgré ses ennemis; il chassera ces insectes bruyants *pulveris exigui jactu*: le roi viendra, verra et vaincra.

Alors on s'étonnera de la profonde nullité de ces hommes qui paraissaient si puissants. Aujourd'hui, il appartient aux sages de prévenir ce jugement, et d'être sûrs, avant que l'expérience l'ait prouvé, que les dominateurs de la France ne possèdent qu'un pouvoir factice et passager, dont l'excès même prouve le néant; *qu'ils n'ont été ni plantés, ni semés; que leur tronc n'a point jeté de ra-*

*cines dans la terre, et qu'un souffle les emportera comme la paille* (1).

C'est donc bien en vain que tant d'écrivains insistent sur les inconvénients du rétablissement de la monarchie; c'est en vain qu'ils effraient les Français sur les suites d'une contre-révolution; et lorsqu'ils concluent, de ces inconvénients, que les Français, qui les redoutent, ne souffriront jamais le rétablissement de la monarchie, ils concluent très mal; car les Français ne délibéreront point, et e'est peut-être de la main d'une femmelette qu'ils recevront un roi.

Nulle nation ne peut se donner un gouvernement: seulement, lorsque tel ou tel droit existe dans sa constitution (2), et que ce droit est méconnu ou comprimé, quelques hommes, aidés de quelques circonstances, peuvent écarter les obstacles et faire reconnaître les droits du peuple: le pouvoir humain ne s'étend pas au delà.

Au reste, quoique la Providence ne s'embarrasse nullement de ce qu'il en doit coûter aux Français pour avoir un roi, il n'est pas moins très important d'observer qu'il y a certainement erreur ou mauvaise foi de la part des écrivains qui font peur aux Français des maux qu'entraînerait le rétablissement de la monarchie.

(1) Isaïe, XL, 24.

(2) J'entends sa constitution *naturelle*: car sa constitution *écrite* n'est que du papier.



## CHAPITRE X.

## DES PRÉTENDUS DANGERS D'UNE CONTRE-RÉVOLUTION.

§ 1<sup>er</sup> — Considérations générales.

C'est un sophisme, très ordinaire à cette époque, d'insister sur les dangers d'une contre-révolution, pour établir qu'il ne faut pas en revenir à la monarchie.

Un grand nombre d'ouvrages destinés à persuader aux Français de s'en tenir à la république, ne sont qu'un développement de cette idée. Les auteurs de ces ouvrages appuient sur les maux inséparables des révolutions : puis, observant que la monarchie ne peut se rétablir en France sans une nouvelle révolution, ils en concluent qu'il faut maintenir la république.

Ce prodigieux sophisme, soit qu'il tire sa source de la peur ou de l'envie de tromper, mérite d'être soigneusement discuté.

Les mots engendrent presque toutes les erreurs. On s'est accoutumé à donner le nom de *contre-révolution* au mouvement quelconque qui doit tuer la révolution ; et parce que ce mouvement sera contraire à l'autre, il faudrait conclure tout le contraire.

Sè persuaderait-on, par hasard, que le retour de la maladie à la santé est aussi pénible que le passage de la

santé à la maladie, et que la monarchie, renversée par des monstres, doit être rétablie par leurs semblables? Ah! que ceux qui emploient ce sophisme lui rendent bien justice dans le fond de leur cœur! Ils savent assez que les amis de la religion et de la monarchie ne sont capables d'aucun des excès dont leurs ennemis se sont souillés; ils savent assez qu'en mettant tout au pis, et en tenant compte de toutes les faiblesses de l'humanité, le parti opprimé renferme mille fois plus de vertus que celui des oppresseurs! Ils savent assez que le premier ne sait ni se défendre ni se venger: souvent même ils se sont moqués de lui assez haut sur ce sujet.

Pour faire la révolution française, il a fallu renverser la religion, outrager la morale, violer toutes les propriétés, et commettre tous les crimes: pour cette œuvre diabolique, il a fallu employer un tel nombre d'hommes vicieux, que jamais peut-être autant de vices n'ont agi ensemble pour opérer un mal quelconque. Au contraire, pour rétablir l'ordre, le roi convoquera toutes les vertus: il le voudra, sans doute; mais, par la nature même des choses, il y sera forcé. Son intérêt le plus pressant sera d'allier la justice à la miséricorde; les hommes estimables viendront d'eux-mêmes se placer aux postes où ils peuvent être utiles; et la religion, prêtant son sceptre à la politique, lui donnera les forces qu'elle ne peut tenir que de cette sœur auguste.

Je ne doute pas qu'une foule d'hommes ne demandent qu'on leur montre le fondement de ces magnifiques espérances; mais croit-on donc que le monde politique marche au hasard, et qu'il ne soit pas organisé, dirigé, animé par cette même sagesse qui brille dans le monde physique? Les mains coupables qui renversent un état opèrent nécessairement des déchirements douloureux; car nul agent libre ne peut contrarier les plans du Créateur,

sans attirer, dans la sphère de son activité, des maux proportionnés à la grandeur de l'attentat; et cette loi appartient plus à la bonté du grand Être qu'à sa justice.

Mais, lorsque l'homme travaille pour rétablir l'ordre, il s'associe avec l'auteur de l'ordre, il est favorisé par la *nature*, c'est-à-dire par l'ensemble des choses secondes, qui sont les ministres de la Divinité. Son action a quelque chose de divin; elle est tout à la fois douce et impérieuse; elle ne force rien, et rien ne lui résiste: en disposant, elle rassainit: à mesure qu'elle opère, on voit cesser cette inquiétude, cette agitation pénible, qui est l'effet et le signe du désordre: comme, sous la main du chirurgien habile, le corps animal luxé est averti du remplacement par la cessation de la douleur.

Français, c'est au bruit des chants infernaux, des blasphèmes de l'athéisme, des cris de mort et des longs gémissements de l'innocence égorgée; c'est à la lueur des incendies, sur les débris du trône et des autels, arrosés par le sang du meilleur des rois et par celui d'une foule innombrable d'autres victimes; c'est au mépris des mœurs et de la foi publique, c'est au milieu de tous les forfaits, que vos séducteurs et vos tyrans ont fondé ce qu'ils appellent *vostra liberté*.

C'est au nom du Dieu TRÈS GRAND ET TRÈS BON, à la suite des hommes qu'il aime et qu'il inspire, et sous l'influence de son pouvoir créateur, que vous reviendrez à votre ancienne constitution, et qu'un roi vous donnera la seule chose que vous deviez désirer sagement, *la liberté par le monarque*.

Par quel déplorable aveuglement vous obstinez-vous à lutter péniblement contre cette puissance qui annule tous vos efforts pour vous avertir de sa présence? Vous n'êtes impuissants que parce que vous avez osé vous séparer d'elle, et même la contrarier: du moment où vous

agirez de concert avec elle, vous participerez en quelque manière à sa nature; tous les obstacles s'aplaniront devant vous, et vous rirez des craintes puérides qui vous agitent aujourd'hui. Toutes les pièces de la machine politique ayant une tendance naturelle vers la place qui leur est assignée, cette tendance, qui est divine, favorisera tous les efforts du roi; et l'ordre étant l'élément naturel de l'homme, vous y trouverez le bonheur que vous cherchez vainement dans le désordre. La révolution vous a fait souffrir, parce qu'elle fut l'ouvrage de tous les vices, et que les vices sont très justement les bourreaux de l'homme. Par la raison contraire, le retour à la monarchie, loin de produire les maux que vous craignez pour l'avenir, fera cesser ceux qui vous consomment aujourd'hui; tous vos efforts seront positifs; vous ne détruirez que la destruction.

Détrompez-vous une fois de ces doctrines désolantes qui ont déshonoré notre siècle et perdu la France. Déjà vous avez appris à connaître les prédicateurs de ces dogmes funestes; mais l'impression qu'ils ont faite sur vous n'est pas effacée. Dans tous vos plans de création et de restauration, vous n'oubliez que Dieu; ils vous ont séparés de lui : ce n'est plus que par un effort de raisonnement que vous élevez vos pensées jusqu'à la source intarissable de toute existence. Vous ne voulez voir que l'homme; son action si faible, si dépendante, si circonscrite; sa volonté si corrompue, si flottante : et l'existence d'une cause supérieure n'est pour vous qu'une théorie. Cependant elle vous presse, elle vous environne : vous la touchez, et l'univers entier l'annonce. Quand on vous dit que sans elle vous ne serez forts que pour détruire, ce n'est point une vaine théorie qu'on vous débite, c'est une vérité pratique fondée sur l'expérience de tous les siècles, et sur la connaissance de la nature humaine.

Ouvrez l'histoire, vous ne verrez pas une création politique, que dis-je, vous ne verrez pas une institution quelconque, pour peu qu'elle ait de force et de durée, qui ne repose sur une idée divine; de quelque nature qu'elle soit, n'importe : car il n'est point de système religieux entièrement faux. Ne nous parlez donc plus des difficultés et des malheurs qui vous alarment sur les suites de ce que vous appelez *contre-révolution*. Tous les malheurs que vous avez éprouvés viennent de vous; pourquoi n'auriez-vous pas été blessés par les ruines de l'édifice que vous avez renversé sur vous-mêmes? La reconstruction est un autre ordre de choses; rentrez seulement dans la voie qui peut vous y conduire. Ce n'est pas par le chemin du néant que vous arriverez à la création.

Oh! qu'ils sont coupables ces écrivains trompeurs ou pusillanimes, qui se permettent d'effrayer le peuple de ce vain épouvantail qu'on appelle *contre-révolution!* qui, tout en convenant que la révolution fut un fléau épouvantable, soutiennent cependant qu'il est impossible de revenir en arrière. Ne dirait-on pas que les maux de la révolution sont terminés, et que les Français sont arrivés au port? Le règne de Robespierre a tellement écrasé ce peuple, a tellement frappé son imagination, qu'il tient pour supportable et presque pour heureux tout état de choses où l'on n'égorge pas sans interruption. Durant la ferveur du terrorisme, les étrangers remarquaient que toutes les lettres de France qui racontaient les scènes affreuses de cette cruelle époque, finissaient par ces mots : *A présent on est tranquille, c'est-à-dire les bourreaux se reposent; ils reprennent des forces; en attendant tout va bien.* Ce sentiment a survécu au régime infernal qui l'a produit. Le Français, pétrifié par la terreur, et découragé par les erreurs de la politique étrangère,

s'est renfermé dans un égoïsme qui ne lui permet plus de voir que lui-même, et le lieu et le moment où il existe : on assassine en cent endroits de la France ; n'importe, car ce n'est pas lui qu'on a pillé ou massacré : si c'est dans sa rue, à côté de chez lui qu'on ait commis quelqu'un de ces attentats ; qu'importe encore ? Le moment est passé ; *maintenant tout est tranquille* : il doublera ses verroux, et n'y pensera plus : en un mot, tout Français est suffisamment heureux le jour où on ne le tue pas.

Cependant les lois sont sans vigueur, le gouvernement reconnaît son impuissance pour les faire exécuter ; les crimes les plus infâmes se multiplient de toutes parts ; le démon révolutionnaire relève fièrement la tête ; la constitution n'est qu'une toile d'araignée, et le pouvoir se permet d'horribles attentats. Le mariage n'est qu'une prostitution légale ; il n'y a plus d'autorité paternelle, plus d'effroi pour le crime, plus d'asile pour l'indigence. Le hideux suicide dénonce au gouvernement le désespoir des malheureux qui l'accusent. Le peuple se démoralise de la manière la plus effrayante ; et l'abolition du culte, jointe à l'absence totale d'éducation publique, prépare à la France une génération dont l'idée seule fait frissonner.

Lâches, optimistes ! voilà donc l'ordre de choses que vous craignez de voir changer ! Sortez, sortez de votre malheureuse léthargie ! au lieu de montrer au peuple les maux imaginaires qui doivent résulter d'un changement, employez vos talents à lui faire désirer la commotion douce et rassainissante, qui ramènera le roi sur son trône, et l'ordre dans la France.

Montrez-nous, hommes trop préoccupés, montrez-nous ces maux si terribles, dont on vous menace pour vous dégoûter de la monarchie ; ne voyez-vous pas que

vos institutions républicaines n'ont point de racines, et qu'elles ne sont que *posées* sur votre sol, au lieu que les précédentes y étaient *plantées*. Il a fallu la hache pour renverser celles-ci; les autres céderont à un souffle et ne laisseront point de traces. Ce n'est pas tout à fait la même chose, sans doute, d'ôter à un président à mortier sa dignité héréditaire qui était une propriété, ou de faire descendre de son siège un juge temporaire qui n'a point de dignité. La révolution a beaucoup fait souffrir, parce qu'elle a beaucoup détruit; parce qu'elle a violé brusquement et durement toutes les propriétés, tous les préjugés et toutes les coutumes; parce que toute tyrannie plébéienne étant, de sa nature, fougueuse, insultante impitoyable, celle qui a opéré la révolution française a dû pousser ce caractère à l'excès, l'univers n'ayant jamais vu de tyrannie plus basse et plus absolue.

L'opinion est la fibre sensible de l'homme! on lui fait pousser les hauts cris quand on le blesse dans cet endroit; c'est ce qui a rendu la révolution si douloureuse, parce qu'elle a foulé aux pieds toutes les grandeurs d'opinion. Or, quand le rétablissement de la monarchie causerait à un aussi grand nombre d'hommes les mêmes privations réelles, il y aurait toujours une différence immense, en ce qu'elle ne détruirait aucune dignité; car il n'y a point de dignité en France, par la raison qu'il n'y a point de souveraineté.

Mais, à ne considérer même que les privations physiques, la différence ne serait pas moins frappante. La puissance usurpatrice immolait les innocents; le roi pardonnera aux coupables: l'une abolissait les propriétés légitimes; l'autre réfléchira sur les propriétés illégitimes. L'une a pris pour devise: *Diruit, ædificat, mutat quadrata rotundis*. Après sept ans d'efforts, elle n'a pu encore organiser une école primaire ou une fête champêtre: il

n'est pas jusqu'à ses partisans qui ne se moquent de ses lois, de ses emplois, de ses institutions, de ses fêtes, et même de ses habits; l'autre, bâtissant sur une base vraie, ne tâtonnera point : une force inconnue présidera à ses actes; il n'agira que pour restaurer : or, toute action régulière ne tourmente que le mal.

C'est encore une grande erreur d'imaginer que le peuple ait quelque chose à perdre au rétablissement de la monarchie; car le peuple n'a gagné qu'en idée au bouleversement général : *Il a droit à toutes les places*, dit-on; qu'importe? Il s'agit de savoir ce qu'elles valent. Ces places, dont on fait tant de bruit et qu'on offre au peuple comme une grande conquête, ne sont rien dans le fait au tribunal de l'opinion; l'état militaire même, honorable en France par-dessus tous les autres, a perdu son éclat : il n'a plus de grandeur d'opinion, et la paix l'abaissera encore. On menace les militaires du rétablissement de la monarchie, et personne n'y a plus d'intérêt qu'eux. Il n'y a rien de si évident que la nécessité où sera la roi de les maintenir à leur poste; et il dépendra d'eux, plus tôt ou plus tard, de changer cette nécessité de politique en nécessité d'affection, de devoir et de reconnaissance. Par une combinaison extraordinaire de circonstances, il n'y a rien dans eux qui puisse choquer l'opinion la plus royaliste. Personne n'a droit de les mépriser, puisqu'ils ne combattent que pour la France : il n'y a entre eux et le roi aucune barrière de préjugés capable de gêner ses devoirs : il est Français avant tout. Qu'ils se souviennent de Jacques II, durant le combat de la *Hogue*, applaudissant, du bord de la mer, à la valeur de ces Anglais qui achevaient de le détrôner : pourraient-ils douter que le roi ne soit fier de leur valeur, et ne les regarde dans son cœur comme les défenseurs de l'intégrité de son royaume? N'a-t-il

pas applaudi publiquement à cette valeur, en regrettant (il le fallait bien) *qu'elle ne se déployât pas pour une meilleure cause?* N'a-t-il pas féliciter les braves de l'armée de Condé *d'avoir vaincu des haines que l'artifice le plus profond travaillait depuis si longtemps à nourrir* (1)? Les militaires français, après leurs victoires, n'ont plus qu'un besoin : c'est que la souveraineté légitime vienne légitimer leur caractère; maintenant on les craint et on les méprise. La plus profonde insouciance est le prix de leurs travaux, et leurs concitoyens sont les hommes de l'univers les plus indifférents aux triomphes de l'armée : ils vont souvent jusqu'à détester ces victoires qui nourrissent l'humeur guerrière de leurs maîtres. Le rétablissement de la monarchie donnera subitement aux militaires une haute place dans l'opinion; les talents recueilleront sur leur route une dignité réelle, une illustration toujours croissante, qui sera la propriété des guerriers, et qu'ils transmettront à leurs enfants; cette gloire pure, cet éclat tranquille, vaudront bien les mentions honorables, et l'ostracisme de l'oubli qui a succédé à l'échafaud.

Si l'on envisage la question sous un point de vue plus général, on trouvera que la monarchie est, sans contredit, le gouvernement qui donne le plus de distinction à un plus grand nombre de personnes. La souveraineté, dans cette espèce de gouvernement, possède assez d'éclat pour en communiquer une partie, avec les gradations nécessaires, à une foule d'agents qu'elle distingue plus ou moins. Dans la république, la souveraineté n'est point palpable comme dans la monarchie; c'est un être purement moral, et sa grandeur est incommunicable : aussi les emplois ne sont rien dans les républiques hors de la

(1) Lettre du roi au prince de Condé, du 3 janvier 1797, imprimée dans tous les papiers publics.

ville où réside le gouvernement; et ils ne sont rien encore qu'en tant qu'ils sont occupés par des membres du gouvernement; alors c'est l'homme qui honore l'emploi, ce n'est point l'emploi qui honore l'homme : celui-ci ne brille point comme *agent*, mais comme *portion* du souverain.

On peut voir dans les provinces qui obéissent à des républiques, que les emplois ( si l'on excepte ceux qui sont réservés aux membres du souverain ) élèvent très peu les hommes aux yeux de leurs semblables, et ne signifient presque rien dans l'opinion; car la république, par sa nature, est le gouvernement qui donne le plus de droits au plus petit nombre d'hommes qu'on appelle *le souverain*, et qui en ôte le plus à tous les autres qu'on appelle les *sujets*.

Plus la république approchera de la démocratie pure, et plus l'observation sera frappante.

Qu'on se rappelle cette foule innombrable d'emplois ( en faisant même abstraction de toutes les places abusives ) que l'ancien gouvernement de France présentait à l'ambition universelle. Le clergé séculier et régulier, l'épée, la robe, les finances, l'administration, etc., que de portes ouvertes à tous les talents et à tous les genres d'ambition ! Quelles gradations incalculables de distinctions personnelles ! De ce nombre infini de places, aucune n'était mise par le droit au-dessus des prétentions du simple citoyen (1) : il y en avait même une quantité énorme qui étaient des propriétés précieuses, qui faisaient réellement du propriétaire un *notable*, et qui n'appartenaient exclusivement qu'au tiers-état.

Que les premières places fussent de plus difficile abord au simple citoyen, c'était une chose très raisonnable. Il

(1) La fameuse loi qui excluait le tiers-état du service militaire, ne pouvait être exécutée; c'était simplement une gaucherie ministérielle, dont la passion a parlé comme d'une loi fondamentale.

y a trop de mouvement dans l'État, et pas assez de subordination, lorsque *tous* peuvent prétendre à *tout*. L'ordre exige qu'en général les emplois soient gradués comme l'état des citoyens, et que les talents, et quelquefois même la simple protection, abaissent les barrières qui séparent les différentes classes. De cette manière, il y a émulation sans humiliation, et mouvement sans destruction; la distinction attachée à un emploi n'est même produite, comme le mot le dit, que par la difficulté plus ou moins grande d'y parvenir.

Si l'on objecte que ces distinctions sont mauvaises, on change l'état de la question; mais je dis : Si vos emplois n'élèvent point ceux qui les possèdent, ne vous vantez pas de les donner à tout le monde; car vous ne donnerez rien. Si, au contraire, les emplois sont et doivent être des distinctions, je répète ce qu'aucun homme de bonne foi ne pourra me nier, que la monarchie est le gouvernement qui, par les seules charges, et indépendamment de la noblesse, *distingue* un plus grand nombre d'hommes du reste de leurs concitoyens.

Il ne faut pas être la dupe, d'ailleurs, de cette égalité idéale qui n'est que dans les mots. Le soldat qui a le privilège de parler à son officier avec un ton grossièrement familier, n'est pas pour cela son égal. L'aristocratie des places, qu'on ne pouvait apercevoir d'abord dans le bouleversement général, commence à se former; la noblesse même reprend son indestructible influence. Les troupes de terre et de mer sont déjà commandées en partie par des gentilshommes, ou par des élèves que l'ancien régime avait ennoblis en les agrégeant à une profession noble. La république a même obtenu par eux ses plus grands succès. Si la délicatesse, peut-être malheureuse, de la noblesse française ne l'avait pas écartée de la France, elle commanderait déjà partout; et c'est une chose assez com-

mune d'y entendre dire : *Que si la noblesse avait voulu, on lui aurait donné tous les emplois.* Certes, au moment où j'écris (4 janvier 1797), la république voudrait bien avoir sur ses vaisseaux les nobles qu'elle a fait massacrer à Quiberon.

Le peuple, ou la masse des citoyens, n'a donc rien à perdre; et, au contraire, il a tout à gagner au rétablissement de la monarchie, qui ramènera une foule de distinctions réelles, lucratives et même héréditaires, à la place des emplois passagers et sans dignité que donne la république.

Je n'ai point insisté sur les émoluments attachés aux places, puisqu'il est notoire que la république ne paye point ou paye mal. Elle n'a produit que des fortunes scandaleuses : le vice seul s'est enrichi à son service.

Je terminerai cet article par des observations qui prouvent clairement ( ce me semble ) que le danger qu'on voit dans la contre-révolution, se trouve précisément dans le retard de ce grand changement.

La famille des Bourbons ne peut être atteinte par les chefs de la république : elle existe; ses droits sont visibles, et son silence parle plus haut, peut-être, que tous les manifestes possibles.

C'est une vérité qui saute aux yeux, que la république française, même depuis qu'elle semble avoir adouci ses maximes, ne peut avoir de véritables alliés. Par sa nature, elle est ennemie de tous les gouvernements : elle tend à les détruire tous; en sorte que tous ont un intérêt à la détruire. La politique peut sans doute donner des alliés à la république (1); mais ces alliances sont contre nature, ou,

(1) *Scimus, et hanc veniam petimusque damusque vicissim,  
Sed non ut placidis cœant immitia, non ut  
Serpentes avibus geminentur, tigribus agni.*

C'est ce que certains cabinets peuvent dire de mieux à l'Europe qui les interroge.

si l'on veut, la *France* a des alliés, mais la *république française* n'en a point.

Amis et ennemis s'accorderont toujours pour donner un roi à la France. On cite souvent le succès de la révolution anglaise dans le dernier siècle; mais quelle différence! La monarchie n'était pas renversée en Angleterre. Le monarque seul avait disparu pour faire place à un autre. Le sang même des Stuarts était sur le trône; et c'était de lui que le nouveau roi tenait son droit. Ce roi était de son chef un prince fort de toute la puissance de sa maison et de ses relations de famille. Le gouvernement d'Angleterre n'avait d'ailleurs rien de dangereux pour les autres, c'était une monarchie comme avant la révolution: cependant, il s'en fallut de bien peu que Jacques II ne retint le spectre; et s'il avait eu un peu plus de bonheur ou seulement un peu plus d'adresse, il ne lui aurait point échappé; et quoique l'Angleterre eût un roi, quoique les préjugés religieux se réunissent aux préjugés politiques pour exclure le prétendant, quoique la situation seule de ce royaume le défendit contre une invasion; néanmoins, jusqu'au milieu de ce siècle, le danger d'une seconde révolution a pesé sur l'Angleterre. Tout a tenu, comme on sait, à la bataille de *Culloden*.

En France, au contraire, le gouvernement n'est pas monarchique; il est même l'ennemi de toutes les monarchies environnantes; ce n'est point un prince qui commande; et si jamais l'état est attaqué, il n'y a pas d'apparence que les parents étrangers des pentarques lèvent des troupes pour les défendre. La France sera donc dans un danger habituel de guerre civile: et ce danger aura deux causes constantes; car elle aura sans cesse à redouter les justes droits des Bourbons, ou la politique astucieuse des autres puissances qui pourraient essayer de mettre à profit les circonstances. Tant que le trône de France sera oc-

cupé par le souverain légitime, nul prince dans l'univers ne peut songer à s'en emparer ; mais, tant qu'il est vacant, toutes les ambitions royales peuvent le convoiter et se heurter. D'ailleurs, le pouvoir est à la portée de tout le monde, depuis qu'il est placé dans la poussière. Le gouvernement régulier exclut une infinité de projets ; mais, sous l'empire d'une souveraineté fausse, il n'y a point de projets chimériques ; toutes les passions sont déchainées, et toutes ont des espérances fondées. Les poltrons qui repoussent le roi, de peur de la guerre civile, en préparent justement les matériaux. C'est parce qu'ils veulent follement *le repos et la constitution*, qu'ils n'auront ni le repos ni la constitution. Il n'y a point de sécurité parfaite pour la France dans l'état où elle est. Le roi seul, et le roi légitime, en élevant du haut de son trône le sceptre de Charlemagne, peut éteindre ou désarmer toutes les haines, tromper tous les projets sinistres, classer les ambitions en classant les hommes, calmer les esprits agités, et créer subitement autour du pouvoir cette enceinte magique qui en est la véritable gardienne.

Il est encore une réflexion qui doit être sans cesse devant les yeux des Français qui font portion des autorités actuelles, et que leur position met à même d'influer sur le rétablissement de la monarchie. Les plus estimables de ces hommes ne doivent point oublier qu'ils seront entraînés, plus tôt ou plus tard, par la force des choses ; que le temps fuit, et que la gloire leur échappe. Celle dont ils peuvent jouir est une gloire de comparaison : ils ont fait cesser les massacres ; ils ont tâché de sécher les larmes de la nation : ils brillent, parce qu'ils ont succédé aux plus grands scélérats qui aient souillé ce globe ; mais lorsque cent causes réunies auront relevé le trône, l'*amnistie*, dans la force du terme, sera pour eux ; et leurs noms, à jamais obscurs, demeureront ensevelis dans l'oubli. Qu'ils

ne perdent donc jamais de vue l'auréole immortelle qui doit environner les noms des restaurateurs de la monarchie. Toute insurrection du peuple contre les nobles n'aboutissant jamais qu'à une création de nouveaux nobles, on voit déjà comment se formeront ces nouvelles races, dont les circonstances hâteront l'illustration, et qui, dès leur berceau, pourront prétendre à tout.

## § II. -- Des Biens nationaux.

On effraye les Français de la restitution des biens nationaux; on accuse le roi de n'avoir osé toucher, dans sa déclaration, à cet article délicat. On pourrait dire à une très grande partie de la nation : Que vous importe? et ce ne serait peut-être pas tant mal répondre. Mais pour n'avoir pas l'air d'éviter les difficultés, il vaut mieux observer que l'intérêt visible de la France, en général, à l'égard des biens nationaux, et même l'intérêt bien entendu des acquéreurs de ces biens, en particulier, s'accorde avec le rétablissement de la monarchie. Le brigandage exercé à l'égard de ces biens frappe la conscience la plus insensible. Personne ne croit à la légitimité de ces acquisitions; et celui même qui déclame le plus éloquemment sur ce sujet, dans le sens de la législation actuelle, s'empresse de revendre pour assurer son gain. On n'ose pas jouir pleinement; et plus les esprits se refroidiront, moins on osera dépenser sur ces fonds. Les bâtiments dépériront, et l'on n'osera de longtemps en élever de nouveaux : les avances seront faibles; le capital de la France dépérira considérablement. Il y a déjà beaucoup de mal dans ce genre, et ceux qui ont pu réfléchir sur les abus des *décrets*, doivent comprendre ce que c'est qu'un décret jeté sur le tiers, peut-être, du plus puissant royaume de l'Europe.

Très souvent, dans le sein du Corps législatif, on a tracé des tableaux frappants de l'état déplorable de ces biens. Le mal ira toujours en augmentant, jusqu'à ce que la conscience publique n'ait plus de doute sur la solidité de ces acquisitions ; mais quel œil peut apercevoir cette époque ?

A ne considérer que les possesseurs, le premier danger pour eux vient du gouvernement. Qu'on ne s'y trompe pas, il ne lui est point égal de prendre ici ou là : le plus injuste qu'on puisse imaginer, ne demandera pas mieux que de remplir ses coffres en se faisant le moins d'ennemis possible. Or, on sait à quelles conditions les acheteurs ont acquis ; on sait de quelles manœuvres infâmes, de quel *agio* scandaleux ces biens ont été l'objet. Le vice primitif et continué de l'acquisition est indélébile à tous les yeux ; ainsi le gouvernement français ne peut ignorer qu'en pressurant ces acquéreurs, il aura l'opinion publique pour lui, et qu'il ne sera injuste que pour eux ; d'ailleurs, dans les gouvernements populaires, même légitimes, l'injustice n'a point de pudeur ; on peut juger de ce qu'elle sera en France, où le gouvernement, variable comme les personnes, et manquant d'identité, ne croit jamais revenir sur son propre ouvrage en renversant ce qui est fait.

Il tombera donc sur les biens nationaux dès qu'il pourra. Fort de la conscience, et (ce qu'il ne faut pas oublier) de la jalousie de tous ceux qui n'en possèdent pas, il tourmentera les possesseurs, ou par de nouvelles ventes modifiées d'une certaine manière, ou par des appels généraux en supplément de prix, ou par des impôts extraordinaires ; en un mot, ils ne seront jamais tranquilles.

Mais tout est stable sous un gouvernement stable ; en sorte qu'il importe même aux acquéreurs des biens na-

tionaux que la monarchie soit rétablie, pour savoir à quoi s'en tenir. C'est bien mal à propos qu'on a reproché au roi de n'avoir pas parlé clair sur ce point dans sa déclaration : il ne pouvait le faire sans une extrême imprudence. Une loi sur ce point ne sera peut-être pas, quand il en sera temps, le tour de force de la législation.

Mais il faut se rappeler ici ce que j'ai dit dans le chapitre précédent; les convenances de telle ou telle classe d'individus n'arrêteront point la contre-révolution. Tout ce que je prétends prouver, c'est qu'il leur importe que le petit nombre d'hommes qui peut influencer sur ce grand événement, n'attende pas que les abus accumulés de l'anarchie le rendent inévitable, et l'amènent brusquement; car plus le roi sera nécessaire, et plus le sort de tous ceux qui ont gagné à la révolution doit être dur.

### § III. — Des vengeances.

Un autre épouvantail, dont on se sert pour faire redouter aux Français le retour de leur roi, ce sont les vengeances dont ce retour doit être accompagné.

Cette objection, comme les autres, est surtout faite par des hommes d'esprit qui n'y croient point; il est cependant bon de la discuter en faveur des honnêtes gens qui la croient fondée.

Nombre d'écrivains royalistes ont repoussé, comme une insulte, ce désir de vengeance qu'on suppose à leur parti; un seul va parler pour tous : je le cite pour mon plaisir et pour celui de mes lecteurs. On ne m'accusera pas de le choisir parmi les royalistes à la glace.

« Sous l'empire d'un pouvoir illégitime, les plus horribles vengeances sont à craindre; car qui aurait le droit de les réprimer? La victime ne peut invoquer à

« son aide l'autorité des lois qui n'existent pas, et d'un  
 « gouvernement qui n'est que l'œuvre du crime et de  
 « l'usurpation.

« Il en est tout autrement d'un gouvernement assis  
 « sur ses bases sacrées, antiques, légitimes; il a le droit  
 « d'étouffer les plus justes vengeances, et de punir à  
 « l'instant du glaive des lois quiconque se livre plus au  
 « sentiment de la nature qu'à celui de ses devoirs.

« Un gouvernement légitime a seul le droit de procla-  
 « mer l'amnistie et les moyens de la faire observer.

« Alors, il est démontré que le plus parfait, le plus  
 « pur des royalistes, le plus grièvement outragé dans ses  
 « parents, dans ses propriétés, doit être puni de mort,  
 « sous un gouvernement légitime, s'il ose venger lui-  
 « même ses propres injures, quand le roi lui en a com-  
 « mandé le pardon.

« C'est donc sous un gouvernement fondé sur nos lois  
 « que l'amnistie peut être sûrement accordée, et qu'elle  
 « peut être sévèrement observée.

« Ah! sans doute, il serait facile de discuter jusqu'à  
 « quel point le droit du roi peut étendre une amnistie.  
 « Les exceptions que prescrit le premier de ses devoirs  
 « sont bien évidentes. Tout ce qui fut teint du sang de  
 « Louis XVI n'a de grâce à espérer que de Dieu; mais  
 « qui oserait ensuite tracer d'une main sûre les limites  
 « où doivent s'arrêter l'amnistie et la clémence du roi?  
 « Mon cœur et ma plume s'y refusent également. Si quel-  
 « qu'un ose jamais écrire sur un pareil sujet, ce sera,  
 « sans doute, cet homme rare et unique peut-être, s'il  
 « existe, qui lui-même n'a jamais failli dans le cours de  
 « cette horrible révolution, et dont le cœur, aussi pur  
 « que la conduite, n'eut jamais besoin de grâce (1) ».

(1) Observations sur la conduite des puissances coalisées, par M. le comte d'Antraigues; avant-propos, pages xxxiv et suiv.

La raison et le sentiment ne sauraient s'exprimer avec plus de noblesse. Il faudrait plaindre l'homme qui ne reconnaîtrait pas, dans ce morceau, l'accent de la conviction.

Dix mois après la date de cet écrit, le roi a prononcé dans sa déclaration ce mot si connu et si digne de l'être : *Qui oserait se venger si le roi pardonne?*

Il n'a excepté de l'amnistie que ceux qui votèrent la mort de Louis XVI, les coopérateurs, les instruments directs et immédiats de son supplice, et les membres du tribunal révolutionnaire qui envoya à l'échafaud la reine et madame Élisabeth. Cherchant même à restreindre l'anathème à l'égard des premiers, autant que la conscience et l'honneur le lui permettaient, il n'a point mis au rang des parricides ceux dont il est permis de croire *qu'ils ne se mêlèrent aux assassins de Louis XVI que dans le dessein de le sauver.*

A l'égard même *de ces monstres, que la postérité ne nommera qu'avec horreur*, le roi s'est contenté de dire, avec autant de mesure que de justice, *que la France entière appelle sur leurs têtes le glaive de la justice.*

Par cette phrase, il n'est point privé du droit de faire grâce en particulier : c'est aux coupables à voir ce qu'ils pourraient mettre dans la balance pour faire équilibre à leur forfait. Monk se servit d'Ingolsby pour arrêter Lambert. On peut faire encore mieux qu'Ingolsby.

J'observerai de plus, sans prétendre affaiblir la juste horreur qui est due aux meurtriers de Louis XVI, qu'aux yeux de la justice divine tous ne sont pas également coupables. Au moral, comme au physique, la force de la fermentation est en raison des masses fermentantes. Les soixante-dix juges de Charles I<sup>er</sup> étaient bien plus maîtres d'eux-mêmes que les juges de Louis XVI. Il y eut certainement parmi ceux-ci des coupables bien délibérés, qu'il

est impossible de détester assez ; mais ces grands coupables avaient eu l'art d'exciter une telle terreur, ils avaient fait sur les esprits moins vigoureux une telle impression, que plusieurs députés, je n'en doute nullement, furent privés d'une partie de leur libre arbitre. Il est difficile de se former une idée nette du délire indéfinissable et surnaturel qui s'empara de l'assemblée à l'époque du jugement de Louis XVI. Je suis persuadé que plusieurs des coupables, en se rappelant cette funeste époque, croient avoir fait un mauvais rêve ; qu'ils sont tentés de douter de ce qu'ils ont fait, et qu'ils s'expliquent moins à eux-mêmes que nous ne pouvons les expliquer.

Ces coupables, fâchés et surpris de l'être, devraient tâcher de faire leur paix.

Au surplus, ceci ne regarde qu'eux ; car la nation serait bien vile, si elle regardait comme un inconvénient de la contre-révolution, la punition de pareils hommes ; mais pour ceux même qui auraient une faiblesse, on peut observer que la Providence a déjà commencé la punition des coupables : plus de soixante régicides, parmi les plus coupables, ont péri de mort violente ; d'autres périront sans doute, ou quitteront l'Europe avant que la France ait un roi ; très peu tomberont entre les mains de la justice.

Les Français parfaitement tranquilles sur les vengeances judiciaires, doivent l'être de même sur les vengeances particulières : ils ont à cet égard les protestations les plus solennelles ; ils ont la parole de leur roi ; il ne leur est pas permis de craindre.

Mais, comme il faut parler à tous les esprits et prévenir toutes les objections ; comme il faut répondre, même à ceux qui ne croient point à l'honneur et à la foi, il faut prouver que les vengeances particulières ne sont pas possibles.

Le souverain le plus puissant n'a que deux bras ; il

n'est fort que par les instruments qu'il emploie, et que l'opinion lui soumet. Or, quoiqu'il soit évident que le roi, après la restauration supposée, ne cherchera qu'à pardonner, faisons, pour mettre les choses au pis, une supposition toute contraire. Comment s'y prendrait-il s'il voulait exercer des vengeances arbitraires? L'armée française, telle que nous la connaissons, serait-elle un instrument bien souple entre ses mains? L'ignorance et la mauvaise foi se plaisent à représenter ce roi futur comme un Louis XIV, qui, semblable au Jupiter d'Homère, n'avait qu'à froncer le sourcil pour ébranler la France. On ose à peine prouver combien cette supposition est fausse. Le pouvoir de la souveraineté est toute morale; elle commande vainement, si ce pouvoir n'est pas pour elle; et il faut le posséder dans sa plénitude pour en abuser. Le roi de France qui montera sur le trône de ses ancêtres, n'aura sûrement pas l'envie de commencer par des abus; et, s'il l'avait, elle serait vaine; parce qu'il ne serait pas assez fort pour la contenter. Le bonnet rouge, en touchant le front royal, a fait disparaître les traces de l'huile sainte : le charme est rompu, de longues profanations ont détruit l'empire divin des préjugés nationaux; et longtemps encore, pendant que la froide raison courbera les corps, les esprits resteront debout. On fait semblant de craindre que le nouveau roi de France ne sévisse contre ses ennemis; l'infortuné! pourra-t-il seulement récompenser ses amis (1)?

Les Français ont donc deux garants infailibles contre les prétendues vengeances dont on leur fait peur, l'intérêt du roi et son impuissance (2).

(1) On connaît la plaisanterie de Charles II sur le pléonasme de la formule anglaise, AMNISTIE ET OUBLI : *Je comprends*, dit-il; *amnistie pour mes ennemis, et oublié pour mes amis.*

(2) Les événements ont justifié toutes ces prédictions du bon sens. Depuis

Le retour des émigrés fournit encore aux adversaires de la monarchie un sujet intarissable de craintes imaginaires; il importe de dissiper cette vision.

La première chose à remarquer, c'est qu'il est des propositions vraies dont la vérité n'a qu'une époque; cependant on s'accoutume à les répéter longtemps après que le temps les a rendues fausses et même ridicules. Le parti attaché à la révolution pouvait craindre le retour des émigrés peu de temps après la loi qui les proscrivit: je n'affirme point cependant qu'ils eussent raison; mais qu'importe? c'est là une question purement oiseuse, dont il serait très inutile de s'occuper. La question est de savoir si, *dans ce moment*, la rentrée des émigrés a quelque chose de dangereux pour la France.

La noblesse envoya 284 députés à ces États Généraux de funeste mémoire, qui ont produit tout ce que nous avons vu. Par un travail fait sur plusieurs bailliages, on n'a jamais trouvé plus de 80 électeurs pour un député. Il n'est pas absolument impossible que certains bailliages aient présenté un nombre plus fort; mais il faut aussi tenir compte des individus qui ont opiné dans plus d'un bailliage.

Tout bien considéré, on peut évaluer à 25,000 le nombre des chefs de famille nobles qui députèrent aux États Généraux; et en multipliant par 5, nombre commun attribué, comme on sait, à chaque famille, nous aurons 125,000 têtes nobles. Prenons 130,000, pour caver au

que cet ouvrage est achevé, le gouvernement français a publié les pièces de deux conspirations découvertes, et qui se jugent d'une manière un peu différente: l'une jacobine, et l'autre royaliste. Dans le drapeau du jacobinisme il était écrit: *mort à tous nos ennemis*; et dans celui du royalisme: *grâce à tous ceux qui ne la refuseront pas*. Pour empêcher le peuple de tirer les conséquences, on lui a dit que le Parlement devait annuler l'amnistie royale; mais cette bêtise passe le *maximum*; sûrement elle ne fera pas fortune

plus fort : ôtons les femmes, restent 65,000. Retranchons de ce dernier nombre : 1° les nobles qui ne sont jamais sortis, 2° ceux qui sont rentrés, 3° les vieillards, 4° les enfants, 5° les malades, 6° les prêtres, 7° tous ceux qui ont péri par la guerre, par les supplices, ou par l'ordre seul de la nature : il restera un nombre qu'il n'est pas aisé de déterminer au juste, mais qui, sur tous les points de vue possible, ne saurait alarmer la France.

Un prince, digne de son nom, mène aux combats 5 ou 6,000 hommes au plus; ce corps qui n'est pas même, à beaucoup près, tout composé de nobles, a fait preuve d'une valeur admirable sous des drapeaux étrangers; mais, si on l'isole, il disparaît. Enfin, il est clair que, sous le rapport militaire, les émigrés ne sont rien et ne peuvent rien.

Il y a de plus une considération qui se rapporte plus particulièrement à l'esprit de cet ouvrage, et qui mérite d'être développée.

Il n'y a point de hasard dans le monde, et même dans un sens secondaire, il n'y a point de désordre, en ce que le désordre est ordonné par une main souveraine qui le plie à la règle, et le force de concourir au but.

Une révolution n'est qu'un mouvement politique, qui doit produire un certain effet dans un certain temps. Ce mouvement a ses lois; et en les observant attentivement dans une certaine étendue de temps, on peut tirer des conjectures assez certaines pour l'avenir. Or, une des lois de la révolution française, c'est que les émigrés ne peuvent l'attaquer que pour leur malheur, et sont totalement exclus de l'œuvre quelconque qui s'opère.

Depuis les premières chimères de la contre-révolution, jusqu'à l'entreprise à jamais lamentable de Quiberon, ils n'ont rien entrepris qui ait réussi, et même qui n'ait tourné contre eux. Non seulement ils ne réussissent pas,

mais tout ce qu'ils entreprennent est marqué d'un tel caractère d'impuissance et de nullité, que l'opinion s'est enfin accoutumée à les regarder comme des hommes qui s'obstinent à défendre un parti proscrit; ce qui jette sur eux une défaveur dont leurs amis même s'aperçoivent.

Et cette défaveur surprendra peu les hommes qui pensent que la révolution française a pour cause principale la dégradation morale de la noblesse.

M. de Saint-Pierre a observé quelque part, dans ses *Études de la Nature*, que si l'on compare la figure des nobles français à celle de leurs ancêtres, dont la peinture et la sculpture nous ont transmis les traits, on voit à l'évidence que ces races ont dégénéré.

On peut le croire sur ce point, mieux que sur les fusions polaires et sur la figure de la terre.

Il y a dans chaque État un certain nombre de familles qu'on pourrait appeler *co-souveraines*, même dans les monarchies; car la noblesse, dans ces gouvernements, n'est qu'un prolongement de la souveraineté. Ces familles sont les dépositaires du feu sacré; il s'éteint lorsqu'elles cessent d'être *vierges*.

C'est une question de savoir si ces familles, une fois éteintes, peuvent être parfaitement remplacées. Il ne faut pas croire au moins, si l'on veut s'exprimer exactement, que les souverains puissent *ennoblir*. Il y a des familles nouvelles qui s'élancent, pour ainsi dire, dans l'administration de l'État; qui se tirent de l'égalité d'une manière frappante, et s'élèvent entre les autres comme des baliveaux vigoureux au milieu d'un taillis. Les souverains peuvent sanctionner ces ennoblissements naturels; c'est à quoi se borne leur puissance. S'ils contraignent un trop grand nombre de ces ennoblissements, ou s'ils se permettent d'en faire trop *de leur pleine puissance*,

ils travaillent à la destruction de leurs États. La fausse noblesse était une des grandes plaies de la France : d'autres empires moins éclatants en sont fatigués et déshonorés, en attendant d'autres malheurs.

La philosophie moderne, qui aime tant parler de *hasard*, parle surtout du *hasard de la naissance*; c'est un de ses textes favoris : mais il n'y a pas plus de hasard sur ce point que sur d'autres : il y a des familles nobles comme il y a des familles souveraines. L'homme peut-il faire un souverain? Tout au plus il peut servir d'instrument pour déposséder un souverain, et livrer ses États à un autre souverain déjà prince (1). Du reste, il n'a jamais existé de famille souveraine dont on puisse assigner l'origine plébéienne : si ce phénomène paraissait, ce serait une époque du monde (2).

Proportion gardée, il en est de la noblesse comme de la souveraineté. Sans entrer dans de plus grands détails, contentons-nous d'observer que si la noblesse abjure les dogmes nationaux, l'État est perdu (3).

(1) Et même la manière dont le pouvoir humain est employé dans ces circonstances, est toute propre à l'humilier. C'est ici surtout où l'on peut adresser à l'homme ces paroles de Rousseau : *Montre-moi ta puissance, je te montrerai ta faiblesse.*

(2) On entend dire assez souvent que *si Richard Cromwell avait eu le génie de son père, il eût rendu le protectorat héréditaire dans sa famille.* C'est fort bien dit.

(3) Un savant italien a fait une singulière remarque. Après avoir observé que la noblesse est gardienne naturelle et comme dépositaire de la religion nationale, et que ce caractère est plus frappant à mesure qu'on s'élève vers l'origine des nations et des choses, il ajoute : *Talchè dee esser' un grande segno, che vada a finire una nazione ove i nobili dispreszano la Religione natia.* (Vico, *Principi d'una Scienza nuova*, lib. II.

Lorsque le sacerdoce est membre politique de l'État, et que ses hautes dignités sont occupées, en général, par la haute noblesse, il en résulte la plus forte et la plus durable de toutes les constitutions possibles. Ainsi le philosophisme, qui est le dissolvant universel vient de faire son chef-d'œuvre sur la monarchie française.

Le rôle joué par quelques nobles dans la révolution française, est mille fois, je ne dis pas plus *horrible*, mais plus *terrible* que tout ce que nous avons vu pendant cette révolution.

Il n'a pas existé de signe plus effrayant, plus décisif, de l'épouvantable jugement porté sur la monarchie française.

On demandera peut-être ce que ces fautes peuvent avoir de commun avec les émigrés, qui les détestent. Je réponds que les individus qui composent les nations, les familles, et même les corps politiques, sont solidaires; c'est un fait. Je réponds en second lieu, que les causes de ce que souffre la noblesse émigrée, sont bien antérieures à l'émigration. La différence que nous apercevons entre tels et tels nobles français, n'est, aux yeux de Dieu, qu'une différence de longitude et de latitude : ce n'est pas parce qu'on est ici ou là, qu'on est ce qu'on doit être : *et tous ceux qui disent : Seigneur! Seigneur! n'entreront pas dans le royaume.* Les hommes ne peuvent juger que par l'extérieur; mais tel noble, à Coblentz, pouvait avoir de plus grands reproches à se faire, que tel noble du côté gauche dans l'assemblée dite *constituante*. Enfin, la noblesse française ne doit s'en prendre qu'à elle-même de tous ses malheurs : et lorsqu'elle en sera bien persuadée, elle aura fait un grand pas. Les exceptions, plus ou moins nombreuses, sont dignes des respects de l'univers; mais on ne peut parler qu'en général. Aujourd'hui la noblesse malheureuse (qui ne peut souffrir qu'une éclipse) doit courber la tête et se résigner. Un jour elle doit embrasser de bonne grâce *des enfants qu'en son sein elle n'a point portés* : en attendant, elle ne doit plus faire d'efforts extérieurs; peut-être même serait-il à désirer qu'on ne l'eût jamais vu dans une attitude menaçante. En tout cas, l'émigration fut une

erreur, et non un tort : le plus grand nombre croyait obéir à l'honneur.

*Numen abire jubet ; prohibent discedere leges.*

Le Dieu devait l'emporter.

Il y aurait bien d'autres réflexions à faire sur ce point ; tenons-nous-en au fait qui est évident. Les émigrés ne peuvent rien , on peut même ajouter qu'ils ne sont rien ; car tous les jours le nombre en diminue , malgré le gouvernement , par une suite de cette loi invariable de la révolution française, qui veut que tout se fasse malgré les hommes et contre les probabilités. De longs malheurs ayant assoupli les émigrés, tous les jours ils se rapprochent de leurs concitoyens ; l'aigreur disparaît ; de part et d'autre on commence à se ressouvenir d'une patrie commune ; on se tend la main , et sur le champ de bataille même , on reconnaît des frères. L'étrange amalgame que nous voyons depuis quelque temps n'a point de cause visible , car ces lois sont les mêmes ; mais il n'en est pas moins réel. Ainsi il est constant que les émigrés ne sont rien par le nombre , qu'ils ne sont rien par la force , et que bientôt ils ne seront plus rien par la haine.

Quant aux passions plus robustes d'un petit nombre d'hommes , on peut négliger de s'en occuper.

Mais il est encore une réflexion importante que je ne dois point passer sous silence. On s'appuie de quelques discours imprudents , échappés à des hommes jeunes , inconsidérés ou aigris par le malheur , pour effrayer les Français sur le retour de ces hommes. J'accorde , pour mettre toutes les suppositions contre moi , que ces discours annoncent réellement des intentions bien arrêtées : croit-on que ceux qui les ont fussent en état de les exécuter après le rétablissement de la monarchie ? On se

tromperait fort. Au moment même où le gouvernement légitime se rétablirait, ces hommes n'auraient plus de force que pour obéir. L'anarchie nécessite la vengeance; l'ordre l'exclut sévèrement. Tel homme qui, dans ce moment, ne parle que de punir, se trouvera alors environné de circonstances qui le forceront à ne vouloir que ce que la loi veut; et, pour son intérêt même, il sera citoyen tranquille, et laissera la vengeance aux tribunaux. On se laisse toujours éblouir par le même sophisme : *Un parti a sévi, lorsqu'il était dominateur ; donc le parti contraire sévira, lorsqu'il dominera à son tour.* Rien n'est plus faux. En premier lieu, ce sophisme suppose qu'il y a de part et d'autre la même somme de vices; ce qui n'est pas assurément. Sans insister beaucoup sur les vertus des royalistes, je suis sûr au moins d'avoir pour moi la conscience universelle, lorsque j'affirmerai simplement qu'il y en a moins du côté de la république. D'ailleurs, les préjugés seuls, séparés des vertus, assureraient la France qu'elle ne peut souffrir de la part des royalistes rien de semblable à ce qu'elle a éprouvé de leurs ennemis.

L'expérience a déjà présumé sur ce point pour tranquilliser les Français; ils ont vu, dans plus d'une occasion, que le parti qui avait tout souffert de la part de ses ennemis, n'a pas su s'en venger lorsqu'il les a tenus en son pouvoir. Un petit nombre de vengeances, qui ont fait un si grand bruit, prouvent la même proposition; car on a vu que le déni de justice le plus scandaleux a pu seul amener ces vengeances, et que personne ne se serait fait justice, si le gouvernement avait pu ou voulu la faire.

Il est, en outre, de la plus grande évidence que l'intérêt le plus pressant du roi sera d'empêcher les vengeances. Ce n'est pas en sortant des maux de l'anarchie,

qu'il voudra la ramener; l'idée même de la violence le fera pâlir, et ce crime sera le seul qu'il ne se croira pas en droit de pardonner.

La France, d'ailleurs, est bien lasse de convulsions et d'horreurs; elle ne veut plus de sang; et puisque l'opinion est assez forte dans ce moment pour comprimer le parti qui en voudrait, on peut juger de sa force à l'époque où elle aura le gouvernement pour elle. Après des maux aussi longs et aussi terribles, les Français se reposeront avec délices dans les bras de la monarchie. Toute atteinte contre cette tranquillité serait véritablement un crime de *lèse-nation*, que les tribunaux n'auraient peut-être pas le temps de punir.

Ces raisons sont si convaincantes, que personne ne peut s'y méprendre : aussi, il ne faut point être la dupe de ces écrits où nous voyons une philanthropie hypocrite passer condamnation sur les horreurs de la révolution, et s'appuyer sur ces excès pour établir la nécessité d'en prévenir une seconde. Dans le fait, ils ne condamnent cette révolution que pour ne pas exciter contre eux le cri universel : mais ils l'aiment, ils en aiment les auteurs et les résultats; et de tous les crimes qu'elle a enfantés, ils ne condamnent guère que ceux dont elle pouvait se passer. Il n'est pas un de ces écrits où l'on ne trouve des preuves évidentes que les auteurs tiennent par inclination au parti qu'ils condamnent par pudeur.

Ainsi, les Français, toujours dupes, le sont dans cette occasion plus que jamais : ils ont peur pour eux en général, et ils n'ont rien à craindre; et ils sacrifient leur bonheur pour contenter quelques misérables.

Que si les théories les plus évidentes ne peuvent convaincre les Français, et s'ils ne peuvent encore obtenir d'eux-mêmes de croire que la Providence est la gardienne de l'ordre et qu'il n'est pas tout à fait égal d'agir contre

elle ou avec elle, jugeons au moins de ce qu'elle fera par ce qu'elle a fait ; et si le raisonnement glisse sur nos esprits, croyons au moins à l'histoire, qui est la politique expérimentale. L'Angleterre donna, dans le siècle dernier, à peu près le même spectacle que la France a donné dans le nôtre. Le fanatisme de la liberté, échauffé par celui de la religion, y pénétra les âmes bien plus profondément qu'il ne l'a fait en France, où le culte de la liberté s'appuie sur le néant. Quelle différence, d'ailleurs, dans le caractère des deux nations, et dans celui des acteurs qui ont joué un rôle sur les deux scènes ! Où sont, je ne dis pas les Hamden, mais les Cromwell de la France ? Et cependant, malgré le fanatisme brûlant des républicains, malgré la fermeté réfléchie du caractère national, malgré les terreurs trop motivées des nombreux coupables et surtout de l'armée, le rétablissement de la monarchie causa-t-il, en Angleterre, des déchirements semblables à ceux qu'avait enfantés une révolution régicide ? Qu'on nous montre les vengeances atroces des royalistes. Quelques régicides, périrent par l'autorité des lois ; du reste, il n'y eut ni combats, ni vengeances particulières. Le retour du roi ne fut marqué que par un cri de joie, qui retentit dans toute l'Angleterre ; tous les ennemis s'embrasèrent. Le roi, surpris de ce qu'il voyait, s'écriait avec attendrissement : *N'est-ce point ma faute, si j'ai été repoussé si longtemps par un si bon peuple !* L'illustre Clarendon, témoin et historien intègre de ces grands événements, nous dit *qu'on ne savait plus où était ce peuple qui avait commis tant d'excès, et privé, pendant si longtemps, le roi du bonheur de régner sur d'excellents sujets* (1).

C'est-à-dire que le *peuple* ne reconnaissait plus le *peuple*. On ne saurait mieux dire.

(1) Hume, tome X, chap. LXXII, an. 1660.

Mais ce grand changement, à quoi tenait-il? A rien, ou pour mieux dire, à rien de visible : une année auparavant, personne ne le croyait possible. On ne sait pas même s'il fut amené par un royaliste; car c'est un problème insoluble de savoir à quelle époque Monk commença de bonne foi à servir la monarchie.

Étaient-ce au moins les forces des royalistes qui en imposaient au parti contraire? Nullement : Monk n'avait que six mille hommes; les républicains en avaient cinq ou six fois davantage : ils occupaient tous les emplois, et ils possédaient militairement le royaume entier. Cependant Monk ne fut pas dans le cas de livrer un seul combat, tout se fit sans effort et comme par enchantement : il en sera de même en France. Le retour à l'ordre ne peut être douloureux, parce qu'il sera naturel et parce qu'il sera favorisé par une force secrète, dont l'action est toute créatrice. On verra précisément le contraire de tout ce qu'on a vu. Au lieu de ces commotions violentes, de ces déchirements douloureux, de ces oscillations perpétuelles et désespérantes, une certaine stabilité, un repos indéfinissable, un bien-aise universel, annonceront la présence de la souveraineté. Il n'y aura point de secousses, point de violences, point de supplices même, excepté ceux que la véritable nation approuvera : le crime même et les usurpations seront traités avec une sévérité mesurée, avec une justice calme qui n'appartient qu'au pouvoir légitime : le roi touchera les plaies de l'État d'une main timide et paternelle. Enfin, c'est ici la grande vérité dont les Français ne sauraient trop se pénétrer : le rétablissement de la monarchie, qu'on appelle *contre-révolution*, ne sera point une *révolution contraire*, mais le *contraire de la révolution*.



## CHAPITRE XI.

FRAGMENT D'UNE HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE,  
PAR DAVID HUME (1).

---

EADEM MUTATA RESURGO.

..... Le long Parlement déclara, par un serment solennel, qu'il ne pouvait être dissous (p. 181). Pour assurer sa puissance, il ne cessait d'agir sur l'esprit du peuple : tantôt il échauffait les esprits par des adresses artificieuses (p. 176); et tantôt il se faisait envoyer, de toutes les parties du royaume, des pétitions dans le sens de la révolution (p. 133). L'abus de la presse était porté au comble : des clubs nombreux produisaient de toutes parts des tumultes bruyants : le fanatisme avait sa langue particulière; c'était un jargon nouveau, inventé par la fureur et l'hypocrisie du temps (p. 131). La manie universelle était d'invectiver contre les anciens abus (p. 129). Toutes les anciennes institutions furent renversées l'une après l'autre (p. 125, 188). Le bill de *Self-deniance* et le *New-model* désorganisèrent absolument

(1) Je cite l'édition anglaise de Bâle, 12 volumes in-8°, chez Legrand, 1789.

l'armée, et lui donnèrent une nouvelle forme et une nouvelle composition, qui forcèrent une foule d'anciens officiers à renvoyer leurs commissions (p. 13). Tous les crimes étaient mis sur le compte des royalistes (p. 148) : et l'art de tromper le peuple et de l'effrayer fut porté au point qu'on parvint à lui faire croire que les royalistes avaient miné la Tamise (p. 177). Point de roi ! point de noblesse ! égalité universelle ! c'était le cri général (p. 87). Mais au milieu de l'effervescence populaire, on distinguait la secte exagérée des *Indépendants*, qui finit par enchaîner le long Parlement (p. 374).

Contre un tel orage, la bonté du roi était inutile ; les concessions mêmes faites à son peuple étaient calomniées comme faites sans bonne foi (p. 186).

C'était par ces préliminaires que les rebelles avaient préparé la perte de Charles I<sup>er</sup> ; mais un simple assassinat n'eût point rempli leurs vues ; ce crime n'aurait pas été national ; la honte et le danger ne seraient tombés que sur les meurtriers. Il fallait donc imaginer un autre plan ; il fallait étonner l'univers par une procédure inouïe, se parer des dehors de la justice, et couvrir la cruauté par l'audace ; il fallait, en un mot, en fanatisant le peuple par les notions d'une égalité parfaite, s'assurer l'obéissance du grand nombre, et former insensiblement une coalition générale contre la royauté (T. X, p. 91).

L'anéantissement de la monarchie fut le préliminaire de la mort du roi. Ce prince fut détrôné de fait, et la constitution anglaise fut renversée (en 1648) par le bill le *non-adresse*, qui le sépara de la constitution.

Bientôt les calomnies les plus atroces et les plus ridicules furent répandues sur le compte du roi, pour tuer ce respect qui est la sauve-garde des trônes. Les rebelles

n'oublièrent rien pour noircir sa réputation; ils l'accusèrent d'avoir livré des places aux ennemis de l'Angleterre, d'avoir fait couler le sang de ses sujets. C'est par la calomnie qu'ils se préparaient à la violence (p. 94).

Pendant la prison du roi au château de Carisborne, les usurpateurs du pouvoir s'appliquèrent à accumuler sur la tête de ce malheureux prince tous les genres de duretés. On le priva de ses serviteurs; on ne lui permit point de communiquer avec ses amis : aucune société, aucune distraction, ne lui étaient permises pour adoucir la mélancolie de ses pensées. Il s'attendait d'être, à tout instant, assassiné ou empoisonné (1), car l'idée d'un jugement n'entraît point dans sa pensée (p. 59 et 95).

Pendant que le roi souffrait cruellement dans sa prison, le Parlement faisait publier qu'il s'y trouvait fort bien, et qu'il était de fort bonne humeur (*ibid.*) (2).

La grande source dont le roi tirait toutes ses consolations, au milieu des calamités qui l'accablaient était sans doute la religion. Ce principe n'avait chez lui rien de dur ni d'austère, rien qui lui inspirât du ressentiment contre ses ennemis ou qui pût l'alarmer sur l'avenir. Tandis que tout portait autour de lui un aspect hostile; tandis que sa famille, ses parents, ses amis étaient éloignés de lui ou dans l'impuissance de lui être utiles, il se jetait avec confiance dans les bras du grand Être, dont la puissance pénètre et soutient l'univers, et dont les châtimens, reçus avec piété et résignation, paraissaient au roi les gages les plus certains d'une récompense infinie (p. 95 et 96).

Les gens de loi se conduisirent mal dans cette circons-

(1) C'était aussi l'opinion de Louis XVI. Voyez son éloge historique.

(2) On se rappelle d'avoir lu, dans le Journal de Condorcet, un morceau sur le bon appétit du roi à son retour de Varennes.

tance. Bradshaw, qui était de cette profession, ne rougit pas de présider le tribunal qui condamna le roi; et Coke se rendit partie publique pour le peuple (p. 123). Le tribunal fut composé d'officiers de l'armée révoltée, de membres de la Chambre basse, et de bourgeois de Londres; presque tous étaient de basse extraction (p. 123).

Charles ne doutait pas de sa mort; il savait qu'un roi est rarement détrôné sans périr; mais il croyait plutôt à un meurtre qu'à un jugement solennel (p. 122).

Dans sa prison, il était déjà détrôné : on avait écarté de lui toute la pompe de son rang, et les personnes qui l'approchaient avaient reçu ordre de le traiter sans aucune marque de respect (p. 122). Bientôt il s'habitua à supporter les familiarités et même l'insolence de ces hommes, comme il avait supporté ses autres malheurs (p. 123).

Les juges du roi s'intitulaient les *représentants du peuple* (p. 124). Du peuple... principe unique de tout pouvoir légitime (p. 127), et l'acte d'accusation portait : *Qu'abusant du pouvoir limité qui lui avait été confié, il avait tâché traîtreusement et malicieusement d'élever un pouvoir illimité et tyrannique sur les ruines de la liberté.*

Après la lecture de l'acte, le président dit au roi *qu'il pouvait parler*. Charles montra dans ses réponses beaucoup de présence d'esprit et de force d'âme (p. 125). Et tout le monde est d'accord que sa conduite, dans cette dernière scène de sa vie, honore sa mémoire (p. 127). Ferme et intrépide, il mit dans toutes ses réponses la plus grande clarté et la plus grande justesse de pensée et d'expression (p. 128). Toujours doux, toujours égal, le pouvoir injuste qu'on exerçait sur lui, ne put le faire sortir des bornes de la modération. Son âme, sans effort et sans affectation, semblait être dans une

assiette ordinaire , et comtempler avec mépris les efforts de l'injustice et de la méchanceté des hommes (p. 128).

Le peuple , en général , demeura dans ce silence qui est le résultat des grandes passions comprimées ; mais les soldats , travaillés par tous les genres de séductions , parvinrent enfin jusqu'à une espèce de rage , et regardaient comme un titre de gloire le crime affreux dont ils se souillaient (p. 130).

On accorda trois jours de sursis au roi ; il passa ce temps tranquillement , et l'employa en grande partie à la lecture et à des exercices de piété : il lui fut permis de voir sa famille , qui reçut de lui d'excellents avis et de grandes marques de tendresse (p. 130). Il dormit paisiblement , à son ordinaire , pendant les nuits qui précédèrent son supplice. Le matin du jour fatal , il se leva de très bonne heure , et donna des soins particuliers à son habillement. Un ministre de la religion qui possédait ce caractère doux et ces vertus solides qui distinguaient le roi , l'assista dans ses derniers moments (p. 132).

L'échafaud fut placé , à dessein , en face du palais , pour montrer d'une manière plus frappante la victoire remportée par la justice du peuple sur la majesté royale. Lorsque le roi fut monté sur l'échafaud , il le trouva environné d'une force armée si considérable , qu'il ne put se flatter d'être entendu par le peuple , de manière qu'il fut obligé d'adresser ses dernières paroles au petit nombre de personnes qui se trouvaient auprès de lui. Il pardonna à ses ennemis ; il n'accusa personne ; il fit des vœux pour son peuple. SIRE , dit le prélat qui l'assistait , *encore un pas ! Il est difficile , mais il est court , et il doit vous conduire au ciel.* — *Je vais ,* répondit le roi , *changer une couronne périssable contre une couronne incorruptible et un bonheur inaltérable.*

Un seul coup sépara la tête du corps. Le bourreau la

montra au peuple, toute dégouttante de sang, et en criant à haute voix : *Voilà la tête d'un traître!* (p. 132 et 133).

Ce prince mérita plutôt le surnom de *bon* que celui de *grand*. Quelquefois il nuisit aux affaires en déférant mal à propos à l'avis des personnes d'une capacité inférieure à la sienne. Il était plus propre à conduire un gouvernement régulier et paisible, qu'à éluder et repousser les assauts d'une assemblée populaire (p. 136); mais, s'il n'eut pas le courage d'agir, il eut celui de souffrir. Il naquit, pour son malheur, dans des temps difficiles; et, s'il n'eut point assez d'habileté pour se tirer d'une position aussi embarrassante, il est aisé de l'excuser, puisque même après l'événement, où il est communément aisé d'apercevoir toutes les erreurs, c'est encore un grand problème de savoir ce qu'il aurait dû faire (p. 137). Exposé sans secours au choc des passions les plus haineuses et les plus implacables, il ne lui fut jamais possible de commettre la moindre erreur sans attirer sur lui les plus fatales conséquences, position dont la difficulté passe les forces du plus grand talent (p. 137).

On a voulu jeter des doutes sur sa bonne foi : mais l'examen le plus scrupuleux de sa conduite, qui est aujourd'hui parfaitement connue, réfute pleinement cette accusation; au contraire, si l'on considère les circonstances excessivement épineuses dont il se vit entouré, si l'on compare sa conduite à ses déclarations, on sera forcé d'avouer que l'honneur et la probité formaient la partie la plus saillante de son caractère (p. 137).

La mort du roi mit le sceau à la destruction de la monarchie. Elle fut anéantie par un décret du Corps législatif. On grava un sceau national, avec la légende : L'AN PREMIER DE LA LIBERTÉ. Toutes les formes changèrent, et le nom du roi disparut de toute part devant ceux des re-

présentants du peuple (p. 142). Le *banc du roi* s'appela le *banc national*. La statue du roi élevée à la Bourse fut renversée; et l'on grava ces mots sur le piédestal : EXIIT TYRANNUS REGUM ULTIMUS (p. 143).

Charles, en mourant, laissa à ses peuples une image de lui-même (ΕΙΚΩΝ ΒΑΣΙΛΙΚΗ) dans cet écrit fameux, chef-d'œuvre d'élégance, de candeur et de simplicité. Cette pièce, qui ne respire que la piété, la douceur et l'humanité, fit une impression profonde sur les esprits; plusieurs sont allés jusqu'à croire que c'est à elle qu'il faut attribuer le rétablissement de la monarchie (p. 146).

Il est rare que le peuple gagne quelque chose aux révolutions qui changent la forme des gouvernements, par la raison que le nouvel établissement, nécessairement jaloux et défiant, a besoin, pour se soutenir, de plus de sévérité que l'ancien (p. 100).

Jamais la vérité de cette observation ne s'était fait sentir plus vivement que dans cette occasion. Les déclamations contre quelques abus dans l'administration de la justice et des finances avaient soulevé le peuple; et, pour prix de la victoire qu'il obtint sur la monarchie, il se trouva chargé d'une foule d'impôts inconnus jusqu'à cette époque. A peine le gouvernement daignait-il se parer d'une ombre de justice et de liberté. Tous les emplois furent confiés à la plus abjecte populace, qui se trouvait ainsi élevée au-dessus de tout ce qu'elle avait respecté jusqu'alors. Des hypocrites se livraient à tous les genres d'injustices sous le masque de la religion (p. 100). Ils exigeaient des emprunts forcés et exorbitants de tous ceux qu'ils déclaraient suspects. Jamais l'Angleterre n'avait vu de gouvernement aussi dur et aussi arbitraire que celui de ces patrons de la liberté (p. 112 et 113).

Le premier acte du long Parlement avait été un ser-

ment, par lequel il déclara qu'il ne pouvait être dissous (p. 181).

La confusion générale qui suivit la mort du roi, ne résultait pas moins de l'esprit d'innovation, qui était la maladie du jour, que de la destruction des anciens pouvoirs. Chacun voulait faire sa république; chacun avait ses plans, qu'il voulait faire adopter à ses concitoyens par force ou par persuasion : mais ces plans n'étaient que des chimères étrangères à l'expérience, et qui ne se recommandaient à la foule que par le jargon à la mode et l'éloquence populacière (p. 147). Les *égaliseurs* rejetaient toute espèce de dépendance et de subordination (1). Une secte particulière attendait le règne de mille ans (2); les *Antinomiens* soutenaient que les obligations de la morale et de la loi naturelle étaient suspendues. Un parti considérable prêchait contre les dîmes et les abus du sacerdoce : ils prétendaient que l'État ne devait protéger ni solder aucun culte, laissant à chacun la liberté de payer celui qui lui conviendrait le mieux. Du reste, toutes les religions étaient tolérées, excepté la catholique. Un autre parti invectivait contre la jurisprudence du pays, et contre les maîtres qui l'enseignaient; et sous le prétexte de simplifier l'administration de la justice, il proposait de renverser tout le système de législation anglaise, comme trop liée au gouvernement monarchique (p. 148). Les républicains ardents abolirent les noms de baptême, pour leur substituer des noms extravagants, analogues à l'esprit de la révolution (p. 242). Ils décidèrent que le mariage, n'étant qu'un

(1) *Nous voulons un gouvernement. . . . où les distinctions ne naissent que de l'égalité même, où le citoyen soit soumis au magistrat, le magistrat au peuple, et le peuple à la justice* (Robespierre). Voyez le *Moniteur* du 7 février 1794.

(2) Il ne faut point passer légèrement sur ce trait de conformité.

simple contrat, devait être célébré par devant les magistrats civils (p. 242). Enfin c'est une tradition en Angleterre qu'ils poussèrent le fanatisme au point de supprimer le mot *royaume* dans l'oraison dominicale, disant : *Que votre république arrive*. Quant à l'idée d'une *propagande* à l'imitation de celle de Rome, elle appartient à Cromwell (p. 285).

Les républicains moins fanatiques ne se mettaient pas moins au-dessus de toutes les lois, de toutes les promesses, de tous les serments. Tous les liens de la société étaient relâchés, et les passions les plus dangeureuses s'envenimaient davantage, en s'appuyant sur des maximes spéculatives encore plus antisociales (p. 148).

Les royalistes, privés de leurs propriétés et chassés de tous les emplois, voyaient avec horreur leurs ignobles ennemis qui les écrasaient de leur puissance : ils conservaient, par principe et par sentiment, la plus tendre affection pour la famille de l'infortuné souverain, dont ils ne cessaient d'honorer la mémoire et de déplorer la fin tragique.

D'un autre côté, les presbytériens, fondateurs de la république, dont l'influence avait fait valoir les armes du long Parlement, étaient indignés de voir que le pouvoir leur échappait, et que, par la trahison ou l'adresse supérieure de leurs propres associés, ils perdaient tout le fruit de leurs travaux passés. Ce mécontentement les poussait vers le parti royaliste, mais sans pouvoir encore les décider : il leur restait de grands préjugés à vaincre ; il fallait passer sur bien des craintes, des jalousies, avant qu'il leur fût possible de s'occuper sincèrement de la restauration d'une famille qu'ils avaient si cruellement offensée.

Après avoir assassiné leur roi avec tant de formes apparentes de justice et de solennité, mais dans le fait avec

tant de violence et même de rage, ces hommes pensèrent à se donner une forme régulière de gouvernement : ils établirent un grand comité ou conseil d'État, qui était revêtu du pouvoir exécutif. Ce conseil commandait aux forces de terre et de mer : il recevait toutes les adresses, faisait exécuter les lois, et préparait toutes les affaires qui devaient être soumises au Parlement (p. 150, 151). L'administration était divisée entre plusieurs comités, qui s'étaient emparés de tout (p. 134), et ne rendirent jamais de comptes (pages 166, 167).

Quoique les usurpateurs du pouvoir, par leur caractère et par la nature des instruments qu'ils employaient, fussent bien plus propres aux entreprises vigoureuses qu'aux méditations de la législature (p. 209), cependant l'assemblée en corps avait l'air de ne s'occuper que de la législation du pays. A l'en croire, elle travaillait à un nouveau plan de représentation, et dès qu'elle aurait achevé la constitution, elle ne tarderait pas de rendre au peuple le pouvoir dont il était la source (p. 151).

En attendant, les représentants du peuple jugèrent à propos d'étendre les lois de haute-trahison fort au delà des bornes fixées par l'ancien gouvernement. De simples discours, des intentions même, quoiqu'elles ne se fussent manifestées par aucun acte extérieur, portèrent le nom de *conspiration*. Affirmer que le gouvernement actuel n'était pas légitime ; soutenir que l'assemblée des représentants ou le comité exerçaient un pouvoir tyrannique ou illégal ; chercher à renverser leur autorité, ou exciter contre eux quelque mouvement séditieux, c'était se rendre coupable de haute trahison. Ce pouvoir d'emprisonner dont on avait privé le roi, on jugea nécessaire d'en investir le comité, et toutes les prisons d'Angleterre furent remplies d'hommes que les passions du parti dominant représentaient comme suspects (p. 163).

C'était une grande jouissance pour les nouveaux maîtres de dépouiller les seigneurs de leurs noms de terres; et lorsque le brave Montrose fut exécuté en Écosse, ses juges ne manquèrent pas de l'appeler *Jacques Graham* (p. 180).

Outre les impositions inconnues jusqu'alors et continuées sévèrement, on levait sur le peuple quatre-vingt-dix mille livres sterling par mois, pour l'entretien des armées. Les sommes immenses que les usurpateurs du pouvoir tiraient des biens de la couronne, de ceux du clergé et des royalistes, ne suffisaient pas aux dépenses énormes, ou, comme on le disait, aux *déprédations* du Parlement et de ses créatures (p. 163, 164).

Les palais du roi furent pillés, et son mobilier fut mis à l'encan; ses tableaux, vendus à vil prix, enrichirent toutes les collections de l'Europe; des portefeuilles qui avaient coûté cinquante mille guinées, furent donnés pour trois cents (p. 388).

Les prétendus représentants du peuple n'avaient, dans le fond, aucune popularité. Incapables de pensées élevées et de grandes conceptions, rien n'était moins fait pour eux que le rôle de législateurs. Égoïstes et hypocrites, ils avançaient si lentement dans le grand œuvre de la constitution, que la nation commença à craindre que leur intention ne fût de se perpétuer dans leurs places, et de partager le pouvoir entre soixante ou soixante-dix personnes, qui s'intitulaient *les représentants de la république anglaise*. Tout en se vantant de rétablir la nation dans ses droits, ils violaient les plus précieux de ces droits, dont ils avaient joui de temps immémorial : ils n'osaient confier leurs jugements de conspiration à des tribunaux réguliers qui auraient mal servi leurs vues : ils établirent donc un tribunal extraordinaire, qui recevait les actes d'accusation portés par le comité (p. 206

et 207). Ce tribunal était composé d'hommes dévoués au parti dominant, sans noms, sans caractère, capables de tout sacrifier à leur sûreté et à leur ambition.

Quant aux royalistes pris les armes à la main, un conseil militaire les envoyait à la mort (p. 207).

La faction qui s'était emparée du pouvoir disposait d'une puissante armée; c'était assez pour cette faction, quoiqu'elle ne formât que la très petite minorité de la nation (p. 149). Telle est la force d'un gouvernement quelconque une fois établi, que cette république, quoique fondée sur l'usurpation la plus inique et la plus contraire aux intérêts du peuple, avait cependant la force de lever, dans toutes les provinces, des soldats nationaux qui venaient se mêler aux troupes de ligne pour combattre de toutes leurs forces le parti du roi (p. 199). La garde nationale de Londres se battit à Newburg aussi bien que les vieilles bandes (en 1643). Les officiers prêchaient leurs soldats, et les nouveaux républicains marchaient au combat en chantant des hymnes fanatiques (p. 13).

Une armée nombreuse avait le double effet de maintenir dans l'intérieur une autorité despotique, et de frapper de terreur les nations étrangères. Les mêmes mains réunissaient la force des armes et la puissance financière. Les dissensions civiles avaient exalté le génie militaire de la nation. Le renversement universel, produit par la révolution, permettait à des hommes nés dans les dernières classes de la société, de s'élever à des commandements militaires dignes de leur courage et de leurs talents, mais dont l'obscurité de leur naissance les aurait à jamais écartés dans un autre ordre de choses (p. 209). On vit un homme, âgé de cinquante ans (Blake), passer subitement du service de terre à celui de mer, et s'y distinguer de la manière la plus brillante (p. 210). Au

milieu des scènes, tantôt ridicules et tantôt déplorables, que donnait le gouvernement civil, la force militaire était conduite avec beaucoup de vigueur, et d'intelligence, et jamais l'Angleterre ne s'était montrée si redoutable aux yeux des puissances étrangères, p. 248.

Un gouvernement entièrement militaire et despotique est presque sûr de tomber, au bout de quelque temps, dans un état de langueur et d'impuissance; mais, lorsqu'il succède immédiatement à un gouvernement légitime, il peut dans les premiers moments déployer une force surprenante; parce qu'il emploie avec violence les moyens accumulés par la douceur. C'est le spectacle que présenta l'Angleterre à cette époque. Le caractère doux et pacifique de ses deux derniers rois, l'embarras des finances et la sécurité parfaite où elle se trouvait à l'égard de ses voisins, l'avaient rendue inattentive sur la politique extérieure; en sorte que l'Angleterre avait, en quelque manière, perdu le rang qui lui appartenait dans le système général de l'Europe; mais le gouvernement républicain le lui rendit subitement, p. 263. Quoique la révolution eût coûté des flots de sang à l'Angleterre, jamais elle ne parut si formidable à ses voisins, p. 209, et à toutes les nations étrangères, p. 248. Jamais, durant les règnes des plus justes et des plus braves de ses rois, son poids dans la balance politique ne fut senti aussi vivement que sous l'empire des plus violents et des plus odieux usurpateurs, p. 263.

Le parlement, enorgueilli par ses succès, pensait que rien ne pouvait résister à l'effort de ses armes, il traitait avec la plus grande hauteur les puissances du second ordre; et pour des offenses réelles ou prétendues, il déclarait la guerre, ou exigeait des satisfactions solennelles, p. 221.

Ce fameux parlement, qui avait rempli l'Europe du

bruit de ses crimes et de ses succès, se vit cependant enchaîné par un seul homme, p. 128; et les nations étrangères ne pouvaient s'expliquer à elles-mêmes comment un peuple si turbulent, si impétueux, qui, pour reconquérir ce qu'il appelait *ses droits usurpés*, avait détrôné et assassiné un excellent prince, issu d'une longue suite de rois; comment, dis-je, ce peuple était devenu l'esclave d'un homme naguère inconnu de la nation, et dont le nom était à peine prononcé dans la sphère obscure où il était né, p. 236 (1).

Mais cette même tyrannie, qui opprimait l'Angleterre au dedans, lui donnait au dehors une considération dont elle n'avait pas joui depuis l'avant-dernier règne. Le peuple anglais semblait s'ennoblir par ses succès extérieurs, à mesure qu'il s'avalisait chez lui par le joug qu'il supportait; et la vanité nationale, flattée par le rôle imposant que l'Angleterre jouait au dehors, souffrait moins impatiemment les cruautés et les outrages qu'elle se voyait forcée de dévorer, p. 280, 281.

Il semble à propos de jeter un coup d'œil sur l'état général de l'Europe à cette époque, et de considérer les relations de l'Angleterre, et sa conduite envers les puissances voisines, p. 262.

Richelieu était alors premier ministre de France. Ce fut lui qui, par ses émissaires, attisa en Angleterre le feu de la rébellion. Ensuite, lorsque la cour de France vit que les matériaux de l'incendie étaient suffisamment combustibles, et qu'il avait fait de grands progrès, elle

(1) Les hommes qui réglèrent alors les affaires étaient si étrangers aux talents de la législation, qu'on les vit fabriquer en quatre jours l'acte constitutionnel qui plaça Cromwel à la tête de la république. *Ibid.*, p. 245.

On peut se rappeler à ce sujet cette constitution de 1793, *faite en quelques jours par quelques jeunes gens*, comme on l'a dit à Paris après la chute des ouvriers.

ne jugea plus convenable d'animer les Anglais contre leur souverain; au contraire, elle offrit sa médiation entre le prince et ses sujets, et soutint avec la famille royale exilée les relations diplomatiques prescrites par la décence, p. 264.

Dans le fond, cependant, Charles ne trouva aucune assistance à Paris, et même on n'y fut pas prodigue de civilités à son égard, p. 170 et 266.

On vit la reine d'Angleterre, fille de Henri IV, tenir le lit à Paris, au milieu de ses parents, faute de bois pour se chauffer, p. 266.

Enfin, le roi jugea à propos de quitter la France, pour s'éviter l'humiliation d'en recevoir l'ordre, p. 267.

L'Espagne fut la première puissance qui reconnut la république, quoique, la famille royale fût parente de celle d'Angleterre. Elle envoya un ambassadeur à Londres, et en reçut un du parlement, p. 268.

La Suède étant alors au plus haut point de sa grandeur, la nouvelle république rechercha son alliance et l'obtint, p. 263.

Le roi de Portugal avait osé fermer ses ports à l'amiral républicain; mais bientôt, effrayé par ses pertes et par les dangers terribles d'une lutte trop inégale, il fit toutes les soumissions imaginables à la fière république, qui voulut bien renouer l'ancienne alliance de l'Angleterre et du Portugal.

En Hollande, on aimait le roi, d'autant plus qu'il était parent de la maison d'Orange, extrêmement chérie du peuple hollandais. On plaignait d'ailleurs ce malheureux prince, autant qu'on abhorrait les meurtriers de son père. Cependant la présence de Charles, qui était venu chercher asile en Hollande, fatiguait les états généraux, qui craignaient de se compromettre avec ce parlement si redoutable par son pouvoir, et si heureux

dans ses entreprises. Il y avait tant de danger à blesser des hommes si hautains, si violents, si précipités dans leurs résolutions, que le gouvernement crut nécessaire de donner une preuve de déférence à la république, en écartant le roi, p. 169.

On vit Mazarin employer toutes les ressources de son génie souple et intrigant, pour captiver l'usurpateur, dont les mains dégouttaient encore du sang d'un roi, proche parent de la famille royale de France. On le vit écrire à Cromwel : *Je regrette que les affaires m'empêchent d'aller en Angleterre présenter mes respects en personne au plus grand homme du monde*, p. 307.

On vit ce même Cromwel traiter d'égal à égal avec le roi de France, et placer son nom avant celui de Louis XIV dans la copie d'un traité entre les deux nations, qui fut envoyée en Angleterre, p. 268 ( note ).

Enfin, on vit le prince Palatin accepter un emploi ridicule et une pension de huit mille livres sterlings, de ces mêmes hommes qui avaient égorgé son oncle, p. 263 ( note ).

Tel était l'ascendant de la république à l'extérieur.

Au dedans d'elle-même, l'Angleterre renfermait un grand nombre de personnes qui se faisaient un principe de s'attacher au pouvoir du moment, et de soutenir le gouvernement établi, quelqu'il fût, p. 239. A la tête de ce système était l'illustre et vertueux Blake, qui disait à ses marins : *Notre devoir invariable est de nous battre pour notre patrie, sans nous embarrasser en quelles mains réside le gouvernement*, p. 279.

Contre un ordre de choses aussi bien établi, les royalistes ne firent que de fausses entreprises, qui tournèrent contre eux. Le gouvernement avait des espions de tous

côtés, et il n'était pas fort difficile d'éventer les projets d'un parti plus distingué par son zèle et sa fidélité que par sa prudence et par sa discrétion, p. 259. Une des grandes erreurs des royalistes était de croire que tous les ennemis du gouvernement étaient de leur parti : ils ne voyaient pas que les premiers révolutionnaires, dépouillés du pouvoir par une faction nouvelle, n'avaient pas d'autre cause de mécontentement, et qu'ils étaient encore moins éloignés du pouvoir actuel que de la monarchie, dont le rétablissement les menaçait des plus terribles vengeances, p. 259.

La situation de ces malheureux, en Angleterre était déplorable. On ne demandait pas mieux à Londres que ces conspirations imprudentes, qui justifiaient les mesures les plus tyranniques, p. 260. Les royalistes furent emprisonnés : on prit la dixième partie de leurs biens, pour indemniser la république des frais que lui coûtaient les attaques hostiles de ses ennemis. Ils ne pouvaient se racheter que par des sommes considérables ; un grand nombre fut réduit à la dernière misère. Il suffisait d'être suspect pour être écrasé par toutes ces exactions, p. 260, 261.

Plus de la moitié des biens meubles et immeubles, rentes et revenus du royaume, était séquestrée. On était touché de la ruine et de la désolation d'une foule de familles anciennes et honorables, ruinées pour avoir fait leur devoir, p. 66, 67. L'état du clergé n'était pas moins déplorable : plus de la moitié de ce corps était réduit à la mendicité, sans autre crime que son attachement aux principes civils et religieux, garantis par les lois sous l'empire desquelles ils avaient choisi leur état, et par le refus d'un serment qu'ils avaient en horreur, p. 67.

Le roi qui connaissait l'état des choses et des esprits

avertissait les royalistes de se tenir en repos, et de cacher leurs véritables sentiments sous le masque républicain, pag. 254. Pour lui pauvre et négligé, il errait en Europe, changeant d'asile suivant les circonstances, et se consolant de ses calamités présentes par l'espoir d'un meilleur avenir pag. 152.

Mais la cause de ce malheureux monarque paraissait à l'univers entier absolument désespérée, pag. 341, d'autant plus que, pour sceller ses malheurs, toutes les communes d'Angleterre venaient de signer, sans hésiter, l'engagement solennel de maintenir la forme actuelle du gouvernement, pag. 325 (1). Ses amis avaient été malheureux dans toutes les entreprises qu'ils avaient essayées pour son service, *ibid.* Le sang des plus ardents royalistes avait coulé sur l'échafaud; d'autres, en grand nombre, avaient perdu leur courage dans les prisons; tous étaient ruinés par les confiscations, les amendes et les impôts extraordinaires. Personne n'osait s'avouer royaliste; et ce parti paraissait si peu nombreux aux yeux superficiels, que si jamais la nation était libre dans son choix ( ce qui ne paraissait pas du tout probable ), il paraissait très douteux de savoir quelle forme de gouvernement elle se donnerait, pag. 342. Mais, au milieu de ces apparences sinistres, *la fortune*, (2), par un retour extraordinaire, aplanissait au roi le chemin du trône, et le ramenait en paix et en triomphe au rang de ses ancêtres, pag. 342.

Lorsque Monk commença à mettre ses grands projets en exécution, la nation était tombée dans une anarchie complète. Ce général n'avait que six mille hommes, et les forces qu'on pouvait lui opposer étaient cinq fois plus fortes. Dans sa route à Londres, l'élite des habitants

(1) En 1659, une année avant la restauration !!! Je m'incline devant la volonté du peuple.

(2) Sans doute!

de chaque province accourait sur ses pas, et le priaient de vouloir bien être l'instrument qui rendrait à la nation la paix, la tranquillité et la jouissance de ces franchises qui appartenaient aux Anglais par droit de naissance, et dont ils avaient été privés si longtemps par des circonstances malheureuses, pag. 352. On attendait surtout de lui la convocation légale d'un nouveau parlement, pag. 353. Les excès de la tyrannie et ceux de l'anarchie, le souvenir du passé, la crainte de l'avenir, l'indignation contre les excès du pouvoir militaire, tous ces sentiments réunis avaient rapproché les partis et formé une coalition tacite entre les royalistes et les presbytériens. Ceux-ci convenaient qu'ils avaient été trop loin, et les leçons de l'expérience les réunissaient enfin au reste de l'Angleterre pour désirer un roi, seul remède à tant de maux, pag. 333, 353 (1).

Monk n'avait point cependant encore l'intention de répondre au vœu de ses concitoyens, page 353. Ce sera même toujours un problème de savoir à quelle époque il voulut un roi de bonne foi, page 345. Lorsqu'il fut arrivé à Londres, il se félicita, dans son discours au parlement, d'avoir été choisi par la Providence pour la restauration de ce corps, page 354. Il ajouta que c'était au parlement actuel qu'il appartenait de prononcer sur la nécessité d'une nouvelle convocation, et que, s'il se rendait aux vœux de la nation sur ce point important, il suffirait, pour la sûreté publique, d'exclure de la nouvelle assemblée les fanatiques et les royalistes, deux espèces d'hommes faites pour détruire le gouvernement ou la liberté, page 355.

Il servit même le long parlement dans une mesure vio-

(1) En 1659. Quatre ans plutôt, les royalistes, suivant ce même historien, se trompaient lourdement, lorsqu'ils s'imaginaient que les ennemis du gouvernement étaient les amis du roi. Voyez ci-devant, pag. 209.

lente, page 356. Mais, dès qu'il se fut enfin décidé pour une nouvelle convocation, tout le royaume fut transporté de joie. Les royalistes et les presbytériens s'embrassaient et se réunissaient pour maudire leurs tyrans page 358. Il ne restait à ceux-ci que quelques hommes désespérés, page 353 (1).

Les républicains décidés, et surtout les juges du roi, ne s'oublièrent pas dans cette occasion. Par eux ou par leurs émissaires, ils représentaient aux soldats que tous les actes de bravoure qui les avaient illustrés aux yeux du parlement, seraient des crimes à ceux des royalistes, dont les vengeances n'auraient point de bornes; qu'il ne fallait pas croire à toutes les protestations d'oubli et de clémence; que l'exécution du roi, celle de tant de nobles, et l'emprisonnement du reste, étaient des crimes impardonnables aux yeux des royalistes, page 366.

Mais l'accord de tous les partis formait un de ces torrents populaires que rien ne peut arrêter. Les fanatiques mêmes étaient désarmés; et, suspendus entre le désespoir et l'étonnement, ils laissaient faire ce qu'ils ne pouvaient empêcher, page 363. La nation voulait, *avec une ardeur infinie*, quoique en silence, le rétablissement de la monarchie, *ibid.* (2). Les républicains, *qui se trouvaient encore à cette époque maîtres du royaume* (3), voulurent alors parler de *conditions* et rappeler d'anciennes propositions; mais l'opinion publique réprouvait ces capitulations avec le souverain. L'idée seule de négociations et de délais effrayait des hommes harassés par tant de souf-

(1) En 1660; mais en 1655 *ils craignaient bien plus le rétablissement de la monarchie, qu'ils ne haïssaient le gouvernement établi*, pag. 209.

(2) Mais l'année précédente, LE PEUPLE signait, *sans hésiter*, l'engagement de maintenir la république. Ainsi, il ne faut que 365 jours au plus, pour changer, dans le cœur de ce souverain, *la haine ou l'indifférence en ardeur infinie*.

(3) Remarquez bien!

frances. D'ailleurs, l'enthousiasme de la liberté, porté au dernier excès, avait fait place, par un mouvement naturel, à un esprit général de loyauté et de subordination. Après les concessions faites à la nation par le feu roi, la constitution anglaise paraissait suffisamment consolidée, page 364.

Le parlement, dont les fonctions étaient sur le point d'expirer, avait bien fait une loi pour interdire au peuple la faculté d'élire certaines personnes à la prochaine assemblée, page 365 ; car il sentait bien que, dans les circonstances actuelles, convoquer librement la nation, c'était rappeler le roi, page 361. Mais le peuple se moqua de la loi, et nomma les députés qui lui convinrent, page 365.

Telle était la disposition générale des esprits, lorsque...

*Cætera DESIDERANTUR.*



## POST-SCRIPTUM.

---

La nouvelle édition de cet ouvrage (1) touchait à sa fin, lorsque des Français dignes d'une entière confiance m'ont assuré que le livre du *Développement des vrais principes, etc.*, que j'ai cité dans le chap. VIII, contient des maximes que le roi n'approuve point.

« Les magistrats, me disent-ils, auteurs du livre en « question, réduisent nos états généraux à la faculté de « faire des doléances, et attribuent aux parlements le « droit exécutif de vérifier les lois, celles qui ont été ren- « dues sur la demande des états; c'est-à-dire, qu'ils élè- « vent la magistrature au-dessus de la nation. »

J'avoue que je n'ai point aperçu cette erreur monstrueuse dans l'ouvrage des magistrats français ( qui n'est plus à ma disposition ); elle me paraît même exclue par quelques textes de cet ouvrage, cités aux pages 110 et 111 du mien; et l'on a pu voir, dans la note de la page 116, que le livre dont il s'agit a fait naître des objections d'un tout autre genre.

(1) C'est la troisième en cinq mois, en comptant la contrefaçon française qui vient de paraître. Celle-ci a copié fidèlement les innombrables fautes de la première, et en a ajouté d'autres.

Si, comme on me l'assure, les auteurs se sont écartés des vrais principes sur les droits légitimes de la nation française, je ne m'étonnerais point que leur travail, plein d'ailleurs d'excellentes choses, eût alarmé le roi, car les personnes mêmes qui n'ont point l'honneur de les connaître, savent, par une foule de témoignages irrécusables que ces droits sacrés n'ont pas de partisan plus loyal que lui, et qu'on ne pourrait l'offenser plus sensiblement qu'en lui prêtant des systèmes contraires.

Je répète, que je n'ai lu le livre du *Développement*, etc. dans aucune vue systématique. Séparé de mes livres depuis longtemps, obligé d'employer, non ceux que je cherchais, mais ceux que je trouvais; réduit même à citer souvent de mémoire ou sur des notes prises anciennement, j'avais besoin d'un recueil de cette nature pour rassembler mes idées. Il me fut indiqué ( je dois le dire ) par le mal qu'en disaient les ennemis de la royauté; mais s'il contient des erreurs qui m'ont échappé, je les désavoue sincèrement. Étranger à tous les systèmes, à tous les partis, à toutes les haines, par caractère, par réflexion, par position, je serai assurément très satisfait de tout lecteur qui me lira avec des intentions aussi pures que celles qui ont dicté mon ouvrage.

Si je voulais, au reste, examiner la nature des différents pouvoirs dont se composait l'ancienne constitution française; si je voulais remonter à la source des équivoques, et présenter des idées claires sur l'essence, les fonctions, les droits, les griefs et les torts des parlements, je sortirais des bornes d'un *post-scriptum*, même de celles de mon ouvrage, et je ferais d'ailleurs une chose parfaitement inutile. Si la nation française revient à son roi, comme tout ami de l'ordre doit le désirer; et si elle a des assemblées nationales régulières, les pouvoirs quelconques viendront naturellement se ranger à leur place, sans contra-

diction et sans secousse. Dans toutes les suppositions, les prétentions exagérées des parlements, les discussions et les querelles qu'elles ont fait naître, me paraissaient appartenir entièrement à l'histoire ancienne.

**FIN DES CONSIDÉRATIONS.**

# LETTRES OPUSCULES.

---

## LETTRE A UNE DAME PROTESTANTE,

SUR LA MAXIME

QU'UN HONNÊTE HOMME NE CHANGE JAMAIS DE RELIGION.

---

Saint-Petersbourg, 9 décembre 1309.

Madame,

Vous exigez que je vous adresse mon opinion sur la maxime si fort à la mode, qu'*un honnête homme ne change jamais de religion*. Vous me trouverez toujours disposé, Madamé, à vous donner des preuves d'une déférence sans bornes; et je m'empresserai d'autant plus à vous obéir dans cette occasion, que, si je ne me trompe infiniment, il ne reste plus entre vous et la vérité que ce vain fantôme d'honneur qu'il est bien important de faire disparaître.

Il m'eût été bien plus doux de vous entretenir de vive voix; mais la Providence ne l'a point voulu. Je vous écrirai donc, puisque nous sommes séparés pour très longtemps, peut-être même pour toujours; et j'ai le ferme

espoir que cette lettre produira sur un esprit aussi bien fait que le vôtre tout l'effet que j'en attends.

La question ne saurait être plus importante ; car si nul homme ne doit changer de religion , il n'y a plus de question sur la religion. Il est inutile et même ridicule de s'informer de quel côté se trouve la vérité. Tout le monde a raison ou tout le monde a tort , comme il vous plaira : c'est une pure affaire de police , dont il ne vaut pas la peine de s'occuper.

Mais pesez bien , je vous en supplie , l'alternative suivante : Pour que tout honnête homme soit obligé de conserver sa religion , quelle qu'elle soit , il faut nécessairement que *toutes les religions soient vraies* , ou que *toutes les religions soient fausses*. Or. de ces deux propositions. la première ne peut se trouver que dans la bouche d'un insensé , et la seconde dans celle d'un impie. Ainsi , je suis bien dispensé , avec une personne telle que vous , d'examiner la question dans son rapport avec l'une ou l'autre de ces deux suppositions ; et je dois me restreindre à une troisième , je veux dire à celle qui admet une religion vraie , et rejette toutes les autres comme fausses.

Je le dois d'autant plus , que c'est précisément de cette supposition que l'on part pour prétendre que chacun doit garder la sienne. En effet , dit-on , le Latin dit qu'il a raison , le Grec dit qu'il a raison , le Protestant dit qu'il a raison : entre eux , qui sera juge ? Ma réponse serait bien simple , si c'était là l'état de la question ; je dirais : C'est Dieu qui examinera si l'homme ne s'est point trompé lui-même ; s'il a étudié la question avec toute l'attention dont il est capable , et surtout s'il ne s'est point laissé aveugler par l'orgueil ; *car il n'y a point de grâce pour l'orgueil*.

Mais ce n'est point du tout de quoi il s'agit ; on change

l'état de la question pour l'embrouiller. Il ne s'agit nullement de savoir ce qui arrivera d'un homme qui se croit de bonne foi dans le chemin de la vérité, quoiqu'il soit réellement dans celui de l'erreur; encore une fois, Dieu le jugera, et il est bien singulier que nous ayons tant de peur que Dieu ne sache pas rendre justice à tout le monde. Il s'agit, et il s'agit uniquement, de savoir *ce que doit faire l'homme qui professe une religion quelconque, et qui voit clairement la vérité ailleurs?* Voilà la question, et il n'y a ni raison ni bonne foi à la changer pour en examiner une toute différente, puisque nous sommes tous d'accord qu'un homme qui change de religion sans conviction est un lâche et même un scélérat.

Cela posé, quel téméraire osera dire que l'homme à qui la vérité devient manifeste doit s'obstiner à la repousser? Il n'y a rien de si terrible que l'empire d'une fausse maxime une fois établie sur quelque préjugé qui nous est cher; à force de passer de bouche en bouche, elle devient une sorte d'oracle qui subjugué les meilleurs esprits. De ce nombre est celle que j'examine dans ce moment : c'est le coussin que l'erreur a imaginé pour reposer sa tête et dormir à l'aise.

La vérité n'est pas, quoi qu'on en dise, si difficile à connaître. Chacun, sans doute, est maître de dire *non*; mais la conscience est infailible, et son aiguillon ne saurait être écarté ni émoussé. Que fait-on donc pour se mettre à l'aise, et pour contenter à la fois la paresse, qui ne veut point examiner, et l'orgueil, qui ne veut point se dédire? On invente la maxime qu'un *homme d'honneur ne change point de religion*, et là-dessus on se tranquillise, sans vouloir s'apercevoir (ce qui est cependant de la plus grande évidence) que ce bel adage est tout à la fois une absurdité et un blasphème.

Une absurdité : car que peut-on imaginer de plus extravagant, de plus contraire à la nature d'un être intelligent, que la profession de foi expresse et antérieure de repousser la vérité, si elle se présente? On enverrait à l'hôpital des fous celui qui prendrait un tel engagement dans les sciences humaines; mais quel nom donner à celui qui le prend à l'égard des vérités divines?

Un blasphème : car c'est absolument et au pied de la lettre la même chose que si l'on disait formellement à Dieu : « Je me moque de ce que vous dites; révélez ce  
« qu'il vous plaira : je suis né juif, mahométan, idô-  
« lâtre, etc., je m'y tiens. Ma règle sur ce point est le  
« degré de longitude et de latitude. Vous pouvez avoir  
« ordonné le contraire, mais peu m'importe. »

Vous riez, Madame; mais il n'y a ici ni exagération ni rhétorique : c'est la vérité toute pure; jugez-en vous-même dans le calme de la réflexion.

En vérité, il s'agit bien d'un vain point d'honneur et d'un engagement d'orgueil dans une matière qui intéresse la conscience et le salut!

Mais je ne prétends pas en demeurer là, et j'ai la prétention de vous montrer que l'honneur même, tel que nous le concevons dans le monde, ne s'oppose nullement au changement de religion; pour cela, remontons aux principes.

Il y a aujourd'hui mille huit cent neuf ans qu'il y a *toujours* eu dans le monde une Église catholique qui a *toujours* cru ce qu'elle croit. Vos docteurs vous auront dit mille fois que nous avons innové; mais prenez garde d'abord que, si nous avons réellement innové, il serait assez singulier qu'il fallût publier tant de gros livres pour le prouver (livres, au reste, réfutés sans réplique par nos écrivains). Eh! mon Dieu, pour prouver que vous avez varié, vous autres qui n'existez cependant que

d'hier, il ne faut pas se donner tant de peine. Un des meilleurs livres de l'un de nos plus grands hommes contient l'*histoire* de vos *variations*. Les professions de foi se sont succédé chez vous comme les feuilles se succèdent sur les arbres; et aujourd'hui on se ferait lapider en Allemagne, si l'on soutenait que la confession d'Augsbourg, qui était cependant l'évangile du seizième siècle, oblige les consciences.

Mais allons au-devant de toutes difficultés. Partons d'une époque antérieure à tous les schismes qui divisent aujourd'hui le monde. Au commencement du dixième siècle, il n'y avait qu'une foi en Europe. Considérez cette foi comme un assemblage de dogmes positifs : l'unité de Dieu, la trinité, l'incarnation, la présence réelle; et, pour mettre plus de clarté dans nos idées, supposons qu'il y ait cinquante de ces dogmes positifs. Tous les chrétiens croyaient donc alors cinquante dogmes. L'Église grecque ayant nié la procession du Saint-Esprit et la suprématie du pape, elle n'eut plus que quarante-huit points de croyance, par où vous voyez que nous croyons toujours tout ce qu'elle croit, quoiqu'elle nie deux choses que nous croyons. Vos sectes du seizième siècle poussèrent les choses beaucoup plus loin, et nièrent encore plusieurs autres dogmes; mais ceux qu'ils ont retenus nous sont communs. Enfin, *la religion catholique croit tout ce que les sectes croient*; ce point est incontestable.

Ces sectes, quelles qu'elles soient, ne sont donc point des religions : ce sont des *négations*, c'est-à-dire *rien* par elles-mêmes; car dès qu'elles affirment, elles sont catholiques.

Il suit de là une conséquence de la plus grande évidence : c'est que le catholique qui passe dans une secte apostasie véritablement, parce qu'il change de croyance,

et qu'il nie aujourd'hui ce qu'il croyait hier ; mais que le sectaire qui passe dans l'Église n'abdique au contraire aucun dogme, il ne nie rien de ce qu'il croyait ; il croit au contraire ce qu'il niait, ce qui est bien différent.

Dans toutes les sciences, il est honorable de faire des découvertes et d'apprendre des vérités qu'on ignorait. Par quelle singularité la science de la religion, la seule absolument nécessaire à l'homme, serait-elle exceptée ? Le mahométan qui se fait chrétien passe d'une religion positive dans une autre du même genre. Il peut donc en coûter à son orgueil d'abdiquer des dogmes positifs et de confesser que ce même Mahomet qu'il regardait, comme un prophète envoyé de Dieu n'est cependant qu'un imposteur.

Il en est tout autrement de celui qui passe d'une secte chrétienne dans la mère Église. On ne lui demande pas de renoncer à aucun dogme, mais seulement d'avouer qu'outre les dogmes qu'il croit et que nous croyons tous comme lui, il en est d'autres qu'il ignorait, et qui cependant se trouvent vrais.

Tout homme qui a de la raison doit sentir l'immense différence de ces deux suppositions.

Maintenant, je vous prie d'arrêter votre esprit sur la considération suivante, qui est digne de toute votre attention. Pourquoi la maxime qu'*il ne faut jamais changer de religion* est-elle anathématisée par nous comme un blasphème extravagant ? Et pourquoi cette maxime est-elle canonisée comme un oracle de l'honneur dans tous les pays séparés ? Je vous laisse le soin de répondre.

Voilà ce que j'avais à vous dire sur cette grande question. Je n'emploie, comme vous voyez, ni grec ni latin ; je n'invoque que le bon sens, qui parle si haut qu'il est impossible de lui résister. Pour peu que vous y réfléchissiez, vous ne pouvez pas douter que le catholique qui

passer dans une secte est nécessairement un homme méprisable, mais que le chrétien qui d'une secte quelconque repasse dans l'Église (s'il agit par conviction, cela s'entend assez) est un fort honnête homme, qui remplit un devoir sacré.

Permettez-moi d'ajouter encore l'expérience à la théorie : nous avons dans notre religion des listes (si nombreuses que nous en avons fait des livres) d'hommes éminents par leur dignité, leur rang, leurs lumières et leurs talents, qui, malgré tous les préjugés de secte et d'éducation, ont rendu hommage à la vérité en rentrant dans l'Église. Essayez, je vous prie, de faire une liste semblable de tous les hommes qui ont abjuré le catholicisme pour entrer dans une secte. Vous ne trouverez, en général, que des libertins, de mauvaises têtes, ou des hommes abjects. J'en appelle à vous-même, Madame : vous n'avez pas voulu confier vos enfants au moine défrôqué qui arriva ici il y a quelque temps. Il ne s'agissait cependant que de leur apprendre la géographie et l'arithmétique, objets qui n'ont rien de commun avec la foi. Il faut que vous le méprisiez bien profondément ; mais il ne dépend pas de vous de mépriser, par exemple, le comte *de Stolberg* ou le prince-abbé Gallitzin. Des gens qui n'ont pas votre franchise pourront les blâmer, parce que, encore une fois, on ne peut empêcher personne de dire *oui* ou *non* ; mais j'en appelle de bon cœur à leur conscience.

La route étant aplaniée, il ne s'agit plus que de marcher. Vous allez me demander : *Que faut-il faire ?* Je ne veux rien brusquer, Madame ; vous savez combien je redoute les publicités inutiles ou dangereuses. Vous avez un époux, une famille et des biens. Un éclat de votre part compromettrait tout cela sans fruit ; je n'entends pas du tout presser ce point avec une rigueur théologique ; mais

il y a des moyens doux qui opèrent beaucoup et sans inconvénient. En premier lieu, si vous ne pouvez encore manifester la vérité, vous êtes tenue au moins de ne jamais la contredire. Que l'usage, le respect humain ou la politique, que l'orgueil national surtout, ne vous arrachent jamais un mot contre elle! En second lieu, songez qu'une dame de votre caractère est une véritable souveraine dans son cercle. Ses enfants, ses amis, ses domestiques, sont plus ou moins ses sujets; agissez dans l'étendue de cet empire. Faites tomber autant qu'il est en vous les préjugés malheureux qui ont tant fait de mal au monde; vos devoirs ne s'étendent pas au delà de votre pouvoir. Pour le bien comme pour le mal, l'influence de votre sexe est immense; et peut-être que, pour ramener l'orgueil qui s'obstine, il n'y a pas d'argument plus efficace que celui d'une épouse respectable dont les vertus reposent sur la foi.

Favorisez la lecture des bons livres qui vous ont amenée vous-même au point où vous êtes. Voltaire a dit : *Les livres ont tout fait*. Il n'avait que trop raison; prenez-lui sa maxime, et tournez-la contre l'erreur.

Enfin, Madame, ceci est le principal : mettez-vous en règle avec votre conscience, c'est-à-dire avec Dieu. La bonne foi ne périt jamais. Soumettez-vous parfaitement à la vérité; tenez pour vrai tout ce qui est vrai, pour faux tout ce qui est faux; désirez de tout votre cœur que l'empire de la vérité s'étende de jour en jour, et laissez dire tous ceux qui ont la prétention de vous deviner. Quand vous serez ainsi disposée, je vous dirai comme Lusignan : *Allez, le ciel fera le reste!*

J'ai l'honneur d'être, etc.

à une dame russe, sur qui elle fit beaucoup d'impression, cette dame demanda à l'auteur la permission de lui adresser une question par écrit, ce qu'elle fit bientôt par le billet suivant :

Saint-Pétersbourg, 29 Janvier 1813.

Monsieur,

Si une religion ne diffère de l'autre que par deux points très peu importants, il me semble qu'il n'y a réellement ni *schisme* ni *erreur* ; que l'une est aussi bonne que l'autre, ou, pour mieux dire, que c'est la même religion professée en deux idiomes différents.

Vous avez eu la bonté, Monsieur, de me communiquer vos idées que je crois avoir bien comprises. A mon tour, je vous soumets les miennes. Si ma question n'est point indiscrete, je réclame la promesse que vous m'avez faite, et j'attendrai votre réponse avec patience.

J'ai l'honneur d'être, etc.

*Cette question donna lieu à la lettre suivante :*

---

# LETTRE A UNE DAME RUSSE,

SUR

LA NATURE ET LES EFFETS DU SCHISME,

ET SUR L'UNITÉ CATHOLIQUE.

Écoutez, ma fille, et voyez; prêtez l'oreille;  
oubliez votre nation et la maison de votre père.

Ps. XLIV, 11.

---

Saint-Pétersbourg, 8 (20) février 1810.

Madame,

En jetant les yeux sur la question que vous m'avez adressée le 29 janvier dernier, il est extrêmement flatteur pour moi de voir que l'écrit dont j'avais eu l'honneur de vous faire lecture a fait sur votre esprit toute l'impression que j'en attendais, puisque vous souscrivez pleinement, quoique tacitement, à la thèse soutenue dans cet écrit, où il s'agissait uniquement de prouver que la fameuse maxime qu'*un honnête homme ne change jamais de religion, est, dans le fait, blasphème et une absurdité.*

Vous souscrivez à cette proposition; mais vous demandez, Madame, *si deux religions* (la latine et la grecque)

*ne différant que sur deux points très peu importants, on ne peut pas dire qu'il n'y a réellement point de schisme, et que nous ne différons que sur l'idiome?*

Ceci particularise tout à fait la question. Je tiens pour accordée la thèse générale, qu'un honnête homme doit changer de religion dès qu'il aperçoit la fausseté de la sienne et la vérité d'une autre. Toute la question se réduit donc à savoir si cette obligation tombe sur le grec comme sur tout autre dissident, et si la conscience ordonne dans tous les cas un changement public.

La distinction des dogmes plus ou moins importants n'est pas nouvelle. Elle se présente naturellement à tout esprit conciliant tel que le vôtre, Madame, qui voudrait réunir ce qui est divisé; ou à tout esprit alarmé, peut-être encore comme le vôtre, qui voudrait se tranquilliser; ou enfin à tout esprit arrogant et obstiné, très différent du vôtre, qui a l'étrange prétention de choisir les dogmes, et de se conduire d'après ses propres lumières.

Mais l'Église mère, qui n'aime que les idées claires, a toujours répondu qu'elle savait fort bien ce que c'était qu'un dogme vrai ou un dogme faux; mais que jamais elle ne comprendrait ce que c'était qu'un dogme important ou non important parmi les dogmes vrais, c'est-à-dire révélés.

Si l'empereur de Russie ordonnait, par exemple, que tout homme voulant se rendre de l'Amirauté au couvent de Newski serait obligé de tenir la gauche des arbres de la Perspective, sans jamais passer ni dans l'allée même ni dans la partie droite de la rue, il pourrait sans doute se trouver une tête fausse qui dirait : *C'est un ukase, je l'avoue, mais il n'est pas important; ainsi je puis bien marcher à gauche.* A quoi tout bon esprit répondrait : *Mon ami, tu te trompes de deux fa-*

cons : d'abord, comment sais-tu que cet ordre n'est pas important, et que l'empereur n'a pas eu pour le publier des raisons qu'il n'est pas obligé de te confier? (observation, pour le dire en passant, qui est péremptoire lorsqu'il s'agit d'une ordonnance divine). D'ailleurs, s'il n'importe pas qu'on passe à droite ou à gauche de la Perspective, il importe infiniment que personne ne désobéisse à l'empereur, et surtout que personne ne mette en thèse qu'on a droit de désobéir lorsque l'ordre n'est pas important; car chaque individu ayant le même droit, il n'y aura plus de gouvernement ni d'empire.

Je conviens donc, si vous voulez, qu'il importe peu, avant la décision, qu'on croie que *le Saint-Esprit procède du Père et du Fils, ou du Père par le Fils*; mais il importe infiniment qu'aucun particulier n'ait droit de dogmatiser de son chef, et qui soit obligé de se soumettre dès que l'autorité a parlé; autrement, il n'y a plus d'unité ni d'Église.

Sous ce point de vue, l'Église grecque est aussi séparée de nous que l'Église protestante; car si le gouverneur d'Astracan ou de Saratoff se sépare de l'unité russe, et qu'il ait la force de se soutenir dans son indépendance, il importe peu qu'il retienne la langue de l'empire, *plusieurs* ou même *toutes* les lois de l'empire : il ne sera pas moins étranger à *l'empire russe*, qui est l'unité politique, comme l'empire catholique est l'unité religieuse.

L'Église catholique ne met en avant aucune prétention extraordinaire; elle ne demande que ce qui est accordé à toute association quelconque, depuis la plus petite corporation de village jusqu'au gouvernement du plus grand peuple. Que dix à douze dames s'assemblent pour faire la charité ou visiter des malades, la première chose qu'elles feront sera de créer une prière; et c'est encore une vérité à la portée de l'homme

le plus borné, que plus la société est nombreuse, plus le gouvernement est nécessaire, et plus il doit être fort et unique; de manière que tout grand pays est nécessairement monarchique : pourquoi donc l'Église *catholique* (c'est-à-dire *universelle*) serait-elle exempte de cette loi générale ou naturelle? Son titre seul nécessite la monarchie, à moins qu'on ne veuille que, pour la moindre question de discipline, il faille consulter ou même assembler les évêques de Rome, de Mexico, de Québec et de Moscou.

Aussi, les paroles par lesquelles Dieu a établi la monarchie dans son Église sont si claires, que lui-même n'a pu parler plus clair.

S'il était permis d'établir des degrés d'importance parmi les choses d'institution divine, je placerais la hiérarchie avant le dogme, tant elle est indispensable au maintien de la foi. On peut ici invoquer en faveur de la théorie une expérience lumineuse qui brille depuis trois siècles aux yeux de l'Europe entière : je veux parler de l'Église anglicane, qui a conservé une dignité et une force absolument étrangères à toutes les autres Églises réformées, uniquement parce que le bon sens anglais a conservé la hiérarchie; sur quoi, pour le dire en passant, on a adressé à cette Église un argument que je crois sans réplique : *Si vous croyez (lui a-t-on dit) la hiérarchie nécessaire pour maintenir l'unité dans l'Église anglicane, qui n'est qu'un point, comment ne le serait-elle pas pour maintenir l'unité dans l'Église universelle?* Je ne crois pas qu'un Anglais puisse répondre rien qui satisfasse sa conscience.

Pour juger sainement du schisme, il faut l'examiner avant sa naissance; car dès qu'il est né, son père, qui est l'orgueil, ne veut plus convenir de l'illégitimité de son fils.

Supposons le christianisme établi dans tout l'univers sans aucune forme administrative, et qu'il s'agisse de lui en donner une : que diraient les hommes sages chargés de ce grand œuvre? Ils diraient tous de même, soit qu'ils fussent deux ou cent mille : *C'est un gouvernement comme un autre : il faut le remettre à tous, à quelques-uns ou à un seul. La première forme est impossible, il faut donc nous décider entre les deux dernières.* Et si l'on s'entendait tous pour une monarchie tempérée par les lois fondamentales et par les coutumes, avec des états généraux pour les grandes occasions, composée d'un souverain qui serait le pape, d'une noblesse formée par le corps épiscopal, et d'un tiers état représenté par les docteurs et par les ministres du second ordre, il n'y a personne qui ne dût applaudir à ce plan. Or c'est précisément celui qui s'est établi divinement par la seule force des choses, et qui a toujours existé dans l'Église depuis le concile de Jérusalem, où Pierre prit la parole avant tous ses collègues, jusqu'à celui de Constantinople en 869, où la dernière acclamation fut, *A la mémoire éternelle du pape Nicolas*, jusqu'à celui de Trente, où les Pères, avant de se séparer, s'écrièrent de même : *Salut et longues années au très saint-père, au souverain pontife, à l'évêque universel!*

Or, dès qu'un gouvernement est établi, c'est une maxime aussi vraie et plus évidente qu'un théorème mathématique, que non-seulement nul particulier, mais encore que nulle section de l'empire, n'a droit de s'élever contre l'empire même, qui est un, et qui est tout.

Si quelqu'un demandait en Angleterre ce qu'il faudrait penser d'une province qui refuserait de se soumettre à un bill du parlement sanctionné par le roi, tout le monde éclaterait de rire. On dirait par acclamation : *Où est donc le doute? La province serait révoltée, il faut*

*draît publier la loi martiale , et y envoyer des soldats et des bourreaux.*

Mais la révolte n'est que le schisme politique, comme le schisme n'est qu'une révolte religieuse; et l'excommunication qu'on inflige au schismatique n'est que le dernier supplice spirituel, comme le dernier supplice matériel n'est que l'excommunication politique, c'est-à-dire l'acte par lequel on met un révolté *hors de la communauté* qu'il a voulu dissoudre (ex-communier).

On raisonne souvent *sur* et même *contre* l'infailibilité de l'Église, sans faire attention que tout gouvernement est infailible, ou doit être tenu pour tel.

Lorsque Luther criait si haut dans l'Allemagne : *Je demande seulement qu'on me dise de bonnes raisons, que l'on me convainque, et je me soumettrai*, et lorsque les princes même applaudissaient à cette belle prétention, non-seulement Luther était un révolté; mais de plus il était un sot; car jamais souverain n'est obligé de rendre raison à son sujet, ou bien toute société est dissoute.

La seule mais bien importante différence qu'il y ait entre la société civile et la société religieuse, c'est que, dans la première, le souverain peut se tromper, de manière que l'infailibilité qu'on lui accorde n'est qu'une supposition (qui a cependant toutes les forces de la réalité); au lieu que le gouvernement spirituel est nécessairement infailible au pied de la lettre; car Dieu n'ayant pas voulu confier le gouvernement de son Église à des êtres d'un ordre supérieur, s'il n'avait pas donné l'infailibilité aux hommes qui la gouvernent, il n'aurait rien fait; il aurait fait moins que ce que font les hommes pour perpétuer leurs chétives institutions. Or, tous les chrétiens partant du principe que l'institution est divine, comme elle ne peut manifestement durer que par l'infailibilité, soutenir que son gouvernement a pu se

tromper, c'est évidemment soutenir qu'elle est divine et qu'elle ne l'est pas.

Que disait votre Photius dans la fameuse protestation qu'il émit, au neuvième siècle, contre la décision du concile de Constantinople?

« *Nous ne connaissons ni Rome, ni Antioche, ni Jérusalem, ni tous les autres juges, quand ils jugent, comme ils font en cette assemblée, contre le droit et l'équité, contre la raison naturelle et les lois de l'Église : nous ne reconnaissons d'autre autorité que ces lois.* »

Que disaient les législateurs calvinistes de l'Angleterre au seizième siècle?

« *L'Église de Jérusalem s'est trompée, celle d'Antioche s'est trompée, et celle de Rome s'est trompée même dans ses matières de foi. Les conciles généraux ont erré de même. Il n'y a donc de véritable règle que la parole de Dieu.* » (Voyez les xxxix articles de l'Église d'Angleterre, dans le livre des *Commons Prayers*, et ailleurs.)

Vous voyez, Madame, que le schisme est toujours le même; il peut bien changer *de langue*, mais jamais de langage.

Et pour sentir la beauté de son raisonnement, transportez-le dans l'ordre politique. Imaginez des hommes qui diraient : *Nous ne connaissons ni juges, ni magistrats, ni tribunaux d'aucune espèce, tant qu'ils jugeront, comme ils font trop souvent, contre les lois de l'empire. Nous ne connaissons d'autres juges que ces lois. La police s'est trompée, les juges se sont trompés, toutes les classes du sénat prises à part se sont trompées; le Plenum même s'est trompé : il n'y a donc de véritable règle que la parole du législateur. Nous avons un code. Dans toutes les discussions possibles, il suffit de l'ouvrir pour savoir qui a tort ou raison, sans recourir à des juges ignorants, passionnés ou faillibles comme nous.*

Nul homme de bonne foi ne contestera la rigoureuse justesse de cette comparaison.

Ainsi donc le schisme heurte de front les principes les plus évidents de la logique : il est contraire à celui de tous les gouvernements, et radicalement inexcusable. Sans doute que, lorsqu'il est consommé, il devient juste et raisonnable aux yeux du révolté. Ah! je le crois. Quand est-ce qu'on a entendu la révolte dire qu'elle a tort? C'est une contradiction dans les termes; car, du moment où elle dirait, *J'ai tort*, elle cesserait d'être révolte.

Mais remontez aux temps qui ont précédé la scission, et vous trouverez dans les actes mêmes de la révolte des armes pour la combattre.

N'a-t-on pas vu Photius s'adresser au pape Nicolas I<sup>er</sup>, en 859, pour faire confirmer son élection; l'empereur Michel demander à ce même pape des légats *pour réformer l'Église de Constantinople*; et Photius lui-même tâcher encore, après la mort d'Ignace, de séduire Jean VIII, pour en obtenir cette confirmation qui lui manquait?

N'a-t-on pas vu le clergé de Constantinople en corps recourir au pape Étienne en 886, reconnaître solennellement sa suprématie, et lui demander, conjointement avec l'empereur Léon, une dispense pour le patriarche Étienne, frère de cet empereur, *ordonné par un schismatique*?

N'a-t-on pas vu l'empereur *romain*, qui avait créé son fils Théophile patriarche à l'âge de seize ans, recourir en 933 au pape Jean XII pour en obtenir les dispenses nécessaires, et lui demander en même temps que le *palium* fût accordé par lui au *patriarche*, ou, pour mieux dire, à l'Église de Constantinople, une fois pour toutes, sans qu'à l'avenir chaque patriarche fût obligé de le demander à son tour?

N'a-t-on pas vu l'empereur Basile envoyer encore des ambassadeurs en 1019 au pape Jean XXII, pour en obtenir, en faveur du patriarche de Constantinople, le titre de *patriarche œcuménique* à l'égard de l'Orient, *comme le pape en jouissait sur toute la terre?*

Étranges contradictions de l'esprit humain! Les Grecs reconnaissaient la souveraineté en lui demandant des grâces; puis ils se séparaient d'elle, parce qu'elle leur résistait. C'était la reconnaître encore en la rejetant.

Et prenez bien garde, Madame, qu'en rejetant cette souveraineté, ils n'ont pas osé l'attribuer à d'autres, pas même à leur propre Église, si fière et si dominatrice; de manière que toutes les Églises d'Orient sont demeurées *acéphales*, comme dit l'école, c'est-à-dire sans aucun chef commun qui puisse exercer sur elles une juridiction supérieure, pour les maintenir dans l'unité; tant la suprématie de Rome était incontestable. Il résulte de ce beau système qu'on veut bien un empire de Russie, mais point d'empereur de Russie : ce qui est tout à fait ingénieux.

Plus d'une fois, Madame, il vous sera arrivé comme à moi d'entendre dire dans la société, avec une gravité digne de la profonde compassion, que *ce n'est point l'Église grecque qui s'est séparée de la latine, mais bien celle-ci qui s'est séparée de l'autre.*

Autant vaut précisément dire que Pougatscheff ne se révolta point contre Catherine II, mais qu'au contraire Catherine II se révolta contre Pougatscheff.

Qu'on accumule toutes les raisons alléguées pour justifier le schisme des Grecs : l'orgueil de l'Église romaine, les abus, les innovations, le despotisme, la corruption, etc.; je donne le défi solennel à toute l'Église grecque en corps de m'en citer une seule que je ne tourne sur-le-champ, avec une précision mathématique, contre Catherine II en faveur de Pougatscheff.

C'en est assez, Madame, si je ne me trompe, pour vous faire comprendre clairement la coupable déraison du principe sur lequel repose le schisme; il me reste une tâche encore plus importante : c'est de vous en faire apercevoir les suites funestes, que vous êtes bien éloignée de connaître dans toute leur étendue, comme je le vois par la question que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser.

On ne juge un poison que par ses effets. La vésicule qui recèle le venin de la vipère est fort petite, et le canal qui le verse dans la plaie à travers la dent est à peine perceptible sous la lentille du microscope : cependant la mort y passe commodément. Le monde moral est plein, comme le monde physique, de ces passages imperceptibles par où le mal s'élançe dans le domaine de Dieu, qui est celui de l'ordre. Alors l'orgueil a beau crier : *Il n'y a point de mal, tout va bien*. Laissons dire l'orgueil, et voyons les choses sans passion. Pour connaître toute l'étendue du désordre, il faut d'abord connaître toute l'excellence de l'ordre qu'il a détruit.

Si vous comparez en masse toutes les Églises séparées avec l'Église mère, vous serez frappée de la différence. Celle-ci se distingue par trois grands caractères, qui sautent aux yeux les moins attentifs : la *persuasion*, l'*autorité*, et la *fécondité*.

1° La *persuasion*. — La devise éternelle de l'Église est le mot du prophète : *J'ai cru; c'est pourquoi j'ai parlé*. Sûre d'elle-même, jamais on ne l'a vue balancer. *Le doute*, comme l'a fort bien dit notre célèbre Huet, *n'habite point la cité de Dieu*; et l'on peut faire sur ce point une observation de la plus haute importance : c'est que, dans les communions séparées, ce sont précisément les cœurs les plus droits qui éprouvent le doute et l'inquiétude; tandis que, parmi nous, la foi est toujours en

proportion directe de la moralité. Comme rien n'est si *contagieux* que la persuasion, l'enseignement catholique exerce une force prodigieuse sur l'esprit humain. Animé par sa conscience et par ses succès, le ministère ne dort jamais : il ne cesse d'enseigner, et, je ne sais comment, son silence même prêche. Brûlant de l'esprit de prosélytisme, on le voit surtout enfanter certains livres extraordinaires qui n'ont rien de dogmatique, rien de contentieux, et qui semblent n'appartenir qu'à la simple piété, mais qui sont pleins cependant de je ne sais quelle sève divine qui pénètre dans le cœur, et de là dans l'esprit ; au point que ces livres opèrent plus d'effet que ce que les docteurs les plus savants ont produit de plus concluant dans le genre démonstratif.

2° *L'autorité*. — A la fin du Sermon sur la montagne (l'un des morceaux de l'Écriture sainte où le sceau divin est le plus saillant), l'historien sacré ajoute ces mots remarquables : *Or, le peuple était ravi de sa doctrine ; car il ne les enseignait pas comme ses docteurs, MAIS COMME AYANT LA PUISSANCE*. Examinez la chose de près, Madame, et vous verrez que le divin législateur a transmis ce privilège (autant du moins que le souffre la nature humaine) au ministère qu'il a établi sur la terre. Prenez place dans l'auditoire du plus humble curé de campagne : si vous y avez apporté l'oreille de la conscience, vous sentirez à travers des formes simples, peut-être même grossières, que le ministre est à sa place, et qu'il parle *comme ayant la puissance*.

Ce caractère est encore un des mieux aperçus par la conscience universelle, qui est infaillible. De là vient que la religion catholique est la seule qui alarme les autres, et qui ne soit jamais parfaitement tolérée. Il y a, dans cette capitale, des prédicateurs arméniens, anglicans, luthériens et calvinistes, bien plus contraires que

nous à la foi du pays : qui jamais s'est embarrassé de ce qu'ils disent? Il en est bien autrement des catholiques; ils ne peuvent dire un mot ni faire un pas qui ne soit le sujet d'un examen, d'une critique ou d'une précaution; car toute religion fausse sent qu'elle n'a de véritable ennemie que la vraie.

3° La *fécondité*. — Comment cette religion, qui est la fille de Dieu, ne participerait-elle pas à la puissance créatrice? Considérez-la depuis son établissement, jamais elle n'a cessé d'enfanter. Tantôt elle travaille à étendre ses limites. Aucune peine, aucun danger ne l'effrayent. Elle fait chanter ses hymnes aux Iroquois et aux Japonais; et, sans les entraves que lui jettent d'aveugles gouvernements, dont elle se venge en les déclarant sacrés, on ne sait où s'arrêteraient ses entreprises et ses succès. Tantôt elle travaille sur elle-même, et s'enrichit chaque jour de nouveaux établissements, tous dirigés à l'extension de la foi et à l'exercice de la charité.

En vous montrant les trois caractères de l'Église, j'ai dit ce qui manque aux communions séparées. Je m'arrêterai un instant sur ce point essentiel, en vous montrant d'abord ce qu'elles ont de commun.

La conscience est une lumière si profonde et si éclatante, que l'orgueil même n'a pas la puissance de l'éteindre entièrement; or, cette conscience enseigne à tout homme qu'il serait souverainement déraisonnable de vouloir s'arroger le droit de se séparer d'une Église quelconque, et de refuser ce même droit à un autre. Si le Grec a cru avoir de bonnes raisons pour méconnaître la suprématie de Rome dans le quinzième siècle, de quel front condamnerait-il le protestant qui a usé du même droit dans le seizième? De quel front même condamnerait-il son propre frère qui refuserait de croire leur mère commune? Ce sentiment seul frappe de mort toutes les

Églises séparées, ou ne leur laisse qu'une vaine apparence, semblable à celle de ces arbres pourris qui ne vivent plus que par l'écorce. Elles se tolèrent mutuellement, à ce qu'elles disent; et pourquoi non? Dans le fond, cependant, ce beau mot de *tolérance* n'est qu'un synonyme honnête de celui d'*indifférence*. Jamais, depuis leur séparation, il ne leur est arrivé de faire des conquêtes. A peine ont-elles osé l'entreprendre; ou si elles l'ont fait, elles n'ont obtenu que des succès tout à fait insignifiants. Le ministère, dans ces Églises, n'a pas l'autorité qui lui serait nécessaire pour annoncer la foi aux nations barbares. Il n'a pas même celle dont il aurait besoin à l'égard de ses propres ouailles; et la raison en est simple, car, en s'examinant lui-même, il s'aperçoit, d'une manière plus ou moins claire, qu'il donne prise habituellement au genre de soupçon le plus avilissant, celui de la mauvaise foi dans l'enseignement.

En effet, dès qu'il n'y a pas d'autorité infaillible pour tous les chrétiens, toute question se trouve renvoyée au jugement particulier. Or, dans ce cas, quel garant le ministre de la religion a-t-il auprès de ceux qui l'écoutent, pour leur certifier qu'il croit réellement ce qu'il enseigne? et quelle force d'ailleurs peut-il avoir auprès d'eux? Il sied mal à des révoltés de prêcher la soumission. Il se tait, ou il ne fait que balbutier. Bientôt il s'établit une défiance réciproque entre les enseignants et les enseignés; à la défiance succède le mépris; insensiblement le ministère est repoussé dans les dernières classes de la société. Il se tranquillise à la place où l'opinion l'a jeté, et les peuples ne tardent pas de passer du mépris des docteurs au mépris de la doctrine.

Il peut y avoir, dans ce genre, des différences en plus ou en moins; mais le principe est incontestable. Dès qu'il n'y a plus d'unité, il n'y a plus d'ensemble, et toute

agrégation se dissout; il y a bien *des églises*, mais plus *d'Église*; il y a bien *des évêques*, mais plus *d'épiscopat*. Ces mots d'Église *orientale* ou d'Église *grecque* ne signifient rien du tout. Il est faux que l'Église de Russie appartienne à la grecque. Où est le lien et la coordination? Quelle juridiction le patriarche de Constantinople a-t-il sur le sacerdoce russe? L'archevêque d'Épire, envoyé par l'empereur de Russie, va prendre possession dans ce moment de l'archevêché de Moldavie. : le siège de Constantinople ne s'en mêlera aucunement. Si demain le sultan reprenait la Moldavie, il chasserait l'archevêque, et en introduirait un autre. Tous ces évêques ainsi indépendants d'une autorité commune et étrangers les uns aux autres, tristes jouets de l'autorité temporelle qui leur commande comme à ses soldats; tous ces évêques, dis-je, sentent fort bien dans leur cœur ce qu'ils sont, c'est-à-dire rien. Et comment les estimera-t-on plus qu'ils ne s'estiment eux-mêmes?

Ainsi donc, Madame, plus de pape, plus de souveraineté; plus de souveraineté, plus d'unité; plus d'unité, plus d'autorité; plus d'autorité, plus de foi. Je parle en général, en considérant seulement l'effet total et définitif. Voilà l'inévitable anathème qui pèse également sur toutes les Églises séparées; par où vous voyez, Madame, ce qu'il en est de ces points de différence qui vous paraissent légers.

Mais je laisserais échapper la plus importante considération, si je négligeais de vous faire apercevoir un autre anathème particulier aux Églises simplement schismatiques, et qui mérite toute votre attention. Il vaut bien mieux nier les mystères qu'en abuser; et, sous ce point de vue, vous êtes de beaucoup inférieurs aux protestants. Les sacrements étant la vie du christianisme et le lien sensible des deux mondes, partout ou l'exercice de ces pra-

tiques sacrées ne sera pas accompagné d'un enseignement pur, indépendant et vigoureux, il entraînera d'horribles abus, qui produiront, à leur tour, une véritable dégradation morale. Je ne veux point fouiller cet ulcère, ni même le découvrir entièrement; je me contente de l'indiquer.

Vous voyez, Madame, à quel point nous différons. Vous croyez que nous pouvons être considérés comme professant au fond la même religion; et moi je crois que vous êtes catholique précisément comme un citoyen de Philadelphie est Anglais. Je me félicite cependant de pouvoir terminer cette lettre par la réflexion la plus consolante pour vous et pour moi. Je me hâte de vous la présenter en peu de mots.

Je ne crois pas que, pour un esprit droit tel que le vôtre, il y ait beaucoup de difficulté sur la question principale; le doute et même l'inquiétude peuvent commencer à la question indiquée à la fin de la lettre qui a produit celle-ci : *Que faut-il faire?* Or, sous ce point de vue, l'avantage du Grec sur le Protestant est immense. Ce dernier ne saurait presque exercer son culte sans nier implicitement un dogme fondamental du christianisme. Par exemple, lorsqu'il reçoit la communion, il nie la présence réelle; de manière que, s'il avait eu le bonheur de reconnaître la vérité, sa conscience devrait souffrir excessivement. Mais vous, Madame, vous n'êtes pas dans le cas de vous reprocher aucune simulation. Vous croyez ce que nous croyons; vous recevez le même pain que nous. C'est un acte que vous pouvez régulariser en y ajoutant le vœu sincère de manger ce pain à la table de saint Pierre. On pourrait imaginer un temps où la conscience se trouverait véritablement embarrassée. Mais nous sommes loin de ces épreuves et dans ce moment je ne puis que vous rappeler la fin de ma *Lettre à une dame*

*protestante*. La modestie, la réserve et tout ce que nous appelons *mesure* étant les caractères distinctifs de votre sexe, il semble que certains partis extrêmes, certaines actions hardies, et pour ainsi dire retentissantes, n'appartiennent guère qu'au nôtre. Les femmes ont suffisamment prouvé qu'elles savent être héroïnes quand il le faut; mais les occasions où elles doivent l'être sont heureusement très rares. En général, le bruit n'est pas votre affaire, car vous ne pouvez pas trop vous donner en spectacle sans affaiblir une opinion dont vous avez besoin. Les devoirs, ainsi que les vérités, ne pourront jamais se trouver en opposition réelle : il y a entre eux une certaine subordination qui peut varier avec les circonstances. Quelquefois le martyre est un devoir, et quelquefois la simple confession est une faute : s'il est donné de braver la persécution, il est défendu de la provoquer. Enfin, Madame, on ne doit pas tout à l'autorité politique, rien n'est plus incontestable; mais il ne l'est pas moins qu'on lui doit quelque chose. Lorsque Naaman, général et favori du roi de Syrie, eut abjuré l'idolâtrie entre les mains du prophète Élisée, il lui dit : « *Jamais je ne sacrifierai à un autre Dieu que le vôtre; mais il y a une chose pour laquelle je vous supplie de le prier pour votre serviteur. Lorsque le roi mon seigneur entre dans le temple de Remmon pour adorer en s'appuyant sur mon bras, si je m'incline lorsqu'il s'inclinera lui-même, que le Seigneur me me le pardonne!* »

Le prophète lui répondit : ALLEZ EN PAIX!

Agréez, Madame, ces réflexions écrites très à la hâte. J'aurais voulu me resserrer davantage; mais croyez que j'ai bien le droit de vous adresser le mot si connu : *Je n'ai pas eu le temps d'être plus court.*

Je suis, etc.

CINQ LETTRES

SUR L'ÉDUCATION PUBLIQUE

EN RUSSIE,

A M. LE COMTE RASOUMOWSKY,

MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Chaque homme trouve à côté de son berceau certaines opinions reçues sur la vertu, la justice et le beau moral, par lesquelles nous sommes pour ainsi dire nourris et élevés, et auxquelles nous devons respect et soumission comme à nos propres parents. A l'égard des institutions contraires qui n'ont que le plaisir pour objet, et qui semblent cajoler l'âme pour l'attirer à elles, un homme, pour peu qu'il soit sage, ne s'y prête nullement; il ne vénère que les dogmes nationaux; il n'obéit qu'à eux.

(PLATON, *De la Rép.*, liv. VII.)

---

PREMIÈRE LETTRE.

Saint-Petersbourg, juin 1810.

Monsieur le comte,

Puisque vous avez la bonté de le désirer, j'aurai l'honneur de vous soumettre quelques idées sur l'éducation publique dans votre patrie.

On a fait sur cet objet important précisément le même

sophisme que sur les institutions politiques : on a regardé l'homme comme un être abstrait, le même dans tous les temps et dans tous les pays, et l'on a tracé pour cet être imaginaire des plans de gouvernement tout aussi imaginaires ; tandis que l'expérience prouve, de la manière la plus évidente, que *toute nation a le gouvernement qu'elle mérite*, de manière que tout plan de gouvernement n'est qu'un rêve funeste, s'il n'est pas en harmonie parfaite avec le caractère de la nation.

Il en est de même de l'éducation (j'entends de *l'éducation publique*) : avant d'établir un plan à cet égard, il faut interroger les habitudes, les inclinations et la maturité de la nation. Qui sait, par exemple, si les Russes sont faits pour les sciences ? Il n'y a encore aucune preuve à cet égard ; et quand la négative serait vraie, la nation ne devrait pas s'en estimer moins. Les Romains n'entendaient rien aux arts ; jamais ils n'ont eu un peintre ni un sculpteur, encore moins un mathématicien. Cicéron appelait Archimède un *petit homme* ; il disait, en parlant d'une chèvre sculptée par Myron et volée par Verrès : » *L'ouvrage était si beau, qu'il nous ravissait, nous qui n'entendons rien à ces sortes de choses.* »

Et tout le monde sait par cœur les fameux vers de Virgile, où il dit : « *Que d'autres fassent parler le marbre et l'airain ; qu'ils soient éloquents, qu'ils lisent dans les cieux* Pour toi, Romain, ta destinée est de commander aux autres nations, etc. »

Cependant il me semble que les Romains ont fait une assez belle figure dans le monde, et qu'il n'y a pas de nation qui ne dût s'en contenter.

Ou je suis infiniment trompé, Monsieur le comte, ou l'on attache en Russie trop de prix à la science. Rousseau a soutenu, dans un ouvrage célèbre, qu'elle avait fait beaucoup de mal au monde. Sans adopter ce qu'il

y a de paradoxal dans cet écrit, il ne faut pas croire que tout y soit faux. La science rend l'homme paresseux, inhabile aux affaires et aux grandes entreprises, disputeur, entêté de ses propres opinions et méprisant celles d'autrui, observateur critique du gouvernement, novateur par essence, contempteur de l'autorité et des dogmes nationaux, etc., etc.; aussi Bacon, génie bien autrement sage et profond que Rousseau, a dit que *la religion était un aromate nécessaire pour empêcher la science de se corrompre*. En effet, la morale est nécessaire pour arrêter l'action dangereuse et très dangereuse de la science, si on la laisse marcher seule.

C'est ici où l'on s'est cruellement trompé dans le siècle dernier. On a cru que l'éducation scientifique était l'éducation, tandis qu'elle n'en est que la partie, sans comparaison, la moins intéressante, et qui n'a de prix qu'autant qu'elle repose sur l'éducation morale. On a tourné tous les esprits vers la science, et l'on a fait de la morale une espèce de hors d'œuvre, un remplissage de pure convenance. Ce système, adopté à la destruction des Jésuites, a produit en moins de trente ans l'épouvantable génération qui a renversé les autels et égorgé le roi de France.

Vous pouvez remarquer encore, Monsieur le comte, que toutes les nations du monde, poussées par ce seul instinct, qui ne trompe jamais, ont toujours confié l'éducation de la jeunesse aux prêtres; et ceci n'appartient point seulement aux temps du christianisme. Toutes les nations ont pensé de même. Quelques unes même, dans la haute antiquité, firent de la science elle-même une propriété exclusive du sacerdoce. Ce concert unanime mérite une grande attention, car jamais il n'est arrivé à personne de contredire impunément le bon sens de l'univers.

Sa Majesté Impériale est privée. je le sais, de cet avantage immense, le sacerdoce étant malheureusement séparé de la société, et privé de toutes fonctions civiles en Russie; mais je suspends pour le moment l'examen de cette question, et j'en reviens à dire qu'on se trompe fort dans ce pays sur l'utilité de la science et sur les moyens de l'établir.

On s'imagine que, lorsqu'on a ouvert un institut, établi et payé des professeurs, tout est fait. Rien n'est fait, au contraire, si la génération n'est pas préparée. L'État se consume en frais immenses, et les écoles restent vides.

Nous en voyons déjà l'exemple dans les gymnases, qui seront fermés incessamment faute d'écoliers, et nous l'avons vu d'une manière encore plus frappante dans l'école de droit ouverte avec de si grands frais et de si grandes prétentions. L'empereur donnait 300 roubles de pension, le logement, l'entretien et un grade à tout jeune homme qui se présentait à cette école; et cependant, malgré de si grands avantages, après quelques scènes d'incapacité dont les étrangers même ont été témoins, personne ne s'est présenté, et l'école est fermée.

Mais, dans ces temps que nous nommons *barbares*, l'Université de Paris comptait 4,000 étudiants, réunis à leurs frais et venus de toutes les parties de l'Europe.

Supposez un gouvernement qui s'épuiserait en dépenses pour couvrir d'auberges magnifiques un pays où personne ne voyagerait: ce sera l'image naturelle d'un gouvernement qui dépenserait beaucoup en institutions scientifiques avant que le génie national fût tourné vers les sciences.

Il me semble avoir eu l'honneur, Monsieur le comte, de vous présenter de vive voix une observation que je crois assez importante pour la rappeler dans cette lettre :

c'est que les académies les plus savantes de l'Europe telles que l'Académie de Paris, la Société royale de Londres, l'Académie *del Cimento* de Florence, etc., ont toutes commencé par des rassemblements libres de quelques particuliers réunis pour l'amour des sciences. Après un certain temps, le souverain, averti par l'estime publique, leur donnait une existence civile par des lettres patentes; voilà comment se sont formées les académies. Partout on les a établies à cause des savants qu'on possédait, jamais *dans l'espoir* de les posséder. C'est une grande duperie d'employer des sommes immenses pour construire une cage au phénix, avant de savoir s'il arrivera.

Vous rendriez, Monsieur le comte, le plus grand service à votre patrie si vous persuadiez une grande vérité à son excellent souverain; cette vérité est que S. M. I. n'a réellement besoin que de deux espèces d'hommes : de *gens braves* et de *braves gens*.

Tout le reste n'est pas nécessaire, et viendra de lui-même. *Le temps*, dit le proverbe persan, *est le père des miracles*. Il est le premier ministre de tous les souverains. Avec lui ils font tout; sans lui ils ne font rien. Cependant les Russes le méprisent, et ne veulent jamais attendre. Le temps, qui est piqué se moque d'eux.

C'est un grand malheur que cette illustre nation joigne encore à l'erreur d'estimer trop la science, celle de vouloir la posséder brusquement, et de s'humilier parce qu'elle se voit, sur ce point, en arrière des autres nations. Jamais préjugé ne fut plus faux et plus dangereux. Les Russes pourraient être la première nation de l'univers, sans avoir aucun talent pour les sciences naturelles. Car la première nation du monde serait incontestablement celle qui serait *la plus heureuse chez elle et la plus redoutée des autres*. Le surplus, au fond, n'est que parade.

Mais nous n'en sommes pas là. On ne sait point encore si les Russes sont faits pour les sciences. Affirmer décidément le *oui* ou le *non* sur cette question, c'est avoir également tort. Mais, en attendant que le temps nous l'apprenne, par quel fatal empressement les Russes veulent-ils franchir les distances établies par la nature et s'humilier, parce qu'ils sont forcés d'obéir à l'une de ces premières lois? On croit voir un adolescent qui aurait honte de n'être pas vieillard. Toutes les autres nations de l'Europe ont balbutié pendant trois ou quatre siècles avant de parler : pourquoi donc les Russes ont-ils la prétention de parler d'emblée? Il se présente même ici, Monsieur le comte, une considération très importante, et sur laquelle je dois arrêter vos regards, parce qu'elle touche particulièrement votre nation.

Cette espèce de végétation morale qui conduit graduellement les nations de la barbarie à la civilisation, a été suspendue chez vous, et pour ainsi dire *coupée* par deux grands événements : le schisme du dixième siècle et l'invasion des Tartares.

Toute la civilisation moderne est partie de Rome ; jetez les yeux sur une mappemonde : partout où s'arrête l'influence romaine, là s'arrête la civilisation ; c'est une loi du monde.

Il faut donc regagner le temps perdu ; et j'ose croire que Pierre I<sup>er</sup> a retardé au lieu d'avancer l'opération, en s'imaginant que la science était une plante qu'on pourrait faire naître artificiellement, comme une pêche dans une serre chaude ; il n'en va pas ainsi, à beaucoup près ; mais, encore une fois, qu'y a-t-il dans tout cela qui puisse attrister les Russes? Les Polonais sont, comme eux, une famille esclavone, partie primitivement de la même souche ; et cependant ils ont produit, il y a déjà trois siècles, l'un des plus grands ornements de l'espèce hu-

maine, l'illustre Copernic. Il n'y a certainement dans les eaux de la Dwina aucune magie qui empêche la science de passer ; mais c'est uniquement que la même influence qui a agi sur la gauche n'a point agi sur la droite. Tout se réduit donc, comme je le disais tout à l'heure, à regagner le temps perdu.

Je m'enfoncerais dans la métaphysique, si je voulais creuser davantage ce sujet : je me borne à un argument palpable.

Ou les Russes ne sont pas faits pour les sciences en général, ou pour certaines sciences particulières ; et, dans ce cas, ils n'y réussiront jamais, semblables en cela aux Romains, qui, étant maîtres des Grecs, vivant avec eux, sachant leur langue parfaitement, et ne lisant que leurs livres, n'eurent cependant jamais ni physiciens, ni géographes, ni astronomes, ni mathématiciens, ni médecins même, de leur propre nation (Celse excepté).

Ou les Russes sont faits pour ces sciences, et, dans ce cas, il leur arrivera comme à toutes les autres nations qui ont brillé dans ce genre, et nommément aux Italiens du quinzième siècle. Une étincelle transportée d'ailleurs dans un moment favorable allumera la flamme des sciences. Tous les esprits se tourneront de ce côté. Les sociétés savantes se formeront d'elles-mêmes, et tout le travail du gouvernement se bornera à leur donner la forme et la légitimation.

Jusqu'à ce qu'on aperçoive une fermentation intérieure qui frappe tous les yeux, tout effort pour naturaliser la science en Russie ne sera pas seulement inutile, mais dangereux pour l'État, puisque cet effort ne tend qu'à éteindre le bon sens national, qui est dans tous les pays le conservateur universel, et à remplir la Russie d'une multitude innombrable de demi-savants, pire cent fois que l'ignorance même, d'esprits faux et orgueilleux,

dégoûtés de leur pays, critiques éternels du gouvernement, idolâtres des goûts, des modes, des langues étrangères, et toujours prêts à renverser ce qu'ils méprisent, c'est-à-dire tout.

Un autre inconvénient terrible qui naît de cette manie scientifique, c'est que le gouvernement, manquant de professeurs pour la satisfaire, est constamment obligé de recourir aux nations étrangères ; et comme les hommes véritablement instruits et moraux cherchent peu à quitter leur patrie, où ils sont récompensés et honorés, ce sont toujours non-seulement des hommes médiocres, mais souvent gangrenés et même flétris, qui viennent sous le pôle offrir leur prétendue science pour de l'argent. Aujourd'hui surtout, la Russie se couvre chaque jour de cette écume que les tempêtes politiques chassent des autres pays. Ces transfuges n'apportent ici que de l'audace et des vices. Sans amour et sans estime pour le pays, sans liens domestiques, civils ou religieux, ils se moquent, de ces Russes inclairvoyants qui leur confient ce qu'ils ont de plus cher ; ils se hâtent d'accumuler assez d'or pour se procurer ailleurs une existence indépendante ; et, après avoir cherché d'en imposer à l'opinion par quelques essais publics qui ne sont pour les véritables juges que des spectacles d'ignorance, ils partent, et s'en vont dans leur patrie se moquer de la Russie dans de mauvais livres que la Russie achète encore de ces misérables, si même elle ne les traduit pas.

Et cet état de choses est d'autant plus sensible, que, par un préjugé déplorable, on est à peu près convenu tacitement en Russie de regarder la morale comme quelque chose de totalement séparé et indépendant de l'enseignement ; de manière que si, par exemple, il arrive ici un professeur de physique ou de langue grecque qui passe d'ailleurs publiquement pour un homme

dépravé ou pour un athée, on entendra dire assez communément : *Qu'est-ce que cela fait à la physique ou à la langue grecque ?* C'est ainsi que les balayures de l'Europe sont accueillies dans ce pays ; et l'infortunée Russie paye à grands frais une armée d'étrangers uniquement occupée à la corrompre.

S'il était possible, Monsieur le comte, d'ajouter encore à des considérations aussi pressantes, j'aurais l'honneur de vous faire observer que la science, de sa nature, dans tous les temps et sous toutes les formes de gouvernement, n'est pas faite pour tous les hommes, ni même pour tous les hommes distingués. Le militaire, par exemple (c'est-à-dire les quatre-vingts centièmes de la noblesse), ne doit pas être et ne saurait être savant. L'artillerie seule, le génie et la marine exigent des connaissances en mathématiques, connaissances pratiques surtout, et beaucoup moins profondes qu'on ne croit ; car on a observé fort à propos en France que jamais un marin de l'Académie des sciences n'avait pris une frégate à l'ennemi. Au reste, il y a partout des écoles spéciales pour ces sortes de services ; mais pour ce qu'on appelle l'*armée*, la science n'est pas accessible et serait même nuisible. Elle rend le militaire casanier et paresseux ; elle lui ôte presque toujours cette impétuosité et ce génie entreprenant qui produit les grands succès militaires. D'ailleurs, le grand nombre ne voudra jamais s'appliquer, surtout dans les hautes classes de la société. La vie militaire, sauf les exceptions, dont il ne faut jamais s'occuper, sera toujours une vie dissipée : ôtez de la journée d'un officier le temps des devoirs indispensables de la société, celui des plaisirs et celui des évolutions militaires, que reste-t-il à la science ?

La Russie a d'ailleurs, par rapport aux sciences, un désavantage particulier qu'elle ne doit point se cacher. Chez toutes les autres nations de l'Europe la langue ecclé-

siastique était une langue classique, de manière qu'on apprenait Cicéron et Virgile à l'église. Le sacerdoce, qui, par un bonheur singulier, n'était ni au-dessus du dernier homme de l'État, ni au-dessous du premier, supposait la connaissance de cette langue; le clergé était inêlé dans une foule d'affaires, et les controverses seules avec les ennemis de la religion exigeaient de lui les connaissances les plus variées et les plus profondes.

La magistrature avec son immense suite était encore une cause et une source inépuisable de science. Les lettres et l'érudition étaient plus ou moins l'apanage invariable de cette classe laborieuse, qui souvent même se délassait de ses travaux par l'étude des sciences exactes.

La Russie ne possède point cet avantage; sa langue religieuse est belle sans doute, mais stérile, et jamais elle n'a produit un bon livre. Son clergé est une tribu de Lévi entièrement séparée des autres, et pour ainsi dire un peuple à part. La science qu'il possède n'est point un bien mis en commun. La voix du prêtre ne se fait entendre qu'à l'autel, et ses fonctions sont au-dessous de tout homme distingué.

La magistrature ne suppose, de son côté, aucune connaissance scientifique; l'homme même qui aurait passé la plus grande partie de sa vie dans les champs ou les garnisons, peut terminer une vieillesse honorable dans les tribunaux. Il n'y a donc encore rien en Russie qui nécessite la science, c'est-à-dire qui en fasse le moyen unique et indispensable pour arriver à certaines distinctions de l'État. C'est donc dans le pays de l'Europe où les sciences sont le moins nécessaires qu'on veut les naturaliser toutes, et toutes à la fois. C'est ne pas connaître la nature humaine. Il faut les faire désirer avant de les enseigner. L'État *doit* la science aux sujets qui la demandent, mais il ne *doit* ni ne *peut* la donner à ceux qui ne

la veulent pas. C'est en vain que le gouvernement ferait de tel ou tel genre de connaissances la condition inévitable pour obtenir tel ou tel genre de distinction ; dès que la nécessité ne sera pas dans la chose même, on se moquera de la loi, et les *grades* scientifiques ne seront en très peu de temps qu'un vain titre dont tout le monde connaîtra le tarif.

Le comble du malheur sera que tout le monde aura l'orgueil de la science sans en avoir la substance. Tout le monde sera entêté, inquiet, raisonneur, mécontent, examinateur, indocile, comme si l'on savait réellement quelque chose. De manière que le gouvernement, avec ses efforts et ses dépenses énormes, ne sera parvenu qu'à créer des *mauvais sujets*, dans tous les sens de l'expression.

Il suit de tout cela qu'au lieu d'étendre le cercle des connaissances en Russie, il faut le restreindre, pour l'avantage même de la science ; ce qui est directement contraire à cette rage encyclopédique qui est une des grandes maladies du moment ; mais l'importance du sujet exige que j'en fasse le sujet d'une lettre particulière.

Je suis, etc.

Le comte Joseph DE MAISTRE.

---

## DEUXIÈME LETTRE.

Saint-Petersbourg, II (23) juin 1810.

Monsieur le comte,

Bossuet avait grandement raison : *Il n'y a rien de meilleur que ce qui est éprouvé.* Permettez donc que j'aie

l'honneur de mettre sous vos yeux un tableau très abrégé de l'éducation ancienne, telle qu'on tâche maintenant, par tous les moyens possibles, de la ressusciter en France avec les modifications nécessaires. Ce tableau me conduira tout naturellement à l'examen du plan que vous avez bien voulu me communiquer.

Le cours scolastique entier se divisait en sept classes, et durait sept ans.

1<sup>o</sup> *La cinquième.* On y enseignait les éléments de la langue latine, et là jeunesse s'exerçait à de petites compositions; elle expliquait des auteurs faciles. Chaque leçon était prescrite la veille; chaque écolier, lorsque le professeur lui disait, par exemple : *N..., récitez la leçon des Églogues de Virgile*, était obligé de prendre son livre, de lire le texte phrase par phrase, de le traduire en rendant compte de chaque expression. Il y avait des récompenses et de grands encouragements pour ceux qui apprenaient le texte par cœur, mais ce n'était point un devoir. Quant à la morale et à la religion, on apprenait par cœur le catéchisme du diocèse, qui était expliqué en classe.

2<sup>o</sup> *La quatrième.* Même marche que dans la précédente, mais des auteurs plus difficiles et plus nombreux.

3<sup>o</sup> *La troisième.* C'est ce qu'on appelait en latin *suprema grammatica* (la suprême ou la haute grammaire), parce que c'était dans cette classe qu'on était censé acquérir une connaissance parfaite de la langue latine, sous le rapport grammatical; en sorte qu'après ce troisième cours, il ne devait plus être question que d'élégance. On expliquait les auteurs les plus difficiles. Je passe, pour abrégé, sur d'autres détails, quoique très essentiels.

4<sup>o</sup> *Les humanités.* Là commençait, comme je l'ai dit,

le règne de l'élégance. Il y avait même des traités exprès qui enseignaient ce qu'il y a de plus fin et de plus exquis dans la langue latine. On apprenait une rhétorique latine pleine des plus beaux morceaux tirés des auteurs classiques, ce qui formait un magasin précieux dans ces jeunes têtes, qui n'oubliaient plus ce qu'on leur avait appris à cet âge.

Les jeunes gens commençant d'ailleurs à pouvoir voler de leurs propres ailes, on les faisait composer, ou *amplifier*, comme on le disait alors : méthode, pour le dire en passant, dont l'auteur du mémoire que vous m'avez fait lire me paraît n'avoir aucune idée, lorsqu'il dit que *rien n'accoutume plus la jeunesse à une vaine et fausse éloquence*.

Il oublie apparemment que tous les orateurs du seizième et du dix-septième siècles ont *amplifié* de cette manière, et que l'éloquence s'est éteinte précisément où l'on a changé le système d'éducation.

Le professeur choisissait un sujet tiré tantôt de la religion, tantôt de la morale, ou même de la Fable, et le proposait à ses élèves. Il disait, par exemple : *Midas obtint des dieux la grâce que tout ce qu'il toucherait se changeât en or : amplifiez, Messieurs, les inconvénients de cette folle demande*. Tout jeune homme les voyait bien en masse, mais chacun y mettait le degré d'imagination dont il était pourvu, et il s'accoutumait à voir un objet sous toutes les faces possibles.

Toutes ces *amplifications* étant faites et mises sous les yeux du professeur, il montrait à ses disciples avec quelle grâce et quelle fécondité Ovide a traité ce sujet, et c'était une nouvelle leçon.

Quoi qu'en dise l'auteur du mémoire, il n'y a pas d'autre moyen d'exercer la jeunesse à la composition et à l'éloquence. Lorsqu'on dit, pour dépriser un ouvrage :

*C'est une amplification de collège*, cela signifie seulement qu'un homme formé et un auteur à prétention ne doit point écrire comme un écolier; mais il n'en résulte nullement que l'écolier ait tort d'écrire comme on écrit à son âge.

Pardon, Monsieur le comte, de cette petite digression; je me hâte de rentrer dans la route.

5<sup>o</sup> *La rhétorique*. Cette classe était proprement une répétition de l'autre, mais sur un plan beaucoup plus étendu. C'est dans cette classe seulement que l'on commençait à s'exercer dans la langue du pays, parce qu'on pensait universellement qu'il fallait étudier l'antique avant de se mêler de peindre ou de sculpter.

A la fin de cette cinquième année, l'éducation ittérraire était censée finie.

6<sup>o</sup> *La logique*. On passait donc à cette sixième classe, où l'on enseignait les règles du raisonnement, le mécanisme des syllogismes et son application. On dictait, dans la même année, un traité de morale et un autre de métaphysique, qui ne présentaient aucun danger, vu qu'ils ne formaient, à proprement parler, qu'une espèce de théologie laïque entièrement conforme aux dogmes chrétiens.

7<sup>o</sup> *La physique*. Le mot seul dit ce qu'on y enseignait. Depuis qu'elle était devenue entièrement mathématique, cette classe était un peu faible pour ceux qui n'avaient aucune teinture des mathématiques; il y avait pour ce genre de connaissances un professeur particulier; mais personne n'était forcé de le suivre, tant on craignait en tout de passer les bornes de la modération.

Alors le jeune homme était mûr pour les universités composées de ce qu'on appelait les *arts*, c'est-à-dire les belles-lettres et la philosophie (qu'il était permis d'apprendre dans les collèges de province), la médecine et

le droit; c'est ce qu'on appelait les QUATRE FACULTÉS; et le cours, pour chacune de ces trois dernières, était de cinq ans. Voilà donc douze années de la vie consacrées à des études épineuses, dont cinq pour la seule éducation littéraire, et deux pour les éléments de philosophie morale et physique.

Observez, Monsieur le comte, la sagesse de nos anciens. Tout le monde (j'entends dans les classes distinguées) devant savoir bien penser, bien parler et bien écrire, ils avaient borné à ces trois points l'éducation générale. Ensuite chacun prenait son parti, et s'adonnait spécialement à la science particulière dont il avait besoin. Jamais ils n'avaient rêvé qu'il fallût savoir la chimie pour être évêque, ou les mathématiques pour être avocat. La première éducation ne passa jamais les bornes que je viens d'indiquer. Ainsi furent élevés Copernic, Kepler, Galilée, Descartes, Newton, Leibnitz, les Bernoulli, Fénelon, Bossuet et mille autres; ce qui prouve bien que cette manière *n'était propre qu'à gâter et à rétrécir l'esprit*, comme disent les discoureurs de ce siècle.

Je n'ai pu me dispenser de ce préliminaire (que j'ai abrégé autant qu'il m'a été possible) pour me procurer un point de comparaison sur lequel je puisse asseoir un jugement motivé, au sujet du projet en question.

Voyons d'abord quelle est, dans une matière où le temps fait tout, la proportion entre les sciences embrassées par le plan, et le temps qu'il y destine.

Le cours est de six ans, divisé en deux cours particuliers, dont l'un renfermera les humanités, et l'autre les sciences exactes. Mais, par le détail et par les tableaux, on voit qu'il n'en est rien, et que les humanités marchent de front avec les sciences exactes pendant le cours entier, depuis les éléments jusqu'au plus haut degré qu'on s'est proposé d'atteindre.

Mais enfin voyons, d'après les tableaux, l'énumération des sciences renfermées dans le plan.

Langues latine, grecque, esclavone, française et allemande. Lecture des auteurs principaux dans ces différentes langues, et analyse des plus beaux morceaux de leurs ouvrages. — Lecture analysée d'Homère et de Démosthène, de Virgile et de Cicéron.

Histoire universelle, histoire de Russie, histoire sainte, histoire ecclésiastique, tableau philosophique de l'histoire générale, géographie, chronologie.

Géométrie, algèbre, mathématiques pures, mathématiques appliquées, mathématiques transcendantes, calcul infinitésimal, géographie mathématique, histoire naturelle, physique, introduction à la connaissance des corps célestes. — Chimie. — Géographie physique du globe. — Exposition systématique des sciences physiques, — et des différentes théories sur l'origine du monde et ses révolutions.

Logique, théorie et pratique. — Histoire de la philosophie, courte exposition du système des connaissances humaines, idéologie, psychologie, cosmologie.

Exposition du système des sciences morales. — Notions sur les droits et les obligations, suivant leurs rapports avec le droit public, le droit civil et le droit des gens. — Droit civil russe.

Éthique, ou science des mœurs.

Archéologie et numismatique.

Instruction sur la religion. — Lecture du Nouveau Testament.

Introduction à l'*esthétique* (mot inventé par les Allemands) ou la science du beau dans les arts.

Histoire de l'art chez les anciens et les modernes d'après Winckelmann et autres.

Devoirs de l'homme et du citoyen. — Notions sur

l'organisation des sociétés. Notions *fondamentales des différents droits*.

Gymnastique, danse, natation, etc.

On a peine à se persuader que ce plan ait été écrit et présenté sérieusement. Quoi! toutes les nations de l'Europe ont consacré sept ans à l'étude de la langue latine, des classiques écrits dans cette langue, et à quelques éléments de philosophie : l'étude était constante, la discipline sévère; et cependant c'était un proverbe parmi nous qu'*au collège* on pouvait seulement *apprendre à apprendre*.

Et l'on ose présenter à une nation neuve, dont les inclinations ne sont pas encore bien déterminées vers les sciences, un plan qui réunit des objets dont un seul occuperait le temps du cours entier!

On promet au gouvernement, on promet à des parents trompés que des jeunes gens entrés au lycée, sachant lire et écrire, résoudront, au bout de trois ans, les problèmes du deuxième ou troisième degré, et qu'ils entendront les sections coniques! qu'au bout de six ans ils auront pénétré les mathématiques transcendantes ou le calcul de l'infini, et qu'ils seront en état de faire une lecture raisonnée de Virgile et de Cicéron, d'Homère et de Démosthène!

Certainement, celui qui écrit ceci n'aime pas critiquer; il est, au contraire, persuadé qu'il faut louer et encourager tout ce qui n'est pas absolument sans mérite : mais, dans ce cas, la modération n'est pas permise. Il est impossible de lire de sang-froid un tel plan; et tout homme instruit qui l'aura parcouru légèrement ne manquera pas de s'écrier que les jeunes Russes sont des anges, ou que leurs instituteurs ont perdu l'esprit.

Il est douteux que les élèves de ce lycée puissent connaître bien clairement, à la fin des cours, les noms et

les objets réels des sciences détaillées dans cet indiscret catalogue. Il n'y a pas de méthode plus sûre pour dégoûter à jamais de la science une malheureuse jeunesse dont la tête se trouvera embarrassée, et pour ainsi dire obstruée par cet amas immense de connaissances indigestes, ou, ce qui est pire encore, pour la remplir de tous les vices que la demi-science entraîne toujours après elle, sans les compenser par le moindre avantage.

Vous ne pouvez donc, Monsieur le comte, rendre un service plus essentiel à votre souverain et à votre pays qu'en faisant d'abord main-basse sur ce tas extravagant de sciences accumulées par un homme qui n'a pas su ou n'a pas voulu distinguer les connaissances qui conviennent à tout le monde, de ces sciences spéciales qui ne sont nécessaires qu'à certaines professions. Retranchez sans balancer :

1<sup>o</sup> *L'histoire naturelle*. Cette science ressemble à la poésie. Elle illustre ceux qui la poussent au dernier degré, et ridiculise les autres. Quand vos enfants auront assemblé quelques papillons et quelques coquillages, ils se croiront des Linnés. Rien de plus inutile d'ailleurs et de plus aisé à se procurer que cette science au point où elle convient à un homme du monde : il suffit de feuilleter le premier dictionnaire.

2<sup>o</sup> *L'histoire*. Jamais l'histoire n'est entrée, comme objet d'enseignement et qui exige un professeur, dans aucun système d'éducation publique. Il y a eu quelquefois des chaires spéciales d'histoire confiées à des hommes supérieurs, qui *raisonnaient sur l'histoire* plutôt qu'ils n'apprenaient l'histoire. Mais c'était un enseignement libre, ouvert seulement à celui qui en avait fantaisie. L'histoire est dans les livres : celui qui la veut savoir n'a qu'à lire.

Faites seulement ordonner qu'une certaine heure de la

journée (celle des repas, par exemple, comme dans nos maisons religieuses) sera invariablement consacrée à la lecture d'un cours d'histoire complet (Rollin, par exemple, et Crevier, car on n'a rien fait de mieux) : un élève qui mangera avant ou après les autres sera alternativement chargé de cette lecture. Il faut prendre garde aux livres d'histoire, car nul genre de littérature peut-être n'est plus infecté. On propose, dans le tableau, l'*examen philosophique de l'histoire, d'après Bossuet et Ferrand*. Mais Bossuet, Monsieur le comte, ressemble à Ferrand comme un aigle ressemble à une taupe. Ferrand est plein d'erreurs, et, depuis l'époque de Charlemagne, il est aveugle.

3° *La chimie*. Est-il nécessaire d'observer que cette vaste science est absolument déplacée dans un enseignement général? A quoi sert-elle pour le ministre, pour le magistrat, pour le militaire, pour le marin, pour le négociant, etc...?

4° *L'astronomie*. Autre inutilité. Il y aurait lieu d'être très content si les élèves, au sortir du lycée, entendaient bien la théorie de l'almanach, et se trouvaient en état d'en rendre compte.

5° *Esthétique, science de l'art chez les anciens, archéologie, numismatique*. Tout cela me paraissant une plaisanterie, je le propose en masse pour être retranché, sans entrer dans aucun détail.

6° *Exposition systématique des sciences physiques, et des différentes théories sur l'origine du monde et sur ses différentes révolutions*.

Ici il y a superfluité et danger. La Genèse suffit pour savoir comment le monde a commencé. Sous prétexte d'expliquer les *différentes théories* sur son origine, on remplira ces jeunes têtes de toutes les cosmogonies modernes. On a déjà imprimé ici, avec permission de la cen-

sure, une brochure (elle est entre les mains de celui qui écrit) où l'on dit que *l'homme n'est, ainsi que sa demeure, que le résultat d'une simple fermentation*. Ce poison de France et d'Allemagne vous environne, il pénètre de tous côtés; ne lui présentez pas au moins de nouveaux passages ouverts de votre propre main.

7<sup>o</sup> *Exposition du système des connaissances humaines, idéologie, psychologie, etc.*

L'idéologie française est une introduction au matérialisme. Les Anglais l'ont appelée, fort à propos, le *sensualisme*. Mais quand on s'en tiendrait strictement aux idées, déjà fort dangereuses en elles-mêmes, de Locke et de Condillac, sans aller plus loin, pourquoi affronter ce danger, et pourquoi cette métaphysique inutile? Il n'y a pas ici des inspecteurs-nés de la morale publique, des évêques appartenant aux premières familles de l'État, voyant tout, entendant tout et consultés sur tout, qui, sur le moindre soupçon, se feraient présenter les cahiers du lycée, et les dénonceraient au gouvernement. Il y aurait ici beaucoup de mal de fait, avant qu'on se fût aperçu ou soucié d'y mettre ordre.

8<sup>o</sup> *Notions philosophiques des droits et des obligations; rapports de l'homme en société, et obligations qui en résultent. Connaissance des différents droits.*

La première jeunesse ne doit savoir que trois choses sur l'*organisation sociale* : 1<sup>o</sup> que Dieu a créé l'homme pour la société, ce qui est prouvé par le fait; 2<sup>o</sup> que l'état de société rend le gouvernement nécessaire; 3<sup>o</sup> que chacun doit obéissance, fidélité et dévouement jusqu'à la mort à celui sous lequel il est né.

Personne n'ignore de quels funestes principes les novateurs de France et d'Allemagne ont rempli leur livres de politique théorique. On ne saurait faire de plus grande imprudence que celle de remuer ce bourbier.

Qu'on laisse au moins mûrir l'homme avant de l'initier à ces doctrines, qui sont dangereuses, même lorsqu'elles sont exposées par des hommes sages.

9° *Langue grecque.* Croyez-en, Monsieur le comte, les hommes laborieux qui ont cultivé cette langue si belle et si difficile : il n'y a pas un jeune homme en Russie, né dans la classe distinguée, qui n'aimât mieux faire trois campagnes et assister à six batailles rangées, que d'apprendre par cœur les seules conjugaisons grecques. Le relâchement général de la discipline moderne avait déjà chassé le grec de l'enseignement commun, parce que réellement les jeunes gens élevés dans ce que nous appelions *mollesse* ne suffisaient plus à ce travail ajouté à celui du latin; mais ces mêmes jeunes gens étaient des *trappistes* en comparaison des vôtres. Les six ans du lycée ne suffiraient pas pour leur apprendre très médiocrement le grec, sans s'occuper d'aucun autre objet. On ne leur apprendra rien, parce qu'on veut leur apprendre tout.

Voilà les objets principaux qu'il faudrait retrancher sans balancer. Je sais fort bien que les meilleures intentions sont trop souvent impuissantes, et qu'elles doivent se plier jusqu'à un certain point aux préjugés courants. Mais il faut toujours marquer le point où il serait bon d'arriver. L'homme d'État s'en approche ensuite autant que les circonstances le lui permettent.

Mais je n'aurais rien fait, Monsieur le comte, si je n'avais mis sous vos yeux deux questions préliminaires sur lesquelles il faut avant tout prendre son parti. Un gouvernement paternel, porté vers une institution qu'il croit utile, est fort sujet à ne pas s'interroger lui-même sur ces sortes de questions, sur lesquelles il faut cependant qu'il se décide, sous peine de voir toutes ses vues trompées.

Voici la première question : Sa Majesté Impériale veut-elle ou ne veut-elle pas une éducation classique dans ses États?

Si l'on se décide pour la négative, il faut bannir de l'éducation les langues savantes, qui prendraient presque tout le temps. Si l'on embrasse l'affirmative, il faut mettre le latin en première ligne, et l'accompagner seulement de l'étude des mathématiques (belle et précieuse science), avec quelques lectures suivies de géographie et d'histoire. En voilà plus qu'il ne faut pour occuper tout le temps. Mais il ne faut pas se faire illusion; il faut, au contraire, se décider irrévocablement sur le *oui* ou sur le *non*, et ne pas s'imaginer surtout qu'on puisse apprendre les langues savantes autrement que par les méthodes anciennes. On évitera, dit le plan, les *règles arides*; au contraire, jamais on ne saura ces langues autrement que par ces règles, par la composition, et par l'étude des modèles qu'il faut apprendre par cœur. Le plan recommande, à la place des règles, la *méthode analytique* (mot qui n'a point de sens); mais je puis vous assurer, Monsieur le comte, avec la certitude que peuvent donner l'étude et l'expérience, je puis vous assurer sur mon honneur que jamais la *méthode analytique* (qui est la méthode des traductions interlinéaires), que jamais, dis-je, cette méthode n'apprendra une langue morte. Encore une fois, veut-on ou ne veut-on pas savoir? Dans ce premier cas, il n'y a qu'une bonne méthode : 1<sup>o</sup> étude de la grammaire apprise par cœur, et divisée en leçons tout le long du cours; 2<sup>o</sup> traductions alternatives, par le moyen des dictionnaires, de la langue qu'on veut apprendre dans celle qu'on sait, et de celle qu'on sait dans celle qu'on veut apprendre; traduction, et surtout *étude par cœur*, des modèles écrits dans cette langue.

Si l'on s'y prend autrement, jamais on ne saura rien. J'engage volontiers ma parole d'honneur sur ce point, bien sûr de n'être pas démenti par l'expérience.

Seconde question, et la plus importante.

Comment se propose-t-on d'accorder le système des études avec l'état militaire, qui est et qui doit être le premier et le plus nombreux dans toutes les monarchies?

Le projet n'admet pas les jeunes gens au-dessous de dix ans, ni au-dessus de quinze. Prenons un terme moyen, entre douze et treize. Le jeune homme qui aura terminé son cours courra sa dix-neuvième année, et l'on peut assurer qu'une éducation soignée et surtout *classique* ne peut être achevée, c'est-à-dire, dans un autre sens, *commencée* qu'à cette époque, et même un peu plus tard.

Or, voici le grand point : les jeunes gens qui se seront consacrés dès l'âge de douze ou quinze ans à l'état militaire auront acquis des grades, dans ce même intervalle de temps, de manière que le père de famille qui aura voulu préparer à l'empereur de bons et utiles sujets, en livrant ses enfants à de longues et pénibles études, en sera puni, au pied de la lettre; et la tranquille ignorance prendra le pas sur la science, en se moquant d'elle.

Donc, tout père de famille doit, en qualité de bon père, détourner ses enfants de toute instruction classique, de peur de nuire à leur fortune et à leur considération.

Donc, tous les efforts que le gouvernement pourra faire, en Russie, pour l'instruction des classes distinguées, seront parfaitement vains, à moins qu'il ne fixe un âge avant lequel personne ne puisse être reçu dans l'état militaire, et que cet âge ne soit assez avancé

pour que tout père de famille puisse terminer en paix l'éducation littéraire de ses enfants, sans la moindre crainte de nuire à leur avancement.

Et il faut que cette époque (qui ne saurait être placée au-dessous de dix-huit ans) le soit d'une manière si invariable, que ce soit pour ainsi dire une loi fondamentale, et qu'aucune considération imaginable ne puisse y déroger.

Ce n'est pas tout. Supposons qu'un jeune homme ait de la figure, de l'adresse, un nom, du courage et de l'honneur, mais nulle disposition pour les sciences : Sa Majesté Impériale le privera-t-elle de l'honneur de la servir, parce qu'il n'entend ni la littérature ni l'algèbre? C'est sur quoi il faut encore prendre son parti d'une manière claire et décidée.

Tout homme qui connaîtra la Russie ne balancera pas à croire que cette exclusion est impossible; je crois même qu'elle serait impolitique dans tous les pays.

Mais si l'ignorant est reçu, tous seront maîtres de dire qu'*ils n'ont point de talent pour les sciences*, et tout l'édifice croulera.

Il faut donc trois choses : 1<sup>o</sup> Que nul ne puisse entrer dans l'état militaire avant ...ans;

2<sup>o</sup> Qu'à cet âge tout le monde puisse être admis;

3<sup>o</sup> Que ceux qui ont étudié dans les lycées ou les universités aient un avantage qu'on fixera comme on le jugera à propos.

Voilà les véritables difficultés. Si l'on s'étourdit sur elles, au lieu de les aborder franchement, soyez persuadé, Monsieur le comte, que les plus grands efforts n'aboutiront qu'à fatiguer le gouvernement, à contrister les pères de famille russes, et à divertir les étrangers aux dépens des entrepreneurs téméraires

qui auront ainsi compromis, d'une manière ridicule les bonnes intentions du gouvernement.

Dans une lettre qui suivra celle-ci, j'aurai l'honneur d'ajouter quelques idées sur l'éducation commune, considérée sous le rapport de la morale.

Je suis, etc.

Le comte Joseph DE MAISTRE.

---

### TROISIÈME LETTRE.

Saint-Petersbourg, 13 (23) juin 1810.

Monsieur le comte,

Il faut sans doute, dans toutes les entreprises, se garder de tendre à une perfection chimérique; mais on doit se garder également d'un excès encore plus dangereux, celui de ne pas ambitionner de toutes ses forces la perfection qui dépend de soi. Parce qu'un lycée n'est pas un couvent, il ne s'ensuit pas qu'il doive être une maison suspecte ou même visiblement corrompue, où le père de famille n'ose point envoyer ses enfants.

Tout a été dit sur le danger des nombreuses réunions de jeunes gens. Le vice est de sa nature si contagieux, qu'on doit trembler sur les conséquences de ces rassemblements, où il n'y a pas une seule mauvaise pensée qui ne se communique, pas une mauvaise action qui ne soit connue, pas un mauvais livre qui ne passe de main en main, etc.

On a bien lieu de s'étonner, en lisant le projet du

lycée, de n'y voir aucune précaution contre les inconvénients inévitables des éducations communes. La chose cependant en valait la peine. On y parle bien de l'examen des jeunes gens, mais pas du tout de celui des professeurs, qui serait le plus essentiel. Quelles qualités exigera-t-on d'eux? Quelles preuves feront-ils de mœurs et de probité? S'ils sont mariés, habiteront-ils dans les lycées avec leurs femmes, leurs filles et leurs femmes de chambre? etc., etc.

Avant la grande secousse qui a changé la face de l'Europe, il y avait dans les États catholiques six ordres religieux, chargés, en vertu de leur institut, de l'éducation de la jeunesse : les Jésuites, les Barnabites, les Bénédictins, les Oratoriens, les Scolopis (les écoles pies d'Italie, *scuole pie*), et les Joséphistes. Tous ces hommes étant dévoués à un célibat austère, non seulement les femmes n'approchaient jamais des pensionnats qui leur étaient confiés, mais tout tendait à écarter de leur jeune population toute idée dangereuse et dissipante.

Le jour, les élèves n'étaient jamais seuls. Le travail même se faisait dans une salle de réunion, sous les yeux des supérieurs; et la loi stricte du silence donnait tous les avantages de la solitude, séparés de ses inconvénients (1).

La nuit, les élèves dormaient chacun dans une chambre séparée, pour éviter toute espèce de communication; et chaque porte vitrée, ou à claire-voie, ouvrait sur un dortoir commun, éclairé aux deux extrémités. Un homme de confiance s'y promenait jusqu'à l'heure du lever, et

(1) Je relèverai ici en passant une distraction de l'auteur du plan. Au chap. VI<sup>e</sup>, il met au nombre des corrections la *clôture isolée, sans aucun moyen d'occupation*. Il n'est pas possible de se tromper plus visiblement et plus dangereusement. Le jeune homme ne doit jamais habiter seul avec son imagination; et la plus mauvaise compagnie pour lui, c'est lui-même.

veillait cette jeunesse comme on veille un malade.

Vous trouverez encore, Monsieur le comte, ces mêmes précautions dans le pensionnat tenu dans cette capitale par les RR. PP. Jésuites.

De ces écoles sortaient chaque année (pour s'en tenir aux avantages physiques) des tempéraments robustes et des santés inaltérables; car retarder un jeune homme, c'est le sauver.

Dans les pays protestants, où l'on n'avait pas le même avantage, les États en ont souffert visiblement. Les plaintes contre les universités d'Allemagne ont retenti dans toute l'Europe; mais comme chacun a ses préjugés, et que vous êtes très fort en droit, Monsieur le comte, de vous défier des miens, permettez que je vous cite sur ce point un témoin irréprochable : c'est un Allemand réformé, grand philosophe moderne, grand entrepreneur d'éducation, et grand admirateur des idées nouvelles.

« Toutes nos universités d'Allemagne, dit-il, même les  
 « meilleures, ont besoin de grandes réformes sur le cha-  
 « pitre des mœurs... Les meilleures même sont *un gouf-*  
 « *fre où se perdent sans retour l'innocence, la santé et le*  
 « *bonheur d'une foule de jeunes gens*, et d'où sortent des  
 « êtres ruinés de corps et d'âme, plus à charge qu'utiles  
 « à la société... Puissent ces pages être un préservatif  
 « pour les jeunes gens! puissent-ils lire sur la porte de  
 « nos universités l'inscription suivante : JEUNE HOMME,  
 « C'EST ICI QUE BEAUCOUP DE TES PAREILS PERDIRENT LE  
 « BONHEUR AVEC LEUR INNOCENCE (1)! »

Et en Angleterre, ce pays si bien gouverné, et conduit surtout par un esprit public tel qu'il en a peu existé dans le monde, des scélérats n'ont-ils pas poussé l'audace jus-

(1) Campe, *Recueil de voyages pour l'instruction de la jeunesse*, t. II, in-12, p. 129; 1797.

qu'à établir dans les ténèbres une société formelle *pour la corruption de la jeunesse*? Et n'a-t-elle pas dirigé ses manœuvres infernales sur ces réunions de jeunes gens, où elle faisait pénétrer les livres les plus infâmes?

A la vérité, le puissant esprit public qui règne dans ce pays a tiré parti de cet attentat en établissant une société publique *pour la conservation des mœurs et l'extirpation du vice*. L'horrible association a été découverte, dénoncée et dissoute; les tribunaux en ont pris connaissance; quelques coupables même ont été punis par la prison et par le pilori (1). Mais le complot n'a pas moins existé, et ne montre pas moins l'extrême danger de ces réunions, lorsqu'elles ne sont pas défendues par des moyens extraordinaires.

Permettez, Monsieur le comte, que je mette encore sous vos yeux deux autorités du plus grand poids.

Les fondateurs des deux fameuses universités anglaises d'Oxford et de Cambridge avaient établi comme condition nécessaire, de la part des professeurs, l'état célibataire. Dans le courant du siècle dernier, on attaqua cette institution dans la Chambre des communes, et il faut avouer qu'on avait beau jeu.

« Elle tenait uniquement à la superstition romaine, et « ne devait pas durer plus qu'elle. Le mariage est un « état honorable, permis aux ministres de l'Évangile et « même aux évêques de l'Église anglicane. La loi du « célibat aurait privé les universités anglaises de Newton « et de Whiston, s'ils avaient été mariés, etc., etc. » Enfin, il y avait mille raisons à dire; mais lorsque l'affaire fut portée à la chambre des pairs, le chancelier se

(1) Voir *l'Anti-Jacobin* du mois de novembre 1782, n<sup>o</sup> 52, p. 184, où l'on trouvera les détails de cette inconcevable entreprise, et l'analyse de l'ouvrage de M. Bowle, intitulé *Thoughts on the general election, etc.*, qui traite le même sujet.

leva, et dit : « Milords, si vous étiez capables d'adopter  
 « le bill qu'on vous propose, vous ne mériteriez pas  
 « qu'aucun Anglais dépensât un schelling pour son pays.  
 « Les fondateurs ont proposé le célibat comme condi-  
 « tion indispensable; ils avaient leurs raisons. Il fallait  
 « y penser alors. L'État accepta leurs dons : personne  
 « n'a le droit d'en changer les conditions. »

La proposition n'obtint pas une seule voix. Aussi, l'un des coryphées de l'impunité moderne s'est plaint *de ce que la discipline primitive des universités anglaises ait été adaptée à l'éducation des prêtres et des moines, et que l'administration soit encore entre les mains du clergé, classe d'hommes dont les manières ne se rapprochent pas de celles du monde actuel* (c'est grand dommage!), ET DONT LA VRAIE LUMIÈRE DE LA PHILOSOPHIE A SEULEMENT ÉBLOUI LES YEUX. (Mémoires de Gibbon, chap. v.)

Voilà pourquoi, sans doute, les Anglais, qui sont tous, sans exception, élevés dans ces universités, ont l'esprit si étroit et si peu propre aux sciences!!!

L'autre exemple n'est pas moins frappant; c'est celui de la France. Une phalange d'enragés ayant détruit tout ce qui existait, il a fallu tout reconstruire, et surtout le grand édifice de l'éducation publique. Or, en dépit de toutes les théories modernes, le bon sens et l'expérience ont ramené la loi du célibat (1). Je ne crois pas cependant que le souverain qui vient de la sanctionner ait jamais fait preuve de superstition et de vieux préjugés.

Les nations sont infaillibles lorsqu'elles sont d'accord. Pourquoi les plus illustres et les plus anciennement savantes se sont-elles accordées à confier l'éducation de la jeunesse à des célibataires? On dira : *C'est l'influence*

(1) On sait que, par un article du décret constitutif de l'Université, Napoléon astreignait les professeurs au célibat.

*sacerdotale*. Rien n'est plus faux. Car partout où les prêtres sont mariés, on leur a refusé cette même confiance. Ce n'est donc point le sacerdoce seul, c'est le célibat qui l'a déterminée; et c'est une double démonstration à laquelle il n'y a rien à répondre.

Je ne prétends pas du tout, Monsieur le comte, changer les idées d'une nation et proposer des choses impraticables; mais je pose les principes et je cite les exemples. Ce sera ensuite aux hommes d'État qui connaissent les hommes et les choses, de prendre les précautions qu'ils jugeront convenables pour approcher du but comme ils pourront et autant qu'ils pourront.

Je me borne à vous assurer que, si l'on ne prend pas les mesures les plus sérieuses pour s'assurer de la moralité des professeurs, pour exclure les mauvais livres, et pour rendre impossible dans les lycées toute communication extérieure, ces maisons ne tarderont pas à être diffamées dans l'opinion, comme des écoles de corruption et de mauvaises mœurs.

Je crois devoir ajouter ici quelques réflexions, qui ont échappé à ma plume dans les lettres précédentes, sur les châtimens et les récompenses.

Le plan propose des prix et des récompenses *chaque quatre mois*, pour les élèves qui se seront le plus distingués. C'est trop, sans le moindre doute. *Les prix n'ont point de prix*, s'ils ne sont pas attendus. Qu'on en donne donc davantage, si l'on veut, mais qu'on ne les donne qu'à la fin de l'année, en public, avec une très grande modération quant au nombre; car si chacun a le sien, ce ne sera plus qu'une farce ridicule.

Qu'il y ait, après les examens, une cérémonie où le public soit admis, et que les prix soient distribués par la main d'un grand personnage de l'État. Qu'on

y lise publiquement la liste des élèves, dans l'ordre où ils ont été avancés d'une classe à l'autre. Voilà tout à la fois la récompense et le châtement le plus juste et le plus naturel. Chacun s'entend nommer ; les parents l'entendent de même. La justice est faite.

Dans la plupart des grandes villes de France, les premiers de chaque classe étaient présentés solennellement, à la fin du cours annuel, aux premières dignités du lieu. On les conduisait chez le gouverneur de la province, chez le premier président, etc. Rien, ce me semble, ne s'opposerait ici à l'adoption d'un pareil usage.

On pourrait encore tirer grand parti des *croix* qui étaient en usage parmi nous. La Russie attache un grand prix aux décorations extérieures : ce sentiment est naturel et raisonnable ; on peut en tirer grand parti.

Qu'il y ait, par exemple, deux ou trois *croix*, et qu'on les accorde chaque quinze jours, ou chaque mois, aux trois élèves qui se seront distingués durant cet intervalle par une conduite plus régulière, une étude plus assidue et des compositions plus marquantes. A la fin du terme, elles seront toutes déposées sur la table du professeur pour un nouveau concours. Ceux qui ont vu cette institution se rappellent encore les palpitations qui précédaient chaque distribution.

On donnerait à ces *croix* une forme nationale, comme celle de la croix de Sainte-Anne ou de Saint-Wladimir ; elles seront de simple métal (or ou argent), pour éviter toute équivoque, et porteront la devise *Lycée impérial* ou toute autre. Le jeune homme qui en serait décoré ne la porterait pas seulement dans la maison d'institution, mais chez ses parents, lorsqu'il aurait la permission de les voir ; et en public même, si

quelque fête ou spectacle solennel les y appelait.

A la fin du cours, les trois premiers nommés dans la liste et honorés du prix conserveraient cette distinction jusqu'au renouvellement du cours suivant.

Je suis fort trompé si ces décorations ne produisent pas de grands efforts et de grands succès.

Je désire de tout mon cœur, Monsieur le comte, que ces réflexions soient de votre goût. Je vous les présente sans prétention, bien persuadé que les circonstances s'opposent aux meilleures vues, et que l'homme d'État doit transiger avec elles. La proposition est à moi, mais le choix est à vous : il me suffit de n'avoir rien proposé d'idéal, et d'avoir constamment marché appuyé sur l'expérience et le consentement universel des nations.

Je suis, etc.

Le comte Joseph DE MAISTRÉ.

---

#### QUATRIÈME LETTRE.

26 juin 1810.

Monsieur le comte,

Une de ces bizarreries qui distinguent le dix-huitième siècle ayant fixé en Russie un ordre fameux, exclu des pays catholiques, où il était particulièrement dévoué à l'éducation de la jeunesse, je croirais n'avoir rempli qu'à demi la tâche que je me suis imposée, si, dans une suite de lettres où j'ai eu l'honneur de vous en-

tretenir de l'éducation publique, je n'en consacrais pas une ou deux à vous parler des Jésuites.

On peut dire de cet ordre, en ne se rapportant qu'à votre pays : *Beaucoup en ont parlé, mais peu l'ont bien connu*. Quoique je fasse profession de lui être fort attaché, il me semble cependant que je puis éviter l'ombre même de la crainte d'être trompé par mon attachement, et suspect à votre sagacité; car il y a un moyen infailible de juger un ordre comme un particulier : *c'est de remarquer par qui il est aimé et par qui il est haï*; et ce moyen est celui dont je vais me servir.

En observant ici que cet ordre peut s'honorer de dix-sept approbations du saint-siège et de celle d'un concile général, je ne ferais peut-être pas autant d'effet que si j'écrivais dans un pays catholique. Partout, cependant, une telle approbation vaut quelque chose; mais je veux particulièrement chercher des témoignages qui ne puissent être suspects d'aucune manière.

Le siècle qui vient de finir a proclamé Bacon le *restaurateur des sciences*, mais lui-même accordait expressément ce titre à l'ordre des Jésuites. C'est lui qui a dit : « L'éducation de la jeunesse, cette noble partie de la « discipline antique, a été ranimée de nos jours et comme « rappelée de l'exil par les Jésuites, dont l'habileté et « les talents sont tels, qu'en pensant à eux je me ressou- « viens de ce qui fut dit jadis au Persan Pharnabaze « par le roi grec Agésilas : *Étant ce que vous êtes, que « n'êtes-vous des nôtres!* »

Il ajoute : « Pour arriver à un bon système d'éduca- « tion, le chemin serait court; il suffit de dire : *Consultez « les écoles des Jésuites*, jamais on n'a inventé rien de « mieux (1). »

(1) *Quæ nobilissima pars prisæ disciplinæ revocata est aliquatenus,*

Grotius, autre protestant fameux, dit que « les Jésuites exerçaient une grande puissance sur l'opinion, à cause de la sainteté de leur vie, et du parfait désintéressement avec lequel ils instruisaient la jeunesse dans les sciences et dans la religion (1). »

Henri IV, à peine monté sur le trône, se hâta de les rétablir, et choisit une direction parmi eux.

Richelieu a écrit, dans son testament, qu'*il ne connaissait rien de plus parfait que l'institut de cette Société, et que tous les souverains pourraient en faire leur étude et leur instruction.*

Descartes, élevé par eux, n'en parlait jamais qu'avec estime (2).

On sait de quelle confiance les honora Louis XIV, et quel rôle ils jouèrent dans ce siècle fameux. Le duc de Saint-Simon, ennemi personnel des Jésuites, avoue cependant, dans le chapitre qu'il a fait sur eux dans ses Mémoires, qu'*ils avaient un extrême talent pour former les jeunes gens à la probité et à l'amour des sciences.*

Or, tout est contenu dans ces deux points; car lorsque l'homme est honnête et savant, que lui manque-t-il?

Le grand Condé fit profession toute sa vie d'une sincère amitié pour eux, et il leur fit en mourant le présent le plus honorable : il leur légua *son cœur et son fils* (3).

*quasi postliminio, in Jesuitarum collegiis, quorum quum intueor industriam solertiamque tam in doctrina exolenda quam in moribus efformandis, illud occurrit Agesilai de Pharnabazo : « Talis quum sis, utinam noster esses!... »*

*Ad pædagogiam quod attinet brevissimum feret dictu, « Consule scholas Jesuitarum, » nihil enim quod in usu venit his melius. (Baco., de Augm. scient., lib. I, vers. init., et lib. VI, id )*

(1) Grotii Ann. belg., p. 194, cité dans le livre allemand intitulé *Der Triumph aer Philosophie im achtzehntem jahrkundert; Germantown*, in-8°, t. 1<sup>er</sup>, p. 412.

(2) V. Malebranche, *Rech. de la vérité*, liv. III, c. 6, n° 4.

(3) V. l'oraison funèbre de ce prince par le P. Bourdaloue.

Frédéric II est encore un témoin irréprochable sur cet article. En sa qualité de philosophe et d'ennemi déclaré du christianisme, il ne dédaigna pas de faire *chorus* avec la secte, et il écrivait à Voltaire, au moment de la suppression des Jésuites : *Nous venons de remporter un grand avantage* (1).

Mais lorsqu'il fut question de les détruire dans ses propres États, alors le souverain éclipsa le philosophe. Il ne dit plus, *Nous*; il écrivait au contraire : *Je ne connais pas de meilleurs prêtres*. Il disait à ce même Voltaire : *Réconciliez-vous avec un ordre qui a porté, et qui, le siècle passé, a fourni à la France des hommes du plus grand génie*. — Il ajoutait : *Ganganelli me laisse nos chers Jésuites. J'en conserverai la précieuse graine, pour en fournir à ceux qui voudraient cultiver chez eux cette plante si rare* (2).

Enfin, il fallut lui faire, de Paris, une violence formelle pour obtenir de lui qu'il publiât la bulle de suppression dans ses États.

Catherine II, esprit élevé et plein d'idées souveraines, suivit cet exemple et le surpassa.

Paul I<sup>er</sup>, que personne n'accusera de n'avoir pas connu ses droits, persista dans les mêmes vues, sans que jamais les suggestions les plus habiles aient pu lui donner de l'ombrage contre les Jésuites.

*Les Jésuites*, dit le général Dumouriez, *avaient le grand art d'élever l'âme de leurs disciples par l'amour-propre, et d'inspirer le courage, le désintéressement et le sacrifice de soi-même* (3). Ce n'est pas peu, comme on voit.

(1) Le roi de Prusse à Voltaire; Œuvres de ce dernier, t. LXXXVI, édit. de Kehl, p. 248.

(2) Le roi de Prusse à Voltaire; Œuvres de ce dernier, t. LXXXVI, 18 novembre 1777, p. 286.

(3) Mémoires du général Dumouriez; Hambourg, 1795, t. I, p. 15. Cet

Mais rien n'est aussi curieux que le témoignage de Lalande. Il ne tarissait pas sur l'éloge des Jésuites ; il reprochait à leurs ennemis *d'avoir détruit une société qui présentait la plus étonnante réunion qu'on ait jamais vue des sciences et de la vertu*. Il ajoute : *Carvalho (Pombal) et Choiseul ont détruit le plus bel ouvrage des hommes, dont aucun établissement sublunaire n'approchera jamais, l'objet éternel de mon admiration, de ma reconnaissance et de mes regrets*. Il finit par dire qu'il avait eu jadis l'envie d'entrer dans cet ordre, et qu'il regrettait toujours de n'avoir pas suivi une vocation qu'il devait à l'innocence et au goût de l'étude (1).

Si l'on ajoute à ces témoignages si désintéressés celui de tant d'hommes éminents en sainteté et en science, tels que saint François de Sales, Fénelon, etc., etc., qui ont particulièrement aimé et chéri cet ordre ; si l'on se rappelle que le clergé de France, assemblé en 1762, disait au roi Louis XV : *Sire, défendez les Jésuites comme vous défendriez l'Église catholique!* il semble que rien ne manque à cette société pour lui concilier l'estime et la confiance d'un gouvernement étranger même à cette Église.

On peut cependant ajouter à cette recommandation en citant ceux qui ont honoré les Jésuites de leur haine ; car l'on ne trouvera pas un ennemi de l'Église et de l'État, un seul révolutionnaire, un seul illuminé, en un mot un seul ennemi du système européen, qui ne le soit aussi de ces religieux.

homme, alors plein d'idées philosophiques et révolutionnaires, ajoute à l'éloge que lui arrache la vérité ces mots, *par l'amour-propre*. Il faut bien lui passer cette petite consolation.

(1) Voyez la lettre de Lalande, dans le *Journal des Débats*, 15 pluviôse an VIII (3 février 1799), et le livre cité à la page 334 : *Der Triumph*, etc., t. I, p. 460.

Ces témoignages, de la part d'un homme qui s'était déclaré *officiellement* chef des athées, sont ce qu'on peut imaginer de plus curieux.

Calvin écrivait à son ami de Bèze, il y a trois siècles : *Quant aux Jésuites, qui s'opposent particulièrement à nous, il faut les tuer; ou si cela ne peut se faire commodément, il faut les chasser, ou au moins les accabler à force de mensonges et de calomnies.*

Dès lors, rien n'a changé. L'un des plus fameux disciples de Calvin, d'autant plus dangereux qu'il était masqué, disait, dans le siècle suivant :

« *Il n'y a rien de plus essentiel que de ruiner le crédit des Jésuites; en les ruinant on ruine Rome, et si Rome est perdue, la religion se réforme d'elle-même (1).* »

Et, de nos jours, Rabaud de Saint-Étienne, ministre protestant, et l'un des membres les plus fanatiques de l'assemblée qui a bouleversé la France et ensuite le monde, a rendu, sur cet article, un témoignage non moins curieux. En parcourant les causes qui amenèrent et facilitèrent cette funeste révolution, il compte parmi les plus décisives la destruction des Jésuites. Il dit : *Les ennemis les plus violents et les plus habiles de la liberté d'écrire, les Jésuites, avaient disparu, et personne depuis n'osa déployer le même despotisme et la même persévérance (2).*

Tous les observateurs, au reste, demeurent d'accord que la révolution de l'Europe, qu'on appelle encore *révolution française*, était impossible sans la destruction préliminaire des Jésuites.

Cet éloge est grand sans doute, et cependant on peut y ajouter encore, puisque l'auteur protestant d'une histoire ecclésiastique, écrite de nos jours, avec tous les préjugés de sa secte, avoue expressément que, *si les*

(1) Lettre de Fra Paolo Sarpi (qu'on a si justement nommé *catholique en gros et protestant en détail*), du 5 juillet 1619, citée dans sa vie écrite par le Courrayer, et placée à la tête de la traduction du concile de Trente.

(2) *Précis historique de la Révolution française*, in-12, 1792; liv. 1, d. 17.

*Jésuites avaient existé avant l'époque de la Réforme, jamais le protestantisme n'aurait pu s'établir, et que, s'ils n'avaient paru, cette révolution serait devenue universelle (1).*

Tout homme d'État, qui réfléchira attentivement sur ces témoignages choisis entre mille, sera convaincu que les novateurs qui travaillent presque à visage découvert pour renverser ce qui reste d'ordre et de bonheur en Europe n'ont pas d'ennemis plus courageux, plus intelligents et plus précieux pour l'État que les Jésuites, et que, pour mettre un frein aux opinions qui ont ébranlé le monde, il n'a pas de meilleur moyen que de confier l'éducation de la jeunesse à cette société (2).

Les révolutionnaires le sentent bien; aussi, pour se débarrasser de ces ennemis incommodes, ils s'y sont pris d'une manière qui n'a que trop souvent réussi. Ils ont tâché de les rendre suspects aux souverains, en les accusant de *se mêler des affaires politiques*.

Il est extrêmement important, Monsieur le comte, d'écartier ce piège, qui est tout à la fois *très fin et très fort*; j'aurai l'honneur de vous présenter à cet égard deux réponses également péremptoires.

1<sup>o</sup> J'emprunte la première de Frédéric II; car, dans la crainte d'avoir l'air de céder à des préjugés d'affection

(1) Wære der orden der Jesuiten nicht gewesen, so würde die Kirchen-Reformation... keiner Widerstand mehr gefunden haben. Hingegen, wære er auch schon for der Reformation gewesen, so würde wohl keine Reformation erfolgt. (*Allgemeine Geschichte der christlichen Kirche* : von d. Heinr. Phil. cour. Henke, Professor der Theol. zu Helmstadt; Braunschweig, 1794, t. II, dritter Theil, p. 69.)

(2) M. de Maistre écrivait en 1810. Il pourrait aujourd'hui beaucoup ajouter à ces témoignages *inverses* en faveur des Jésuites. On comprend que les noms, les œuvres et les qualités des ennemis des Jésuites qui ont paru depuis quarante ans n'affaibliraient sa thèse ni dans son esprit, ni dans l'esprit d'aucun homme sérieux et de bonne foi.

ou d'éducation, je tâche toujours de chercher mes autorités parmi des hommes au-dessus de tout soupçon, comme ayant été agités par des préjugés diamétralement contraires.

*Je sais bien*, disait donc ce fameux personnage, auquel il n'a manqué que d'avoir été élevé et dirigé par ces mêmes hommes, *je sais bien qu'ils ont cabalé et qu'ils se sont mêlés d'affaires; mais c'est la faute du gouvernement. Pourquoi l'a-t-il souffert? Je ne m'en prends pas au père le Tellier, mais à Louis XIV (1).*

Cette observation seule est péremptoire. S'il plaisait à un souverain de faire gouverner son royaume par les officiers de sa garde, il serait bien le maître. Les officiers seraient sans doute tenus d'obéir; et s'il leur arrivait de se laisser séduire par l'exercice de la puissance et d'en abuser quelquefois, il leur arriverait ce qui est arrivé, ce qui arrive et ce qui arrivera à tous les hommes. Faudrait-il dire ensuite : *Les officiers de la garde ont cabalé, ils se sont mêlés d'affaires; il faut supprimer la garde?* Rien ne serait plus extravagant; car il faudrait prouver d'abord que d'autres auraient mieux fait, ce qui ne serait pas aisé, et ensuite on devrait dire comme Frédéric II : *C'est la faute du gouvernement. Pourquoi l'a-t-il souffert? Je ne m'en prends point aux officiers de la garde, mais au souverain.*

Les Jésuites sont engagés par leurs vœux à élever gratuitement la jeunesse dans la religion et dans les sciences, et à civiliser les nations sauvages, sous le bon plaisir des deux puissances temporelle et spirituelle. Cette tâche est assez noble, et ils sont assez occupés dans ce monde. S'il plaît aux souverains de les tirer de leur solitude à

(1) Frédéric II à Voltaire, dans la lettre citée plus haut, du 18 novembre, *Œuvres de Voltaire*, t. LXXX, p. 288.

certaines époques et de les consulter sur quelques objets, encore une fois les rois sont les maîtres, et les Jésuites doivent répondre de leur mieux à cette confiance, comme tous autres sujets qui seraient dans le même cas.

Les souverains pensent-ils, au contraire, qu'il y ait du danger à se servir, dans aucune occasion, du ministère et des connaissances de ces hommes habiles (ce qui serait encore assez difficile à prouver), il n'y a qu'à les laisser chez eux, à leurs fonctions ordinaires.

Voilà à quoi se réduit ce grand épouvantail des *Jésuites mêlés dans les affaires*.

Mais il y a une autre observation à faire, que vous trouverez peut-être, Monsieur le comte, encore plus importante et plus décisive que la précédente.

2<sup>o</sup> Deux sectes n'ont cessé d'agiter l'Europe depuis le seizième siècle : *les calvinistes, et leurs cousins les jansénistes* (1), et les Jésuites leur ont résisté avec une force et une persévérance qui tiennent du prodige. Ces sectaires, toujours intrigant dans l'État et se mêlant à l'État pour le renverser, s'appelaient eux-mêmes *l'État*, et faisaient croire à l'État, ensorcelé par leurs manœuvres, qu'on l'attaquait en les attaquant. Je n'en veux pas d'autre preuve que le témoignage de ce même duc de Saint-Simon que j'ai cité plus haut, car j'aime toujours choisir mes témoignages parmi les ennemis les plus déclarés de la société.

Après l'éloge qu'il en fait très justement, et que j'ai cité, il ajoute qu'*ils se montraient trop passionnés contre les calvinistes et les jansénistes*. (Mémoires du duc de Saint-Simon, *ibid.*)

(1) Les raisonneurs de jansénistes,  
Et leurs cousins les calvinistes, etc.

C'est reprocher au chien son aversion pour le loup. Ce n'est pas parce que les rois de France ont *trop cru* les Jésuites, c'est parce qu'ils ne les ont pas *assez crus*, qu'ils ont perdu *le plus beau royaume après celui du ciel* (1). La destruction de cet ordre a livré l'ancienne France aux bêtes féroces qui l'ont dévorée. Fidèle à la maxime que j'ai adoptée de citer toujours le moins possible ce qu'on appelle aujourd'hui *les dévots*, c'est-à-dire tous les hommes sages, religieux et sujets fidèles, c'est encore Voltaire que j'appelle en témoignage sur ce point. La conscience est une espèce de torture qui extorque la vérité aux malfaiteurs. Vous ne serez pas fâché, Monsieur le comte, que je vous fasse lire les vers qui lui échappèrent à l'époque de la destruction des Jésuites. Les voici :

Les renards et les loups furent longtemps en guerre;  
 Nos moutons respiraient : nos bergers diligents  
 Ont chassé par arrêt les renards de nos champs.

Les loups vont désoler la terre.  
 Nos bergers semblent, entre nous,  
 Un peu d'accord avec les loups (2).

De la part d'un homme tel que Voltaire, c'est une injure modeste que celle de *renards*, et les Jésuites doivent remercier. Cette politesse, au reste, lui fait dire une absurdité palpable; car qui a jamais entendu dire que les renards se battent avec les loups, ou qu'ils dévorent les moutons? Il aurait dit sans doute les *lions* ou les *tigres* au lieu de *renards*, si sa conscience ne l'avait pas forcé de s'avouer à lui-même que l'État n'avait rien à craindre

(1) *Si quando te Deus ad suum regnum, quod solum tuo melius est, vocaverit, etc.* (Grotius, dans l'épître dédicatoire de son *Traité du droit de la guerre et de paix*, au roi de France Louis XIII.)

(2) *Œuvres de Voltaire*, t. cité, n° 166, p. 150.

des Jésuites, et que tout le danger venait de leurs ennemis.

Maintenant que les prétendus *bergers*, c'est-à-dire les parlements gangrenés de philosophisme et de jansénisme, en s'entendant avec les *loups*, c'est-à-dire avec les jansénistes et leurs cousins, ont fait le beau chef-d'œuvre que nous contemplons depuis vingt ans, tous les gens sensés doivent savoir à quoi s'en tenir.

Voilà, Monsieur le comte, comment les Jésuites *se sont mêlés de la politique*. C'est en criant aux souverains, d'une voix infatigable, et pendant trois siècles : *Voilà le monstre ! prenez garde à vous ! Point de milieu ! Il vous tuera, si vous ne le tuez ou si vous ne l'enchaînez.*

Et ne croyez pas même, Monsieur le comte, à cette persécution furieuse, exercée par les Jésuites contre leurs ennemis, sur la fin du règne de Louis XIV : à qui pourrions-nous croire sur ce point plus qu'à madame de Maintenon ? Elle écrivait cependant au cardinal de Noailles, le 17 février 1701 : « Jamais les Jésuites n'ont été plus faibles qu'ils ne le sont. Le père de la Chaise n'ose parler ; leurs meilleurs amis en ont pitié ; ils n'ont de pouvoir que dans leur collège... Le bonhomme (le père de la Chaise), encore un coup, n'a aucun crédit (1). »

Rien ne me serait plus aisé que de vous faire voir, l'histoire à la main, que les Jansénistes influèrent bien plus que leurs adversaires dans les affaires publiques, et que plus d'une fois les gens sages eurent lieu de s'étonner de la douceur du gouvernement contre des sectaires aussi hardis et aussi obstinés.

Pour se former une idée nette du système que les Jésuites n'ont cessé de combattre, il faut considérer avant tout le calvinisme, car c'est de là que tout part. Laissons

(1) V. l'*Histoire de Fénelon*, par M. de Bausset, t. III, liv. VI, p. 20.

là Bellarmin, Bossuet et leurs adhérents; commençons par le ministre anglican Jean Jortin, homme très distingué parmi les théologiens anglais :

« *Le calvinisme, dit-il, est un système religieux qui présente des créatures humaines sans liberté, des dogmes sans raison, une foi sans motifs, et un Dieu sans miséricorde (1).* »

A la suite de cette définition, qui ne pèche pas par l'obscurité, je vous citerai Voltaire (car c'est toujours mon héros) : « *Le calvinisme, dit-il, devait nécessairement enfanter des guerres civiles, et ébranler les fondements des États... Il fallait qu'un des deux partis pérît par l'autre... Partout où l'école du calvinisme dominera, les gouvernements seront renversés (2).* »

Je vous citerai un ministre genevois, qui écrivait en 1797, sous le voile de l'anonyme (néanmoins assez transparent) : « *Oui, ce sont les réformateurs qui, en sonnant le tocsin sur le pape et sur Rome..., et en tournant les esprits des hommes vers la discussion des dogmes religieux, les ont préparés à discuter les principes de la souveraineté, et ont sapé, de la même main, le trône et l'autel (3).* »

Je vous citerai de très estimables journalistes anglais qui écrivaient, il n'y a que sept ans : « *Le calvinisme est ce qu'on peut imaginer de plus absurde et de plus impie... Les dogmes de Calvin, envisagés dans leur vrai point de vue, présentent une masse si révoltante d'impiétés, de blasphèmes, de contradictions et de cruautés qu'ils ne peuvent manquer d'inspirer l'horreur et le mépris à tout homme qui*

(1) *A religious system consisting of human creatures without liberty, doctrines without sense, faith without reason, and a God without mercy,* (Jortin dans *l'Anti-Jacobin*, juillet 1803, n° 61, p. 231. Ce ministre écrivait vers le milieu du siècle dernier.)

(2) *Siècle de Louis XIV*, chap. xxxiii, et *Siècle de Louis XV*.

(3) *De la nécessité d'un culte religieux*, par M. \*\*\* (de Genève), in-8°, 1797. Conclusion.

*a conservé quelques sentiments de respect pour l'Être suprême, quelque mouvement de bienveillance pour ses semblables, quelques lueurs de raison et de sens commun (1). »*

Je vous citerai un professeur de théologie anglican. qui disait, dans un sermon prêché en 1795 devant l'Université de Cambridge :

*« Je crains fort que les Etats protestants n'aient sur cet article plus de reproches à se faire qu'ils ne le croient peut-être; car toutes les productions impies et la plupart des immorales, qui ont servi si puissamment à produire l'apostasie de nos jours, ont été composées et imprimées dans des pays protestants (2). »*

Et je finirai par le détestable Condorcet, qui n'a pas fait difficulté d'avouer que le calvinisme ne fut en quelque sorte que la préface de la révolution politique, et que les peuples, éclairés sur les usurpations des papes, devaient bientôt chercher à l'être sur les usurpations des rois (3).

Après des citations aussi décisives et toutes demandées à nos ennemis, il me sera bien permis de vous faire entendre la voix du plus grand de nos théologiens, de l'homme du monde, peut-être, qui a su le plus de choses, le P. Pétau :

*« Le caractère distinctif, dit-il, de cette secte, née pour la ruine des rois et des États, est de haïr toute espèce de souveraineté (4). »*

Vous croirez peut-être, Monsieur le comte, que je sors

(1) *Anti-Jacobin Review and Magazine*. Mai 1803, n° 59, p. 4 et 18.

(2) *A sermon preached before the University of Cambridge, on the 3th of mai 1795, by John Mainwaring, profess. in divin.* (Dans le *Critic Review*, août 1795, p. 400.)

(3) Condorcet, *Esquisse d'un tableau des progrès de l'esprit humain*, in-8, p. 211.

(4) *Dion. Petavii Dogm. theol.*, in-fol., Anvers, 1700; t. IV, *Hierarchia*, p. 2.

de mon sujet, et qu'il ne s'agit nullement de juger cette secte; mais je puis avoir l'honneur de vous assurer qu'au contraire il s'agit très fort de cela, et même qu'*il ne s'agit que de cela.*

Le calvinisme, fils aîné de l'orgueil, a déclaré la guerre à toute souveraineté, et toutes les sectes sont filles du calvinisme. La plus dangereuse est le jansénisme, parce qu'elle se couvre du masque catholique. Les autres sont des ennemis déclarés qui montent à l'assaut ouvertement; celle-là est une partie de la garnison révoltée qui nous poignarde par derrière, tandis que nous combattons bravement sur le rempart. Mais, enfin, toutes sont sœurs, et toutes ont le même père. Il n'y a donc plus qu'une secte composée de toutes les autres, amalgamées et fondues dans le calvinisme, car les différences de dogmes ont disparu. Toutes n'ont qu'un dogme, *c'est de n'avoir plus de dogmes.* Il n'y a rien de si connu que la réponse de Bayle au cardinal de Polignac : *Je suis protestant dans la force du terme, car je proteste contre toutes les vérités.* Voilà le dogme qui est devenu universel. Il fallait seulement ajouter : *Et contre toute autorité.* L'illumination d'Allemagne n'est pas autre chose que le *calvinisme conséquent*, c'est-à-dire débarrassé des dogmes qu'il avait conservés par caprice. En un mot, *il n'y a qu'une secte.* C'est ce qu'aucun homme d'État ne doit ignorer ni oublier. Cette secte, qui est tout à la fois une et plusieurs, environne la Russie, ou, pour mieux dire, la pénètre de toute part, et l'attaque jusque dans ses racines les plus profondes. Elle n'a pas besoin, comme dans le seizième siècle, de monter en chaire, de lever des armées, et d'ameuter publiquement les peuples. Ses moyens de nos jours sont plus adroits : *elle réserve le bruit pour la fin.* Il ne lui faut aujourd'hui que l'oreille des enfants de tout âge et la patience des souverains. Elle a donc tout

ce qu'elle désire. Déjà même elle a attaqué votre clergé, et le mal est plus grand peut-être qu'on ne le croit.

Dans un danger aussi pressant, rien n'est plus utile aux intérêts de Sa Majesté Impériale qu'une société d'hommes essentiellement ennemie de celle dont la Russie a tout à craindre, surtout dans l'éducation de la jeunesse. Je ne crois pas même qu'il fût possible de lui substituer avec avantage aucun autre préservatif; car nulle association, et surtout nulle association cachée, ne peut être facilement combattue que par une autre. Cette société est le chien de garde qu'il faut bien vous garder de congédier. Si vous ne voulez pas lui permettre de mordre les voleurs, c'est votre affaire; mais laissez-le rôder au moins autour de la maison, et vous éveiller lorsqu'il sera nécessaire, avant que vos portes soient crochetées, ou qu'on entre chez vous par les fenêtres.

Quel aveuglement, Monsieur le comte! quelle inconséquence de l'esprit humain! Depuis trois siècles, il existe une société principalement dévouée à l'instruction de la jeunesse; qui délivre l'État d'un poids épouvantable en lui épargnant les frais de l'éducation publique; qui offre la science à la jeunesse et ses travaux aux gouvernements, sans autre prix que la satisfaction d'avoir rempli ses devoirs; qui crie sans cesse aux peuples, mais surtout à cette jeunesse, si précieuse pour l'État :

*La souveraineté ne vient point du peuple; ou si elle en vient primitivement, dès qu'il l'a cédée, il n'a plus droit de la reprendre (1). Dieu lui-même en est l'auteur, et c'est à lui qu'on obéit dans la personne du souverain. Pour nulle raison on ne peut le juger, et pour nulle raison on ne peut*

(1) Suarez (Jésuite fameux, en qui on entend toute l'école, comme l'a dit Bossuet), *De leg.*, lib. III; *De lege humana et civili*, cap. IV, § 6. et *in defensione fidei catholicæ adversus anglicanæ sectæ errores*, lib. II, cap. 3.

*lui désobéir, sauf le crime; et s'il commande un crime, il faut se laisser tuer; mais la personne du souverain est sacrée, et rien ne peut excuser une révolte.*

Il serait inutile de parler de la religion. La société de Jésus tient sans doute avec ardeur à la sienne, qui est presque la vôtre pour le dogme; mais jamais on n'a accusé ni même soupçonné les Jésuites de la plus légère indiscretion contre les lois du pays, qu'ils vénèrent comme ils le doivent. Et l'on se défie de cette société, et l'on a peur qu'elle se mêle de la politique!

D'un autre côté, et depuis le même temps, il existe une société toute contraire, qui, par la bouche même de ses premiers patriarches et de ses membres les plus distingués, crie aussi sans relâche :

« De quelque manière que le prince soit revêtu de son  
« autorité, il la tient toujours *uniquement du peuple*, et  
« le peuple ne dépend *jamais* d'aucun homme mortel  
« qu'en vertu de son consentement (1).

« Tout pouvoir réside essentiellement dans le peuple ;  
« et si le talent ou la science de quelques hommes ont  
« pu l'engager à leur confier un certain pouvoir *à temps*,  
« c'est au peuple qu'ils doivent rendre compte de l'exer-  
« cice de ce pouvoir (2).

« Il n'y a et il ne peut y avoir aucune loi fondamen-  
« tale obligatoire pour le corps du peuple, pas même  
« le contrat social : il a droit de les abroger toutes; et  
« si même il veut se faire du mal, personne n'a droit  
« de l'en empêcher (3).

« Le peuple étant donc souverain, les gouvernants ne

(1) Noodt, *Du pouvoir des souverains*, dans le recueil de diverses pièces importantes traduites ou publiées par J. Barbeyrac (réfugié), t. I, p. 41.

(2) *Memoirs of the life of William Jones* (auteur du texte cité), by lord Trignmouth; London, 1806, in-4°. p. 200.

(3) Rousseau, *Contrat social*, liv. II. chap. 1, etc.

« sont que ses magistrats, et il peut changer le gouvernement quand il veut, et parce qu'il veut (1).

« On peut donc excuser jusqu'à un certain point ceux qui firent le procès à Charles I<sup>er</sup>, et qui l'envoyèrent à l'échafaud (2).

« Les princes sont communément les plus grands fous et les plus fieffés coquins de la terre. On ne saurait en attendre rien de bon. *Ils ne sont dans ce monde que les bourreaux de Dieu, qui s'en sert pour nous châtier.* Puisqu'on punit les voleurs par la prison, les meurtriers par l'épée, les hérétiques par le feu, pourquoi n'emploierions-nous pas les mêmes armées contre les apôtres de la corruption... contre ces pustules de la Sodome romaine? Pourquoi ne tremperions-nous pas nos mains dans leur sang?... Il n'y a plus d'autre remède à employer que d'attaquer par la force l'Empereur, les rois et les princes (3).

« Être prince, et n'être pas un brigand, est une chose presque impossible (4).

« Le meilleur gouvernement, le seul solide, est le républicain. *Celui qui n'est pas représentatif n'est qu'une tyrannie* (5).

« Cette doctrine politique est celle de tous nos docteurs (6).

(1) Condorcet, esquisse citée, p. 243.

(2) *A Letter to a Nobleman containing considerations on the laws relatives to dissenters, etc.*, by à Layman; London, Cadell, 1790, in-8°. N. B. L'auteur est un homme d'État qui avait rempli de grandes places. (*London Review*, juin 1790.)

(3) Luther, *Opp. lat.* in-fol.; t. II, fol. 181, 182, 69.

(4) *Principem esse, et non esse latronem, vix est possibile.* Proverbe du même Luther. Voy. *le Triomphe de la philosophie etc.*, t. I<sup>er</sup>, p. 52.

(5) Kant, *Essai philosophique sur un projet de paix perpétuelle*, cité par Masson (*Mém. secrets sur la Russie*, t. III, p. 356).

(6) Il faut avouer que la plupart des auteurs de la religion réformée qui ont fait en Allemagne des systèmes de la science politique, ont suivi les

« Quant à la religion, c'est une question d'abord de  
 « savoir s'il existe véritablement un auteur de tout ce que  
 « nous voyons (1).

« L'ordre qui se montre dans l'univers, ou qu'on croit  
 « y apercevoir, ne prouve point qu'il y ait un Dieu; il en  
 « est de même du consentement de tous les hommes,  
 « car rien de ce qui est hors de nous n'est certain (2).

« En tout cas, il n'y a pas moyen de prouver par la  
 « raison qu'il n'y ait qu'un Dieu. L'unité de dessein ne  
 « prouve rien, car elle pourrait fort bien être l'ouvrage  
 « de PLUSIEURS DIEUX QUI SERAIENT D'ACCORD (3).

« D'ailleurs, cette unité prouverait tout au plus qu'il  
 « n'y a qu'un Dieu dans le monde que nous voyons,  
 « mais nullement qu'il n'y a pas d'autres mondes qui  
 « ont aussi chacun leur Dieu (4).

« Toutes les Églises se sont trompées, même dans la  
 « morale, même dans le dogme; ainsi l'on n'est obligé  
 « d'en croire aucune; ainsi il n'y a d'autre règle que la  
 « parole de Dieu (5).

« Mais cette parole, chacun l'interprète suivant sa  
 « conscience; car chacun a droit, PAR LA LOI DE NATURE,  
 « de décider par lui-même quel parti est le plus sûr dans  
 « une chose aussi sérieuse... Si le souverain entreprend

principes de Buchanan, de Junius Brutus et de leurs semblables. (Leibnitz, *Pensées*, t. II, 431.)

(1) Discours de Kant à M. Karamsin. V. les voyages de ce dernier.

(2) C'est un des principaux dogmes de Kant.

(3) Discours qui a remporté le prix de l'Académie de Leyde sur la question de savoir si l'on peut prouver par la raison qu'il y a un Dieu, et non plusieurs? par M. Wyttembach, Suisse réformé, professeur à Amsterdam; Luxembourg, 1780, I vol. in-8°. N. B. Le prix accordé à ce mémoire est extrêmement remarquable.

(4). Wyttembach, *ibid.* *Nihil aliud efficitur, nisi hunc mundum ab unico pendere et effectum esse Deo, non illud etiam non posse plures esse deos quorum quisque suum mundum habeat.*

(5) *Confession de foi de l'Église anglicane*, imprimée partout.

« de contraindre ou de gêner ses sujets sur ce point, ils  
 « ont droit de lui résister les armes à la main, comme ils  
 « auraient celui de défendre leur vie, leurs biens et leurs  
 « libertés, contre un tyran (1).

« Ce n'est pas qu'il ne soit utile d'avoir des confessions  
 « de foi, pour le repos et la tranquillité publique, et  
 « pour maintenir la paix extérieure; mais, dans le fond,  
 « ce ne sont point des professions de foi proprement  
 « dites; car toute profession de foi n'est bonne que pour  
 « le moment où on l'écrit (*suis temporis symbolum*), et  
 « chaque article de foi peut être changé suivant le temps  
 « et les circonstances (2). »

Et l'on n'a pas la moindre peur de ces dogmes, Monsieur le comte! et l'on ne se défie nullement de ceux qui les professent! et l'on ne soupçonne pas seulement qu'ils puissent *se mêler de politique!* et on leur confie sans balancer l'éducation de la jeunesse, c'est-à-dire la plus importante fonction de l'État, et l'espérance de la patrie! et sur leur compte il n'y a pas la moindre alarme! et le gouvernement ordonne que, dans l'institut destiné à fournir des professeurs à l'État, *la métaphysique sera enseignée suivant la méthode de Kant* (3)! et pour attirer des instituteurs très légitimement soupçonnés, et même convaincus, de professer ses maximes, l'État est prêt à faire les plus grands sacrifices! Il jette l'argent à flots; il en a pour eux; il en a pour leurs femmes et leurs enfants; il en a pour leurs besoins; il en a pour leurs plaisirs! — En vérité, je doute que, dans l'histoire univer-

(1) Barbeyrac. dans ses notes sur le *Traité des droits de la nature et des gens*, de Puffendorf, liv. VIII, chap. 8. § 5, note 7.

(2) Melancthon, *Epis. selectæ a Peucero ed.*, Ep. II ad Lutherum, 3, 4; *Lutherspaltenb. Werke*, t. VI, p. 1226. *Forma concordiæ*, p. 571, 651.

(3) V. le règlement de l'Institut pédagogique, dans le Journal de l'instruction publique (en Russie), n<sup>o</sup> 9, § 66.

selle, il y ait un autre exemple d'un tel aveuglement.

Et qu'on ne vienne point nous dire que ces dogmes sont surannés; ils sont, au contraire, plus vivants et plus actifs que jamais. Au seizième siècle, ils étaient enfants, et quelques pages du catéchisme sauvées de l'incendie leur en imposaient encore; aujourd'hui ils sont *adultes*, et n'ont plus de frein d'aucune espèce. *Cette épouvantable secte, qui s'appelle Légion*, n'a donc jamais été plus à craindre que dans ce moment, *surtout à cause de ses alliances*.

Cherchez donc aussi des *alliances* de votre côté, Monsieur le comte; le bon parti en a grand besoin, et j'ose vous assurer que le mauvais génie qui vous attaque n'a pas d'ennemis plus terribles pour lui et plus rassurants pour nous que l'illustre compagnie dont j'ai voulu vous entretenir dans ces pages, consacrées bien moins à ses intérêts qu'à ceux de votre patrie, où la reconnaissance et l'attachement m'ont en quelque sorte naturalisé.

Il me reste, Monsieur le comte, à vous dévoiler en détail le nouveau moyen que des hommes non moins adroits que pervers mettent en œuvre, sans relâche, pour étouffer un enseignement qu'ils regardent comme le dernier obstacle à leurs projets dans ce pays. Ce sera le sujet d'une dernière lettre.

Je suis, etc.

Le comte Joseph DE MAISTRE.

---

## CINQUIÈME LETTRE.

Saint-Pétersbourg, 30 (18) juillet 1810.

Monsieur le comte,

Il me semble que, dans ma dernière lettre, j'ai eu

l'honneur de mettre sous vos yeux un portrait assez ressemblant de la nouvelle secte, et qu'elle ne saurait récuser les couleurs dont je me suis servi, puisque c'est à elle-même que je les ai demandées. Les Jésuites étant ses ennemis naturels, irréconciliables et infatigables il n'est pas étonnant qu'il y ait eu entre elle et eux un combat à mort, qu'elle a cru terminé définitivement en 1773; mais lorsqu'elle croyait entonner en paix le chant du triomphe, la raison élevée de Catherine II causa un déplaisir mortel aux *Frères*, en naturalisant chez elle un ordre fameux que les aveugles puissances catholiques venaient d'immoler, pour être elles-mêmes immolées le lendemain par ces mêmes hommes qui leur avaient dénoncé les Jésuites *comme des ennemis de la puissance souveraine*.

Cet aveuglement de la souveraineté paraîtrait impossible, si nous n'en avions pas été les infortunés témoins.

Mais puisque les Jésuites existent encore en Russie, et qu'en général le bon sens national est pour eux, vous pouvez bien penser, Monsieur le comte, que la secte a dirigé toutes ses machines vers ce point du globe où ses ennemis ne cessent de la combattre par leur seule existence. Il est bien essentiel de la suivre dans ses manœuvres ténébreuses, car sa dextérité a toujours égalé sa malice.

Les attaques directes n'ayant pas réussi auprès de Catherine II et de son fils, il a fallu venir aux voies indirectes. Le bon génie de la Russie en a repoussé une : c'est la confiscation générale des biens ecclésiastiques, dont le contre-coup infaillible aurait donné la victoire au mauvais principe. Il en restait une seconde, qui ne leur a jamais manqué. Si le gouvernement russe la repousse, il s'élèvera au-dessus de tous les autres qui ont donné dans le piège.

Pour renverser la souveraineté ou pour lui nuire, la

secte s'est toujours servie de la souveraineté même; elle l'a effrayée pour la perdre; elle l'a traitée comme l'oiseleur traite les oiseaux qu'il chasse vers ses filets en les épouvantant, tandis que, pour lui échapper, il leur aurait suffi de ne pas s'effrayer et de demeurer à leur place.

Comme la proposition directe de détruire les Jésuites ou leur enseignement choquerait la justice du souverain, on tâche d'arriver au but *en tournant*: on dit que l'*intérêt de l'État* (voici le piège) exige l'unité de l'enseignement, et l'on propose de soumettre les Jésuites à l'Université de Wilna, ce qui équivaldrait pleinement à un ukase de suppression.

Si l'on proposait tout le contraire, c'est-à-dire de soumettre les Universités à l'inspection et au contrôle des Jésuites, il y aurait au moins, dans cette proposition, une apparence de justice. On pourrait dire que des établissements naissants, qui n'ont pu faire encore aucune preuve, et qui ne sont guère connus que par la défiance qu'ils inspirent, pourraient être soumis prudemment à une société connue par trois siècles de brillants succès, et qui a élevé presque tous les grands hommes qui ont vécu en Europe pendant cette longue époque.

Mais soumettre les Jésuites aux Universités, c'est prendre un enfant à l'alphabet, pour apprendre l'éloquence à un orateur consommé.

*Les Jésuites, dit-on, veulent faire un État dans l'État!* Quelle absurdité, Monsieur le comte! Et cependant c'est avec ce sophisme, toujours ancien et toujours nouveau, qu'on alarme l'autorité pour la tromper et pour la perdre.

Il serait aisé, en premier lieu, de rétorquer l'argument contre l'Université. C'est elle, en effet, qui veut établir *un État dans l'État*, puisqu'elle prétend faire de l'en-

seignement public et de l'éducation nationale un monopole formel, dont personne ne pourra se mêler qu'elle.

Mais, indépendamment de cette considération, qui est décisive, et sur laquelle je reviendrai tout à l'heure, il y a bien d'autres choses à répondre en faveur des Jésuites. Ne dirait-on pas, à entendre parler certaines personnes, que ces Pères sont des espèces de francs-maçons qui célèbrent, portes fermées, des mystères inconnus? L'enseignement, chez eux, n'est-il pas public? Le plan des études, le titre des livres qu'ils enseignent, et jusqu'à la distribution des heures, ne sont-ils pas connus par l'impression? Les exercices où les élèves rendent compte de leurs études ne sont-ils pas soumis à l'examen et à la critique de tout le monde?

Où est donc cet *État dans l'État*? Autant vaudrait dire qu'un régiment veut faire un *État dans l'État*, parce qu'il ne veut dépendre que de son colonel; et qu'il se tiendrait humilié, par exemple, et même insulté, si on le soumettait à l'inspection et au contrôle d'un colonel étranger. Il ne s'enferme point dans son quartier pour faire l'exercice, il le fait sur la place publique. S'il manœuvre mal, les inspecteurs généraux et l'empereur même le verront et y mettront ordre; mais que, sous prétexte d'unité, on prive ce régiment (que je suppose fameux et irréprochable depuis trois siècles) du droit de se régler lui-même, et qu'on le soumette avec tous ses chefs à un capitaine de milice bourgeoise qui n'a jamais tiré l'épée, c'est une idée qui serait excessivement risible, si les suites ne devaient pas en être extrêmement funestes.

Voilà cependant, Monsieur le comte, à quoi se réduit ce burlesque épouvantail de l'*État dans l'État*! Personne n'ignore que nulle société, nulle agrégation d'hommes ne peut subsister, si elle n'est soumise à une discipline forte et intérieure. Placer le régulateur hors d'elle-même,

c'est la dissoudre irrévocablement. Les Jésuites ne réclament donc simplement que le droit fondamental de toute société légitime.

Le cardinal de Richelieu, qui aimait les Jésuites et les protégea, a écrit dans son testament qu'*il ne connaissait rien de plus parfait que l'institut de cette société, et que tous les souverains pourraient en faire leur étude et leur instruction*. On ne croira pas apparemment que ce puissant génie ne savait pas ce que c'était que l'autorité et un *État dans l'État*.

*Un État dans l'État* est un État caché à l'État ou indépendant de l'État : les Jésuites, comme toutes les autres sociétés légitimes, et même plus que les autres, sont sous la main du souverain : il n'a qu'à la laisser tomber pour les anéantir. Alors même, Monsieur le comte, ils prieraient pour lui et se défendraient toute espèce de murmure et de critique contre le gouvernement, comme ils ont fait en France, comme ils ont fait à Rome, comme ils ont fait au Paraguay, où leur conduite a si fort trompé leurs ennemis; en un mot, comme ils feront partout.

Je crois l'accusation de *l'État dans l'État* suffisamment réfutée, et même ridiculisée, ce qui est aussi quelque chose. Mais les novateurs, qui pensent à tout, se sont ménagé une réserve en cas de défaite, et cette réserve, la voici :

*L'enseignement des Jésuites ne suffit plus à l'état actuel des sciences : ils tiennent aux anciennes méthodes, qui sont insuffisantes. Elles donnent trop à la littérature, et pas assez aux sciences.*

Tout se réduit donc à un problème d'éducation, qu'il s'agit de résoudre. Mais quel homme d'État osera, pour le résoudre, se séparer de l'expérience?

Je me représente les anciens et les nouveaux instituteurs sous l'emblème frappant de deux compagnies d'alchimis-

tes dont l'une se vante de faire de l'argent, et en a fait réellement pendant trois siècles à la face de toute l'Europe, au point que toute notre vaisselle en vient en grande partie. L'autre bande arrive, et dit qu'elle sait faire de l'or; que l'ancienne alchimie ne suffit pas au besoin de l'État; en conséquence elle demande d'être substituée à l'ancienne compagnie, et d'être mise en possession des laboratoires, vases et ustensiles de sa rivale.

Ma réponse saute aux yeux : « Point de difficulté, Messieurs, *quand vous aurez fait de l'or*; mais c'est de quoi il s'agit : montrez-nous d'abord le culot au fond du creuset, après quoi vous demeurerez seuls en place; car il est bien certain que l'or vaut mieux que l'argent. »

Les Français, qui aiment les grandes entreprises, firent l'expérience en question en 1762. L'opération, après quelques années a produit, au lieu d'or, une vapeur pestilentielle qui a suffoqué l'Europe : on sera plus heureux, sans doute, en Russie; je veux le croire, Monsieur le comte; mais cependant allons doucement, et regardons prudemment dans le creuset.

On a rempli les journaux de dissertations pour prouver qu'un seul théâtre dans une ville a de *grands inconvénients*, et qu'il en faut plusieurs pour maintenir parmi les *salutaires* artistes une émulation infiniment utile au plaisir public? Serait-ce trop attendre de la sagesse du gouvernement, qu'il daignât adopter, pour le perfectionnement du premier des arts, celui de former les hommes, ce même moyen dont on a cru devoir faire usage en certains pays pour maintenir et avancer même la perfection de l'art scénique?

*Tout monopole est un mal*, Monsieur le comte; et la conscience universelle le sent si bien, que le mot de monopole est une injure. Or, l'État établit volontairement un monopole lorsqu'il accorde un privilège exclusif qui n'est que

la *permission de mal faire en se faisant payer davantage*. Pourquoi donc votre sage gouvernement voudrait-il s'exposer à courir ce risque dans un ordre de chose si important? Lorsque les Jésuites se présentèrent jadis en France, l'Université de Paris ne manqua pas de s'opposer de toutes ses forces à leur établissement, en vertu de cette jalousie trop naturelle à notre espèce imparfaite. Mais le gouvernement se garda bien d'écouter l'Université, et encore plus de lui soumettre les Jésuites, ce qu'il aurait regardé comme un pas d'école des plus lourds : il maintint les deux établissements dans une parfaite indépendance respective. Il les protégea de front, et se procura ainsi deux institutions excellentes, au lieu d'une mauvaise.

C'est précisément ce qu'il faut faire en Russie, et le gouvernement doit d'autant moins balancer qu'il ne s'agit (du moins extérieurement) d'aucune différence importante entre les deux systèmes. Les nouveaux instituteurs ne disent point qu'il faille négliger la religion, la philosophie morale, les langues savantes et la littérature. Les Jésuites, de leur côté, ne croient pas qu'il ne faille étudier ni la chimie, ni l'histoire naturelle, ni la botanique, etc. Les deux partis ne diffèrent que sur la coordination de ces différentes connaissances, sur leur importance respective, et sur le temps le plus propre pour s'y livrer. Le gouvernement peut donc demeurer spectateur tranquille, sûr d'avoir tout à gagner et rien à perdre par l'émulation des deux systèmes.

Mais prenez-y bien garde, Monsieur le comte; et c'est ici que votre sage ministère peut être de la plus grande utilité à votre Patrie. Les duels d'opinion entre les corps ressemblent quelquefois aux véritables duels entre particuliers. On s'étonne de voir deux hommes furieux chercher à se donner la mort *pour un mot*. Il ne s'agit presque ja-

mais d'un mot, Monsieur le comte; il s'agit d'une haine profonde, et de quelque chose de caché dont ils ne parlent point. Croyez de même qu'entre les Jésuites et leurs ardents adversaires il ne s'agit nullement de chimie ou de botanique, objets que les premiers ne haïssent point, et dont les seconds s'embarassent fort peu; il s'agit de quelque chose de bien plus important, mais qu'on ne nomme point. — Que l'Église et l'État se tiennent bien sur leurs gardes! Assez d'hommes instruits les ont suffisamment avertis.

Une mesure infiniment sage, un véritable coup d'État serait de rendre aux Jésuites une académie à Polotsk, comme ils l'avaient à Wilna en lui attribuant tous les privilèges des universités, et nommément de celle de Wilna.

Les deux établissements marcheraient ensemble, et l'émulation entre eux pourrait s'élever jusqu'à l'antipathie, non seulement sans inconvénient, mais avec un très grand avantage pour l'État, qui n'a certainement aucune raison de se refuser à une expérience qui promet infiniment, et qui ne lui coûtera rien : ceci surtout doit être remarqué.

En attendant, vous ne pouvez rendre un service plus essentiel à votre patrie que celui d'engager Sa Majesté Impériale à prononcer enfin l'indépendance absolue des Jésuites à l'égard de l'Université de Wilna. Jusqu'à l'époque de cette mesure, également commandée par la justice et par la politique, ils ont les mains à demi-liées, et ne seront jamais en paix. Sa Majesté Impériale doit être parfaitement tranquille sur les suites de cette indépendance, et il serait bien à désirer que dans toutes les affaires elle eût la même sûreté. Elle a, en effet, une certitude parfaite de savoir dans très peu de temps à quoi s'en tenir, sans qu'il soit possible de la tromper, puisqu'elle a, de son côté, le seul conseiller de l'univers

qu'il ne soit pas possible de tromper, *l'amour paternel*.

Que Sa Majesté Impériale laisse marcher de front pendant quelque temps les deux systèmes. Bientôt elle verra de quel côté penchent les pères de famille, et elle sera aussi sûre de connaître la vérité, que si Dieu même la lui avait dite. Je ne sais si, sur ce point, il est possible de tromper *un père*; mais je sais bien qu'il est impossible d'en tromper plusieurs.

Le plus mauvais père même cherche toujours à donner le meilleur maître à son fils. Diderot fut surpris un jour, faisant lire l'Évangile à sa fille : *Eh! que peut-on lui faire lire de mieux?* dit-il à son ami, qui lui témoignait sa surprise.

Espérons que l'excellent ministre auquel s'adressent ces pensées est destiné à dissiper en tout et en partie ces ténèbres qui voilent les vérités les plus palpables et les plus essentielles! Quel spectacle, Monsieur le comte! d'un côté, des religieux graves et savants qui, depuis quarante ans, n'ont fait et enseigné que le bien sous les yeux de la Russie entière, se rappelant sans cesse leurs devoirs envers l'État, se rappelant constamment leur serment russe et plaçant avant tout la langue russe, qu'ils mettent à côté de la langue latine, base de leur enseignement.

Et, de l'autre, une académie polonaise, dans l'ivresse (naturelle et raisonnable, si l'on veut) de sa propre langue, attaque les Jésuites sur leur attachement à ses anciennes habitudes, et veut leur arracher une grammaire qui la choque pour lui substituer la sienne.

Et le gouvernement russe, *dans ces circonstances*, balance entre les deux corps, et penche même pour l'académie polonaise! Quel est donc ce sortilège, Monsieur le comte? et par quelle inexplicable fatalité les gouvernements n'aiment-ils plus que ce qui doit les perdre, et ne haïssent-ils plus que ce qui peut les sauver?

J'ai achevé ma tâche, Monsieur le comte, en mettant sous vos yeux les réflexions que m'a inspirées le grand sujet de l'éducation publique dans votre patrie. Je tiens à elle par les liens les plus forts de la reconnaissance et de l'amitié. Je n'ai pas d'autres moyens d'acquitter la dette de mon cœur, et je suis sûr au moins de n'avoir pas écrit un mot qui ne m'ait été dicté par ma conscience. Je m'estime heureux, Monsieur le comte, de pouvoir en même temps vous donner la preuve la moins équivoque de la profonde confiance que m'inspire votre caractère, auquel personne ne rend un plus sincère hommage que moi.

Je suis, etc.

Le comte JOSEPH DE MAISTRE.



# LETTRE A M. LE MARQUIS...,

SUR

## LA FÊTE SÉCULAIRE DES PROTESTANTS (1)

---

14 janvier 1818.

Monsieur le marquis,

*L'œil ne voit pas ce qui le touche.* C'est un axiome que j'emploie souvent dans le cours de mes méditations, et qui me sert à expliquer plusieurs phénomènes. Il m'est rappelé dans ce moment par le silence qu'on garde de tous côtés sur deux événements faits néanmoins pour attirer l'attention de tous les observateurs.

Je veux parler de la fête séculaire célébrée par les protestants en mémoire de l'établissement du protestantisme, et de la réunion des deux Églises protestantes dites *réformée* et *évangélique*.

Puisque vous m'avez fait l'honneur de me demander mon avis sur ces deux événements remarquables, je vous avoue franchement que, si je ne me trompe tout à fait, ils se réunissent pour établir que le protestan-

(1) Cette lettre a paru dans un recueil intitulé : *Nouvelles anecdotes chrétiennes*, publié par la *Société des bons livres*.

tisme touche à sa fin, et que lui-même annonce son agonie.

Il a trop d'esprit pour ne pas s'apercevoir à quel point il prête le flanc par ses divisions intestines, qui sont aussi anciennes que lui. Les innombrables sectes sorties de ses entrailles ne se prêtaient point du tout à l'idée d'une réunion; car tous ces infiniment petits ne pouvaient par leur réunion s'élever jusqu'à l'unité sensible. Le projet est donc tombé sur les deux grandes familles primitives, je veux dire la *luthérienne* et la *calviniste* : les chefs de l'entreprise, qui ne sont point encore connus dans nos pays méridionaux, s'étant flattés de frapper ainsi les yeux par la masse et de faire une espèce d'équilibre au génie entreprenant du catholicisme.

Mais ne vous y trompez point, Monsieur le marquis, ceci n'est point du tout une attaque du protestantisme sur le catholicisme, comme on pourrait le croire au premier coup d'œil; c'est une attaque du philosophisme sur le christianisme.

Il y a longtemps que le protestantisme n'est rien, puis qu'il n'a plus de profession de foi commune, même dans chaque secte prise à part, et puisque c'est un crime capital chez lui que de présenter une profession de foi comme une règle invariable, obligeant la conscience. Le protestantisme étant donc devenu une simple négation, son nom n'exprime plus ce qu'il croit, mais ce qu'il ne croit pas; il dit bien qu'il n'est pas catholique, mais il refuse de dire ce qu'il est, c'est-à-dire qu'il ne présente plus aucune idée positive.

Quand on entend célébrer *l'ère de l'affranchissement des esprits*, et le grand homme qui la proclama à la diète de Worms (sujet favori des plumes protestantes), il ne faut pas être la dupe de ces belles phrases. Si Luther

n'avait affranchi l'esprit humain de la domination pontificale que pour le soumettre à des consistoires, les beaux esprits de sa secte lui auraient fort peu d'obligation. Ils n'expriment pas clairement leur pensée, mais elle n'est pas moins évidente; ils remercient Luther de les avoir affranchis de toute autorité. — Vous m'entendez.

C'est ce même *bienfait* que le protestantisme célèbre aujourd'hui; mais la cause de ce zèle solennel n'est pas difficile à trouver. Il sent aujourd'hui que sa fin approche, et, pour prouver qu'il vit encore, il ne trouve pas de meilleur moyen que de faire beaucoup de bruit.

Soyez bien sûr, Monsieur le marquis, que le jubilé protestant est né principalement de cette cause : les protestants sont frappés (et comment ne le seraient-ils pas?) du rétablissement véritablement miraculeux du trône de saint Pierre. L'action du catholicisme se fait sentir aux hommes les plus inattentifs : comme un ressort longtemps comprimé, il se détend avec une force nouvelle, et repousse la main profane qui l'assujettissait. Le protestantisme peut dire de son ennemi ce que *Thomas* a dit du temps : *Son vol impétueux me presse et me poursuit.* L'hérésie, ainsi *pressée et poursuivie*, se voit mourir : elle vivait de haine; mais, par le suicide le plus heureux, elle s'est égorgée elle-même, en créant l'indifférence religieuse, qui exclut le fanatisme. Elle sent bien qu'en perdant cette force fiévreuse qui l'animait, elle perd la vie : elle veut donc faire bonne mine, et, dans un accès de *joie désespérée*, elle célèbre sa *fête séculaire*.

Il y a plusieurs années que les philosophes allemands avaient en vue cette grande époque. Déjà en 1804, la Société littéraire et patriotique du comté de Mansfeld, où naquit Luther, publia un *prospectus* destiné à échauffer la reconnaissance allemande envers ce grand bien-

fauteur de l'humanité en général, et particulièrement de l'Allemagne.

On lisait dans ce prospectus : « La Société propose  
« d'ériger un monument à la gloire de Luther pour le  
« jubilé de la Réformation en 1817. Le monument doit  
« être digne de la reconnaissance des associés et de celle  
» de l'Allemagne envers un homme qui a si bien mé-  
« rité de l'humanité. La première idée de la Société  
« littéraire fut celle d'un obélisque colossal, sur lequel  
« on graverait cette strophe, tirée d'un cantique com-  
« posé par Luther même, et qui caractérise si parfai-  
« tement ce grand homme :

« Quand le monde serait tout Diable,  
« Notre Dieu pour nous est un fort (1).»

Vous serez peut-être surpris, Monsieur le marquis, de cette étrange poésie, qui nous paraîtrait, à nous, l'excès du ridicule ; mais tel est l'esprit de parti : il croit ce qu'il veut, et déclare beau tout ce qui lui plaît.

Seriez-vous curieux, par hasard, de savoir ce que devint la *pyramide colossale*? Je vais vous l'apprendre. La souscription allait assez faiblement, et je me souviens même qu'un gentilhomme protestant *d'assez bonne maison* ayant daigné s'inscrire sur la liste des souscripteurs pour une somme de 400 francs environ (2), je me permis d'écrire à la marge : *Ce n'est pas trop, mais c'est bien assez.*

(1) .....Mit dem jenen grossen Mann ; so ganz charakterisirenden Strophen des von ihm gedichteten Liedes :

Eine fester Burg ist unser Gott,  
Und wenn die Welt voll Teufel wäre.

(*Staats und gelehrte Zeitung des hamburgischen unparteyischen Correspondenten.* 1804, 10 janv., n° 5.)

(2) *Staats und gelehrte Zeitung*, etc., *ibid.*

La somme cependant atteignait insensiblement une certaine importance; mais écoutez ce qui en advint. Bonaparte, le premier homme du monde, comme on sait pour les œuvres pies de tout genre, arriva dans ce moment en Saxe avec son armée; il mit la main sur l'argent, en bon père de famille; et, pour donner une preuve de son amitié à Sa Majesté le roi de Saxe, il déclara la religion catholique *religion de l'État*, et la mit, en conséquence, parfaitement de niveau avec sa rivale : *Sa Majesté Impériale*, disait l'article 6 du traité (si je ne me trompe), *ayant ce point particulièrement à cœur*.

J'espère, Monsieur le marquis, que cette petite *malice* de la Providence, s'il est permis de s'exprimer ainsi, ne vous déplaira pas; il est bon d'ajouter que le changement qui s'est opéré dans la politique depuis deux ou trois ans n'a rien changé au nouveau droit public établi en Saxe; de manière que les catholiques sont demeurés éligibles à toutes les places, suivant le vœu du cœur si tendre et si chrétien du grand Napoléon.

Vous sentez de reste combien ce désappointement dut mortifier les *frères* : c'est donc pour s'en consoler qu'ils inventent aujourd'hui la *fête séculaire*; mais la *pyramide colossale* et les vers élégants de Luther ne s'en sont pas moins allés en fumée; et la religion catholique, affranchie de toutes ses chaînes dans la patrie même du grand hérésiarque, peut à juste titre adresser aujourd'hui au très catholique roi de Saxe les vers que J.-B. Rousseau mettait jadis dans la bouche de la Religion parlant à l'électeur Auguste, placé sur ce même trône de Saxe; vers que vous trouverez peut-être aussi beaux que ceux de Luther :

Je régnerai par toi sur des peuples rebelles;  
Tu régneras par moi sur des peuples soumis.

Par une combinaison singulière, la réunion des deux grandes familles protestantes a coïncidé avec la grande fête séculaire; et cette circonstance n'est pas moins curieuse que l'autre, puisqu'elle concourt puissamment à prouver que le protestantisme est malade à mort.

Je vous le demande, Monsieur le marquis, et je le demande dans votre personne à tous les hommes sensés de l'univers, peut-on concevoir quelque chose de plus étrange que la réunion de deux religions sans explication préliminaire?

Le calviniste, avant de se réunir, a-t-il embrassé publiquement le dogme de la présence réelle, ou bien le luthérien a-t-il renoncé à ce même dogme?

Si les deux systèmes religieux étaient identiques dans leur essence, pourquoi s'étaient-ils séparés? Et pourquoi les soi-disant *évangéliques* vomirent-ils anciennement contre les *sacramentaires* autant d'injures qu'ils en adressaient aux catholiques?

Que si, au contraire, les deux religions renferment dans leurs professions de foi des différences substantielles, comment se réunissent-elles aujourd'hui sans nouvelle profession de foi? Après une séparation de trois siècles, il n'est pas temps, sans doute, de venir dire au monde que les différences sont nulles; et quand elles le seraient, la seule opinion contraire, qui est celle d'une partie assez considérable du genre humain, suffirait pour défendre, je ne dis pas à la piété, mais à la simple probité, un rapprochement extraordinaire.

Je ne vois qu'une explication plausible de cette phrase merveilleuse du protestantisme : elle se tire de l'indifférentisme absolu qui est son ouvrage, et qui a fait disparaître jusqu'à la moindre apparence de tout dogme chrétien. Le luthérien et le calviniste communient ensemble; et pourquoi pas? Qui empêche donc les hommes de

manger du pain et de boire du vin ensemble? Le bon sens anglais lui-même a eu l'esprit de dire aux calvinistes qu'*ils mangent leur propre condamnation, en se rendant coupables du corps et du sang de leur Sauveur toutes les fois qu'ils se mettent à table pour dîner* (1); et je me souviens d'avoir entendu une jeune femme de chambre protestante nous dire, un jour de communion générale, avec un rire goguenard : *Aujourd'hui, on trouve au temple à boire et à manger.*

Cette femmelette disait en riant le secret de son Église. Chez elle, comme chez sa sœur aînée, il n'y a plus de croyance commune et positive. Elles se mêlent aujourd'hui par une espèce d'affinité négative qui saute aux yeux. Si elles nous proposaient de se réunir à nous, certainement elles nous combleraient de joie; mais de quels sages préliminaires ne ferions-nous pas précéder cette heureuse réunion! Nous exigerions les renonciations les moins équivoques aux erreurs du seizième siècle, et des professions de foi également solennelles et explicites à l'égard des dogmes qui nous distinguent.

Il n'en est pas de même des églises protestantes qui viennent de se rapprocher. Cette réunion n'exige aucun préliminaire : c'est le rien qui se réunit au rien.

Je n'ignore point que déjà, vers le milieu du dix-septième siècle, le calvinisme français avait admis les luthériens à la coupe commune; mais la réciproque ne fut jamais accordée, que je sache; et d'ailleurs ces décrets de tolérance n'eurent jamais d'effet général.

Aujourd'hui même, on peut observer que la réunion dont il s'agit n'a point encore été aussi générale qu'on pourrait le croire. Nous voyons bien les actes de réunion, mais les refus ne sont pas aussi publics : quelques-uns ce-

(1) Remarques sur l'*Histoire ecclésiastique* de Hæwels *Anti-Jacobin Review and Magazine*, mars, 1803, n°57, p. 275.

pendant se sont fait jour dans les gazettes, et nous savons, par exemple, qu'à Saint-Pétersbourg l'Église calviniste française, dirigée par M. de la Sausaye, pasteur genevois, s'est refusée à la communion luthérienne. Mais quel est le ressort qui fait agir ces messieurs? Est-ce une affaire de conscience, de pique, ou d'honneur? Dieu le sait, et peut-être aussi qu'un pauvre humain comme moi pourrait au moins s'en douter.

Telles sont, Monsieur le marquis, les réflexions que me suggèrent les deux grandes mesures prises par le protestantisme *agonisant*, comme je l'ai dit, avec la ferme espérance de ne pas me tromper. Mais de savoir ensuite s'il n'y a pas dans le secret des cœurs quelque motif plus profond qui agit sous le masque avec celui que j'ai indiqué, et qui se sert de lui sans l'aimer, c'est une autre question que je n'oserais pas décider, mais sur laquelle cependant il est possible de présenter quelques présomptions plausibles.

Croyez-vous impossible que des hommes sages et avisés aient pensé à profiter du mouvement général des esprits, pour amener une réunion d'une tout autre importance que celle qui est le sujet de cette lettre? *Réunir les protestants entre eux pour les réunir plus aisément à nous*, n'est point du tout un projet chimérique. D'abord, il est incontestable que la première réunion favoriserait infiniment la seconde; car il serait, sans comparaison, plus aisé de n'avoir en tête, en traitant cette affaire, qu'une seule puissance, au lieu de plusieurs qui disputeraient entre elles autant qu'avec nous.

Or, puisque ce préliminaire serait infiniment avantageux au *grand œuvre*, pourquoi certains hommes n'y auraient-ils pas pensé? Ce ne serait pas la première fois que des sages auraient profité de l'enthousiasme du grand nombre pour arriver à leurs fins particulières. Il y

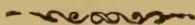
a en Allemagne beaucoup de bon sens et d'instruction ; mais, d'un autre côté, le fanatisme religieux et politique se déploie dans ce grand pays d'une manière bien propre à donner les alarmes les mieux fondées. Serait-il donc impossible qu'un certain nombre de bons esprits eussent conçu l'heureuse idée de profiter du moment pour favoriser dans l'avenir l'inappréciable réunion qui fermerait la grande plaie du seizième siècle, donnerait une religion aux protestants qui n'en ont plus, et nous perfectionnerait nous-mêmes infiniment dans l'exercice de la nôtre ?

Je ne m'avise point de faire le prophète ; mais le pays des hypothèses et des probabilités appartient à tout le monde, et chacun est libre de s'y promener. Ayant pris avec vous, Monsieur le marquis, l'engagement de vous dire ma pensée sur la réunion des protestants, je croirais me donner un tort si je passais sous silence une idée qui m'a passé dans la tête, et qui m'a paru mériter quelque attention.

La fermentation germanique est au comble : le protestantisme chancelle visiblement sur ses bases, et manifeste à tous les yeux le grand symptôme de mort pour toutes les institutions et associations imaginables ; je veux dire la défiance de leurs propres forces, et je ne sais quel tâtonnement inquiet qui cherche des appuis et ne saisit que l'air. Les plus grandes conversions ont frappé tous les yeux. Une infinité d'autres moins visibles sont d'autant plus importantes qu'on ne les aperçoit point encore. Les préjugés se dissipent ; les haines s'éteignent. Le catholicisme, en Angleterre, lève déjà un pied respectueux pour franchir le seuil du Parlement, au moment (qui ne peut être fort éloigné) où il y sera appelé par la loi et par l'opinion rassainie. Tout annonce un changement général, une révolution magnifique, dont celle qui

vient de finir (à ce qu'on dit) ne fut que le terrible et indispensable préliminaire. Pour rendre certaine cette nouvelle révolution que tous nos vœux doivent appeler, pour l'avancer autant qu'il est possible à l'homme, pour frapper enfin le dernier coup sur le grand ennemi de l'Europe, que nous manque-t-il? Hélas! le dernier et le plus décisif de tous les arguments : — *La conformité de notre conduite avec nos maximes*. Si l'on pouvait citer nos vertus en preuve de notre croyance, tous les estimables ennemis de cette croyance perdraient leurs préjugés, et se jetteraient dans nos bras.

J'ai l'honneur d'être, etc.



# LETTRE A M. LE MARQUIS....,

SUR

## L'ÉTAT DU CHRISTIANISME EN EUROPE.

---

Paris, le 1<sup>er</sup> mai 1819.

Monsieur le marquis,

Vous me priez de vous ouvrir mon cœur sur l'une des plus grandes questions qui puissent intéresser aujourd'hui un homme raisonnable. Vous voulez que je vous dise ma pensée sur l'état présent du christianisme en Europe. Je pourrais vous répondre en deux mots : *Voyez, et pleurez*; mais ce n'est pas ce que vous attendez de moi : essayons donc de vous montrer la profondeur de l'ulcère, la cause du mal, et les remèdes possibles.

Au moment où la fatale réforme éclata en Europe, nos docteurs avertirent ses partisans qu'elle les mènerait droit au socinianisme, c'est-à-dire à rien. Bossuet, comme personne ne l'ignore, insista de toute sa puissance sur cette triste prophétie, aujourd'hui parfaitement vérifiée.

Il était aisé de voir que le protestantisme n'est pas une religion, mais une négation ; que, toutes les fois qu'il affirme, il est catholique ; et que, ne reconnaissant d'autre

autorité qu'un livre, qui lui-même, suivant leur belle doctrine, n'était soumis à aucune autorité interprétative, tous les dogmes disparaîtraient incessamment l'un après l'autre. Mais ces spéculations philosophiques ne sont pas à la portée de tous les esprits. Pour le grand nombre, il n'y a que l'expérience; or, cette expérience est arrivée, et chacun peut la contempler. La prétendue réforme a tué le christianisme; et dans la métropole même du protestantisme, à Genève, le corps des pasteurs ayant solennellement abjuré le dogme fondamental de la divinité du Verbe, il ne reste plus de doute sur ce point.

Quoiqu'il n'y ait rien de si scandaleux et de si déplorable en soi-même que l'acte par lequel ces ministres ont déclaré qu'ils ne recevraient plus dans leur corps tout homme qui oserait émettre une opinion *sur la manière dont la nature divine est unie à la personne de Jésus-Christ* (V. la résolution du 3 mai 1817, imprimée dans les *Fragments de l'Histoire ecclésiastique de Genève, 1817*, in-8°, p. 15), sous un certain point de vue cependant, on peut se féliciter de cet acte solennel, qui dit enfin le secret du protestantisme, et ne permet plus le moindre doute à la bonne foi.

Peu importe, au reste, qu'il soit possible de citer des exemples contraires chez tels ou tels individus protestants; car il ne faut jamais raisonner qu'en masse. Les nations ne changent jamais tout à coup de mœurs, de caractère, de religion, etc. Quelques individus se détachent d'abord, d'autres les suivent. Quelques-uns défendent les anciennes maximes; mais chaque jour ce nombre privilégié perd quelque unité, et bientôt il ne peut plus s'appeler *nation* ni même *corps*; et c'est à ce point que sont enfin arrivés les protestants.

Il n'y a pas un point de la croyance chrétienne que le protestantisme n'ait attaqué et détruit dans l'esprit de ses

partisans: il est arrivé d'ailleurs ce qui ne pouvait pas manquer d'arriver. Ce malheureux système s'est allié avec le philosophisme, qui lui doit ses armes les plus dangereuses; et ces deux ennemis de toute croyance ont exercé sur l'Europe une influence si funeste, qu'on exagère peu en disant que cette belle partie du monde n'a plus de religion.

La révolution française ne fut qu'une suite directe une conclusion visible et inévitable des principes posés dans le seizième et dans le dix-huitième siècle; et maintenant l'état de l'Europe est tel, qu'il laisse craindre encore les plus violentes convulsions.

Contre ce torrent la force catholique pouvait donner des espérances; mais c'est ici que commence un nouveau malheur bien digne d'occuper les têtes pensantes et qu'on ne saurait trop déplorer.

Cette force étant bien connue de tous les mécréants de l'Europe, c'est contre elle qu'ils ont tourné tous leurs efforts. Ils savaient bien que le cœur du christianisme est à Rome: c'est donc là qu'ils ont frappé après avoir séduit les princes, et même les princes catholiques, avec un art perfide qui a eu les suites les plus funestes.

Ils ont fouillé l'histoire pour découvrir des faits qui se sont passés il y a mille ans, et qui nous sont devenus plus étrangers que la guerre de Troie, et s'ils s'en sont servis pour effrayer les princes; ils ont mis en jeu la raison d'État, toujours sûre de se faire écouter, même lorsqu'elle raconte des fables.

Ils se sont alliés aux jansénistes, calvinistes déguisés, armés depuis leur origine contre la puissance qui n'a cessé de les reprimer.

Par cette épouvantable conjuration ils ont à peu près anéanti le christianisme en Europe, même dans les pays catholiques. Des personnes particulièrement instruites

prétendent que l'empereur de Russie, révolté des scandales religieux qu'il a vus à Vienne, en a rapporté ce préjugés incurables contre la religion catholique.

Dans un sens ce prince avait raison (si l'on a dit vrai) car il n'y a malheureusement rien de si réel que ces scandales, mais il manquait à côté de lui un ministre courageux, capable de lui dire :

« Vous croyez, sire, voir ici le catholicisme; vous  
 « n'en voyez que l'absence. Vous voyez les œuvres de  
 « Joseph II. Avec une imprudence fatale et l'impétuosité  
 « d'un jeune homme inexpérimenté, il sapa chez lui la  
 « puissance du souverain pontife. Vous en voyez les ré-  
 « sultats, sire : il n'y a guère plus de religion à Vienne  
 « qu'il n'y en a à Genève, et qu'il n'y en aura bientôt  
 « chez vous, lorsque certaines forces que vous ignorez  
 « auront reçu leur développement. »

Il n'y a pas de vérité plus incontestable que la suivante : *Dans l'état où se trouve actuellement l'esprit humain en Europe, le christianisme ne peut être défendu que par le principe catholique, qui ramène tout à l'autorité.*

Mais comment ce principe pourra-t-il se déployer, si les cours persistent dans leur aveuglement? On peut dire que tous les princes sont détrônés dans un sens, puisqu'il n'y en a pas un qui règne autant que son père et son aïeul; et le caractère sacré de la souveraineté s'effaçant tous les jours à mesure que le prince irréligieux se répand, personne ne peut prévoir encore l'exès des malheurs qui s'avancent sur l'Europe.

Si les souverains cependant ne plaçaient pas obstinément leurs mains sur leurs yeux, il suffirait pour eux de contempler un seul objet pour trembler : c'est l'éducation de la jeunesse. L'Allemagne surtout, qui a secoué le plus entièrement le joug catholique, est arrivée à un point qui doit occuper les hommes d'État.

Frédéric II disait : *Si je voulais perdre un pays, je le ferais gouverner par des philosophes.*

Que cette leçon ne soit pas perdue pour les souverains : ils sont trop grands pour être gouvernés, ou pour vous gouverner par des brochures. Il ya des maximes vénérables, invariables, éternelles, qui mènent les hommes, et dont on ne peut s'écarter sous peine de périr. Mille et mille fois on a dit aux souverains que la base du trône était l'autel. Cette vérité, en général, n'a pas été repoussée; mais il s'en faut bien qu'elle ait été aperçue dans son vrai jour et dans toute son étendue.

A quoi sert que cette vérité soit reconnue, si elle ne produit rien, si on la reçoit comme une maxime stérile dont on ne sait tirer aucune conclusion?

Il est impossible de *vouloir* le christianisme si l'on ne veut le prince catholique, sans lequel il n'y a point de christianisme.

Tant que les princes refuseront de reconnaître cette vérité, ils n'auront rien fait; ils *veulent* la chose sans *vouloir* le moyen de la chose; ils veulent, et ils ne veulent pas.

L'orgueil, dit l'Écriture, *est le commencement du péché.* On pourrait ajouter, *et de toutes les erreurs.* La plus grande et la plus dangereuse de toutes, dont il est ici question, est encore, comme tant d'autres, une fascination de l'orgueil.

Il y a dans l'enseignement de l'Église catholique une hauteur, une assurance, une inflexibilité qui déplaît à l'autorité temporelle; celle-ci ne croit pas être maîtresse ou assez maîtresse, partout où il existe un autre pouvoir dont elle ne fait pas ce qu'elle veut.

Elle ne fait pas attention que cet ascendant et cette indépendance sont le caractère naturel et nécessaire de la vérité, en sorte que partout où *il* ne se trouve pas, *elle* ne se trouve pas.

Quelque prince a-t-il jamais imaginé de commander aux mathématiques? C'est néanmoins précisément la même chose. Dans tous les genres possibles, la vérité est invincible, indépendante et inflexible. Il ne faut donc pas appeler *audace* ou *désobéissance* ce qui n'est que la loi naturelle des choses.

Il est dit, dans l'Évangile, que les peuples qui entendaient la prédication du Sauveur étaient étonnés, parce qu'il ne leur parlait pas comme leurs docteurs, *mais comme ayant la puissance*.

La religion vraie (il ne peut y en avoir qu'une), n'étant que la prédication continuée de ce même Homme-Dieu, doit présenter absolument le même caractère. Elle doit parler, enseigner, ordonner *comme ayant la puissance*, celle qui n'a pas ce ton est humaine. Qu'elle ne s'avise point de nous parler du ciel : elle vient d'ailleurs.

La suprématie russe ou anglaise s'accommode mieux sans doute d'une religion souple qui se prête à tous les mouvements de la volonté souveraine; mais cette suprématie peut être sûre qu'elle tient l'erreur sous sa main.

Ce n'est pas, au reste, que la suprématie civile ne soit très bonne où elle est, car sans elle les religions nationales ne pourraient conserver leurs formes. Dès qu'elles ne sont plus animées par l'esprit divin, il faut bien que le bras de chair les soutienne; mais la religion vraie, et par conséquent unique, n'a pas besoin de ce secours; elle marche seule, parce que sa force lui appartient.

Mais cette religion, qu'on croit *hautaine* parce qu'elle est *haute*, est cependant celle qui dit, enseigne et prouve invinciblement, et perpétuellement, et invariablement :

« Que la souveraineté ne vient point des hommes, et  
 « qu'il n'est pas vrai du tout qu'il n'y a des souverains  
 « que parce que les hommes ont voulu qu'il y en eût »

(ce que la philosophie elle-même démontre jusqu'à l'évidence, quand elle n'est pas ivre);

« Qu'un mauvais souverain ressemble à une grêle qui tombe d'en haut, et qu'il faut laisser passer;

« Que personne n'a droit de le juger, et que rien ne peut briser le serment qu'on lui a prêté. »

Ce n'est pas si mal, comme on voit; mais il y a quelque chose de plus : non seulement l'Église catholique prêche ces maximes, mais elle les persuade et les fait observer; elle seule peut se rendre maîtresse du cœur de l'homme et lui commander. L'honnête simplicité dit sérieusement : *Est-ce que nous n'enseignons pas la même chose?* Premièrement, *non*. Mais quand l'assertion serait vraie, il ne s'agit pas de parler, il s'agit de persuader; il ne s'agit pas d'écrire sur du papier, il faut écrire dans les cœurs. Or, si quelque homme dit qu'une autre religion que la catholique peut s'emparer du cœur de l'homme, le maîtriser, le *christianiser* et le faire mouvoir suivant l'ordre, en vertu du principe divin, cet homme ne sait rien, ne voit rien, et ne comprend rien.

Mais c'est encore ici qu'il faut emprunter des paroles à l'Écriture pour s'écrier : *Où est le sage? où est l'écrivain puissant? où est le véritable démonstrateur de notre inconcevable siècle?* A qui a-t-il été donné une voix assez forte pour arriver jusqu'aux princes, et pour leur faire entendre la plus incontestable des vérités, qu'ils ne peuvent maintenir les trônes que par la religion, ni maintenir la religion que par le principe catholique?

Veulent-ils attendre que tout soit perdu, qu'il n'y ait plus en Europe de principe sacré et consacré, et qu'une jeunesse effrénée répète dans toute l'Europe le désolant spectacle de l'Allemagne? C'est cependant le point où nous tendons, s'ils ne se hâtent de retenir l'esprit humain par le seul frein qu'il puisse recevoir

C'est en vain qu'on voudrait effrayer les princes sur les suites imaginaires de certaines innovations. Que peuvent-ils craindre? On n'attend pas d'eux une action directe contre les différentes religions de leurs pays, ce qui serait contraire à toutes les règles de la sagesse. Il suffit de laisser pénétrer la doctrine catholique, et de la laisser agir à sa manière, doucement et respectueusement.

Lorsqu'il y eut à Saint-Pétersbourg, il y a peu d'années, un mouvement religieux qui fit une certaine sensation, on entendit dire par de fort bonnes gens : *L'empereur craint une guerre civile*. Ces honnêtes discoureurs ne pensaient pas que, *pour se battre, il faut être deux*. Comment peut-on ignorer encore que jamais le catholique ne résiste à l'autorité légitime? On peut l'égorger tant qu'on voudra; il s'y attend, et jamais il ne préviendra son sort en égorgeant à son tour. Des hommes qui ne comprennent pas même les histoires qu'ils lisent, citent les guerres de religion en France, en Angleterre, etc... Mais qu'est-ce que tout cela fait à la question? Lorsqu'une religion est montée sur le trône, si on l'attaque avec les armes, elle se défend avec les armes. C'était le cas des rois de France résistant *chez eux* au protestantisme qui les attaquait *chez eux*. Rien n'est plus simple ni plus juste. Si les rascolnics prenaient les armes en Russie, est-ce que l'empereur ne défendrait pas son trône et la religion de ses États? Mais lorsque le catholicisme se présente chez une puissance non catholique, soit qu'il y arrive de dehors, soit qu'il y prenne naissance par la seule force de la vérité de la grâce, *jamais, jamais, non jamais* il n'exercera d'autre force que celle de la persuasion. Jamais il ne conseillera un seul acte de violence. Il pourra monter sur les échafauds, mais, avant de recevoir le coup, il priera pour le prince légitime qui le frappe. Que si

après être monté sur les échafauds, il lui arrive de monter sur le trône, alors il régnera, et si on l'attaque, il se défendra : c'est le droit incontestable de toute souveraineté.

L'histoire est pleine d'exemples dans ce genre, il suffit d'ouvrir les yeux : jamais on ne trouvera d'exemples contraires.

Ainsi les princes ont tout à gagner et rien à perdre en favorisant le catholicisme, avec la prudence que peuvent exiger les différentes circonstances de temps et de lieu.

L'aspect général de l'Europe, sous le rapport religieux, présente certainement le spectacle le plus désolant ; mais le plus grand de tous les maux est bien peu connu.

Comment révéler le profond secret de la religion et de la politique européenne ? Qui osera dire la vérité à celui qui peut tout, et qui ne l'a jamais entendue ? Où trouver un prophète envoyé par Dieu même et marqué de son caractère, qui puisse dire à ce puissant prince, sans manquer au respect et (ce qui est bien heureux encore) à l'amour qui lui est dû : *Vous êtes cet homme ?* C'est cependant ce qu'il faudrait dire. Mais y a-t-il un mortel digne d'une telle mission ? Que faut-il donc faire ? Il faut prononcer ces indispensables paroles avec un religieux tremblement, et prier Dieu, qui les inspire, de les porter à l'oreille qui doit les entendre.

Oui : non seulement les vertus du très bon, du très humain, du très pieux empereur de Russie sont inutiles à la religion, mais il lui a porté des coups sensibles : il n'est pas nécessaire d'ajouter, *sans le vouloir*. Mais les erreurs font souvent plus de mal que les intentions les plus hostiles, et le développement de ces erreurs est un sujet de la dernière importance pour l'Europe.

## I.

Cette grande puissance nuit d'abord essentiellement au christianisme par la protection solennelle accordée à Genève, qui en est devenue l'ennemie mortelle. Genève est le centre de l'incrédulité et le cœur du protestantisme. Elle est, de plus, un foyer de rébellion reconnu pour tel par tous les hommes d'État. Les motifs qui lui ont valu une protection extraordinaire sont bien petits en comparaison de ceux qui auraient dû l'exclure. Genève, considérée simplement comme la métropole du protestantisme, devrait être odieuse à l'empereur de Russie, qui professe des dogmes tout contraires, s'il n'était pas conduit, sans pouvoir s'en douter, par cette force encore cachée pour lui, mais visible à d'autres yeux, qui rapproche insensiblement et invinciblement son Église de l'Église protestante, pour les unir et les confondre bientôt parfaitement; à moins qu'il n'arrive une chose qui n'est pas du tout hors du cercle des probabilités : c'est qu'à l'époque où l'Église russe sera devenue notoirement protestante, il n'y ait plus de protestants ailleurs.

Le grand empereur est le premier prince chrétien qui ait fait passer le langage théologique dans la diplomatie; il est le premier qui ait prononcé le nom de *Verbe* dans les actes de sa politique. Comment donc est-il devenu si ardent protecteur de la ville *ennemie du Verbe*; qui, depuis plus d'un demi-siècle, est publiquement accusée de l'avoir renié; qui n'a jamais su répondre, non à des dévots exaltés, non à des docteurs catholiques, mais à son compatriote Rousseau et aux encyclopédistes, au délateur fameux de cette apostasie, et qui vient enfin de a confesser publiquement par la bouche de ses pasteurs,

qui ont déclaré solennellement, par une déclaration consistoriale à jamais célèbre, du 3 mai 1817, qu'ils n'admettraient plus dans leur corps aucun ministre qui parlerait de la divinité de Jésus-Christ, ou pour adoucir un peu les termes, qui exprimerait une opinion sur la manière dont la nature divine est unie à la personne de Jésus-Christ?

La protection puissante si malheureusement accordée à une ville qui le mérite si peu, a doublé son orgueil et son influence, qui déjà étaient terribles. C'est une plaie des plus douloureuses faite au christianisme, et dont se ressentent surtout les pays catholiques cédés à la turbulente république. Qui les soutiendra contre une influence étrangère qui fait trembler tous leurs protecteurs naturels? La raison d'État étant toujours et partout mise avant tout, jamais ces peuples ne pourront être rétablis et maintenus dans leurs libertés religieuses que par celui qui les en a privés.

## II.

La grande puissance blesse le christianisme, en second lieu, par l'appui non moins solennel qu'elle donne à la Société biblique, entreprise protestante, et la plus anti-chrétienne qui jamais ait été imaginée. Cette Société renferme de grands caractères, des hommes pleins de foi et d'illustres protecteurs : qui en doute? Mais les véritables meneurs rient, le soir à table, de ces hommes respectables dont ils consomment l'argent pour arriver à leur but avec un art qui n'a jamais été égalé. L'Église catholique étant, de la manière la plus notoire, fortement et systématiquement opposée à la communication de l'Écriture sainte en langue vulgaire, sans explication et sans distinction de personnes, c'est pour contredire cette

maxime que la Société biblique est établie ; et comme la maxime catholique ne repose que sur le mal immense qui résulte de l'usage contraire, la Société biblique est établie, de plus, pour produire ce mal que l'Église redoute. *Que tout homme de bonne foi*, engagé dans cette Société, mette la main sur la conscience, et qu'il s'interroge loyalement, il sera forcé de convenir qu'il ne s'agit, en effet, dans la Société biblique, que de contredire l'Église catholique.

On répète, *tout homme de bonne foi* ; car il y a dans cette Société un certain nombre de membres qui se moquent des autres, et qui ont bien des pensées plus profondes que celle de *contredire l'Église catholique*. La Société ne renferme-t-elle pas des ariens, des sociniens, des mécréants de tous les genres connus et même notoires ?

La souveraineté n'est point faite pour dissenter. Elle a d'autres devoirs, une autre destination et d'autres talents. Elle aurait même tort devant Dieu, si elle donnait à des sciences épineuses un temps qui appartient au bonheur des peuples.

La science n'est donc, à l'égard des princes, qu'un simple ministre. C'est à elle à faire des *rapports* pour motiver leurs ordres, et son plus grand devoir est de leur faciliter le travail en respectant leurs temps, en évitant les discussions embarrassées, en leur présentant les choses sous des formes simples, et même, s'il est possible, purement expérimentales.

Au nombre de ces vérités ainsi préparées se trouve, si je ne me trompe infiniment, l'observation suivante :

Qu'y a-t-il de plus remarquable dans le monde que le prosélytisme de l'Église catholique ? Le soleil est moins connu. L'univers est rempli de ses travaux apostoliques. Depuis les Iroquois jusqu'au Japon, des monuments de

toute espèce attestent sa puissance et ses succès dans ce genre.

Cette force est telle, qu'aucune secte ne tiendra devant elle, partout où on laissera le champ libre à l'enseignement catholique. C'est ce qui a fait que plus d'une fois de très bons princes, professant d'autres religions, et sentant cette prépondérance qu'ils ne pouvaient se cacher, ont cru devoir prendre contre elle des mesures étrangères à leurs maximes ordinaires.

La puissance et le talent de l'Église catholique pour la propagation de la foi étant donc un fait incontestable, on demande ce qu'il faut penser d'une Société qui veut propager la foi par un moyen que l'Église catholique déclare non seulement inutile, mais dangereux, perfide, et fait exprès pour nuire à la foi?

Il y a plus : toutes les personnes qui s'occupent de ces sortes de matières savent que plusieurs théologiens anglais, justement alarmés de la conjuration la plus dangereuse couverte d'un beau nom, ont écrit pour mettre à découvert *le véritable but et les vues cachées de la Société biblique*.

Si le prince qui mettra ces autorités réunies dans un bassin de la balance, veut bien permettre qu'on lui demande : *Que peut-on mettre dans l'autre?* sa noble conscience n'aura pas de peine à répondre.

Et cependant, nous ne demandons point que les princes étrangers à notre foi, et qui ont admis chez eux la Société biblique, lui retirent brusquement leur protection. Nous savons que les choses sont trop avancées, et que les prétentions extrêmes amènent d'extrêmes inconvénients. Nous demandons seulement que ces princes n'associent, ni par séduction ni par autorité, leurs sujets catholiques à une œuvre expressément condamnée par le souverain pontife. Cette prétention est modérée, et

nul de ces princes, s'il est sage, ne s'y refusera. Et quant aux effets de la Société biblique, nous en appelons aux temps et à l'expérience.

### III.

La grande puissance nuit, en troisième lieu, au christianisme, parce qu'elle ne soupçonne pas, peut-être, ou qu'elle refuse de reconnaître une grande vérité, qu'*il est impossible de frapper sur le catholicisme sans blesser le christianisme en général.*

Faites disparaître le principe catholique, tout de suite les dogmes commenceront à disparaître l'un après l'autre, et bientôt on arrivera au socinianisme. L'expérience s'est faite sous nos yeux, et comme elle était annoncée d'avance par nos docteurs; rien ne manque à la démonstration. Dès l'origine de nos disputes, ils avaient annoncé aux chrétiens séparés qu'ils ne pourraient s'arrêter en chemin. La triste prophétie est maintenant vérifiée; le hideux arianisme lève la tête en Europe, et ses conquêtes augmentent tous les jours. Partout où le principe catholique se retire, il est remplacé plus ou moins rapidement par l'ennemi de toute croyance.

Deux choses à cet égard peuvent tromper les souverains. En premier lieu, l'extérieur de la religion est pris pour la religion. Ils voient chez eux les mêmes formes, les mêmes prières, les mêmes ornements, les mêmes professions de foi écrites et usitées : il est naturel de croire que rien n'a changé. Cependant ils ne voient que l'écorce d'un arbre dont le bois est rongé insensiblement par le venin philosophique, et à la première occasion solennelle l'écorce disparaîtra.

En second lieu, les souverains prennent la force de

leur suprématie pour celle de la croyance. Ils se trompent beaucoup. Si l'empereur de Russie retirait tout à coup la puissante main qu'il tient étendue sur la religion; s'il excluait son ministre du siège qu'il occupe dans le synode; s'il permettait à ses prêtres de tous les ordres de prêcher, d'écrire, de dogmatiser et de disputer comme ils l'entendraient, en un clin d'œil il verrait sa religion s'en aller en fumée.

Un évêque russe, membre du synode, s'avisa, il y a peu d'années, de traduire des livres allemands dont la doctrine offensa les anciens de l'Église russe. Le métropolitain de Saint-Pétersbourg accusa l'évêque traducteur de spinosisme. Un religieux, nommé PHILARÈTE, prit les armes, et écrivit contre l'évêque; celui-ci voulut répondre; l'archevêque s'y refusa : le clergé se divisa et prit feu. Qu'on l'eût laissé faire, dans six mois on aurait vu une confusion universelle : mais le souverain arriva avec sa suprématie, éteignit l'incendie d'un souffle, imposa silence à tout le monde, et renvoya l'évêque dans son diocèse, sans discussion ni jugement ecclésiastique. Il fit en cela un acte de grande sagesse; mais la sagesse humaine n'a rien de commun avec la foi : l'acte prouvait que S. M. l'empereur de Russie voulait telle et telle chose, rien de plus.

Si l'on fait disparaître le principe catholique, il ne reste plus rien de divin sur la terre. Ce principe est si fort, qu'il soutient nos ennemis mêmes. Ils ne vivent que par la haine qui les anime contre nous, ils prennent ce sentiment pour le zèle et même pour la foi, tant l'homme est habile à se tromper lui-même; mais si nous disparaissions aujourd'hui, ils disparaîtraient demain. Aussi un grand homme d'État (M. le baron d'Erlach) disait à un catholique, dans un instant de franchise et d'épanchement : *Nous savons bien que nous n'existons que par vous*

Que les princes, mêmes séparés, sachent donc bien qu'en attaquant le catholicisme, ils frappent sur les bases du christianisme.

## IV.

La grande puissance nuit, en quatrième lieu, au christianisme par l'espèce de persécution qu'elle exerce sur l'Église catholique, directement dans ses propres États, et indirectement ailleurs. Le mot de *persécution* étonnerait bien l'oreille du plus humain des princes, si ce mot pouvait arriver jusqu'à lui; mais il suffit de s'entendre pour faire disparaître toutes les ambigüités. Toute persécution ne suppose pas des roues, des bûchers et des proscriptions : celle de Julien fut beaucoup plus dangereuse que celle de Dioclétien; et Bonaparte, qui s'y entendait, l'avait reprise avec un talent diabolique. La Russie se vante et se laisse vanter sur sa *tolérance*; mais on se trompe de part et d'autre. La Russie tolère toutes les erreurs, parce que toutes les erreurs sont amies, et toujours prêtes à s'embrasser. Il n'en est pas de même de la vérité, ou, si l'on veut, de l'Église catholique, qui n'est rien moins que tolérée.

L'empereur de Russie a huit millions de sujets catholiques, au moins. Il en a dix mille dans sa capitale seule; il va bien sans dire qu'il leur doit la liberté du culte : cela ne s'appelle point *tolérance*, c'est pure *justice*.

Mais il ne faut pas croire que le catholique soit toléré, même en abusant de ce mot, parce qu'on lui permet d'avoir une église et d'entendre la messe. Il n'y a point de tolérance pour une religion qui n'est pas tolérée suivant son essence et ses maximes. Certainement on ne dirait pas que la religion juive fût tolérée dans un pays

où l'on obligerait ses sectateurs à travailler ou à jouer la comédie le jour du sabbat.

Or, c'est précisément ce qui arrive en Russie à l'Église catholique. Non seulement elle n'y est pas libre, mais ses maximes les plus fondamentales, les plus essentielles, les plus *vitales*, s'il est permis de s'exprimer ainsi, y sont contredites et violées sans miséricorde. Les détails sur ce point sont curieux et peu connus.

1° L'Église de Russie repose tout entière sur le système de la suprématie. L'empereur est chef de son Église, et commande sans contradiction ni appel dans le synode par la voix de son *ministre des cultes* : titre funeste inventé par Bonaparte, et substitué, par une fatalité inexplicable, à celui de *procureur général impérial*, que l'habitude avait consacré, et qui n'attristait nullement l'oreille.

Or, cette suprématie, qui est fort bonne où elle est, toutes les autorités de Russie, à la suite de leur souverain, font un effort continuel pour la transporter dans l'Église catholique, où elle est mortelle. Dans tous les pays séparés, la suprématie est excellente et nécessaire; car si elle ne s'y trouvait pas, où serait la règle? En peu d'années, on y mettrait le Symbole en thèses, et bientôt en chansons. Mais la religion romaine reconnaissant un chef spirituel, et cette suprématie spirituelle étant l'essence même de cette religion, vouloir lui substituer la suprématie temporelle, c'est anéantir le catholicisme; et c'est cependant ce qu'on fait sans relâche dans le pays de la tolérance.

Si le patriarche de Constantinople venait se mêler des affaires religieuses de Russie, on croirait justement qu'il a perdu l'esprit : or, il est impossible d'effacer des têtes russes le préjugé qu'il en est de même du pape à l'égard des catholiques russes; sophisme mortel qui supprime de fait l'Église catholique. Les communications de l'É-

glise russe catholique avec son chef éprouvent tant de chicanes, reçoivent un si grand nombre d'entraves de la part du gouvernement, que c'est pour les fidèles un sujet continuel de douleur. On vit une fois un ministre des affaires étrangères, à Saint-Pétersbourg, refuser de donner cours à une bulle de canonisation (c'était celle du bienheureux Hieronimo de Naples), et la retenir dans son bureau pendant une éternité, sans qu'il fût possible de donner cours à la cérémonie; et ce ministre des affaires étrangères était luthérien.

C'était un spectacle véritablement curieux que celui d'un ministre d'État luthérien arrêtant une canonisation catholique chez un souverain qui n'était ni catholique ni luthérien, mais qui garantit le libre exercice de leur religion à ses nombreux sujets catholiques.

Pour faire sentir à quel point la prétendue tolérance est illusoire, il suffirait d'observer que les sujets catholiques de Sa Majesté Impériale n'ont point d'accès auprès d'elle comme catholiques, c'est-à-dire qu'ils n'ont aucun organe officiel et de leur religion par lequel ils puissent porter au souverain leurs représentations et leurs doléances. Ils sont obligés de passer par la voie d'un *ministre des cultes*, qui ne sait pas un mot de ce qu'il faudrait savoir, on ne dit pas pour leur rendre justice, mais seulement *pour* les comprendre.

Sa Majesté Impériale, qui est incontestablement le plus grand juge européen en fait de tact, de délicatesse et de convenance, peut être assurée que pour tout homme, et surtout pour tout prêtre catholique, qui doit traiter officiellement une affaire ecclésiastique en Russie, l'antichambre du *ministre des cultes* est, sans contredit, le plus grand des supplices, après toutefois celui d'avoir l'honneur de lui parler.

2° Nous ne tenons à aucun système de haute disci-

pline plus fortement qu'à celui qui nous fait désirer un sacerdoce libre et indépendant, c'est-à-dire propriétaire. Jamais nous n'avons varié sur ce point; jamais nous ne nous sommes laissé séduire par les sophismes de l'incrédulité et de la cupidité. Nous savons bien que, partout où le prêtre est salarié, il est avili; qu'il n'est plus qu'un serviteur timide, ou pour mieux dire un serf de l'autorité qui le paye; et que d'ailleurs, dans cette supposition, au premier coup de tambour c'en est fait du clergé, qui est affamé par son maître même, en attendant qu'il le soit par l'ennemi. Enfin nous avons, pour défendre ce système, mille raisons décisives, tirées de la théorie et de l'expérience.

En Russie, au contraire, le système est tout différent. Un seul acte de la puissance souveraine a dépouillé radicalement le clergé, et lui a pris l'immense somme de tous ses biens dans toute l'étendue de l'empire. Les suites de cet acte décisif sont connues et même notoires : on se dispense de les détailler. Mais voici la grande fatalité qui nous accable. L'autorité russe sentant bien (car rien n'étouffe la voix de la conscience) qu'elle a été injuste, et que le sacerdoce russe doit en grande partie à cette spoliation l'infériorité qui frappe tous les yeux, ne veut pas au moins qu'il y ait chez elle des prêtres mieux traités que les siens; de manière qu'une action continue du gouvernement, tantôt sous une forme et tantôt sous l'autre, tend invariablement à dépouiller l'Église catholique et son clergé. L'empereur de Russie ayant acquis par les derniers traités plusieurs millions de sujets catholiques, nous verrons comment seront traités les biens ecclésiastiques, qui ont déjà fait tenir un grand nombre de discours sinistres; mais ce qui se passa à Saint-Pétersbourg, il n'y a que trois ou quatre ans, fait sentir, mieux les raisonnements, les maximes du gouvernement.

Les anciens souverains de Russie (dans le dernier siècle cependant) avaient donné à l'Église catholique un terrain qui portait une maison médiocre. Ce terrain étant fort avantageusement placé, les Jésuites, administrateurs des biens de l'Église catholique, imaginèrent d'y bâtir une belle maison au profit de l'Église. Ils appelèrent les capitaux catholiques, qui affluèrent tout de suite : la maison s'éleva, et ne devait pas rendre moins de 36,000 roubles annuellement. Chaque année, on payait 15,000 roubles à compte du capital, et les intérêts du reste ; tous les créanciers étaient contents : jamais entreprise ne fut mieux imaginée et mieux conduite.

Tout à coup un conciliabule de ministres imagina d'enlever cette maison à l'Église catholique, sans cérémonie : c'est ce qu'ils firent, en effet, laissant tous les esprits justes (sans distinction de culte) frappés d'étonnement et de regret.

Cependant, comme il fallait bien un certain prétexte pour voiler au moins un tel acte, on imagina de dire *que la maison appartenait aux Jésuites qui venaient d'être expulsés, et qu'ainsi la maison devait être confisquée.*

Quand même la maison eût appartenu aux Jésuites, l'acte dont il s'agit aurait été réprouvé également par les maximes de l'équité et par celles de la jurisprudence.

L'équité ne permet pas de prendre le bien d'autrui, sous prétexte que le propriétaire est habillé de noir, ou parce qu'il a le malheur de déplaire.

La jurisprudence défend d'ignorer l'énorme différence qui existe entre la simple *relégation*, laquelle suppose seulement un mécontentement du prince, et le *bannissement*, qui est la suite d'un crime déclaré par un tribunal, et qui emporte *quelquefois* la confiscation des biens.

On prend la liberté de le dire avec une respectueuse

franchise : une telle confusion d'idées formerait seule une accusation grave contre une nation entière.

Mais tout cela n'est rien encore, quand on songe que la maison appartenait incontestablement à l'Église, sans qu'il y eût moyen d'élever sur ce point le moindre doute raisonnable. Le don du gouvernement était clair : l'usage et la possession ne l'étaient pas moins. Jamais les Jésuites n'avaient agi qu'en qualité d'administrateurs. Enfin, et c'est tout dire, ils avaient loué cette maison de l'Église pour y établir leur collège, et chaque année le loyer était régulièrement porté dans les livres de compte.

Il semble qu'à de tels faits il n'y avait rien à répondre ; mais rien n'embarrasse la *tolérance* russe. Un des hommes les plus influents de ce pays ne se fit pas difficulté de dire publiquement : *Que signifie donc cette question de savoir à qui appartient la maison ? On la veut, on l'aura ; et tout est dit.* En effet, on la prit, on la retint ; et tout fut dit.

L'injustice alla plus loin. Il fallait indemniser les créanciers qui avaient prêté leur argent : on imagina de les renvoyer sur les Jésuites qui avaient des propriétés dans la Pologne russe pour se faire rembourser ainsi par des hommes qui ne leur devaient rien. Voilà comme, en Russie, la tendance générale à la spoliation de l'Église catholique ferme les yeux du pouvoir sur les plus grandes monstruosité. La qualité même de sujets, et de sujets fidèles, ne met point les catholiques à l'abri de cette influence fatale ; et c'est ainsi qu'ils sont *tolérés*.

3° Les droits du souverain pontife et sa suprématie spirituelle sont tellement sacrés dans l'Église catholique, qu'ils forment l'essence même de la religion ; puisque, si l'on ôtait ce dogme fondamental, nous serions à peu près d'accord avec les Églises russe, grecque, orientale, etc., ou que, du moins, les différends ne tomberaient que sur

des points nullement difficiles à éclaircir, pour la bonne foi qui s'y prêterait de part et d'autre. C'est la suprématie pontificale qui forme toute la difficulté, vu que nous y tenons comme à la religion même. Aussi les protestants nous appellent *papistes*, et ils ont grandement raison sur le mot : ils ne se trompent, de la manière la plus déplorable, qu'en donnant une signification injurieuse à un titre d'honneur, signe exclusif de la vérité.

Il ne s'agit point du tout ici de savoir si nous avons raison ou non : il suffit de rappeler que tel est notre dogme fondamental. D'où il suit que gêner nos communications avec le Saint-Siège, ou gêner sa juridiction à notre égard, c'est, par le fait, supprimer l'Église catholique ; et c'est ce que fait encore le gouvernement russe, qui ne cesse de s'immiscer dans celui de l'Église et de vouloir la conduire à sa manière, indépendamment de l'autorité supérieure.

Il existe maintenant en Russie un personnage bizarre, qui n'a pu appartenir qu'au temps et au lieu où il a vécu : c'est l'archevêque de Mohiloff, primat catholique de toutes les Russies, qui était protestant et officier de cavalerie avant d'être évêque ; instrument entre les mains de nos ennemis, mille fois plus dangereux qu'un protestant de profession, d'une servilité d'ailleurs faite pour dégoûter un noble pouvoir à qui l'obéissance suffit, et qui est *toujours* prêt à contredire et même à braver le Saint-Siège, parce qu'il est *toujours* sûr d'être soutenu.

C'est lui qui dit un jour à la cour, en montrant l'empereur qui passait : *Voilà mon pape, à moi!* Les témoins de cette admirable profession de foi existent encore à Saint-Pétersbourg. Cet étrange évêque s'avisa un jour de falsifier, dans une de ses lettres pastorales, un texte du concile de Trente, et un autre texte tiré d'une lettre de Pie VI. Pour cette double *faute* (on veut bien

se contenter de ce mot), le pape aujourd'hui régnant, le plus doux, le plus raisonnable, le plus modéré des hommes, ne put cependant se dispenser de lui adresser un bref, où il le blâmait assez sévèrement et lui ordonnait de se rétracter. Mais l'évêque de Mohiloff, qui se sentait soutenu, se moqua du bref, et ne se rétracta nullement.

Pour comble de perfection, ce prélat est devenu membre de la Société biblique. Il arriva même, à cet égard, un événement extrêmement comique (autant, du moins, que ces choses peuvent être comiques) : c'est que, le jour du corps de Dieu 1817, l'archevêque se faisant attendre pour la célébration de l'office solennel du matin, l'Église étant pleine, et personne ne sachant à quoi attribuer un retard aussi extraordinaire, car il était plus de midi et demi, il se trouva que le prélat assistait à une séance de la *Société biblique*.

Un évêque catholique, membre de la Société biblique, est quelque chose de si monstrueux, qu'il est impossible de l'exprimer. Le pape adressa donc au singulier prélat un autre bref, dont il ne tint pas plus de compte que du précédent, et il fut encore soutenu dans sa rébellion.

Voilà donc un évêque catholique soutenu contre le souverain pontife : c'est comme si l'on déclarait des officiers libres de toute subordination envers leur général; c'est l'anéantissement radical de l'Église.

Les ministres russes, au reste, ont trouvé un moyen commode d'échapper au reproche d'intolérance. Ils soutiennent que ces brefs n'existent pas, quoiqu'ils soient connus de toute l'Europe.

Telle est, en raccourci, la tolérance russe à l'égard de la religion catholique; et il en résulte à l'évidence que si quelque prince, pour éteindre la religion catholique

dans ses États sans répandre le sang, demandait à l'homme à la fois le plus habile et le plus envenimé le plan d'une persécution mortelle, mais sourde et indirecte, il serait impossible de lui indiquer, dans ce genre, rien de plus parfait que le plan invariablement suivi dans le pays *de la tolérance*.

On ne saurait trop l'observer, il y a dans l'allure indépendante du catholicisme quelque chose qui choque le maître. Tout ce qui ne plie pas lui déplaît, et il a raison chez lui et temporellement; car il n'y a pas le moindre doute que si l'on pouvait dire en Russie, non pas seulement *non*, mais seulement *si*, à l'empereur, il ne pourrait plus gouverner, et l'empire finirait; mais on peut même observer en passant qu'il y a dans ce gouvernement, qui nous fait pâlir, un très-grand nombre de compensations ignorées des étrangers, et qui le réconcilient avec l'homme. Mais il ne s'ensuit pas du tout que le même principe puisse être transporté dans la religion, qui se règle par d'autres lois. Lorsque ce puissant prince aura découvert que *la vérité n'a point d'empereur*, il aurait fait un pas immense vers cette vérité, et le monde s'en apercevra sur-le-champ.

En attendant, il est démontré que la grande puissance est réellement persécutrice, dans toute la force du terme, à l'égard de la religion catholique, et qu'il en résulte un contre-coup terrible contre le christianisme en général.

## V.

La grande puissance nuit, en cinquième lieu, à la cause du christianisme, parce qu'elle n'a pas su écarter de ses lèvres le venin germanique, et qu'il n'y a pas trop

moyen de douter qu'elle n'ait embrassé le rêve funeste de la *religiosité*, ou du *christianisme universel*. L'empereur est trop grand naturellement, et d'ailleurs trop ami des grandes choses à la tête desquelles se trouve sa grande renommée, pour n'avoir pas conçu la haute pensée de la réunion des chrétiens : malheureusement (et c'est ici la grande plaie européenne), il s'est représenté le christianisme comme une collection de systèmes ou de sectes différentes sur quelques points, mais toutes bonnes dans le fond, et qu'on peut suivre en sûreté de conscience, pourvu qu'on soit d'accord sur les *dogmes fondamentaux*.

Tandis qu'au contraire il est prouvé, pour la raison autant que pour la théologie, que *la religion est d'un côté, et les sectes de l'autre*.

Ce mot de *secte* qui signifie *coupure* ou *séparation*, suppose nécessairement un *corps primitif* ou la *coupure* s'est faite. On sait, par exemple, que le *rascolnic* forme une *secte* en Russie, parce qu'il s'est séparé de la religion nationale; on sait que l'Église protestante est une *secte*, puisqu'elle a été *coupée* et retranchée de l'Église universelle vers le milieu du seizième siècle, etc.

Ainsi donc, c'est une contradiction dans les termes de soutenir qu'il n'y ait que des *sectes* dans le monde; et lorsqu'on dit *toutes les sectes chrétiennes*, on ne sait ce qu'on dit si l'on ne suppose pas un corps antérieur dont elles se sont détachées.

Il n'est donc pas possible qu'il n'y ait que des *sectes* dans le monde; et ce qui n'est pas moins rigoureusement démontré, c'est qu'il ne peut y avoir *deux corps* dont elles se sont détachées : car si, dans une religion divine-ment révélée (sur ce point tous les chrétiens sont d'accord), deux associations opposées se prétendent *corps*, l'une ou l'autre a nécessairement tort, puisqu'il ne

saurait y avoir deux établissemens divins primitifs et opposés : l'une est donc *corps*, et l'autre *secte*.

Donc, le *corps*, la religion, l'Église (c'est tout un) est d'un côté, et les *sectes* sont de l'autre, et il ne s'agit plus que de savoir où est le *corps* : tout le reste sera *secte*.

Il n'y a pas de théorème mathématique plus clair et plus incontestable que ce qu'on vient de lire.

Cette fable des *sectes* et de leur égalité a dû nécessairement en engendrer une autre non moins fatale que la précédente, c'est-à-dire celle des *dogmes fondamentaux et non fondamentaux*.

Cette erreur, au fond, n'est que l'erreur protestante sous une autre forme; car lorsqu'on en vient à savoir quel est le dogme fondamental, on ne manque pas de nous dire : *C'est celui qui est clairement contenu dans l'Écriture sainte*. Mais comme il s'agit précisément de savoir si tel ou tel dogme est contenu dans l'Écriture, il s'ensuit que, sans un tribunal infaillible, tout est en l'air, puisque chacun voit ce qu'il veut dans l'Écriture.

Depuis Arius jusqu'à Calvin, il n'y a pas un seul dogme chrétien qui n'ait été attaqué et nié *par l'Écriture*. Pour tout hérétique, le dogme *fondamental* est celui qu'il juge à propos de retenir, et le dogme *non fondamental* est celui qu'il rejette.

Si l'on proposait à l'empereur de Russie d'abolir ses deux sénats et tous ses tribunaux, en lui disant que chaque plaideur n'a qu'à lire les ukases législatifs et les codes pour savoir s'il a raison ou tort, que dirait le grand prince? On ne lui proposerait cependant que le système protestant sur l'Écriture sainte, c'est-à-dire le système *qui met la loi à la place du juge, tandis que la loi n'existe et ne parle que par le juge*.

Et si l'on ajoutait que, pour éteindre absolument les procès, S. M. I. n'a qu'à faire traduire ces mêmes ukases

en russe, en finnois, en esthonien, en lapon, en arménien, en géorgien, en tartare, en kamtchadale, etc., et à multiplier le nombre des exemplaires par centaines de mille, afin qu'il n'y ait pas dans ses vastes États un seul boutiquier, un seul pêcheur, un seul iswochik (cocher public) qui n'eût un exemplaire des lois, que dirait encore le grand souverain? Il verrait certainement, au premier coup d'œil, le résultat de cette profonde mesure : *Multiplication des procès sans aucunes bornes; interprétations extravagantes, et jugements analogues.*

Cette folie, de pure supposition, n'est cependant que l'image naïve de la folie biblique.

L'empereur de Russie, avec *le christianisme universel, les dogmes fondamentaux et la Société biblique*, peut donc être certain qu'il est dans le grand chemin de la destruction du christianisme, et qu'il y travaille réellement avec toute la puissance et toutes les saintes intentions qui suffiraient pour faire triompher la sainte loi.

Il y a bien longtemps que les amis de la religion n'ont rien vu d'aussi extraordinaire et d'aussi triste.

A la vérité, le christianisme, en sa qualité d'institution divine, ne peut être détruit *en général*; mais il peut fort bien l'être *ici* ou *là*. Une seule version antique, et même quelques lignes de cette version, mal interprétées par un fanatisme populaire, ont bien pu créer les *rascolnies* russes, ulcère immense qui ronge la religion nationale et fait tous les jours de nouveaux progrès. Qu'arrivera-t-il lorsqu'un peuple simple, et entier dans ses idées, aura la Bible en langue vulgaire dans toutes les éditions *bibliques*? Personne n'en sait rien : ce qu'il y a de sûr, c'est que s'il en résultait un incendie général en Russie, le gouvernement ne recueillerait que ce qu'il aurait semé.

Les détails qui précèdent font parfaitement compren-

dre, si je ne me trompe infiniment, comment le prince le plus puissant de la chrétienté, et (ce qu'il y a d'étrange) l'un des plus religieux, avec de grands talents, une volonté ferme et d'excellentes intentions, trompé cependant et conduit par des préjugés déplorables, a porté un préjudice immense à la cause du christianisme.

La Providence l'appelait à la plus grande gloire qui ait jamais illustré un souverain, *la réunion des chrétiens*.

Et l'Empereur est sourd à l'appel de la Providence!

Que n'est-il possible de lui parler! Mais toute discussion suppose une espèce d'égalité qui permet l'opposition, et ressemble parfois à la dispute : elle a besoin enfin d'une certaine liberté presque entièrement exclue par le respect, surtout à l'égard d'un prince qui, pour le bonheur même de ses peuples (ce qui est aussi vrai qu'in vraisemblable), n'a jamais dû connaître la contradiction.

Qui osera donc lui dire : « O bon et puissant monarque, vous êtes complètement trompé. Votre *sainte-alliance* n'a été signée que par la crainte et la courtoisie : elle ne suppose, de votre part, que d'excellentes intentions; mais le résultat, si elle en a un, sera de consolider toutes les sectes, et de prouver à la postérité que l'essence du christianisme vous avait échappé. »

Si quelque serviteur fidèle avait pu lui tenir à peu près le même discours lorsqu'il était à Paris maître des choses, et pouvant faire ce qu'il voulait; s'il lui avait dit : « Sire, vous êtes entièrement trompé : une habile persivité vous attaque par le côté où tous les hommes sont vulnérables; elle vous montre la gloire où elle n'est pas; elle vous fait croire qu'il faut conserver toute la révolution, excepté son chef. Vous appuyez de votre auguste main le sceau de la légitimité sur tous les forfaits de l'usurpation et de l'athéisme : au

« lieu de renverser, comme il le faudrait et comme vous  
 « le pouvez, le trône de Bonaparte, qui est le scandale  
 « de l'univers, vous le conservez avec une sorte de  
 « respect pour y faire monter le roi de France, qui ne  
 « peut manquer de glisser dans peu de temps, avant  
 « de s'apercevoir peut-être qu'il n'est pas à sa place.  
 « Vous conservez, vous exaspérez, vous étendez les  
 « principes révolutionnaires, que vous pouvez étouffer :  
 « bientôt vous les verrez s'étendre de la manière la  
 « plus effrayante, s'unir au fanatisme allemand, et  
 « faire trembler l'Europe, etc. »

L'honnête homme courageux qui aurait tenu ce discours au puissant empereur jouirait aujourd'hui de son estime et de sa reconnaissance, puisque l'événement aurait justifié la vérité des principes et la sagesse de l'avis.

Mais puisque enfin le mal est fait, et puisqu'un fantôme de la gloire, pris pour elle-même, a privé l'Europe du résultat que nous avons droit d'attendre, pourquoi le prince qu'on a su écarter d'un champ de gloire qui l'appelait ne se jetterait-il pas dans un autre qui lui est ouvert de même, qu'il est le maître de parcourir librement et sans rival?

Sa Majesté Impériale, par une fatalité bien malheureuse, n'a jamais pu vaincre entièrement le mouvement intérieur qui l'écarte des catholiques. Dans ces voyages nombreux, où son génie également actif et bienfaisant a cherché l'instruction de toute part, on a pu voir près de lui les hommes les plus étrangers à la foi de son pays : mais une grande tête catholique ne l'a jamais approché, et par conséquent il ne l'a jamais recherchée. Il peut se faire sans doute que la raison politique entre pour quelque chose dans cet éloignement, mais enfin il existe, et il a produit un mal infini, puis-

qu'il a empêché les grandes vérités d'arriver jusqu'à lui.

Il est difficile de le croire lorsque l'on a été élevé dans des idées directement contraires, et cependant rien n'est plus vrai : de quelque façon qu'on s'y prenne et quelque puissance qu'on y emploie, *toute tentative pour réunir les chrétiens sera toujours vaine, et de plus ridicule ou funeste* (ou l'un et l'autre), *si elle ne commence par une adresse au souverain pontife, et si elle ne se continue sous ses auspices*. On peut lire, à la tête de la Démonstration évangélique de HUET, une lettre de Puffendorff où il dit, après avoir donné à ce livre fameux les éloges qui lui sont dus, *que le projet de la réunion des chrétiens donnerait beaucoup plus d'espérance s'il était entrepris par le saint-siège, que s'il l'était par d'autres hommes quelconques séparés de l'Église romaine*.

Cet aveu, fait par un protestant, et par un homme aussi savant que Puffendorff, est une grande leçon donnée à tout homme qui pourrait et qui voudrait essayer le *grand œuvre*.

Que la puissance se laisse instruire, et nous sommes sauvés ! La politique, prise dans toute l'étendue de ce mot, est infiniment au-dessus de tout ce qu'on est convenu d'appeler *science*, et qu'on estime peut-être trop dans notre siècle. L'*Encyclopédie* entière ne vaut pas la dernière guerre contre les Français, conduite par l'empereur de Russie avec tant de courage, de prudence et d'habileté.

Mais, après avoir rendu dans une parfaite et respectueuse sincérité l'hommage dû à cette sorte de supériorité qui n'appartient nullement à ce qu'on appelle *science*, il est permis d'observer que, lorsqu'il s'agira de certaines recherches pénibles qui exigent le silence du cabinet et de longues lectures, les princes feront bien de nous écouter.

Nul souverain dans l'univers n'a pu rendre (encore aujourd'hui) autant de services à la religion, et bien peu de souverains lui font autant de mal, que l'empereur de Russie. Les causes en sont détaillées dans ce mémoire avec une franchise et une vérité qui ne souffrent pas d'objections. Malheureusement c'est bien le cas de s'écrier en style évangélique : *Comment entendra-t-il, si on ne lui parle pas?*

Mais qui donc lui parlera? — Quand on se demande par quels organes la vérité peut arriver jusqu'à l'empereur de Russie, on ne sait en imaginer que deux parmi les créatures :

*Un ange, ou une dame.*



# PENSEES DE JOSEPH DE MAISTRE.

---

## I. — RELIGION.

### 1. — Mouvement religieux en France et en Europe. —

La révolution est debout sans doute, et non seulement elle est debout, mais elle marche, elle court, elle rue. — Rangez-vous, Messieurs et Mesdames. La seule différence que j'aperçois entre cette époque et celle du grand Robespierre, c'est qu'alors les têtes tombaient et qu'aujourd'hui elles tournent..... Il est infiniment probable que les Français nous donneront encore une tragédie; mais que ce spectacle ait ou n'ait pas lieu, voici ce qui est certain, mon cher chevalier. L'esprit religieux, qui n'est pas du tout éteint en France, fera un effort proportionné à la compression qu'il éprouve, suivant la nature de *tous les fluides élastiques*. Il soulèvera des montagnes, il fera des miracles. Le Souverain Pontife et le sacerdoce français s'embrasseront, et, dans cet embrassement sacré, ils étoufferont les maximes gallicanes. Alors le clergé français commencera une ère nouvelle, et reconstruira la France, — et la France prêchera la religion à l'Europe, — et jamais on n'a rien vu d'égal à cette propagande; — et si l'émancipation des catholiques est prononcée en Angleterre, ce qui est possible et même probable, et que la religion catholique parle en Europe français et anglais, souvenez-vous bien de ce que je vous dis, il n'y a rien que vous ne puissiez attendre. (*Lettres et opuscules*, t. I, p. 507.)

Au reste, mon Très Révérend Père (1), il faut se préparer à une grande révolution, dont celle qui vient de finir (à ce que l'on dit) n'était que la préface.

Le monde fermente, et l'on verra d'étranges choses : le spectacle, à la vérité, ne sera ni pour vous ni pour moi; mais nous pourrons

(1) Au T. R. P. Général de la Compagnie de Jésus, à Polotsk (3 février 1817)

bien dire l'un et l'autre, en prenant congé de cette folle planète (si toutefois il est permis de se rappeler Horace en ce moment) :

Spem bonam certamque reporto.

Puissions-nous, mon Très-Révérend Père, nous revoir dans cette maison ! Pour vous il n'y a pas de doute, n'en déplaise à votre humilité : vous avez passé une vie entière dans la retraite, dans l'abstinence, dans l'étude, dans l'exercice des vertus apostoliques. — Votre logement est prêt. Quant à nous, pauvres gens du monde, continuellement balancés entre le bien et le mal, nous n'avons d'autre espérance que dans celui qui est, heureusement pour nous, *non æstimator meriti, sed veniæ largitor*. (*Lettres et Opuscules*, t. I, p. 152.)

**2. — Des proscriptions des livres** IN ODIUM AUCTORIS. —

On a blâmé plus d'une fois la puissance ecclésiastique d'avoir prononcé certaines proscriptions *in odium auctoris* (en haine de l'auteur); cependant, si vous y regardez de près, vous ne vous hâterez point de désapprouver ce jugement. Il n'y a point de loi dont la parfaite équité soit plus universellement sentie que celle qui punit le coupable *par où il a péché*. Que celui qui abuse des dons du génie, soit privé de ses récompenses. Cette loi, si elle était établie et exécutée avec rigueur, préviendrait les plus grands abus. C'est la honte d'un siècle et celle d'une nation, que l'auteur de *Jeanne d'Arc* n'ait pas fermé les portes de l'Académie française à celui du *Zaire*, ou ne l'en ait pas chassé. (*Lettre 6<sup>e</sup> sur l'Inquisition*.)

**3. — L'infailibilité du Pape.** — M. de Barral a dit la vérité : *l'opinion de l'infailibilité n'a plus de danger*. Il fallait seulement ajouter que jamais elle n'en a eu. Toutes les terreurs qu'on a voulu exciter, tous les grands mots qu'on a prononcés sur cette terrible infailibilité, ne sont qu'un vain épouvantail. Cette prérogative ne renferme précisément que l'idée de la souveraineté, telle qu'elle se présente partout; elle ne revendique aucun privilège, aucune distinction particulière; elle demande seulement d'être à Rome ce qu'elle est ailleurs; et les raisons les plus puissantes établissent que si elle n'est pas à Rome, elle n'est nulle part. (*Eglise gallic.*, liv. II, ch. XVI.)

**Sacre des Rois.** — Le sacre des Rois . . . Jamais il n'y eut de cérémonie, ou, pour mieux dire, de profession de foi plus significative et plus respectable.

Toujours le doigt du Pontife a touché le front de la souveraineté naissante.

Les nombreux écrivains qui n'ont jamais vu dans ces rites augustes que des vues ambitieuses, et même l'accord exprès de la superstition et de la tyrannie, ont parlé contre la vérité, presque tous contre leur conscience.

Quelquefois les Souverains ont cherché le sacre et quelquefois le

sacre a cherché les Souverains. On en a vu d'autres rejeter le sacre comme un signe de dépendance. Nous connaissons assez de faits pour être en état de juger assez sainement; mais il faudrait distinguer soigneusement les hommes, les temps, les nations, les cultes.

Ici, c'est assez d'insister sur l'opinion générale et éternelle qui appelle la puissance divine à l'établissement des empires. (*Principe général*. n° 31.)

**4. — Le Protestantisme.** — Un auteur anonyme, grand amateur de la République, a fait, il y a peu de temps, une observation très digne de remarque.

« Quiconque, » dit-il, « a lu l'histoire moderne et observé les » mouvements et les révolutions de l'Europe découvre clairement » que, depuis l'époque de la réformation, il existe une lutte entre » les républiques et les monarchies. »

Sans doute, cette assertion n'est pas littéralement exacte. Mais, en rectifiant la pensée de l'auteur et en lui faisant dire ce qu'il veut dire, il résulte une grande vérité : c'est que, depuis l'époque de la réformation, il existe en Europe un esprit d'insurrection qui « lutte » d'une manière tantôt publique, tantôt secrète, mais toujours réelle, » contre toutes les souverainetés et surtout contre les monarchies ».

Le grand ennemi de l'Europe, l'ulcère funeste qui s'attache à toutes les souverainetés et qui les ronge sans relâche, le fils de l'orgueil, le père de l'anarchie, le dissolvant universel, c'est le protestantisme.

Qu'est-ce que le protestantisme? C'est l'insurrection de la raison individuelle contre la raison générale, et par conséquent c'est tout ce qu'on peut imaginer de plus mauvais. C'est l'ennemi essentiel de toute croyance commune à plusieurs hommes : ce qui le constitue ennemi du genre humain.

Le christianisme est la religion de l'Europe : ce sol lui convient plus même que son pays natal; il y a poussé de profondes racines; il s'y est mêlé à toutes nos institutions. Pour toutes les nations du nord de l'Europe et pour toutes celles qui, dans le midi de cette partie du monde, se sont substituées aux Romains, le christianisme est aussi ancien que la civilisation; c'est la main de cette religion qui façonna ces nations neuves; la croix est sur toutes les couronnes.

Mais le principe fondamental de cette religion, l'axiome primitif sur lequel il reposait dans tout l'univers, avant les novateurs du xvi<sup>e</sup> siècle, c'est l'infailibilité de l'enseignement d'où résulte le respect aveugle pour l'autorité, l'abnégation de tout raisonnement individuel, et par conséquent l'universalité de croyance.

Or ces novateurs sapèrent la base : ils substituèrent le jugement particulier au jugement *catholique*; ils substituèrent follement l'autorité exclusive d'un livre à celle d'un ministère enseignant, plus ancien que le livre et chargé de nous l'expliquer.

De là vient le caractère particulier de l'hérésie du XVI<sup>e</sup> siècle. Elle n'est point seulement une hérésie religieuse, mais une hérésie civile, parce qu'en affranchissant le peuple du joug de l'obéissance, elle déchaîne l'orgueil général contre l'autorité, et met la discussion à la place de l'obéissance.

De là ce caractère terrible que le protestantisme déploya dès son berceau : il est né rebelle, et l'insurrection est son état habituel. (1 *Mélanges*, p. 510.)

Les souverains chrétiens ont pu abuser de leur pouvoir pour étendre le christianisme; mais jamais le christianisme catholique ne combattit les souverains pour s'établir dans leurs domaines; jamais il n'employa que la persuasion, et ce fut là dans tous les temps son caractère distinctif. Constantin devenu chrétien put sans doute appesantir son sceptre sur les infidèles; mais le catholicisme, pour régner dans l'empire, ne prit point les armes contre Constantin. On a vu, dans ces derniers temps, cette religion s'établir à l'extrémité de l'Asie : de quelle arme se servit-elle pour y vaincre tous les préjugés humains? D'un religieux armé d'un crucifix de bois, et qui ignorait nécessairement la langue du pays lorsqu'il toucha cette terre. Mais quand le souverain a voulu l'en chasser, a-t-elle résisté? Pas du tout. Il fit des martyrs par milliers et ne trouva pas un rebelle.

Lorsque Tertullien disait aux Gentils du III<sup>e</sup> siècle : Nous sommes « partout, dans les armées, dans les tribunaux, dans les palais, etc. ; « nous ne vous laissons que les temples », certainement les chrétiens étaient en état de se faire craindre, mais jamais ils ne se permirent rien contre la souveraineté.

Lorsque le christianisme fut enfin monté sur le trône, les choses changèrent de face. Depuis que la religion et la souveraineté se sont embrassées dans l'Etat, leurs intérêts ont dû nécessairement se confondre. Il est donc difficile que celle-ci ne seconde pas la première dans ses conquêtes, et impossible, en cas d'attaque contre la religion, que la souveraineté ne prenne part à la lutte. C'est une distinction qu'on ne fait pas assez, quoique très-essentielle. Quelquefois le christianisme a l'air d'un conquérant vulgaire, parce qu'il s'avance sous les drapeaux d'un prince conquérant, quelquefois il s'est défendu chez lui contre ses sujets rebelles, parce que les deux puissances se défendirent ensemble; mais jamais le christianisme catholique ne s'est établi dans aucun pays par l'insurrection contre l'autorité civile.

Ce caractère frappant de la vérité est précisément l'inverse de celui que le protestantisme déploya dès sa naissance; il est né rebelle, son nom même est un crime, parce qu'il *proteste* contre tout. Il ne se soumet à rien, il ne croit rien, et s'il fait semblant de croire à un livre, c'est qu'un livre ne gêne personne.

Ce caractère primitif et indélébile du protestantisme en a fait une

*hérésie civile* autant qu'une *hérésie religieuse*. Plus fort que les autres hérésies il a fait ce qu'elles n'ont jamais pu faire : toutes s'étaient répandues sur un terrain plus ou moins étendu, mais sans pouvoir en chasser la croyance universelle. Le sectaire vivait à côté de son ennemi, et il perdait insensiblement son nom et son existence à mesure que l'action du principe universel étouffait le système rebelle.

Mais le protestantisme a plus fait : il a divisé politiquement l'empire du christianisme, il a créé des souverainetés protestantes, et dans plusieurs contrées de l'Europe, il règne seul. (*Mélanges*, p. 513.)

**5. — Affinité manifeste entre le protestantisme et la révolution.** — Le christianisme, à compter du moment de son origine, vécut et se propagea par ses propres forces, pendant un espace de temps qui excède la durée totale du protestantisme. Pendant tout ce temps la puissance civile l'opprima toujours et le persécuta souvent; jamais cependant il ne s'arma contre elle, et surtout jamais ses chefs ne prêchèrent la doctrine de l'insurrection.

Mais le protestantisme naquit les armes à la main : il ne respecta la souveraineté civile qu'autant de temps qu'il en fallut pour acquérir des forces, et il fut rebelle dès qu'il eut le pouvoir de l'être. De tous côtés ses apôtres prêchèrent la résistance aux souverains; pour établir leurs dogmes, ils ébranlèrent les trônes. — On ne peut se rappeler sans frémir les tragédies terribles que le protestantisme a jouées en Europe. — Il embrasa, il ensanglanta l'Allemagne, la France, l'Angleterre, tous les pays, en un mot, où il put s'introduire. — La guerre de Trente ans fut son ouvrage : pendant trente ans l'Allemagne fut mise à feu et à sang pour les arguments de Luther. — Le détestable Calvin, s'emparant de la réforme déjà si mauvaise, en fit une œuvre française, c'est-à-dire une œuvre exagérée. Le caractère infernal qu'il imprima à sa secte est indélébile. Dans le dernier siècle elle prêcha la souveraineté du peuple et le droit d'insurrection. — La mort de Charles I<sup>er</sup> en Angleterre fut l'ouvrage du féroce presbytérianisme qui fait encore aujourd'hui tous les efforts qui dépendent de lui pour conserver ce trône qu'il a détesté.

Et qu'on ne vienne point nous dire : « Je ne décide point entre Genève et Rome. Il n'est pas si difficile de se décider. Où était le sceptre religieux au commencement du xvi<sup>e</sup> siècle? A Rome ou à Genève? A Rome, je pense. Genève était donc rebelle. Or, dans tous les cas de rébellion, les excès mêmes de la puissance qui se défend sont à la charge du rebelle. L'humanité en corps a droit de reprocher au protestantisme la Saint-Barthélemy, car pour l'éviter il n'y avait qu'à ne pas se révolter. Un protestant qui reproche la Saint-Barthélemy à la souveraineté française, ressemble parfaitement à un Jacobin de notre siècle qui déclamerait contre l'inhumanité des chouans. Le protestantisme dira-t-il qu'il avait raison?

Mais quel rebelle ne sait pas dire qu'il a raison? Si cet argument est bon, il excuse toutes les insurrections.

D'ailleurs, il ne s'agit pas de savoir qui avait tort ou raison, mais seulement qui était *souverain* ou *rebelle*, et sur ce point il ne peut y avoir de doute.

C'est donc un sophisme grossier que de mettre dans la balance les excès de ce que certains gens appellent ridiculement *les deux sectes*, comme si le catholicisme était une *secte*, et comme s'il y avait quelque comparaison à faire entre le *sujet* qui attaque et le *souverain* qui se défend. (*Mélanges*, p. 516.)

6. — **La Ligue.** — On passe bien légèrement sur de grandes questions. La Ligue et les exécutions sanglantes faites dans le XVI<sup>e</sup> siècle fournissant aux philosophes du nôtre une mine inépuisable de déclamations et de sarcasmes, ils se sont bien gardés de plaider les deux causes; mais comme il est toujours temps de chercher la vérité et de la dire, on peut revenir sur les arrêts de la philosophie.

Sans prétendre excuser les excès criminels qui déshonorent et gâtent les meilleures causes, et à s'en tenir au fond de la question par faitement débarrassée de tous ses accessoires, le principe de la Ligue était-il mauvais, ou du moins aussi mauvais qu'on le représente communément? Henri IV avait-il droit de porter sur le trône français, malgré les Français, une religion ennemie des Français (ou qu'ils jugeraient telle)? et en généralisant la question, un prince qui apostasie, surtout pour embrasser une religion fougueuse et anarchique qui à l'heure même couvre le royaume de cendres et de sang, n'est-il pas censé renoncer à la couronne; et ses sujets, sans faire une révolution proprement dite, sans toucher à la *souveraineté* et se bornant à résister au *souverain*, ne seraient-ils point en droit de considérer l'acte du roi comme une abdication volontaire, suivant l'hypothèse que M. Burke a si ingénieusement développée à l'égard de Jacques II?

Et si ce souverain n'était point encore monté sur le trône, la résistance du peuple ne se montrerait-elle pas encore sous un jour plus plausible?

Je ne décide rien; ma plume se refuse à montrer un cas de légitime insurrection. Mais ce qui est plus aisé pour elle, c'est de mettre dans le plus beau jour l'inconséquence des philosophes.

Ces hommes qui ont sans cesse dans la bouche les mots de *contrat social*, de *pacte primitif*, de *résistance légitime*, etc.; ces hommes qui permettraient une révolution pour abolir la dime ou les droits féodaux, soutiennent l'obéissance passive lorsqu'il s'agit du plus grand et du plus précieux de tous les droits. Si Henri IV avait voulu imposer un denier par livre sur la taille sans le consentement du peuple, ils prouveraient doctement que ce peuple a le droit de résistance; mais s'agit-il de porter sur le trône une secte odieuse et funeste, de mettre la religion dominante à la seconde place, d'allumer dans l'É-

tat un incendie inextinguible : tout cela n'est qu'une bagatelle, les défenseurs rigides des droits du peuple changent tout à coup de rôle : saint Paul en personne n'est pas plus disert qu'eux sur les droits des souverains, et c'est un crime inexplicable pour les Français de faire la plus légère difficulté au Béarnais. (*Mélanges*, p. 518, 519.)

**7. La responsabilité de la lutte terrible du XVI<sup>e</sup> siècle retombe sur le protestantisme.** — Ce qu'on peut avancer encore avec une pleine certitude, c'est que la réaction de la souveraineté qui se défend doit être proportionnée à l'action de l'ennemi qui attaque.

Sur ce principe, qui ne peut être contesté, on est forcé de s'apitoyer beaucoup moins sur de grands actes de rigueur qui ne furent réellement que des malheurs. Voyez ce cadavre étendu sur le grand chemin : le meurtrier est à côté, il excite toute votre indignation ; mais dès que vous apprenez que ce meurtrier est un voyageur tranquille, et que l'autre était un brigand qui est tombé victime d'une juste défense, la pitié disparaît. Le droit, en s'agrandissant, est toujours le même. Ce n'est point par leur sévérité, mais par leur nécessité qu'il faut juger la moralité des exécutions par lesquelles une souveraineté se défend.

Tout ce qui n'est pas indispensable est criminel, mais tout ce qu'on peut imaginer de plus sévère est licite s'il n'y avait pas moyen de se défendre autrement.

Qu'on ne vienne pas nous dire : « J'ai vu des deux côtés la fourbe et la fureur. » Eh ! sans doute, les passions humaines sont indestructibles, et les hommes, même pour le droit, se battent comme des hommes ; mais il n'y a pas de comparaison à faire ; si dans une guerre excitée par des rebelles, il périt cent mille hommes de part et d'autre, du côté de la souveraineté on a *donné* cent mille *morts*, et de l'autre on a *commis* cent mille *meurtres*. Des vérités aussi simples ne peuvent échapper à personne.

Ainsi dans la lutte terrible du XVI<sup>e</sup> siècle, c'était d'un côté la rébellion qui attaquait, et de l'autre la souveraineté qui se défendait ; et quand les excès auraient été égaux de part et d'autre, le parti mauvais par caractère et par essence ne pouvait faire des reproches à celui qui ne l'était que par accident. (*Mélanges*, p. 226.)

**8. Le protestantisme est anti-souverain par nature.** — Le protestantisme n'est pas seulement coupable des maux que son établissement causa. Il est anti-souverain par nature, il est rebelle par essence, il est ennemi mortel de toute raison nationale ; partout il lui substitua la raison individuelle : c'est-à-dire qu'il détruit tout.

Quand on réfléchit sur ce caractère indélébile du protestantisme, on est moins étonné de la haine que lui ont vouée certaines puissances catholiques, Louis XIV, par exemple, dont l'intolérance a si fort exercé les philosophes. Il y a dans tous les gouvernements une puis-

sance cachée, un instinct conservateur qui agit à l'insu des spectateurs, à l'insu même des souverains et de leurs conseils. (*Mélanges*; p. 227.)

**9. Révocation de l'édit de Nantes.** — L'aversion de Louis XIV pour le calvinisme était encore un instinct royal. Il a pu errer dans les moyens, forcer certaines mesures, etc.; mais son instinct avait raison, et il travaillait à la conservation de l'empire. Rien ne peut réconcilier le protestantisme avec l'autorité, et les preuves qu'il en a données, surtout en France, sont de nature à n'être jamais oubliées. L'édit de Nantes fut arraché par la force, et peut-être aussi les protestants le dirent-ils à quelque reste d'inclination cachée dans les replis du cœur de ce bon et grand Henri; mais cette concession ne fut pas capable de les rendre sujets plus fidèles. Jamais le protestantisme ne cessa un instant de conjurer la France. Il ne fallut pas moins que le génie de Richelieu pour aller sur les remparts détruits de la Rochelle *porter le dernier coup à la dernière tête de la rébellion*. Mais Louis XIII n'osa pas être plus qu'un vainqueur.

Louis XIV parut; tout plia devant lui. Il disait un jour à un protestant de marque : « Mon père vous craignait, mon grand-père vous aimait; moi, je ne vous crains ni ne vous aime : » il avait raison. Il révoqua l'édit de Nantes : il eut raison encore; il ne fallait point de confiscation, point de sévérité inutile, et surtout point de tyrannie sur les consciences : voilà le mal, voilà l'homme qui se montre partout. Quoique, pour rendre hommage à la vérité, il faille convenir que le roi était bien éloigné de connaître tout ce que l'on faisait de mal, que l'exécution de la loi, comme il arrive presque toujours dans les grandes mesures, entraîna des abus qui ne doivent pas être mis sur le compte du législateur.

Mais ces grandes opérations ne s'exécutent pas sans douleur, et les inconvénients qu'entraîna la révocation de l'édit de Nantes n'empêchent pas que cette révocation ne fût très juste et très politique.

Ce qu'on n'observe pas assez, c'est que ce coup ne fut nullement frappé par le despotisme d'un prince impétueux. Il fut l'ouvrage de son conseil, il fut la suite d'un système conçu et mûri par ces têtes puissantes qui rendirent son cabinet si terrible à l'Europe. Louis XIV porta dans cette grande affaire, comme je l'ai dit, *l'instinct royal*, son conseil fit le reste. Les ignorants qui l'accusent d'étourderie et qui s'imaginent que la révocation de l'édit de Nantes fut accordée aux instances d'un confesseur fanatique, ne sont point au fait des choses et se rappellent peu que, dans un siècle supérieur, tout fut supérieur. Les ministres, les magistrats de Louis XIV furent grands dans leur genre, comme ses généraux, ses peintres ou ses jardiniers le furent dans le leur. Ces ministres, ces magistrats regardaient le calvinisme français comme le plus grand ennemi de l'État; ils cherchèrent constamment à le comprimer; et chaque année de ce prince

qui donna son nom à son siècle, fut marquée par une loi qui supprimait quelque privilège des protestants.

Supposons que cette loi ait coûté 400,000 hommes à la France; c'est à peu près comme si l'on ôtait 1,000 habitants à Paris. Il n'y paraîtrait nullement.

Louis XIV foula aux pieds le protestantisme et il mourut dans son lit, brillant de gloire et chargé d'années. Louis XIV le caressa, et il est mort sur l'échafaud.

Et surtout les enfants de cette secte l'y ont conduit. (*Mélanges*, p. 528.)

**10. L'Évangile enseigné par l'Église protestante ne fit jamais peur à Robespierre.** — Dans le monde moral comme dans le monde physique, il y a des *affinités*, des *attractions électives*.

Certains partis se conviennent, et d'autres se repoussent; la connaissance de ces qualités vraiment *occultes* est la base de la science. Je prie donc les observateurs de réfléchir sur l'affinité vraiment frappante qui vient de se manifester aux yeux de l'univers, entre le protestantisme et le jacobinisme.

Depuis le premier instant de la Révolution, les ennemis du trône ont montré pour le protestantisme une tendresse *filiale*.

A-t-on jamais surpris dans les trois Assemblées qui ont perdu et déshonoré la France, je ne dis pas un acte, mais un signe de défiance à l'égard des protestants? Ces tyrans soupçonneux qui craignaient tout et qui punissaient jusqu'à l'intention présumée de résister, ont-ils jamais redouté la doctrine de l'Église protestante? Non, jamais.

Hommes de tous les pays et de tous les cultes, observateurs de tous les systèmes, remarquez bien, et ne l'oubliez jamais : L'Évangile enseigné par l'Église protestante n'a jamais fait peur à Robespierre<sup>1</sup>. (*Mélanges*, p. 537.)

**11. Pas de factieux, pas d'ennemi de la religion qui n'ait vanté le protestantisme.** — La grande base du protestantisme étant le *droit d'examiner*, ce droit n'a point de limites; il porte sur tout et ne peut recevoir de frein. Aussi, il n'y a pas de factieux, il n'y a pas d'ennemi de la religion et des lois qui n'ait vanté le protestantisme. Il n'y a pas de fauteur de l'exécrable Révolution dont nous sommes les témoins qui n'ait vanté celle du XVI<sup>e</sup> siècle. On peut voir dans l'ouvrage postume de Condorcet, à quel point le plus odieux peut-être des révolutionnaires français et le plus fougueux ennemi du christianisme était ami de la Réforme.

Tous les partis, comme on le voit, sont d'accord sur l'essence du protestantisme. Qu'on l'aime ou qu'on ne l'aime pas, qu'on le loue ou qu'on le blâme, tout le monde lui dit ses vérités. Mais pour le faire rentrer en lui-même, rien n'est plus utile que de lui montrer ses amis. (*Mélanges*, p. 542.)

12. **Le protestantisme est le sans-culotisme de la religion.** — Il est de la plus grande évidence que le protestantisme est ennemi par essence de la souveraineté civile et religieuse, mais il faut envisager cette thèse sous un point de vue particulier, pour la mettre dans tout son jour.

Je crois avoir assez solidement établi qu'aucune institution n'est solide et durable si elle ne repose que sur la force humaine; l'histoire et le raisonnement se réunissent pour démontrer que les racines de toute grande institution sont placées hors de ce monde. Je n'ai plus rien à dire sur ce point. Les souverainetés surtout n'ont de force, d'unité et de stabilité, qu'en proportion qu'elles sont *divinisées* par la religion. Or le christianisme, c'est-à-dire le catholicisme, étant le ciment de toutes les souverainetés européennes, le protestantisme, en leur enlevant le catholicisme sans leur donner une autre foi, a miné la base de toutes celles qui ont eu le malheur d'embrasser la réforme; en sorte que, plus tôt ou plus tard, il doit les laisser en l'air.

Le mahométisme, le paganisme même auraient fait politiquement moins de mal, s'ils s'étaient substitués au christianisme avec leur espèce de dogmes et de foi :

*Ce sont des religions, et le protestantisme n'en est pas une.*

Qu'est-ce qu'un protestant? Est-ce un anglican, un luthérien, un calviniste, un zwingler ou zwinglien, un anabaptiste, un quacker, un méthodiste, un morave, etc. (Je suis las.) C'est tout cela et ce n'est rien. Le protestant est *un homme qui n'est pas catholique* : en sorte que le protestantisme n'est qu'une négation. Ce qu'il y a de réel est catholique. A parler exactement, il n'enseigne pas des dogmes faux, il en nie de vrais, et il tend sans cesse à les nier tous; en sorte que cette secte est toute en moins.

Que la nature et la marche du protestantisme le conduisent invinciblement à nier tous les dogmes chrétiens les uns après les autres, c'est ce qui est démontré jusqu'à l'évidence, et par les raisonnements métaphysiques et par l'expérience.

Certains Indiens disent que la terre repose sur un grand éléphant; et si on leur demande sur quoi s'appuie l'éléphant, ils répondent : Sur une *grande tortue*. Jusque-là tout va bien, et la terre ne court pas le moindre risque; mais si on les presse et qu'on leur demande encore quel est le soutien de la grande tortue, ils se taisent et la laissent en l'air.

La théologie protestante ressemble tout à fait à cette physique indienne : elle appuie le salut sur la foi, et la foi sur le livre; quant au livre, c'est la *grande tortue*.

*Ainsi le protestantisme est positivement, et au pied de la lettre, le sans-culotisme de la religion.* L'un invoque la *parole* de Dieu, l'autre les *droits de l'homme*; mais dans le fait c'est la même théorie, la même marche et le même résultat.

Ces deux frères ont brisé la souveraineté pour la distribuer à la multitude. (*Mélanges*, p. 546, 547, 548.)

## II. — PHILOSOPHIE.

**1. La raison individuelle ne produit rien, ne conserve rien pour le bonheur général**<sup>1</sup>. Ce serait un ouvrage bien intéressant que celui où l'on examinerait les forces de notre raison et où l'on nous dirait exactement ce que nous *savons* et ce que nous *pouvons*.

Bornons-nous à répéter que la raison individuelle<sup>2</sup> ne produit rien et ne conserve rien pour le bonheur général : semblable à cet insecte impur qui souille nos appartements, toujours solitaire, toujours cantonnée, elle ne produit que de pénibles inutilités ; gonflée d'orgueil, elle n'est que venin, elle ne travaille que pour détruire, elle se refuse à toute association de travaux ; et si le hasard amène *sur sa toile* un être de sa nature, elle se précipite sur lui et le dévore.

Mais la raison nationale ressemble à cet autre insecte dont l'Asie a fait présent à l'Europe, innocent et paisible, il n'est à l'aise qu'avec ses semblables et ne vit que pour être utile ; le carnage lui est étranger, toute sa substance est un trésor : et le tissu précieux qu'il nous laisse en mourant forme le ceste de la beauté et le manteau des rois. (*Mélanges*, p. 274.)

**2. La philosophie n'agit qu'en moins.** — Qu'on ne s'y trompe pas : les succès de la philosophie pourraient éblouir les yeux inattentifs, il est important de les apprécier...

La philosophie n'agit qu'en moins, en sorte qu'un homme livré à sa raison individuelle est dangereux dans l'ordre moral et politique précisément en proportion de ses talents ; plus il a de génie, d'activité, de persévérance, et plus son existence est funeste. Il ne fait

<sup>1</sup> Pour bien comprendre le Cte de Maistre dans ce qu'il va dire, il ne faut pas oublier qu'il a surtout en vue les philosophes du XVIII<sup>e</sup> siècle qui furent une des principales causes de la grande révolution.

<sup>2</sup> Une observation nous paraît être ici essentielle. Dans ses vives attaques contre la raison individuelle, J. de Maistre ne tombe pas dans le système de M. de Lamennais. Il ne s'agit pas ici des motifs de certitude, mais uniquement de l'impuissance de la raison individuelle à prouver le *bonheur général* quand elle se sépare de la raison nationale et de la religion, quand elle se renferme en elle-même sans tenir compte des enseignements religieux. Entre le traditionalisme de Lamennais qui refuse toute puissance, toute certitude à la raison individuelle, et le rationalisme superbe de ces hommes qui, dédaignant le reste du genre humain se flattent de découvrir par leur *seule* raison tout ce qu'il importe de savoir pour assurer le bonheur du monde, il y a un juste milieu, et c'est là que M. de Maistre reste, malgré quelques expressions exagérées surtout si on les isole de l'ensemble de sa doctrine.

que multiplier une puissance négative et s'enfoncer dans le néant.

Il ne sera pas inutile d'emprunter les paroles d'un écrivain qui s'écrie en propres termes : « O Providence, SI TU EXISTES; RÉPONDONS! qui pourra t'absoudre<sup>1</sup>?... » Cet homme n'est sûrement pas fanatique. Voici dans quels termes il apostrophe les philosophes : (*Mélanges*, p. 275.)

« Et vous, philosophes insensés, qui, dans votre présomptueux savoir, prétendiez diriger l'univers,... vous qui vantiez les progrès de la raison, sortez de vos tombeaux; venez au milieu de ces cadavres, et expliquez-nous comment, dans ce siècle si vanté, trente<sup>2</sup> tyrans qui commandèrent le meurtre purent trouver trois cent mille bourreaux pour l'exécuter? Vos écrits sont dans leurs poches (des tyrans); vos maximes sont sur leurs lèvres, vos pages brillent dans leurs *rappports* à la tribune, et c'est au nom de la vertu que se commirent les plus affreux brigandages. C'est au nom de l'humanité que deux millions d'hommes périrent! . . . . . Le seul fruit de vos veilles fut d'apprendre au crime à se couvrir d'un langage poli pour porter des coups plus dangereux. L'injustice et la violence s'appelèrent *formes acerbes*; le sang répandu à flots, *transpiration du corps politique*.... Avez-vous cru, prétendus sages, que le grain de la philosophie pouvait germer sur un terrain ingrat, aride et sans culture<sup>3</sup>. (*Mélanges*, p. 226 et 227.)

**3. Là où la raison individuelle domine il ne peut exister rien de grand.** — Partout où la raison individuelle domine il ne peut exister rien de grand, car tout ce qu'il y a de grand repose sur une croyance, et le choc des opinions particulières livrées à elles-mêmes ne produit que le scepticisme qui détruit tout. Morale universelle et particulière, religion, lois, coutumes vénérées, préjugés utiles, rien ne subsiste, tout se fond devant lui : c'est un dissolvant universel. (*Mélanges*, p. 281.)

**4. En reprochant à la philosophie les maux qu'elle nous a faits, n'est-on point injuste?** — Je dois prévenir une objection. En reprochant à la philosophie humaine les maux qu'elle nous a faits, ne risque-t-on point d'aller trop loin et d'être injuste à son égard en se jetant dans un excès contraire?

Sans doute il faut se garder de l'enthousiasme; mais il semble qu'à cet égard il y a une règle certaine pour juger la philosophie. Elle est utile lorsqu'elle ne sort point de sa sphère, c'est-à-dire du cercle des sciences naturelles. Mais dès qu'elle met le pied dans le monde moral, elle doit se souvenir qu'elle n'est plus chez elle. C'est la raison générale qui tient le sceptre dans ce cercle; et la philosophie, c'est-à-dire la raison individuelle, devient nuisible et par conséquent cou-

1 Accusateur public, n° 2, p. 22, lignes 19 et 20.

2 Comité révolutionnaire.

3 Accusateur public, *ibid.*

pable si elle ose contredire ou mettre en question les lois sacrées de cette souveraine, c'est-à-dire les dogmes nationaux. . . . .

Elle (la philosophie) est bonne lorsqu'elle se tient dans ses domaines ou qu'elle n'entre dans l'étendue d'un empire supérieur au sien qu'en qualité d'alliée et même de sujette; elle est détestable lorsqu'elle y entre comme rivale ou ennemie.

Cette distinction sert à juger le siècle où nous vivons et celui qui l'a précédé : tous les grands hommes du XVII<sup>e</sup> siècle sont remarquables par un caractère général de respect et de soumission à toutes les lois civiles et religieuses de leur pays. Vous ne trouverez dans leurs écrits rien de téméraire, rien de contraire aux dogmes nationaux.... C'est un bon sens exquis dont le mérite prodigieux n'est bien senti que par les hommes qui ont échappé à l'influence du faux goût moderne. Comme ils s'adressent toujours à la conscience des lecteurs et que la conscience est infaillible, il semble qu'on a pensé toujours ce qu'ils ont pensé.

Je sais que la philosophie, honteuse de ses effroyables succès, a pris le parti de désavouer les excès dont nous sommes les témoins, mais ce n'est point ainsi qu'on échappe à l'animadversion des sages.

C'est vous qui avez dit au peuple : « *Le peuple, seul auteur du gouvernement politique... est libre d'établir un nouvel ordre de choses.* » — C'est vous qui lui avez dit : « *L'état social n'est avantageux aux hommes qu'autant qu'ils ont tous quelque chose.* » — C'est vous qui lui avez dit : « *Tu es souverain : tu peux changer à ton gré tes lois....* »

Le tigre qui déchire fait son métier : le vrai coupable est celui qui le démuselle et le lance sur la société.

Écoutez une vérité : partout où vous serez et où on aura le malheur de vous croire, il y aura de pareils monstres (Marat, Robespierre), car toute société renferme des scélérats qui n'attendent pour la déchirer, que d'être débarrassés du frein des lois; mais sans vous, Marat et Robespierre n'auraient point fait de mal, parce qu'ils auraient été contenus par ce frein que vous avez brisé. (*Mélanges*, p. 289, 290, 291.)

**5. Force et faiblesse de l'homme.** — Rousseau a ~~tout~~ bien dit : *Homme petit et vain, montre-moi ta puissance, je te montrerai ta faiblesse.* On pourrait dire encore avec autant de vérité et plus de profit : *Homme petit et vain, confesse-moi ta faiblesse et je te montrerai ta puissance.*

En effet, dès que l'homme a reconnu sa nullité, il a fait un grand pas; car il est bien près de chercher un appui avec lequel il peut tout. C'est précisément le contraire de ce qu'a fait le siècle qui vient de finir. (Hélas, il n'a fini que dans nos almanachs). Examinez toutes ses entreprises, toutes ses institutions quelconques, vous le verrez constamment appliqué à le séparer de la Divinité. L'homme s'est cru un

être indépendant, et il a professé un véritable athéisme plus dangereux, peut-être, et plus coupable que celui de la théorie. Distrait par ses vaines sciences de la science qui l'intéresse réellement, il a cru qu'il avait le pouvoir de *créer*, tandis qu'il n'a pas seulement celui de *nommer*. Il a cru, lui qui n'a pas seulement le pouvoir de produire un insecte ou un brin de mousse, qu'il était l'auteur immédiat de la souveraineté, la chose la plus importante, la plus sacrée, la plus fondamentale du monde moral. (*Principe générateur*, n<sup>o</sup>XLVI et suiv.)

Plus la raison humaine se confie en elle-même, plus elle cherche à tirer tous ses moyens d'elle-même; et plus elle est absurde, plus elle montre son impuissance. (*Mélanges*, p. 227.)

**6. L'homme naît mauvais dans une partie de son essence.**

— L'homme est une énigme dont le nœud n'a cessé d'occuper ses observateurs. Les contradictions qu'il renferme étonnent la raison et lui imposent silence.

Qu'est-ce donc que cet être inconcevable qui porte en lui des puissances qui se heurtent, et qui est obligé de se haïr pour s'estimer ?

Tous les êtres qui nous entourent n'ont qu'une loi et la suivent en paix. L'homme seul en a deux; et toutes les deux s'attirant à la fois en sens contraire, il éprouve un déchirement inexplicable. Il a un but moral vers lequel il se tient obligé de marcher, il a le sentiment de ses devoirs et la conscience de la vertu; mais une force ennemie l'entraîne, et il la suit en rougissant.

Sur cette corruption de la nature humaine tous les observateurs sont d'accord, et Ovide parle comme saint Paul :

Je vois le bien, je l'aime, et le mal me séduit <sup>1</sup>.

Mon Dieu! quelle guerre cruelle!

Je sens deux hommes en moi <sup>2</sup>.

Xénophon s'écriait aussi par la bouche de l'un des personnages de la *Cyropédie* : *Ah! je me connais maintenant et j'éprouve sensiblement que j'ai deux âmes, l'une qui me porte au bien, et l'autre qui m'entraîne vers le mal.*

Épictète avertissait l'homme qui veut s'avancer vers la perfection, de se défier de lui-même *comme d'un ennemi et d'un traître*<sup>3</sup>.

Et le plus excellent moraliste qui ait écrit n'avait pas tort de dire que *le grand but de tous nos efforts doit être de nous rendre plus forts que nous-mêmes.* (*Mélanges*, p. 496.)

**7. L'histoire nous dit que l'homme est un être social.** — On ne peut imaginer que deux manières de connaître la destination de l'homme : l'histoire et l'anatomie. La première montre ce qu'il

<sup>1</sup> « Video meliora proboque, deteriora sequor. » (OVIDE, *Métam.*)

<sup>2</sup> Racine d'après saint Paul. « *Sentio legem repugnantem...* »

<sup>3</sup> Épictète, *Enchiridion*, cap. 72.

a toujours été ; la seconde montre comment ses organes répondent à sa destination, et la certifient.

Lorsqu'un naturaliste écrit l'histoire naturelle d'un animal, il n'a d'autre flambeau pour se conduire que celui des faits. Les savants du siècle dernier me paraissent avoir agi plus philosophiquement qu'on ne le pense de nos jours, lorsqu'ils appuyèrent la politique sur l'érudition. Cette méthode déplaît beaucoup à nos discoureurs modernes et ils ont leurs raisons pour la trouver mauvaise. Il est un peu plus aisé d'insulter la science que de l'acquérir. (*Mélanges*, p. 476.)

Pour connaître la nature de l'homme, le moyen le plus court et le plus sage est incontestablement de savoir ce qu'il a toujours été. L'histoire est la politique expérimentale : c'est la meilleure ou plutôt la seule bonne. (*Ibid.*, p. 477.)

Or, si nous demandons à l'histoire ce que c'est que l'homme, l'histoire nous répond que l'homme est un être social et que toujours on l'a observé en société (*Ibid.*, p. 479.)

**8. Le Sauvage.** — On est fort dispensé, je crois, de s'occuper de quelques hommes sauvages et isolés trouvés dans les bois et vivant à la manière des bêtes. Ces histoires, si elles sont vraies, sont des anomalies si rares qu'elles doivent être mises à l'écart dans l'examen de la question qui nous occupe : il serait trop déraisonnable de chercher la nature générale de l'espèce dans les accidents de l'individu. (*Ibid.*, p. 479.)

Rousseau et tant d'autres font pitié en confondant sans cesse l'homme primitif avec l'homme sauvage. . . . .  
Ce qu'il y a de sûr, c'est que le sauvage est postérieur à l'homme civilisé. Examinons, par exemple, l'Amérique ; ce pays porte tous les caractères d'une terre nouvelle. Or, comme la civilisation est de toute antiquité dans l'ancien monde, il s'en suit que les sauvages qui habitaient l'Amérique à l'époque de sa découverte descendaient d'hommes civilisés. Il faut nécessairement admettre cette proposition ou soutenir qu'ils étaient sauvages de père en fils depuis la création, ce qui est extravagant.

Lorsqu'on considère une nation en particulier, on la voit s'élever d'un état quelconque de grossièreté vers le dernier terme de la civilisation, et de là les observateurs superficiels ont conclu que l'état sauvage est le premier état de l'homme. Il n'y a que deux erreurs énormes dans cette assertion. Les nations sont *barbares* dans leur enfance, mais non *sauvages*. (*Mélanges*, p. 483.)

**9. Le Barbare.** — Le barbare est une moyenne proportionnelle entre le sauvage et le citoyen. Il possède déjà une infinité de connaissances ; il a des habitations, une agriculture quelconque, des animaux domestiques, des lois, un culte, des tribunaux réguliers : il ne lui manque que les sciences.

La vie simple n'est pas la vie sauvage. Il existe un monument uni-

que dans l'univers, et le plus précieux dans son genre, à ne le considérer que comme un simple livre historique : c'est la Genèse.

Il serait impossible d'imaginer un tableau plus naturel de l'enfance du monde. Après ce livre, vient l'Odyssée, *longo sed proximus intervallo*.

Le premier monument ne présente aucune trace de la vie sauvage; et dans le second même, qui est très postérieur, on trouvera la simplicité, la barbarie, la férocité, mais point du tout l'abrutissement du sauvage.

Cet état n'a jamais été observé qu'en Amérique; du moins il n'y a point de preuve qu'il ait existé ailleurs...

Si les anciens peuples avaient vécu pendant des siècles dans l'état de brutes, jamais ils n'auraient imaginé le règne des dieux et les communications divines; au contraire, ils auraient brodé sur cet état primitif, et les poètes nous auraient peint les hommes broutant dans les forêts, ayant du poil et des griffes, et ne sachant pas même parler.

Plus on consultera l'histoire et les traditions antiques, et plus on se convaincra que l'état sauvage est une véritable anomalie; qu'il est postérieur à l'état social. (*Mélanges*, p. 483, 491.)

**10. L'Anatomie de l'homme, de ses facultés, prouve que l'homme est un être social.** — L'anatomie de l'homme, de ses facultés physiques et morales achèverait la démonstration s'il manquait quelque chose à celle que l'histoire nous fournit. (*Ibid.*, p. 488.)

Les facultés de l'homme prouvent qu'il est fait pour la société, parce qu'une créature ne peut avoir reçu des facultés pour n'en point user. (*Ibid.*, p. 492.)

**11. La parole prouve que l'homme est un être social.** La parole d'ailleurs prouverait seule que l'homme est un être social par essence. Je ne me permettrai aucune réflexion sur l'origine de la parole. Assez d'enfants ont balbutié à ce sujet, sans que je vienne encore faire entendre la voix d'un autre. Il est impossible d'expliquer par nos petits moyens l'origine du langage et ses diversités. Les langues ne peuvent être inventées ni par un seul homme qui n'aurait pu se faire obéir, ni par plusieurs hommes qui n'auraient pas pu s'accorder.

La parole est aussi essentielle à l'homme que le vol l'est à l'oiseau. Dire qu'il fut un temps où la parole était en *puissance* chez l'espèce humaine, et dire qu'il fut un temps où l'art de voler était en *puissance* chez l'espèce volatile, c'est absolument la même chose. Dès que l'aile est formée, l'oiseau vole. Dès que la glotte et les autres organes de la parole sont formés, l'homme parle. (*Mélanges*, p. 493, 494.)

Mais si l'homme est fait pour parler, c'est apparemment pour par-

Jer à quelqu'un ; et cette faculté vraiment céleste étant le lien de la société, l'organe de toutes les entreprises de l'homme et le moyen de sa puissance, elle prouve qu'il est social, comme elle prouve qu'il est raisonnable, la parole n'étant que la raison extérieure ou la raison manifestée.

Concluons donc toujours comme Marc-Aurèle : *l'homme est social* parce qu'il est *raisonnable*. Ajoutons encore : *mais il est corrompu dans son essence, et par conséquent il lui faut un gouvernement*. (*Ibid.*, p. 495.)

**12. Il est de la nature de l'homme d'être réuni en grandes sociétés.** — On a largement disputé sur l'origine de la société ; et au lieu de la supposition toute simple qui se présente naturellement à l'esprit, on a prodigué la métaphysique pour bâtir des hypothèses aériennes réprochées par le bon sens et par l'expérience.

Lorsqu'on met en problème les causes de l'origine de la société, on suppose manifestement qu'il a existé pour le genre humain un temps antérieur à la société ; mais c'est précisément ce qu'il faudrait prouver.

On ne nierait pas sans doute que la terre en général ne soit destinée à l'habitation de l'homme ; or, la multiplication de l'homme entrant dans les vues du Créateur, il s'en suit que la nature de l'homme est d'être réuni en grandes sociétés sur toute la surface du globe ; car la nature d'un être est d'exister tel que le Créateur a voulu qu'il existe.

L'homme isolé n'est donc point *un homme de la nature* ; l'espèce humaine même n'était point encore ce qu'elle devait être lorsqu'un petit nombre d'hommes était répandu sur une grande surface de terrain. Alors il n'y avait que des familles, et ces familles ainsi disséminées n'étaient encore, *individuellement* ou par la réunion future, que des embryons des peuples. (*Mélanges*, p. 182.)

**13. La société n'est pas l'ouvrage de l'homme.** — Toute question sur la *nature* de l'homme doit se résoudre par l'histoire. Le philosophe qui veut nous prouver, par des raisonnements *à priori*, ce que doit être l'homme, ne mérite pas d'être écouté : il substitue des raisons de convenance à l'expérience et ses propres décisions à la volonté du Créateur.... L'histoire nous montre constamment les hommes réunis en sociétés plus ou moins nombreuses, régies par différentes souverainetés. Dès qu'ils se sont multipliés jusqu'à un certain point, ils n'ont pu exister autrement.

Donc, à proprement parler, il n'y a jamais eu pour l'homme de temps antérieur à la société, parce qu'avant la formation des sociétés politiques, l'homme n'est point tout à fait homme, et qu'il est tout à fait absurde de chercher les caractères d'un être quelconque dans le germe de cet être.

Donc la société n'est pas l'ouvrage de l'homme, mais le résultat immédiat de la volonté du Créateur qui a voulu que l'homme fût ce qu'il a toujours et partout été. (*Mélanges*, p. 184.)

**14. État de nature.** — La proposition se réduit à celle-ci : *L'état de nature n'est point un état auquel Dieu ait destiné l'homme*; proposition très claire et, de plus, très raisonnable.

« Il n'y a point d'absurdité, disait Cicéron, qui n'ait été soutenue » (Il aurait pu ajouter : *et il n'y a point de vérité qui n'ait été niée.*) par quelque philosophe. »

Il plut jadis aux Épicuriens, ensuite à Lucrèce, leur disciple, et de nos jours à Rousseau, de soutenir que l'homme n'est point un être social; mais Lucrèce est bien plus modéré que Rousseau. Le premier s'est contenté de soutenir qu'à tout prendre, l'état de nature n'a pas plus d'inconvénient que celui d'association<sup>1</sup>; au lieu que le citoyen de Genève, qui ne s'arrête jamais sur le chemin de l'erreur, soutient nettement que la société est un abus : et il a fait un livre pour le prouver.

Marc-Aurèle n'était pas de cet avis lorsqu'il disait « qu'un être est social par lui-même, qu'il est raisonnable. » (*Mélanges*, p. 464.)

Rousseau et tous les raisonneurs de sa trempe tâchent de se figurer un *peuple dans l'état de nature* délibérant en règle sur les avantages et les désavantages de l'état social et se déterminant enfin à passer de l'un à l'autre.

Mais il n'y a pas l'ombre de bon sens dans cette proposition.

Que faisaient les hommes avant cette *convention nationale* où ils résolurent enfin de se donner un souverain? Ils vivaient apparemment sans lois, sans gouvernement, et depuis quand?

C'est une erreur capitale de se représenter l'état social comme un état de choix fondé sur le consentement des hommes, sur une délibération et sur un contrat primitif qui est impossible.

Quand on parle de l'état de *nature* par opposition à l'état social on déraisonne volontairement... Ce mot, dans son acception la plus étendue, ne signifie réellement que l'ensemble de toutes les lois, de toutes les forces, de tous les ressorts qui *constituent* l'univers, et la *nature particulière* de tel ou tel être, l'ensemble des qualités qui le constituent ce qu'il est, et sans lesquelles il serait autre chose et ne pourrait plus remplir les vues de l'ouvrier. La *nature* d'une vipère est de ramper, d'avoir des dents creuses et mobiles qui distillent un venin mortel; et la *nature* de l'homme est d'être un animal intelligent, religieux et sociable... Si quelqu'un entend prouver que la nature de la vipère est d'avoir des ailes et une voix mélodieuse, et que celle du castor est de vivre isolé sur le sommet des plus hautes montagnes,

1. Nec nimio tum plus quam nunc mortalia secla  
Dulcia linquebant labentis lumina vitæ.

(*De nat. rer.*)

c'est à lui de le prouver. En attendant, nous croirons que ce qui est doit être et a toujours été. (*Fragments*, p. 185, 189.)

Le mot de *nature* a fait prononcer une foule d'erreurs. Répétons que la *nature* d'un être n'est que l'assemblage des qualités attribuées à cet être par le Créateur. M. Burke a dit, avec une profondeur qu'il est impossible d'admirer assez, que l'art est la nature de l'homme : oui, sans doute, l'homme avec toutes ses affections, toutes ses connaissances, tous ses arts, est véritablement *l'homme de la nature*, et la toile du tisserand est aussi *naturelle* que celle de l'araignée.

*L'état de nature* pour l'homme est donc d'être ce qu'il est aujourd'hui et ce qu'il a toujours été, c'est d'être sociable. Toutes les annales de l'univers établissent cette vérité. (*Fragments*, p. 185, 189.)

**15. Contrat social de Rousseau.** — « L'ordre social, » dit Rousseau, « est un droit sacré qui sert de base à tous les autres. « Cependant ce droit ne vient pas de la *nature* : il est donc fondé sur des conventions. » (*Contrat social*, ch. 1<sup>er</sup>.)

Qu'est-ce que la nature? Qu'est-ce qu'un droit? Et comment un ordre est-il un droit?.... Mais passons sur ces difficultés : les questions ne finiraient pas avec un homme qui abuse de tous les termes et n'en définit aucun. On a droit au moins de lui demander la preuve de cette grande assertion : « L'ordre social ne vient pas de la nature. » — « Je dois, » dit-il lui-même, « établir ce que je viens d'avancer. » C'est, en effet, ce qu'il fallait faire; mais la manière dont il s'y prend est vraiment curieuse. Il emploie trois chapitres à prouver que l'ordre social ne vient ni de la société de famille, ni de la force ou de l'esclavage (ch. 2, 3, 4), et il en conclut (ch. 5) *qu'il faut toujours remonter à une convention*.

Cette manière de démontrer est commode; et il n'y manque que la formule majestueuse des géomètres : *ce qu'il fallait démontrer*.

Il est aussi singulier que Rousseau n'ait pas seulement essayé de prouver l'unique chose qu'il fallait prouver : car si l'ordre social vient de la nature, il n'y a point de pacte social.

Le *contrat social* nie d'un bout à l'autre la nature de l'homme, qui est — pour expliquer le *pacte social*, qui *n'existe pas*.

C'est ainsi qu'on raisonne quand on sépare l'homme de la divinité. Au lieu de se fatiguer pour ne trouver que l'erreur, il en coûterait peu de tourner les yeux vers la source des êtres; mais une manière de philosopher si simple, si sûre et si consolante n'est pas du goût des écrivains de ce malheureux siècle dont la véritable maladie est l'horreur du bon sens. (*Mélanges*, p. 186, 187, 188.)

Il faut donc renvoyer dans les espaces imaginaires les idées de choix et de délibération dans l'établissement de la société et de la souveraineté. Cette opération est l'œuvre immédiate de la nature ou, pour mieux dire, de son auteur. Si les hommes ont re-

poussé des idées aussi simples, aussi évidentes, il faut les plaindre.

Accoutumons-nous donc à ne voir dans la société humaine que l'expression de la volonté divine. Plus les faux docteurs ont tâché de nous isoler et de détacher le rameau de sa TIGE, plus nous devons nous y attacher sous peine de sécher et de pourrir. (*Mélanges*, p. 192.)

**16. La souveraineté et la société naquirent ensemble.**

— Si la souveraineté n'est pas antérieure au *peuple*, du moins ces deux idées sont collatérales puisqu'il faut un souverain pour faire un *peuple*. Il est aussi impossible de se figurer une société humaine, un peuple sans souverain qu'une ruche et un essaim sans reine : car l'essaim, en vertu des lois éternelles de la nature, existe de cette manière ou n'existe pas. La société et la souveraineté naquirent donc ensemble ; il est impossible de séparer ces deux idées. Vous représentez-vous l'homme isolé : alors il ne s'agit ni de lois, ni de gouvernement, puisqu'il n'est point tout à fait homme et qu'il n'y a point encore de société. Mettez-vous l'homme en contact avec ses semblables : dès ce moment vous supposez le souverain. Le premier homme fut roi de ses enfants, chaque famille isolée fut gouvernée de la même manière. Mais dès que les familles se touchèrent, il leur fallut un souverain, et ce *souverain* en fit un *peuple* en leur donnant des lois, puisqu'il n'y a de société que par le souverain...

Il y a eu un *peuple*, une civilisation quelconque et un souverain aussitôt que les hommes se sont touchés. Le mot de *peuple* est un terme relatif qui n'a point de sens séparé de l'idée de la souveraineté : car l'idée de *peuple* réveille celle d'une agrégation autour d'un centre commun, et sans la souveraineté il ne peut y avoir d'ensemble ni d'unité politique. (*Mélanges*, p. 191, 192.)

**17. Parce que l'homme agit, il croit agir seul.** — Parce que l'homme agit, il croit agir seul ; et parce qu'il a la conscience de sa liberté, il oublie sa dépendance. Dans l'ordre physique, il entend raison, et quoiqu'il puisse, par exemple, planter un gland, l'arroser, etc., cependant il est capable de convenir qu'il ne fait pas des chênes, parce qu'il voit l'arbre croître et se perfectionner sans que le pouvoir humain s'en mêle, et que d'ailleurs il n'a pas fait le gland ; mais dans l'ordre social, où il est présent et agent, il se met à croire qu'il est réellement l'auteur direct de tout ce qui se fait par lui : c'est, dans un sens, la truelle qui se croit architecte. L'homme est intelligent ; il est libre, il est sublime, sans doute ; mais il n'en est pas moins un *outil de Dieu*, suivant l'heureuse expression de Plutarque. (*Principe générateur*, n° X.)

L'homme en rapport avec son Créateur est sublime, et son action est créatrice : au contraire, dès qu'il se sépare de Dieu et qu'il agit seul, il ne cesse pas d'être puissant, car c'est un privilège de sa nature ; mais son action est négative et n'aboutit qu'à détruire. (*Ibid.* n° XLV.)

**18. Influence des Français sur l'opinion.** — Mais si les Français ne peuvent dominer par les armes les nations étrangères, ils ont exercé sur elles dans tous les temps une autre domination bien plus honorable, c'est celle de l'opinion. Du moment où ce peuple fut réuni en corps de nation, il fixa les yeux de l'univers, et l'étonna par un caractère brillant qui fut toujours envié. Charlemagne fut le Sésostris du moyen âge; ses paladins firent une telle impression sur l'imagination des peuples qu'ils devinrent les objets d'une espèce de mythologie particulière; et les Rolands et les Amadis furent pour nos pères ce que Thésée et Hercule furent pour les anciens Grecs. (*Fragments sur la France*, in-8°, 7.)

**19. Qui l'emporte du dixième ou du dix-huitième siècle?** — La postérité mettra dans la balance le dixième et le dix-huitième siècle, et je crois que le premier l'emportera pour le bon sens, pour le caractère, et même, dans un certain sens, par la science; car c'est une déplorable erreur de croire que les sciences naturelles sont tout. Que m'importe qu'on sache l'algèbre et la chimie? Si l'on ignore tout en morale, en politique, en religion, toujours je pourrai dire : *Imminutæ sunt veritates à filiis hominum*. Pour juger un siècle, il ne suffit pas de connaître ce qu'il sait; il faut encore tenir compte de ce qu'il ignore. Le nôtre, dès qu'il sort de  $a + b$ , ne sait plus ce qu'il dit. La puissance de la France paraît cependant dans ce qu'elle a fait de mal, autant que dans ce qu'elle a fait de bien... Je vois parfaitement ce qui vous choque et vous afflige : mais j'appelle à mon secours une de mes maximes favorites, et qui est d'un grand usage dans la pratique : *L'œil ne voit pas ce qui le touche*. Qui sait si vous n'êtes pas dans ce cas, et si l'état déplorable qui vous arrache des larmes est cependant autre chose que l'inévitable nuance qui doit séparer l'état actuel de celui que nous attendons?

Ce qui fait qu'on se trompe souvent sur les changements qu'on désire sans les croire possibles, c'est qu'on ignore la théorie des forces morales. Le monde physique n'est qu'une image du monde spirituel. De l'eau, autant qu'il en pourrait entrer dans le dé d'une petite fille, si elle est réduite en vapeur, fait crever une bombe. Le même phénomène arrive dans l'ordre spirituel : une pensée, une opinion, un sentiment simple de l'esprit, ne sont que ce qu'ils sont; mais si un degré de chaleur suffisant les fait passer à l'état de vapeur, alors ces principes tranquilles deviennent enthousiasme, fanatisme, passion en un mot (bonne ou mauvaise), et, sous cette nouvelle forme, ils peuvent soulever les montagnes. Ne vous laissez pas décourager par la froideur que vous voyez autour de vous; il n'y a rien de si tranquille qu'un magasin à poudre une demi-seconde avant qu'il saute. Il ne faut que du feu! et c'est nous qui l'avons. (Lettre de M. le vicomte de Bonald (décembre 1814). — (*Lettres et Opuscules*, t. I, p. 299 et 300.)

**20. — Ils ont guerroyé Dieu de ses dons.** — Toujours il y a eu des religions sur la terre, et toujours il y a eu des impies qui les ont combattues : toujours aussi l'impiété fut un crime, car comme il ne peut y avoir de religion fausse sans aucun mélange de vrai, il ne peut y avoir d'impiété qui ne combatte quelque vérité divine plus ou moins défigurée : *mais il ne peut y avoir de véritable impiété qu'au sein de la véritable religion*, et, par une conséquence nécessaire, jamais l'impiété n'a pu produire, dans les temps passés, les maux qu'elle a produits de nos jours; car elle est toujours coupable en raison des lumières qui l'entourent. C'est sur cette règle qu'il faut juger le XVIII<sup>e</sup> siècle; car c'est sous ce point de vue qu'il ne ressemble à aucun autre. On entend dire assez communément *que tous les siècles se ressemblent, et que tous les hommes ont toujours été les mêmes*; mais il faut bien se garder de croire à ces maximes générales, que la paresse ou la légèreté inventent pour se dispenser de réfléchir. Tous les siècles, au contraire, et toutes les nations manifestent un caractère particulier et distinctif qu'il faut considérer soigneusement.

Sans doute, il y a toujours eu des vices dans le monde; mais ces vices peuvent différer en quantité, en nature, en qualité dominante et en intensité... Or, quoiqu'il y ait toujours eu des impies, jamais il n'y avait eu avant le XVIII<sup>e</sup> siècle et au sein du christianisme *une insurrection contre Dieu*; jamais surtout on n'avait vu une conjuration sacrilège de tous les talents contre leur auteur. Le vaudeville a blasphémé comme la tragédie, et le roman comme l'histoire et la physique. Les hommes de ce siècle ont prostitué leur génie à l'irréligion, et, suivant l'expression admirable de saint Louis, **ILS ONT GUERROYÉ DIEU DE SES DONNS**. L'impiété antique ne se fâche jamais; quelquefois elle raisonne; ordinairement elle plaisante, mais toujours sans aigreur. (*Principe générat.*, n<sup>o</sup> 61.)

**21. Nous avons besoin d'apôtres, et nous ne trouvons que des conjurés.** — Il faut absolument tuer le dix-huitième siècle; mais comment nous y prendrons-nous, Monseigneur<sup>1</sup>? Nous avons besoin d'apôtres, et nous ne trouvons que des conjurés.

L'erreur a pénétré jusque dans les cabinets des Souverains, et quelquefois même encore plus haut.

Souvent on est tenté de s'écrier : *Ubi sapiens? Ubi scriba?* Mais surtout, Monseigneur, *Ubi conquistor hujus sæculi?*

Bien peu de gens connaissent à fond ce malheureux dix-huitième siècle, dont l'esprit enivre encore les meilleures têtes.

Cependant ne perdons pas courage. L'erreur, en vertu d'une règle divine et invariable, s'égorge toujours elle-même. Voici ce qui arri-

1. Mgr l'Archevêque de Raguse

vera infailliblement, un peu plus tôt ou un peu plus tard. (*Lettres et Opuscules*, t. I, p. 381.)

**22. — Lycées.** — Je me borne à vous assurer que si l'on ne prend pas les mesures les plus sérieuses pour s'assurer de la moralité des professeurs, pour exclure les mauvais livres, et pour rendre impossible dans les lycées toute communication extérieure, ces maisons ne tarderont pas à être diffamées dans l'opinion, comme des écoles de corruption et de mauvaises mœurs. Si l'on n'en vient pas aux anciennes maximes; si l'éducation n'est pas rendue aux prêtres, et si la science n'est pas mise partout à la seconde place, les maux qui nous attendent sont incalculables : nous serons abrutis par la science, et c'est le dernier degré de l'abrutissement. (*Principe générateur*, XXXIX.)

**23. — La femme forte file, se cache, obéit et se tait.** — Au reste, il ne faut rien exagérer : je crois que les femmes, en général, ne doivent point se livrer à des connaissances qui contrarient leurs devoirs; mais je suis fort éloigné de croire qu'elles doivent être parfaitement ignorantes.

Je ne veux pas qu'elles croient que Pékin est en France, ni qu'Alexandre le Grand demanda en mariage une fille de Louis XIV....

La femme ne peut être supérieure que comme femme; mais dès qu'elle veut *émuler* l'homme, ce n'est qu'un singe.

Le chef-d'œuvre des femmes, dans les sciences, est de comprendre ce que font les hommes. (*Lettres et Opuscules*, t. I, p. 190.)

Voici, je crois, ma très chère enfant (1), le premier sermon que je t'aurai adressé de ma vie; et encore il te fait honneur, puisqu'il ne roulera guère que sur l'excès du bien.

Je suis enchanté de ton goût pour la lecture; et jusqu'à présent je n'avais pas fait grande attention au dégoût qui en résulte pour les ouvrages de ton sexe; mais comme tu as déjà bâti d'assez bons fondements, et que je crains que tu ne sois entraînée trop loin, je veux te dire ma pensée sur ce point important, d'autant plus que, pour certaines choses qui me sont revenues par ricochet, je vois que certaines gens commencent à raisonner sur tes goûts.

Tu as probablement lu dans la Bible, ma chère Adèle :

« *La femme forte entreprend les ouvrages les plus pénibles, et ses doigts ont pris le fuseau.* »

Mais que diras-tu de Fénelon, qui décide avec toute sa douceur :

« *La femme forte file, se cache, obéit et se tait.* »

Voici une autre autorité qui ressemble fort peu aux précédentes, mais qui a bien son prix cependant : c'est celle de Molière qui a fait une comédie, intitulée : *Les Femmes savantes*. Crois-tu que ce

(1) Mademoiselle Adèle de Maistre, devenue duchesse de Laval-Montmorency.

grand comique, ce juge infaillible des ridicules, eût traité ce sujet s'il n'avait pas reconnu que le titre de femme savante est, en effet, un ridicule ?

Le plus grand défaut pour une femme, ma chère enfant, c'est d'être homme.

Pour écarter jusqu'à l'idée de cette prétention défavorable, il faut absolument obéir à Salomon, à Fénelon et à Molière ; ce trio est infaillible. Garde-toi d'envisager les ouvrages de ton sexe du côté de l'utilité matérielle, qui n'est rien ; ils servent à prouver que tu es femme et que tu te tiens pour telle et c'est beaucoup. Il y a, d'ailleurs, dans ce genre d'occupations une coquetterie très fine et très innocente.

Car, en te voyant coudre avec ferveur, on dira : « Croiriez-vous que cette jeune demoiselle lit Klopstock et le Tasse ? »

Et lorsqu'on te verra lire Klopstock et le Tasse, on dira :

« Croiriez-vous que cette demoiselle coud à merveille ? »

Partant, ma fille, prie ta mère, qui est si généreuse, de t'acheter une jolie quenouille, un joli fuseau ; mouille le bout de ton doigt, et puis vrrrr ! tu me diras comment *les choses tournent*.

Tu penses bien, ma chère Adèle, que je ne suis pas ami de l'ignorance ; mais dans toutes les choses, il y a un milieu qu'il faut savoir saisir : le goût et l'instruction, voilà le domaine des femmes. Elles ne doivent point chercher à s'élever jusqu'à la science, ni laisser croire qu'elles en ont la prétention (ce qui revient au même quant à l'effet) ; et à l'égard même de l'instruction qui leur appartient, il y a beaucoup de mesures à garder : une dame, et plus encore une demoiselle, peuvent bien la laisser apercevoir, mais jamais la montrer.

Voilà, ma bonne Adèle, ce que j'avais à te dire sur ce chapitre important. (*Lettres et Opuscules*, t. I, p. 54.)

**24. — De la supériorité.** — La supériorité a malheureusement pour l'ordinaire, presque toutes les qualités opposées : elle est trop souvent dure, impérieuse, *insupportante*, moqueuse même à bon besoin ; enfin, il n'est pas extrêmement rare de la voir réussir à choquer également ce qui lui ressemble et ce qui ne lui ressemble pas. (*Lettres et Opuscules*, t. II, p. 174.)

**25. — Rarement le mérite seul préside au choix des hommes.** — Employer les hommes sans autre considération que celle du mérite, et sans égard aux affections personnelles, c'est le tour de force de la monarchie.

Je n'imagine rien d'aussi difficile. (*Lettres et Opuscules*, t. II, p. 174.)

Si l'on pouvait voir dans un tableau magique le nombre d'hommes d'Etat, de généraux, d'hommes supérieurs dans tous les genres, écartés par leur supériorité seule, et tous les maux qui en sont résultés, on serait effrayé. (*Lettres et Opuscules*, t. II, p. 175.)

**26. — Comment expliquer le succès de la médiocrité? —** On s'étonne souvent du succès de la médiocrité. Quant à moi, Madame, je ne pourrais expliquer qu'elle ne réussît pas : encore une fois, elle est si aimable!

Vous connaissez, sans doute, cette anecdote d'un ministre espagnol à qui le roi avait demandé le projet d'une lettre importante. Après avoir lu l'ouvrage du ministre, le roi tira de sa poche un autre projet qu'il avait rédigé lui-même sur le même sujet, et le déchira en disant : Le vôtre est meilleur. — Le ministre, en se retirant, rencontra un homme de sa connaissance particulière, et lui dit, tout effaré : *Mon ami, je suis perdu ! Mon maître vient de découvrir que j'ai plus d'esprit que lui.*

Assurément, je suis moins tenté que tout autre d'établir des règles générales dans les choses sérieuses, et encore moins d'exagérer le mal inséparable de la nature humaine ; mais il n'est pas moins vrai que je mets le doigt sur un côté faible de la monarchie. (*Lettres et Opuscules*, t. II, p. 175.)

**27. — Du doute.** — *Le doute n'habite point la cité de Dieu.* C'est un beau mot de S. Augustin : comment le doute et la vérité pourraient-ils habiter ensemble ? C'est une contradiction. — Nous ne pouvons, hélas ! que trop avoir le remords du crime ; mais le *remords de l'erreur*, qui est le doute, nous ne l'avons ni ne pouvons l'avoir.

*Hors de la cité*, au contraire, le doute est chez lui, et ce doute est un don, puisqu'il avertit de rentrer. (*Lettres et Opuscules*, t. I, p. 342.)

**28. — De la peine de mort.** — Sur la jurisprudence et surtout sur la jurisprudence criminelle, je ne me fie nullement aux philosophes. C'est une science toute pratique qu'on n'apprend que dans les tribunaux.

Non seulement je crois qu'il ne faut pas abolir la peine de mort, mais je crois que toute nation qui l'abolit se condamne, autant qu'il est en elle, à la seconde place.

Les nations de premier ordre ont toujours condamné, et, si je ne me trompe, condamneront toujours à mort. Je ne nie pas cependant que l'abolition de la peine de mort ne soit un bien chez vous, sous un point de vue relatif, c'est-à-dire qu'elle s'oppose à un autre grand mal ; mais toujours cette abolition sera ou signe ou cause d'infériorité (1). (*Lettres et Opuscules*, t. I, p. 440.)

**29. — De l'exilé.** — La vie des exilés ressemble un peu à celle des guerriers ; on finit par y trouver des charmes. Les hasards, les dangers, les surprises, les aventures amusent la tête et le cœur. (*Lettres et Opuscules*, t. I, p. 414.)

**De l'insurrection.** — Toute insurrection qui ne réussit pas dé-

(1) Au prince de Koslowski.

courage, plus ou moins, l'esprit qui l'a produite, et renforce le gouvernement. (*Lettres et Opuscules*, t. I, p. 415.)

**30. — A propos d'Épicure.** — S'il y a quelque chose de connu, c'est la comparaison de Cicéron, au sujet du système d'Épicure, qui voulait bâtir un monde avec les atomes, tombant au hasard dans le vide. *On me ferait plutôt croire*, disait le grand orateur, *que des lettres jetées en l'air pourraient s'arranger en tombant de manière à former un poème.*

Des milliers de bouches ont répété cette pensée; je ne vois pas cependant que personne ait songé à lui donner le complément qui lui manque. Supposons que des caractères d'imprimerie, jetés à pleines mains du haut d'une tour, viennent former à terre l'*Athalie* de Racine, qu'en résulterait-il?

*Qu'une intelligence a présidé à la chute et à l'arrangement des caractères* : le bon sens ne conclura jamais autrement. (*Principe générateur*, n° 11.)

**31. — L'homme ne peut abolir une loi fondamentale.** — L'essence d'une loi fondamentale est que personne n'ait le droit de l'abolir; or, comment sera-t-elle au-dessus de tous, si quelqu'un l'a faite? (*Ibid.*, n° 2.)

**32. — Expressa nocent, non expressa non nocent.** — Il n'y a rien de si vrai que cette maxime de la jurisprudence romaine : *Expressa nocent, non expressa non nocent.*

Il y a une grande quantité de choses vraies et justes, et qui cependant ne doivent pas être dites et encore moins écrites. (*Lettres et Opuscules*, t. I, p. 263.)

**33. — Les forces de l'homme dépendent du sentiment moral qui l'anime.** — L'homme par lui-même n'est rien. C'est un ballon qui n'est par lui-même qu'un vaste chiffon, dont la grandeur, la beauté et la puissance dépendent uniquement du gaz qui le remplit; ce gaz se nomme *religion, liberté, orgueil, colère*, etc.; en un mot, tout dépend du sentiment moral qui enflamme l'homme, et qui augmente ses forces sans mesure. (*Ibid.*, t. I, p. 326.)

**34. — La philosophie est un terrain sur lequel le pied humain n'a jamais pu se tranquilliser.** — Vous (1) avez parfaitement bien attaqué, ou, pour mieux dire, réduit à sa juste valeur, ce terrain mouvant, nommé en général *philosophie* et sur lequel jamais aucun pied humain n'a pu se tranquilliser. (*Lettres et Opuscules*, t. I, p. 500.)

**35. — L'orang-outang se chauffe comme nous, jamais il n'avancera un tison.** — Vous avez parfaitement exposé nos deux titres principaux de noblesse : l'empire sur les animaux et l'usage exclusif du feu.

(1) M. le vicomte de Bonald.

L'orang-outang aime le feu comme nous, il s'assied comme nous devant le feu, il présente les mains comme nous, mais, dans les siècles des siècles, il n'avancera pas un tison.

Le monde serait visiblement inhabitable pour l'homme, si l'animal pouvait disposer du feu. — C'est une *chance heureuse pour nous*, diraient certains philosophes que j'admire de tout mon cœur, autant que j'admire cet homme d'esprit qui disait à Lyon : *C'est cependant un grand bonheur que le Rhône et la Saône passent dans cette ville.* (*Lettres et opuscules*, t. I, p. 500.)

**36. — Qui ne sait s'ennuyer ne sait rien.** — Ce monde-ci, ma chère Adèle, est une gêne perpétuelle; et qui ne sait s'ennuyer ne sait rien. (*Lettres et Opuscules*, t. I, p. 43.)

**37. — Puissance de l'opinion.** — L'opinion peut être comparée à la vapeur.

Pour la former, il faut du feu; mais quand une fois elle est formée, elle soulèverait les Pyrénées.

Alors les hommes ne se comptent plus à la manière ordinaire, ils ne s'ajoutent plus; ils se multiplient les uns par les autres : trois et trois font neuf; cela s'est toujours vu. (Lettre à M. le comte de\*\*\*. — *Lettres et Opuscules*, t. I, p. 211.)

**38. — Une idée, née dans une tête saine et approuvée par des hommes de poids, ne peut être condamnable.** — Lorsqu'une idée, née dans une tête saine qui surmonte un cœur droit, a de plus été examinée attentivement et approuvée par quatre ou cinq hommes de poids, elle ne saurait plus être absurde ni condamnable; elle peut être simplement désapprouvée; mais c'est bien différent. (*Lettres et Opuscules*, t. I, p. 186.)

**39. — La médiocrité seule refuse d'admirer et d'approuver.** — Les peuples, comme les individus, sont admirateurs à mesure qu'ils sont supérieurs.

La médiocrité refuse toujours d'admirer et souvent d'approuver. (*Lettres et Opuscules*, t. I, p. 348.)

**40. — Les maux qui nous accablent sont des actes de justice.** — Les maux qui nous accablent sont terribles surtout pour les aveugles, qui disent que *tout est bien*, et qui refusent de voir dans tout cet univers un état violent, absolument *contre nature* dans toute l'énergie du terme.

Pour nous, Madame, contentons-nous de savoir que tout a sa raison d'être, que nous connaissons un jour. Ne nous fatiguons point à savoir les *pourquoi*, même lorsqu'il serait possible de les entrevoir.

La nature des êtres, les opérations de l'intelligence et les bornes des possibles nous sont inconnues. Au lieu de nous dépiter follement contre un ordre de choses que nous ne comprenons pas, attachons-nous aux vérités pratiques. Songeons que l'épithète de *très bon* est

nécessairement attachée à celle de *très grand*, et c'est assez pour nous.

Nous comprendrons que, sous l'empire de l'être qui réunit ces deux qualités, tous les maux dont nous sommes les témoins ou les victimes ne peuvent être que des actes de justice, ou des moyens de régénération également nécessaires. N'est-ce pas lui qui a dit par la bouche d'un de ses envoyés : « *Je vous aime d'un amour éternel.* »

Cette parole doit nous servir de solution générale pour toutes les énigmes qui pourraient scandaliser notre ignorance,

Attachés à un point de l'espace et du temps, nous avons la manie de rapporter tout à ce point : nous sommes tout à la fois ridicules et coupables<sup>1</sup>. (*Lettres et Opuscules*, t. II, p. 160. — Discours à M<sup>me</sup> la marquise de Costa.)

**41. — Immortalité de l'âme.** — L'homme ne paraît si petit que parce qu'il est courbé vers sa demeure : la stature de cet être est immense, et s'il a la force de se relever quelquefois, il peut encore porter sa tête jusque dans les régions de la paix.

Nous sommes tous entraînés avec la rapidité de l'éclair vers ce moment, le dernier des moments, où toutes les passions qui nous agitent aujourd'hui ne seront plus pour nous que des souvenirs inutiles ou amers.

Anticipons sur l'instant solennel où nous finirons de mourir.

Soulevez le voile : Eugène est derrière.

Jadis Socrate, avant de boire la ciguë, disait à ses amis : « Lors-  
« qu'on disposera de mon corps, ne dites pas qu'on brûle ou qu'on  
« enterre Socrate ; NE ME CONFONDEZ POINT AVEC MON CADAVRE. »

La raison seule n'a jamais rien dit de plus beau.

Mais Socrate avait besoin de convaincre ses disciples pour les consoler : plus heureux que lui, je n'ai qu'à vous prier de vous servir de vos principes : *Vous ne confondez point Eugène avec son cadavre* : la chrysalide grossière est tombée en poudre : mais le papillon immortel a déployé ses ailes d'or et d'azur pour s'envoler vers sa patrie. Tout ce que nous avons aimé, tout ce que nous avons admiré dans votre fils, vit, et ne mourra jamais.

Ombre pure et chérie ! Si les sentiments qui ont pénétré nos cœurs dans ce monde survivent à la mort et nous accompagnent dans l'autre ; si, comme de grandes âmes généreuses et sensibles aiment à le croire, les objets de nos affections ne deviennent point étrangers à notre intelligence au moment où elle se débarrasse de notre enveloppe mortelle, reviens ! Ah ! reviens souvent parmi nous ! habite encore, la demeure solitaire de tes parents désolés ! Descends vers eux comme ces génies bienfaisants, envoyés, dans l'enfance du monde vers les patriarches exilés et voyageurs, pour verser dans leur esprit des instructions utiles, et dans le cœur le baume du courage et de la consolation ! Viens ! tu ne changeras point de séjour : le ciel est par-

tout où se trouve la vertu. La nuit quand tout se tait, quand la douleur, seule avec elle-même, baigne sa froide couche de larmes amères, plane sur ces têtes chéries, et de ton aile éthérée, secoue sur elles une rosée balsamique qui les avertisse de ta présence et les remplit de pensées célestes. (*Lettres et Opuscules*, t. II, p. 161.)

**42. — Le coup-d'œil géographique fait les généraux.** — Je suis bien aise que vous (1) ayez été tout de suite mis en activité; et j'espère que cette campagne vous sera fort utile.

Vous faites la guerre dans un pays extrêmement difficile et vous avez d'excellentes cartes sous la main, profitez-en pour vous faire *un œil géographique*: c'est là tout le militaire. Je ne parle pas de la valeur, celui qui n'en a pas doit filer; mais vous ne sauriez croire combien je suis entiché de ce coup-d'œil *géographique* et même *topographique*; ou je me trompe fort ou c'est ce qui fait les généraux.

Devenez surtout géographe militaire. La connaissance du théâtre de la guerre est le point capital dans votre métier. (*Lettres et Opuscules*, t. I, p. 191. — L'auteur écrit en 1808.)

**43. — Du serment au Souverain.** — 1808. Ce qui se passe, Monsieur le Comte, me paraît jeter un grand jour sur des questions importantes, notamment sur celles du serment l'une des plus ardues de la morale. J'ai toujours pensé, je vous l'avoue franchement, que le serment au Souverain de fait est indispensable quant à la masse, et n'a rien de criminel. Quelques individus peuvent blesser, en le prêtant, l'honneur et la délicatesse, sans blesser la *morale* proprement dite. Ce peut être une *bassesse* sans être un péché.

Il est bien essentiel qu'on croie en France que telle est l'opinion du roi; qu'il ne blâme rien de ce que la nécessité exige. (*Lettres et Opuscules*, t. I, p. 144.)

**44. — Dans le choc de deux autorités grandes et souveraines, il y a toujours des exagérations réciproques.** — Il n'est jamais arrivé dans le monde que, dans le choc de deux autorités grandes et souveraines, il n'y ait pas eu des exagérations réciproques.

Mais la puissance qui ne se donne que les torts de l'humanité, doit passer pour innocente, puisqu'elle ne peut se séparer de sa propre nature. Tout blâme tombe justement sur celle qui abuse de ses forces, au point de fouler aux pieds toutes les lois de la justice, de la modération et de la délicatesse. (*Église gallicane*, l. II, ch. I.)

**45. — Remède aux grands maux politiques.** — Une observation importante : *Jamais les grands maux politiques, jamais surtout les attaques violentes portées contre le corps de l'État, ne peuvent être prévenues ou repoussées que par des moyens également violents.*

Ceci est au rang des axiomes politiques les plus incontestables. Dans tous les dangers imaginables, tout se réduit à la formule

(1) M. le comte Rodolphe de Maistre.

romaine : *Videant consules ne respublica detrimentum capiat.*

Quant aux moyens, le meilleur (tout crime excepté) est celui qui réussit.

Si vous pensez aux sévérités de Torquemada, sans songer à tout ce qu'elles prévinrent, vous cessez de raisonner. (*Lettres sur l'Inquisit.*, 1<sup>re</sup> lettre.)

**46. — La loi du tempérament dans l'harmonie sociale.** — L'harmonie sociale est sujette à la loi du *tempérament*, comme l'harmonie proprement dite, *dans le clavier général*. Accordons rigoureusement les *quintes*, les octaves jurent, et réciproquement.

La dissonance étant donc inévitable, au lieu de la chasser, ce qui est impossible, il faut la *tempérer* en la distribuant. Ainsi, de part et d'autre, *le défaut est un élément de la perfection possible*.

Dans cette proportion, il n'y a que la forme de paradoxale.

*Mais, dira-t-on peut-être encore, où est la règle pour discerner le défaut accidentel de celui qui tient à la nature des choses et qu'il est impossible d'éliminer?*

Les hommes à qui la nature n'a donné que des oreilles, font de ces sortes de questions, et ceux qui ont de l'oreille haussent les épaules. (*Principe générat.*, XLI.)

**47. — Principe créateur des empires. — Cause de leur mort.** — Comme c'est le principe religieux qui a tout créé, c'est l'absence de ce même principe qui a tout détruit.

Si la formation de tous les empires, les progrès de la civilisation et le concert unanime de toutes les traditions ne suffisaient point encore pour nous convaincre, la mort des empires achèverait la démonstration commencée par leur naissance. La secte d'Epicure, qu'on pourrait appeler *l'incrédulité antique*, dégrada d'abord, et détruisit bientôt tous les gouvernements qui eurent le malheur de lui donner entrée. Partout *Lucrece* annonça *César*. (*Principe générat.*, LX.)

**48. — De l'enthousiasme politique.** — L'enthousiasme et le fanatisme ne sont point des états durables.

Ce degré d'éréthisme fatigue bientôt la nature humaine; en sorte qu'à supposer même qu'un peuple, et surtout le peuple français, puisse vouloir une chose longtemps, il est sûr au moins qu'il ne saurait la vouloir avec passion. Au contraire, l'excès de fièvre l'ayant lassé, l'abattement, l'apathie, l'indifférence succèdent toujours aux grands efforts de l'enthousiasme. (*Principe générat.*, LX.)

---

### III. — POLITIQUE.

**1. — La politique est la plus épineuse des sciences.** — La Politique qui est peut-être la plus épineuse des sciences à raison de

la difficulté toujours renaissante de discerner ce qu'il y a de stable ou de mobile dans ses éléments, présente un phénomène bien étrange et bien propre à faire trembler tout homme sage appelé à l'administration des États : c'est que tout ce que le bon sens aperçoit d'abord dans cette science comme une vérité évidente, se trouve presque toujours, lorsque l'expérience a parlé, non seulement faux, mais funeste. (*Principe générateur. Préface.*)

**2. — Aucune loi fondamentale et constitutionnelle ne peut être écrite.** — Personne n'a mieux vu, ni mieux exprimé cette vérité que Platon.

Suivant lui, « l'homme qui doit toute son instruction à l'écriture, « *n'aura jamais que l'apparence de la sagesse* (1).

« La parole, ajoute-t-il, est à l'écriture ce qu'un homme est à son « portrait. Les productions de l'écriture se présentent à nos yeux « comme vivantes; mais *si on les interroge, elles gardent le silence* « *avec dignité.*

« Il en est de même de l'écriture *qui ne sait ce qu'il faut dire à* « *un homme, ni ce qu'il faut cacher à un autre.* — Si l'on vient à « l'attaquer ou à l'insulter sans raison, elle ne peut se défendre, *car* « *son père n'est jamais là pour la soutenir.*

« De manière que celui qui s'imagine pouvoir établir par l'écriture « seule une doctrine claire et durable **EST UN GRAND SOT** (2).

« Quant à celui qui entreprend d'écrire *des lois ou des constitutions* « *civiles, et qu'il se figure que parce qu'il les a écrites il a pu leur* « *donner l'évidence et la stabilité convenables..... il s'est déshonoré;* « *car il a prouvé par là qu'il ignore également ce que c'est que* « *l'inspiration et le délire, le juste et l'injuste, le bien et le mal. Or,* « *cette ignorance est une ignominie, quand même la masse entière* « *du vulgaire applaudirait... » (P. 386, 387.)*

Après avoir entendu *la sagesse des nations*, il ne sera pas inutile, je pense, d'entendre encore la philosophie chrétienne.

« Il eût été sans doute à désirer, a dit le plus éloquent des Pères « grecs, que nous n'eussions jamais eu besoin de l'écriture, et que « les préceptes divins ne fussent écrits que dans nos cœurs... mais, « puisque nous avons perdu cette grâce par notre faute, saisissons « donc, puisqu'il le faut, *une planche au lieu du vaisseau.*

« Dieu ne révéla jamais rien aux élus de l'Ancien Testament; « toujours il leur parla directement, parce qu'il voyait la pureté de « leurs cœurs; mais le peuple hébreu s'étant précipité dans l'abîme « des vices, il fallut des livres et des lois.

(1) Δοξόσοφοί γενονότες ἀντὶ σοφῶν. (Plat., in *Phæd. opp.*, t. X, edit. Bipont., p. 381.)

(2) Πολλῆς ἄν εὐηθείας γέμει. — Mot à mot : *il regorge de bêtise.* (Plat., in *Phæd. opp.*, t. X, edit. Bipont., p. 382)

« La même marche s'est renouvelée sous l'empire de la nouvelle révélation ; car le Christ n'a pas laissé un seul écrit à ses Apôtres. Au lieu de livre, il leur promit le Saint-Esprit. « *C'est lui, dit-il, qui vous inspirera ce que vous aurez à dire.* » (S. Chrysost., Hom. in Matth. I, 1.)

Toute la vérité se trouve réunie dans ces deux autorités. Elles montrent la profonde imbécillité (il est bien permis de parler comme Platon, qui ne se fâche jamais), la profonde imbécillité, dis-je, de ces pauvres gens qui s'imaginent que les législateurs sont des hommes, que les lois sont du papier, et qu'on peut constituer les nations *avec de l'encre.*

Elles montrent, au contraire, que l'écriture est constamment un signe de faiblesse, d'ignorance ou de danger ; qu'à mesure qu'une institution est parfaite, elle écrit moins ; de manière que celle qui est certainement divine, n'a rien écrit du tout en s'établissant, pour nous faire sentir que toute loi écrite n'est qu'un mal nécessaire, produit par l'infirmité ou par la malice humaine ; et qu'elle n'est rien du tout, si elle n'a reçu une sanction antérieure et non écrite. (*Principe générateur*, nos 19, 20, 21.)

**3. — La constitution naturelle des nations est toujours antérieure à la constitution écrite.** — *La constitution naturelle* des nations est toujours antérieure à la constitution écrite et peut s'en passer : jamais il n'y eut, jamais il ne peut y avoir de constitution écrite faite toute à la fois, surtout par une assemblée.

Toute constitution proprement dite est une *création* dans toute la force du terme, et toute *création* passe les forces de l'homme. La loi écrite n'est que la déclaration de la loi antérieure et non écrite. L'homme ne peut se donner des droits à lui-même, il ne peut que défendre ceux qui lui sont attribués par une puissance supérieure, et ces droits sont les *bonnes coutumes*, bonnes parce qu'elles ne sont pas écrites, et parce qu'on ne peut en assigner ni le commencement, ni l'auteur.

Prenons un exemple dans la religion. Les *canons*, qui sont aussi dans leur genre des lois exceptionnelles, ne peuvent créer des dogmes, puisqu'un dogme serait faux précisément parce qu'il serait nouveau. Les personnes mêmes qui croiraient qu'on peut innover dans une religion vraie, seront obligées de convenir qu'il faut que le dogme ou la croyance précède le canon. Le *canon* ou le *dogme écrit* est produit par l'*hérésie*, qui est une insurrection religieuse. Si la croyance n'avait pas été attaquée, il eût été inutile de le déclarer.

De même en matière de gouvernement les hommes ne créent rien. Toute loi constitutionnelle n'est qu'une déclaration d'un droit antérieur ou d'un *dogme politique*. Et jamais elle n'est produite que par la contradiction d'un parti qui méconnaît ce droit ou qui l'attaque : en sorte qu'une loi qui a la prétention d'établir *à priori* un

nouveau mode de gouvernement, est un acte d'extravagance dans toute la force du terme. (*Mélanges*, p. 244.)

Une constitution dans le sens philosophique n'est donc que le mode d'existence politique attribué à chaque nation par une puissance au-dessus d'elle; et, dans un sens inférieur, une constitution n'est que l'ensemble des lois plus ou moins nombreuses qui déclarent ce mode d'existence. (*Mélanges*, p. 240.)

4. — **Le grand législateur des Hébreux.** — A cette règle générale *que nulle constitution ne peut être écrite, ni faite à priori*, on ne connaît qu'une seule exception, c'est la législation de Moïse.

Elle seule fut, pour ainsi dire, *jetée* comme une statue, et écrite jusque dans le moindre détail, par un homme prodigieux qui dit FIAT! sans que son œuvre ait eu besoin depuis d'être, ni par lui, ni par d'autres, corrigée, suppléée ou modifiée. Elle seule a pu braver le temps, parce qu'elle ne lui devait rien et n'en attendait rien; elle seule a vécu quinze cents ans; et, même après, dix-huit siècles nouveaux ont passé sur elle; depuis le grand anathème qui la frappa au jour marqué, nous la voyons vivante, pour ainsi dire, d'une seconde vie, resserrer encore, par je ne sais quel lien mystérieux qui n'a point de nom humain, les différentes familles d'un peuple qui demeure dispersé sans être désuni: de manière que, semblable à l'attraction et par le même pouvoir, elle agit à distance, et fait un tout d'une foule de parties qui ne se touchent pas. Aussi cette législation sort évidemment, pour toute conscience intelligente, du cercle tracé autour du pouvoir humain; et cette magnifique exception à une loi générale qui n'a cédé qu'une fois, et n'a cédé qu'à son auteur, démontre seule la mission divine du grand législateur des Hébreux. (*Principe générateur*, n° 29.)

Tout nous ramène donc à la règle générale :

*L'homme ne peut faire une constitution, et nulle constitution légitime ne saurait être écrite.*

Jamais on n'a écrit, jamais on n'écrira *à priori* le recueil de lois fondamentales qui doivent constituer une société civile ou religieuse. Seulement lorsque la société se trouve déjà constituée, sans qu'on puisse dire comment, il est possible de faire déclarer ou expliquer par écrit certains articles particuliers; mais presque toujours ces déclarations sont l'effet ou la cause de très grands maux, et toujours elles coûtent au peuple plus qu'elles ne valent. (*Principe générateur*, n° 28.)

5. — **La constitution politique des peuples ne peut être une œuvre purement humaine.** — Le gouvernement d'une nation n'est pas plus son ouvrage que sa langue.

Comme dans la nature, les germes d'une infinité de plantes sont destinés à périr à moins que le vent ou la main de l'homme ne les placent dans les lieux où ils doivent être fécondés; de même il y a

dans les nations certaines qualités, certaines forces qui ne sont qu'en puissance jusqu'à ce qu'elles reçoivent leur développement des circonstances employées par une main habile.

L'instituteur d'un peuple est précisément cette main habile, doué d'une pénétration extraordinaire, ou ce qui est plus probable, d'un instinct infailible (car souvent le génie ne se rend pas compte de ce qu'il opère, et c'est en quoi surtout il diffère de l'esprit), il devine ces forces et ces qualités occultes qui forment le caractère de sa nation, les moyens de les féconder. On ne le voit jamais écrire ni argumenter; sa manière tient de l'inspiration, et si quelquefois il prend la plume, ce n'est pas pour dissenter, c'est pour ordonner.

Une des grandes erreurs de ce siècle c'est de croire que la constitution politique des peuples est une œuvre purement humaine; qu'on peut faire une constitution comme un horloger fait une montre. Rien n'est plus faux; et ce qui l'est encore plus c'est que ce grand œuvre puisse être exécuté par une assemblée d'hommes. (*Mélanges*, p. 212.)

**6. — Elle ne sera jamais surtout le résultat d'une assemblée d'hommes.** — Ce n'est pas une multitude turbulente, agitée par des passions, que Dieu a choisie pour l'instrument de ses volontés, dans l'exercice du plus grand acte de sa puissance sur la terre : l'organisation politique des peuples.

Partout où les hommes se rassemblent et s'agitent beaucoup, partout où leur puissance se déploie avec fracas et prétention, là ne se trouve pas la force créatrice : *non in commotione Dominus*. (*III Reg.*, XIX, 11.)

Cette puissance ne s'annonce que par le *vent doux*. (*Reg.*, XIX, 12.) On a beaucoup répété dans ces derniers temps que la liberté *naît* parmi les orages : jamais, jamais. Elle *naît* dans le silence, dans la paix, dans l'obscurité; souvent même le père d'une constitution ne sait pas ce qu'il fait en la créant; mais les siècles qui s'écoulent attestent sa mission, et c'est Paul-Emile et Caton, qui proclament la grandeur de Numa... (*Mélanges*, p. 226.)

Nos contemporains le croiront s'ils veulent, mais la postérité n'en doutera pas : les plus insensés des hommes furent ceux qui s'arrangèrent autour d'une table et qui dirent : « Nous ôterons au peuple français son ancienne Constitution et lui en donnerons une autre. » Quoique ce ridicule soit commun à tous les partis qui ont désolé la France, cependant les Jacobins se présentent plutôt à l'esprit comme destructeurs que comme constructeurs... On peut même douter qu'ils aient eu sérieusement le projet d'organiser la France... la Constitution républicaine qu'ils ont fabriquée n'est qu'une espèce de comédie jouée au peuple pour le distraire un instant. La palme de la scélératesse appartient de droit aux Jacobins; mais la postérité d'une commune voix décernera aux constitutionnels celle de la folie. (*Mélanges*, p. 229, 230.)

Non seulement un peuple ne peut pas se donner une constitution ; mais une assemblée quelconque, un petit nombre d'hommes par rapport à la population totale, ne pourra jamais exécuter un pareil ouvrage.

La tour de Babel est l'image naïve d'une foule d'hommes qui s'assemblent pour créer une constitution. « Venez, se disent les ENFANTS DES HOMMES ; bâtissons-nous une ville et une tour dont le sommet s'élève jusqu'au ciel, pour rendre notre nom célèbre, avant que nous ne soyons dispersés. »

Mais l'ouvrage s'appelle *Babel*, c'est-à-dire *confusion* : chacun parle sa langue ; personne ne s'entend, et la *dispersion* est inévitable.

Il n'y a jamais eu, il n'y aura jamais, il ne peut y avoir de nation constituée, *a priori*. (*Mélanges*, p. 238, 239.)

**7. — La raison humaine est parfaitement nulle pour créer ou pour conserver une association religieuse ou politique.** — La raison humaine réduite à ses forces individuelles est parfaitement nulle, *non seulement pour la création, mais encore pour la conservation de toute association religieuse ou politique, parce qu'elle ne produit que des disputes, et que l'homme pour se conduire n'a pas besoin de problèmes, mais de croyance.*

Son berceau doit être environné de dogmes ; et, lorsque la raison se réveille, il faut qu'elle trouve toutes ses opinions faites, du moins sur tout ce qui a rapport à sa conduite... Sans elle, il ne peut y avoir ni culte, ni morale, ni gouvernement. (*Ibid.*, p. 246.)

Il faut qu'il y ait une religion de l'État, comme une politique de l'État ; ou plutôt, il faut que les dogmes religieux et politiques mêlés et confondus forment ensemble une *raison universelle* ou *nationale* assez forte pour réprimer les aberrations de la raison individuelle, qui est de sa nature l'ennemie mortelle de toute association.

Tous les peuples connus ont été heureux et puissants à mesure qu'ils ont obéi plus fidèlement à cette raison nationale qui n'est autre chose que l'anéantissement des dogmes individuels et le règne absolu et général des dogmes nationaux. Que chaque homme en fait de culte s'appuie sur sa raison particulière : tout de suite vous verrez naître l'anarchie de croyance ou l'anéantissement de la souveraineté religieuse. Pareillement, si chacun se rend juge des principes du gouvernement ; tout de suite vous verrez naître l'anarchie civile ou l'anéantissement de la souveraineté politique.

Le gouvernement est une véritable religion ; il a ses dogmes, ses mystères, ses ministres ; l'anéantir ou le soumettre à la discussion de chaque individu, c'est la même chose. (*Mélanges*, p. 247.)

**8. — Du patriotisme.** — Qu'est-ce que le *patriotisme* ? C'est cette raison nationale dont je parle, c'est l'*abnégation* individuelle.

La foi et le patriotisme sont les deux grands thaumaturges de ce monde. L'un et l'autre sont divins : toutes leurs actions sont des

prodiges; n'allez pas leur parler d'examen, de choix, de discussion, ils ne savent que deux mots: *soumission* et *croyance*. Avec ces leviers ils soulèvent l'univers. Ces deux enfants du Ciel prouvent leur origine à tous les yeux en créant et en conservant; mais s'ils viennent à se réunir, à confondre leurs forces et à s'emparer ensemble d'une nation, ils l'exaltent, ils la divinisent. On verra une nation de cinq ou six millions d'hommes, asseoir sur les rochers stériles de la Judée la plus superbe ville de la superbe Asie (1), résister à des choses qui auraient pulvérisé des nations dix fois plus nombreuses, braver le torrent des siècles, l'épée des conquérants et la fureur des peuples, survivre à toutes les nations conquérantes et montrer encore après quarante siècles ses restes déplorables aux yeux de l'observateur surpris.

On verra un autre peuple, sorti des déserts de l'Arabie, devenir en un clin d'œil un colosse prodigieux; parcourir l'univers, le glaive dans une main et l'Alcoran dans l'autre, brisant les empires dans sa marche triomphale... de l'Euphrate au Guadalquivir; enfin, vingt nations prosternées baisseront la tête sous le sceptre paisible d'Haroun-al-Raschild.

Mais ce feu sacré qui anime les nations, est-ce toi qui peux l'allumer, homme imperceptible?... Quoi! tu peux donner une âme commune à plusieurs millions d'hommes?... Quoi! tu peux ne faire qu'une volonté de toutes ces volontés? donner la pensée aux hommes qui n'existent pas encore? te faire obéir par les générations futures et créer ces coutumes vénérables, *ces préjugés* conservateurs, pères des lois et plus forts que les lois? — Tais-toi. (*Mélanges*, p. 249.)

**9. — Les véritables législateurs ont tous senti la nécessité d'unir la religion à la politique.** — Les véritables législateurs ont tous senti que la raison humaine seule ne pouvait se tenir debout, et que nulle institution purement humaine ne pouvait durer. C'est pourquoi ils ont entrelacé, s'il est permis de s'exprimer ainsi, la politique et la religion, afin que la faiblesse humaine, forte d'un appui surnaturel, pût se soutenir par lui. Rousseau admire la loi judaïque et celle de l'enfant d'Ismaël qui subsistent depuis tant de siècles: c'est que les auteurs de ces deux institutions célèbres étaient tout à la fois pontifes et législateurs: c'est que, dans l'Alcoran comme dans la Bible, la politique est divinisée; que la raison humaine, écrasée comme par l'ascendant religieux, ne peut insinuer son poison isolant et corrosif au milieu des ressorts d'un gouvernement: en sorte que les citoyens sont des croyants dont la fidélité est exaltée jusqu'à la foi, et l'obéissance jusqu'à l'enthousiasme et le fanatisme. (*Mélanges*, p. 230.)

(1) « Hierosolyma longe clarissima urbium Orientis, non Judææ modo. » (Plin., *Hist. nat.* 5.)

Les grandes institutions politiques sont parfaites et durables à mesure que l'union de la politique et de la religion s'y trouve plus parfaite. Lycurgue se distingua sur ce point fondamental, et tout le monde sait que peu d'institutions peuvent être comparées à la sienne pour la durée comme pour la sagesse. Il n'imagina rien, il ne proposa rien, il n'ordonna rien que sur la foi des oracles. Toutes ces lois furent, pour ainsi dire, des préceptes religieux ; pour lui, la Divinité intervint dans les conseils, dans les traités, dans la guerre, dans l'administration de la justice, au point que « le gouvernement de Sparte « ne semblait pas être police de chose publique, mais plutôt règle de « quelque dévote et sainte religion (1). »

Les Romains furent un autre exemple de cette force du lien religieux introduit dans la politique. Tout le monde connaît ce fameux passage de Cicéron où il dit que les Romains avaient des supérieurs en tout, excepté dans la crainte et le culte de Dieu.

« Flattons-nous, » dit-il, « tant qu'il nous plaira, nous ne surpasserons jamais les Grecs en science, les Espagnols en nombre, les « Gaulois en courage, etc. ; mais, pour la religion et le respect envers « les dieux, nous n'avons point d'égaux. » Numa avait donné à la politique romaine ce caractère religieux qui fut la sève, l'âme, la vie de la République et qui périt avec elle.

C'est surtout dans les comices que les Romains annonçaient le caractère religieux de leur législation : les assemblées du peuple ne pouvaient avoir lieu avant que le magistrat qui devait les présider eût pris les *Auspices*. Les scrupules à cet égard étaient infinis, et le pouvoir des *Augures* était tel qu'on les a vus annuler les délibérations des comices plusieurs mois après leur date (2). . . . . La fougue de l'esprit de parti se ralentissait devant le respect pour la divinité.

Le Romain législateur ou magistrat dans le *Forum* était pour ainsi dire environné de l'idée de la Divinité, et cette idée le suivait encore dans le camp. Je doute qu'il soit tombé dans l'idée d'un autre peuple, de faire de la partie principale d'un camp un véritable temple où les signes militaires mêlés aux statues des dieux devenaient de véritables Divinités et changeaient ces trophées en autels. Là, reposaient les ailes, les drapeaux et les images des dieux. Là, se trouvait la tente du général ; on y publiait les lois ; on y tenait le conseil ; on y donnait le signal du combat. Les écrivains romains ne parlent de ce lieu qu'avec une certaine vénération religieuse. (*Mélanges*, p. 235.)

Plus on étudiera l'histoire, et plus on se convaincra de la nécessité indispensable de cet alliage de la politique et de la religion. (*Mélanges*, p. 236.)

(1) Plutarque, *in Lycurg.*, traduit d'Amyot.

(2) Cicéron, *de naturâ deor.*, II, 4.

10. — Dès que l'homme se sépare de la divinité, il se gangrène et gangrène tout ce qu'il touche. — Revenons toujours aux idées simples. Une *Institution* quelconque n'est qu'un édifice politique. Au physique et au moral, les lois sont les mêmes; vous ne pouvez asseoir un édifice sur des fondements étroits, ni un édifice durable sur une base mouvante ou passagère. Si l'on veut donc, dans l'ordre politique, bâtir en grand et bâtir pour les siècles, il faut s'appuyer sur une opinion, sur une croyance *large* et profonde : car si l'opinion ne domine pas la majorité des esprits et si elle n'est pas profondément enracinée, elle ne fournira qu'une base *étroite* et passagère.

Or, si l'on cherche quelles sont les grandes et solides bases de toutes les institutions possibles du premier et du second ordre, on trouve toujours la religion et le patriotisme.

Et si l'on y réfléchit encore plus attentivement, on trouvera que ces deux choses se confondent; car il n'y a pas de véritable patriotisme sans religion : on ne le voit briller que dans les siècles de croyance, et toujours il décline et meurt avec elle.

Dès que l'homme se sépare de la Divinité, il se gangrène et gangrène tout ce qu'il touche; son action est fautive, et il ne s'agit que pour détruire.

A mesure que ce lien puissant s'affaiblit dans un Etat, toutes les vertus conservatrices s'affaiblissent dans la même proportion; tous les caractères se dégradent et les bonnes actions mêmes sont mesquines.

Mais dès que l'idée de la Divinité est le principe de l'action humaine, cette action est féconde, créatrice, invincible. Une force inconnue se fait sentir de toute part, anime, chauffe, vivifie tout. — Quand on a dit du grand Être qu'il existe, on n'a rien dit encore : il faut dire qu'il est l'*existence*. Une goutte de cet océan incommensurable d'existence semble se détacher et tomber sur l'homme qui parle et qui agit au nom de la Divinité : son action étonne et donne une idée de la création. Les siècles s'écoulent et son ouvrage reste. (*Mélanges*, p. 281, 282, 283.)

11. — Dieu investit d'une puissance surhumaine l'homme qu'il destine à former un édifice politique. — L'auteur de toutes choses n'a que deux manières de donner un gouvernement à un peuple : presque toujours il s'en réserve plus immédiatement la formation en le faisant, pour ainsi dire, germer insensiblement comme une plante, par le concours d'une infinité de circonstances que nous nommons fortuites; mais lorsqu'il veut jeter tout à la fois les fondements d'un édifice politique et montrer à l'univers une création de ce genre, c'est à des hommes rares, c'est à de véritables élus qu'il confie ses pouvoirs : placés de loin en loin dans la durée des siècles, ils s'élèvent comme des obélisques sur la route du temps,

et à mesure que l'espèce humaine vieillit, ils paraissent plus rarement. Pour les rendre propres à ces œuvres extraordinaires, Dieu les investit d'une puissance extraordinaire, souvent inconnue de leurs contemporains, et peut-être d'eux-mêmes. Rousseau lui-même a prononcé le vrai mot lorsqu'il a dit que l'œuvre de l'instituteur des peuples était une MISSION. C'est une idée véritablement enfantine que de transformer ces grands hommes en charlatans, et d'attribuer leurs succès à je ne sais quels *tours* inventés pour en imposer à la multitude. On cite le pigeon de Mahomet, la nymphe Egérie, etc.; mais si les fondateurs des nations, qui furent tous des hommes prodigieux, se présentaient devant nous; si nous connaissions leur génie et leurs moyens, au lieu de parler sottement d'usurpation, de fraude, de fanatisme, nous tomberions à leurs genoux, et notre nullité s'abîmerait devant le caractère sacré qui brillait sur leur front. (*Mélanges*, p. 212.)

**12. — Les rois précédèrent le gouvernement républicain et furent les véritables fondateurs de la liberté.** — Ce qu'il y a de sûr, c'est que la constitution civile des peuples n'est jamais le résultat d'une délibération. Presque tous les grands législateurs ont été rois, et les nations même nées pour la république ont été constituées par des rois; ce sont eux qui président à l'établissement politique des peuples et qui créent leurs premières lois fondamentales. Ainsi toutes les petites républiques de la Grèce furent d'abord gouvernées par des rois, et libres sous l'autorité monarchique. Ainsi, à Rome et à Athènes, les rois précédèrent le gouvernement républicain et furent les véritables fondateurs de la liberté.

Le peuple le plus fameux de la haute antiquité, celui qui a le plus attiré la curiosité des observateurs anciens, qui était le plus visité, le plus étudié, l'Egypte, n'a jamais été gouverné que par des rois.

Le plus fameux législateur de l'univers, Moïse, fut plus qu'un roi; Servius et Numa furent des rois; Lycurgue fut si près de la royauté qu'il en eut toute l'autorité. C'était Philippe d'Orléans, avec l'ascendant du génie, de l'expérience et des vertus. Dans le moyen âge, Charlemagne, saint Louis et Alfred peuvent encore être mis au rang des législateurs constituants. Enfin les plus grands législateurs ont été des souverains; et Solon est, je crois, le seul exemple d'un particulier qui forme une exception un peu marquante à la règle générale.

Quant aux petites républiques de l'Italie moderne, ces atomes politiques méritent peu notre attention. Sans doute, elles ont commencé comme celles de la Grèce; d'ailleurs, on ne doit jamais s'occuper que des masses: c'est le talent de Rousseau (et il ne faut pas le lui envier) de bâtir des systèmes sur des exceptions. (*Mélanges*, p. 214.)

**13. — Toute institution réellement constitutionnelle n'é-**

**tablit jamais rien de nouveau.** — Toute institution importante et réellement constitutionnelle n'établit jamais rien de nouveau; elle ne fait que déclarer et défendre des droits antérieurs : voilà pourquoi on ne connaît jamais la constitution d'un pays d'après ses lois constitutionnelles écrites, parce que ces lois ne sont faites à différentes époques que pour déclarer des droits oubliés ou contestés et qu'il y a toujours une foule de choses qui ne s'écrivent point.

Il n'y a certainement rien de si marquant, dans l'histoire romaine, que l'établissement des tribuns; mais cette institution n'établit aucun droit nouveau en faveur du peuple, qui se donna seulement des magistrats pour protéger ses droits antiques et constitutionnels contre les atteintes de l'aristocratie. Tout le monde y gagna, même les patriciens. Cicéron en a donné d'excellentes raisons qui prouvent clairement que l'établissement de ces fameux magistrats ne fit que donner une forme à l'action désordonnée du peuple et mettre à couvert ses droits constitutionnels. En effet, le peuple romain, comme toutes les petites nations de la Grèce dont je parlais tout-à-l'heure, fut toujours libre, même sous ses rois. C'était une tradition, chez lui, que la division du peuple en trente *curies* remontait à Romulus, et qu'il avait lui-même porté, avec le concours du peuple, quelques-unes de ces lois qu'on appelait pour cette raison *leges curiatæ*. Ses successeurs en firent plusieurs de ce genre avec la formule solennelle : *s'il plaît au peuple*. Le droit de la guerre et de la paix fut divisé entre le roi, le sénat et le peuple, d'une manière très remarquable. Enfin Cicéron nous apprend qu'on appelait quelquefois au peuple du jugement des rois : ce qui n'a rien d'étonnant, car le principe démocratique existait dans la Constitution romaine, même sous les rois; autrement il n'aurait jamais pu s'établir. Tarquin ne se vit point chassé parce qu'il fut roi, mais parce qu'il fut tyran; la puissance royale fut donnée à deux consuls annuels; la révolution se borna là. Le peuple n'acquiesça point de nouveaux droits; il revint seulement à la liberté parce qu'il était fait pour elle, qu'elle était née avec lui et qu'il en avait joui primitivement. Ses chefs (car le peuple ne fait jamais rien) firent justice du tyran, non pour établir une nouvelle Constitution, mais pour rétablir l'ancienne, que le tyran avait violée passagèrement.

Prenons un autre exemple dans l'histoire moderne.

Comme les bases de la liberté romaine sont fort antérieures à l'établissement du tribunat, et même à l'expulsion des rois, celles de la liberté anglaise doivent être recherchées bien avant la révolution de 1688. La liberté a pu sommeiller chez cette nation; mais toujours elle a existé, toujours on a pu dire du gouvernement anglais : *Miscuit res olim dissociabiles, principatum et libertatem*. C'est même une remarque fort importante que les monarques anglais auxquels la Constitution de ce royaume a le plus d'obligations, Alfred, Henri II

et Édouard I<sup>er</sup>, furent précisément des rois conquérants, c'est-à-dire les plus capables de la violer impunément; et c'est faire injure à ces grands hommes, comme l'a très bien observé un historien anglais, de soutenir, comme quelques personnes l'ont fait, que l'Angleterre n'a eu ni Constitution ni vraie liberté avant l'expulsion des Stuarts (*Mélanges*, p. 214.)

**14. — Un peuple peut-il se donner un gouvernement? —**

Enfin, comme les nations *naissent*, au pied de la lettre, les gouvernements naissent aussi avec elles. Quand on dit qu'un peuple s'est donné un gouvernement, c'est tout comme si l'on disait qu'il s'est donné un caractère et une couleur. Si quelquefois on ne sait pas distinguer les bases d'un gouvernement dans son enfance, il ne s'ensuit point du tout qu'elles n'existent pas. Voyez ces deux embryons : votre œil peut-il apercevoir quelque différence entre eux ? Cependant l'un est Achille, et l'autre Thersite. Ne prenons pas des développements pour des créations.

Les différentes formes et les différents degrés de la souveraineté ont fait penser qu'elle était l'ouvrage des peuples qui l'avaient modifiée à leur gré; mais rien n'est plus faux. Tous les peuples ont le gouvernement qui leur convient, et nul n'a choisi le sien. Il est même remarquable que c'est presque toujours pour son malheur qu'il essaie de s'en donner un, ou, pour parler plus exactement, qu'une trop grande portion du peuple se met en mouvement pour cet objet : car, dans ce tâtonnement funeste, il est trop aisé qu'il se trompe sur ses véritables intérêts; qu'il poursuive avec acharnement ce qui ne peut lui convenir, et qu'il rejette au contraire ce qui lui convient le mieux : et l'on sait combien dans ce genre les erreurs sont terribles. C'est ce qui a fait dire à Tacite, avec sa profondeur ordinaire, *qu'il y a bien moins d'inconvénient pour un peuple d'accepter un souverain que de le chercher.*

Au reste, comme toute proposition outrée est fautive, je n'entends point nier la possibilité des perfectionnements politiques opérés par quelques hommes sages. Autant vaudrait nier le pouvoir de l'éducation morale et de la gymnastique pour le perfectionnement physique et moral de l'homme; mais cette vérité, loin d'ébranler ma thèse générale, la confirme, au contraire, en établissant que le pouvoir humain ne peut rien créer, et que tout dépend de l'aptitude primordiale des peuples et des individus (*Mélanges*, p. 215.)

Ouvrez l'histoire, vous ne verrez pas une création politique; que dis-je! vous ne verrez pas une institution quelconque, pour peu qu'elle ait de force et de durée, qui ne repose sur une idée divine; de quelque nature qu'elle soit, n'importe : car il n'est point de système religieux entièrement faux.

Il n'y a pas, dans l'histoire, un seul fait qui contredise ces maximes.

**15. — Egyptiens. — Etrusques. — Lacédémoniens. — Romains.** — Les nations les plus fameuses de l'antiquité, les plus graves surtout et les plus sages, telles que les Egyptiens, les Etrusques, les Lacédémoniens et les Romains, avaient précisément les constitutions les plus religieuses; et la durée des empires a toujours été proportionnée au degré d'influence que le principe religieux avait acquis dans la constitution politique.

*Les villes et les nations les plus adonnées au culte divin ont toujours été les plus durables (1). (Principe générat., n° 52.)*

**16. — Conclusion.** — Il y a donc deux règles infaillibles pour juger toutes les créations humaines, de quelque genre qu'elles soient, la *base* et le *nom*. Si la base est purement humaine, l'édifice ne peut tenir; et plus il y aura d'hommes qui s'en seront mêlés, plus ils y auront mis d'*écriture surtout*, enfin des moyens humains de tous les genres, et plus l'institution sera fragile.

C'est principalement par cette règle qu'il faut juger tout ce qui a été entrepris par les Souverains pour la civilisation, l'institution ou la régénération des peuples.

Par la raison contraire, plus l'institution est divine dans ses bases, et plus elle est durable. Le principe religieux est, par essence, créateur et conservateur de deux manières.

En premier lieu, comme il agit plus fortement que tout autre sur l'esprit humain, il en obtient des efforts prodigieux. Ainsi, par exemple, l'homme persuadé, par ses dogmes religieux, que c'est un grand avantage pour lui, qu'après sa mort son corps soit conservé, sans qu'aucune main profanatrice puisse en approcher; cet homme, dis-je, après avoir épuisé l'art des embaumements, finira par construire les pyramides d'Égypte.

En second lieu, le principe religieux déjà si fort par ce qu'il opère, l'est encore infiniment par ce qu'il empêche, à raison du respect dont il entoure tout ce qu'il prend sous sa protection. Si un simple caillou est consacré, il y a tout de suite une raison pour qu'il échappe aux mains qui pourraient l'égarer ou le détruire.....  
*Les vases étrusques, par exemple, conservés par la religion des tombeaux, sont parvenus jusqu'à nous, malgré leur fragilité, en plus grand nombre que les monuments de marbre et de bronze des mêmes époques. Voulez-vous donc conserver tout, dédiez tout. (Principe générat., n° 58.)*

(1) XÉNOPHON.. — Dans les temps anciens on n'imaginait point de législation qui ne reposât en Dieu. — « Est-ce Dieu, ou bien quelque homme, qui est l'auteur des lois? — C'est Dieu, ô étranger; il est très juste d'affirmer que c'est Dieu. » (PLAT., *de leg.*, L. I, oper., t. VIII, p. 4.)

Presque tous les législateurs anciens, depuis Lycurgue jusqu'à Numa, feignirent des rapports fréquents et immédiats avec la divinité, afin d'accréditer leur législation.

**17. — Pourquoi le monde politique a croulé.** — L'Europe entière ayant été civilisée par le christianisme, et les ministres de cette religion ayant obtenu dans tous les pays une grande existence politique, les institutions civiles et religieuses furent mêlées et comme amalgamées d'une manière suprenante. Il était donc inévitable que le philosophe du XVIII<sup>e</sup> siècle ne tardât pas de haïr les institutions sociales dont il ne lui était pas possible de séparer le principe religieux. C'est ce qui arriva.

Tous les gouvernements, tous les établissements de l'Europe lui déplurent, *parce qu'ils étaient chrétiens; et à mesure qu'ils étaient chrétiens, un malaise d'opinion, un mécontentement universel s'empara de toutes les têtes.* En France surtout, la rage philosophique ne connut plus de bornes; et bientôt une seule voix formidable se formant de tant de voix réunies, on l'entendit crier au milieu de la coupable Europe :

« Laisse-nous! faudrait-il donc éternellement trembler devant  
« des prêtres, et recevoir d'eux l'instruction qu'il leur plaira de  
« nous donner? La vérité, dans toute l'Europe, est cachée par les  
« fumées de l'encensoir; il est temps qu'elle sorte de ce nuage  
« fatal. Nous ne parlons plus de foi à nos enfants; c'est à eux, lors-  
« qu'ils seront hommes, à savoir si tu es, et ce que tu es, et ce que  
« tu demandes d'eux. Tout ce qui existe nous déplaît, parce que  
« ton nom est écrit sur tout ce qui existe, nous voulons tout dé-  
« truire et tout refaire sans toi. Sors de nos conseils, sors de nos  
« académies, sors de nos maisons : nous saurons bien agir seuls, la  
« raison nous suffit. Laisse-nous! »

Comment Dieu a-t-il puni cet exécrationnable délire? Il l'a puni comme il créa la lumière, par une seule parole. Il a dit : — FAITES.

Et le monde politique a croulé.

Voilà donc comment les deux genres de démonstration se réunissent pour frapper les yeux les moins clairvoyants. D'un côté, le principe religieux préside à toutes les créations politiques; et de l'autre, tout disparaît dès qu'il se retire. (*Principe générat.*, n<sup>o</sup> 66.)

**18. — Constitutions des Jésuites.** — Ignace de Loyola, simple gentilhomme espagnol, poussé par un mouvement intérieur de religion, résolut, dans le XVI<sup>e</sup> siècle, d'établir un ordre entièrement dévoué à l'éducation de la jeunesse et à l'extirpation des hérésies qui déchiraient l'Église à cette époque. Il le voulut avec cette volonté créatrice pour qui rien n'est impossible; il trouva dix hommes qui le voulurent comme lui, et ces dix hommes ont fait ce que nous avons vu. A ne considérer l'Institut de cet Ordre que comme un ouvrage politique, c'est, à mon avis, une des plus belles conceptions dont l'esprit humain puisse s'honorer. Nul fondateur n'atteignit mieux son but, nul ne parvint plus parfaitement à l'anéantissement des volontés particulières pour établir la volonté générale et cette

raison commune qui est le principe générateur de toute institution quelconque, grande ou petite : car *l'esprit de corps* n'est que *l'esprit public* diminué, comme le patriotisme n'est que *l'esprit de corps* agrandi.

Si l'on veut se former une idée de la force intérieure, de l'activité et de l'influence de cet ordre, il suffit de réfléchir à la haine implacable et réellement furieuse dont l'honorèrent constamment le philosophisme et son fils aîné le presbytérianisme. Car ces deux ennemis de l'Europe étaient précisément ceux des Jésuites, qui les ont combattus jusqu'à la fin avec une vigueur et une persévérance sans égales.

On peut en croire Rabaud Saint-Etienne, fanatique *constituant*, philosophe dans toute la force du terme..... Dans l'histoire de la Révolution française, qu'il a esquissée, il parle des Jésuites comme d'une puissance, et fait sentir que la Révolution est due en grande partie à l'abolition de cet Ordre. « Les ennemis les plus violents, » dit-il, « et les plus habiles de la liberté d'écrire, les Jésuites, » « avaient disparu ; et personne, depuis, n'osa déployer le même despotisme et la même persévérance. »

Un docteur protestant, qui a publié depuis peu en Allemagne une *Histoire générale de l'Eglise chrétienne*, n'a point cru exagérer en affirmant que « sans les jésuites, la Révolution religieuse du XVI<sup>e</sup> siècle aurait étendu son action bien plus loin ; » que « si cet Ordre, au contraire, avait existé plus tôt, il n'y aurait point eu de réforme. »

Remarquons encore que l'esprit de cette institution était si fort, si énergique, *si libéral*, qu'il a survécu à la mort de l'Ordre. Semblables à ces animaux vivaces, dont les membres, divisés par le couteau du physiologiste, semblent se partager la vie qu'ils possédaient en commun, et présentent encore à l'œil étonné les phénomènes de la nature vivante, les Jésuites, membres épars d'un corps désorganisé, ont produit sous nos yeux tous les caractères de l'association : même fermeté dans leurs systèmes, même attachement aux dogmes nationaux, même antipathie pour les novateurs. La persécution affreuse essayée par le clergé français dans ces derniers temps n'a pu faire plier aucun de ces hommes affaiblis par l'âge et le besoin. Egalement fidèles à l'Eglise et à ce gouvernement inhumain qui, en leur prenant des millions, leur avait refusé la subsistance, ni la terreur, ni la séduction n'ont eu la force de créer parmi eux un seul apostat, et les restes languissants de cet Ordre merveilleux ont pu fournir encore 21 victimes au massacre du mois de septembre 1792. (*Mélanges*, p. 267.)

Saint Ignace, pour s'emparer de l'enseignement universel, ne pria point les souverains, d'un *air incivil*, de lui céder la puissance absolue pendant une année : il établit un Ordre d'hommes qui mit

tous les souverains dans son parti; il ne demanda point des millions, mais on s'empessa de les offrir à ses enfants; sa banque fut la persuasion universelle, etc. . . . . C'était une chose curieuse d'entendre ces *philosophes*, véritables prodiges d'orgueil et d'impuissance, déclamer amèrement contre l'orgueil de ces Jésuites qu'un même siècle a vus maîtres de l'enseignement dans toute l'Europe catholique, directeurs de tous les souverains dans cette partie du monde, prédicateurs éloquentes devant les rois, hommes de bonne compagnie chez les grands, humbles missionnaires dans les ateliers du peuple, enfants éclairés avec l'enfance, mandarins et astronomes à la Chine; martyrs au Japon et législateurs au Paraguay. (*Mélanges*, p. 269.)

19. — **La Monarchie.** — On peut dire en général que les hommes naissent pour la monarchie. Ce gouvernement est le plus ancien et le plus universel (1). Avant l'époque de Thésée, il n'est pas question de république dans le monde; la démocratie surtout est si rare et si passagère, qu'il est permis de n'en pas tenir compte. Le gouvernement monarchique est si naturel, que les hommes l'identifient sans s'en apercevoir avec la souveraineté; ils semblent convenir tacitement qu'il n'y a pas de véritable *souverain* partout où il n'y a pas de roi.

Les adversaires de l'origine divine en veulent toujours aux *rois* et ne parlent que des *rois*. Ils ne veulent pas croire que l'autorité des rois vienne de Dieu; mais il ne s'agit point de *royauté* en particulier; il s'agit de la *souveraineté* en général. Oui, toute souveraineté vient de Dieu; sous quelque forme qu'elle existe, elle n'est point l'ouvrage de l'homme. Elle est une, absolue, et inviolable de sa nature. Pourquoi donc s'en prend-on à la royauté, comme si les inconvénients dont on s'appuie pour combattre ce système n'étaient pas les mêmes dans toute espèce de gouvernement? C'est que la royauté est le *gouvernement naturel*, et qu'on le confond avec la souveraineté dans le discours ordinaire.

L'histoire est la politique expérimentale, c'est-à-dire la seule bonne.

Si l'on demande à l'histoire quel est le gouvernement le plus naturel à l'homme, l'histoire est là qui répond : *C'est la monarchie*. Ce gouvernement a ses inconvénients sans doute comme tous les autres; mais toutes les déclamations qui remplissent les livres du jour sur ces sortes d'abus font pitié. C'est l'orgueil qui les enfante et non la raison. . . . .

(1) « In terris nomen imperii. [Regium premium fuit.] »

(Sallust. *Cat.* 2.)

« Omnes antiquæ gentes regibus quondam paruerunt. » (Cicer., *de Leg.*, III, 2.)

« *Natura* commenta est regem. » (Senec., *de Elem.*, I.)

On ne conçoit plus ce que signifient les dissertations sur les vices du gouvernement monarchique. (*Mélanges*, p. 201, 202, 203.)

Mirabeau a dit quelque part, dans son livre sur la monarchie prussienne : « Un roi est une idole qu'on met là, » etc. Mettant à part la *forme répréhensible de cette pensée*, il est certain qu'il a raison. Oui, sans doute, le roi est là au milieu de tous les pouvoirs, comme le soleil est là au milieu des planètes : il régit, il anime (1). (*Mélanges*, p. 309.)

En évitant toutes les exagérations, on peut assurer que le gouvernement d'un seul est celui où les vices du souverain influent le moins sur les peuples gouvernés. On a dit dernièrement, à l'ouverture du Lycée républicain de Paris, une vérité bien remarquable :

« Dans les gouvernements absolus (1) les fautes du maître ne peuvent guère tout perdre à la fois, parce que sa volonté seule ne peut pas tout faire; mais un gouvernement républicain est obligé d'être essentiellement raisonnable et juste, parce que la volonté générale une fois scagérée, entraîne tout (2). »

Cette observation est de la plus grande justesse : il s'en faut infiniment que la volonté du roi fasse tout dans la monarchie. Elle est censée tout faire, et c'est le grand avantage de ce gouvernement; mais, dans le fait, elle ne sert guère qu'à centraliser les conseils et les lumières. La religion, les lois, les costumes, l'opinion, les privilèges des ordres et des corps contiennent le souverain et l'empêchent d'abuser de sa puissance; il est même bien remarquable que les rois sont accusés bien plus souvent de manquer de volonté que d'en abuser. (*Mélanges*, p. 309.)

Dans le gouvernement de plusieurs, la souveraineté n'est point une UNITÉ; et quoique les fractions qui la composent représentent théoriquement l'UNITÉ, il s'en faut de beaucoup qu'elles fassent la même impression sur l'esprit. L'imagination humaine ne saisit point cet ensemble qui n'est qu'un être métaphysique; elle se plaît, au contraire, à détailler chaque unité de la fraction générale, et le sujet respecte moins la souveraineté dont les éléments pris à part ne sont pas assez au-dessus de lui.

De là vient que la souveraineté, dans ces sortes de gouvernements, n'a point la même *intensité*, ni par conséquent la même force morale.

De là vient encore que les emplois, c'est-à-dire le pouvoir délégué par le souverain, obtiennent dans le gouvernement d'un seul une considération extraordinaire et tout à fait particulière à la monarchie.

Dans le gouvernement de plusieurs, les emplois occupés par les

(1) On aurait pu dire *arbitraires*; car tout gouvernement est absolu.

(2) Discours prononcé, le 31 décembre 1792, par de la Harpe.

*membres du souverain* jouissent de la considération attachée à cette qualité. C'est l'homme qui honore l'emploi. . . . .

Dans la monarchie, les emplois, réfléchissant sur le peuple une lumière plus vive, l'éblouissent davantage. (*Mélanges*, p. 313.)

Quant à la vigueur de ce gouvernement, personne ne l'a mieux reconnue que Rousseau. « Tout y répond » dit-il « au même mobile ; « tous les ressorts de la machine sont dans la même main : il n'y a « point de mouvements opposés qui s'entre-détruisent... Archimède « assis tranquillement sur le rivage et tirant sans peine à flot un « grand vaisseau, me représente un monarque habile gouvernant « de son cabinet ses vastes États, et faisant tout mouvoir en parais- « sant immobile. »

On pourrait tirer plus de parti de la comparaison de Rousseau, en la rendant plus exacte. La gloire d'Archimède ne fut pas de tirer à lui la galère de Hiéron, mais d'avoir imaginé la machine capable d'exécuter ce mouvement : or, la monarchie est précisément cette machine.

Ce mot de Roi est un talisman, une puissance magique qui donne à toutes les forces et à tous les talents une direction centrale.

Le bon sens européen conviendra des propositions suivantes :

1° Le roi est souverain, personne ne partage la souveraineté avec lui, et tous les pouvoirs émanent de lui. — 2° Sa personne est inviolable ; nul n'a le droit de le déposer ni de le juger. — 3° Il n'a pas le droit de condamner à mort, ni même à aucune peine corporelle. Le pouvoir qui punit vient de lui. — 4° S'il inflige l'exil ou la prison dans des cas dont la raison d'État peut interdire l'examen aux tribunaux, il ne saurait être trop réservé, ni trop agir de l'avis d'un conseil éclairé. — 5° Le roi ne peut juger au civil ; les magistrats seuls, au nom du souverain, peuvent prononcer sur la propriété et sur les conventions. — 6° Les sujets ont le droit, par le moyen de certains corps, conseils ou assemblées, d'instruire le roi de leurs besoins, de lui dénoncer les abus, de lui faire passer leurs *doléances* et leurs *très humbles* remontrances.

C'est dans ces lois sacrées, d'autant plus véritablement constitutionnelles qu'elles ne sont écrites que dans les cœurs, c'est particulièrement dans la communication paternelle du prince et des sujets, qu'on trouve la véritable caractère de la monarchie européenne. (*Mélanges*, p. 323.)

**20. — L'Aristocratie.** — Le gouvernement aristocratique est une monarchie dont le trône est vacant. *La Souveraineté* y est en régence.

Les régents qui administrent la souveraineté étant héréditaires, elle est parfaitement séparée du peuple, et en cela le gouvernement aristocratique se rapproche du monarchique. Il ne peut cependant en atteindre la vigueur : mais du côté de la sagesse il n'a point d'égal

L'antiquité ne nous a point laissé de modèle de ce gouvernement. A Rome, à Sparte, l'aristocratie jouait sans doute un très grand rôle comme dans tous les gouvernements, mais elle ne régnait point seule.

On peut dire en général que tous les gouvernements non monarchiques sont aristocratiques, car la démocratie n'est qu'une aristocratie élective.

« Les premières sociétés, » dit Rousseau, « se gouvernèrent aristocratiquement (1) ». — Cela est faux si Rousseau entend *les premiers peuples, les premières nations*, qui furent tous gouvernés par des rois. Tous les observateurs ont remarqué que la monarchie était le plus ancien des gouvernements connus.

Il est encore faux que ces sauvages (sauvages de l'Amérique) soient gouvernés aristocratiquement. Tacite a fait l'histoire de tous les peuples sauvages lorsqu'il a dit : « Chez eux le plus noble est roi, « et le plus vaillant est général; mais le roi ne jouit point d'un pouvoir illimité (2). » Le livre de Tacite sur les mœurs des Germains et le journal historique d'un voyage en Amérique par le P. de Charlevoix, présentent une foule d'analogies (3). On trouve chez ces peuples non le gouvernement aristocratique, mais les rudiments d'une monarchie modérée. (*Mélanges*, p. 332 et seq.)

En faisant abstraction de l'aristocratie naturelle de la force physique et des talents, et dont il est fort inutile de s'occuper ici, il n'y a que deux sortes d'aristocraties, l'élective et l'héréditaire, comme l'observe Rousseau.

« L'aristocratie élective », dit-il, est la meilleure : c'est l'aristocratie proprement dite <sup>4</sup>. Ceci n'est point une erreur...; c'est un défaut absolu de raisonnement; c'est une bévue honteuse.

La monarchie est la souveraineté dévolue à un seul homme; et l'aristocratie est cette même souveraineté dévolue à quelques hommes (plus ou moins.)

Mais puisque la monarchie élective est le plus faible et le moins tranquille des gouvernements, et que l'expérience a montré évidemment la supériorité de la monarchie héréditaire, il s'en suit, par une analogie incontestable, que l'aristocratie héréditaire est préférable à l'élective. Répétons avec Tacite qu'il vaut mieux recevoir un souverain que de le chercher <sup>5</sup>.

(1) *Contrat social*, liv. III, ch. V

(2) « Reges ex nobilitate, duces ex virtute sumunt : nec regibus infinita aut libera potestas. » (Tacite, *de Mor. Germ.* VII.)

(3) Si Germanorum Canadensiumque principum potestatem conferas, eamdem omnino reperies. » Voir le P. de Charlevoix, lettre 18<sup>e</sup>; Brottier, ad Tac., *de Mor. Germ.* VII et passim.

(4) *Contrat social*, liv. III, ch. V.

(5) « Minore discrimine sumitur princeps quam quæritur. (Tac.)

« L'élection (dit Rousseau) est le moyen par lequel la probité, les lumières, l'expérience, et toutes les autres raisons de préférences et d'estime publiques, sont autant de nouveaux *garants* qu'on sera sagement gouverné (1). »

Cet argument tombe à plomb sur la monarchie héréditaire, et nous l'avons tous fait avant d'être parvenus à l'âge de raison. (*Mélanges*, p. 334, 335.)

**21. — La Démocratie.** — La démocratie pure n'existe pas plus que le despotisme absolu. « A prendre le terme dans la rigueur de l'acception », dit très bien Rousseau, « il n'a jamais existé de véritable démocratie, et il n'en existera jamais. Il est contre l'ordre naturel que le grand nombre gouverne et que le petit soit gouverné. »

L'idée d'un peuple entier souverain et législateur choque si fort le bon sens, que les politiques grecs, qui devaient s'entendre un peu en liberté, n'ont jamais parlé de la démocratie comme d'un gouvernement légitime. Aristote surtout définit la démocratie l'*excès de la république* (politia), comme le despotisme est l'*excès de la monarchie*.

S'il n'y a pas de démocratie proprement dite, on en peut dire autant du despotisme parfait, qui est de même un être de raison.

Mais rien n'empêche que, pour se former des idées nettes, on ne considère ces deux formes de gouvernement comme deux extrêmes théoriques dont tous les gouvernements possibles s'approchent plus ou moins.

Dans ce sens strict, je crois pouvoir définir la démocratie : *une association d'hommes sans souveraineté*. (*Mélanges*, p. 246.)

Nul peuple comme nul individu ne pouvant posséder une puissance coercitive sur lui-même, s'il existait une démocratie dans sa pureté théorique, il est clair qu'il n'y aurait pas de souveraineté dans l'État : car il est impossible d'entendre par ce mot autre chose qu'un pouvoir réprimant qui agit sur le *sujet* et qui, lui, est placé hors de lui. De là vient que ce mot *sujet*, qui est un terme relatif, est étranger aux républiques, parce qu'il n'y a point de souverain proprement dit dans une république, et qu'il ne peut y avoir de *sujet* sans *souverain*, comme il ne peut y avoir de *fil*s sans *père*. (*Ibid.*, p. 347.)

On trouve dans tous les pays du monde des associations volontaires d'hommes qui se sont réunis pour quelques vues d'intérêt ou de bienfaisance. Ces hommes se sont soumis volontairement à certaines règles qu'ils observent tant qu'ils le trouvent bon; mais ces statuts n'ont d'autre sanction que la volonté même de ceux qui les ont formés; et dès qu'il se trouve des dissidents, il n'y a point parmi eux de force coercitive pour les contraindre.

(1) *Contrat social*, liv. III, ch. V.

Il suffit de grossir l'idée de ces corporations pour se faire une idée juste de la véritable démocratie. (*Ibid.*, p. 349.)

On voit d'un coup d'œil tous les avantages et les désavantages de ce gouvernement; dans ses beaux jours, il éclipse tout, et les merveilles qu'il enfante séduisent jusqu'à l'observateur de sang-froid qui pèse tout. Mais, d'abord, il n'est fait que pour de très petits peuples, car la formation et la durée de l'esprit d'association sont difficiles, en raison directe du nombre des associés, ce qui n'a pas besoin de preuves.

En second lieu, la justice n'y a point cette marche calme et impassible que nous lui voyons communément dans la monarchie. La justice, dans la démocratie, est tantôt faible et tantôt passionnée; on dit que, dans ces gouvernements, nulle tête ne peut braver le glaive de la loi.

Dans la monarchie, l'immunité, différemment graduée, est pour le petit nombre; dans la démocratie, elle est pour le grand nombre.

Dans le premier cas, elle scandalise la plèbe; dans le second cas, elle la rend heureuse. Je la crois bonne de part et d'autre : c'est-à-dire que je la crois un élément nécessaire de chaque gouvernement, ce qui revient au même, car ce qui constitue un gouvernement est toujours bon, du moins dans un sens absolu.

Mais lorsqu'on compare gouvernement à gouvernement, c'est autre chose. Il s'agit alors de mettre dans la balance les biens et les inconvénients qui résultent pour l'espèce humaine des différentes formes sociales.

C'est sous ce point de vue que je crois la monarchie supérieure à la démocratie dans l'administration de la justice criminelle, mais non de la justice civile.

Le magistrat n'est pas assez supérieur au citoyen; il a l'air d'un arbitre plutôt que d'un juge; et, forcé de garder des ménagements, même lorsqu'il fait parler les lois, on voit qu'il ne croit pas à sa propre puissance; il n'est fort que de l'adhésion de ses égaux, parce qu'il n'y a point de souverain, ou que le souverain ne l'est pas assez. (*Mélanges*, p. 357.)

..... Pour généraliser la thèse, je voudrais d'abord qu'on expliquât par quelle magie ces réunions prodigieuses de talents qui ont illustré différents siècles, ont toujours jeté leur éclat sous l'influence d'un seul homme.

Alexandre, Auguste, Léon X, les Médicis, François I<sup>er</sup>, Louis XIV la reine Anne ont employé, récompensé plus de grands hommes dans tous les genres, que toutes les républiques de l'univers ensemble.

C'est toujours un homme qui a donné son nom à son siècle.

Quel spectacle est comparable à celui du siècle de Louis XIV?

Colbert régissait les finances; — les talents terribles de Louvois

présidaient à la guerre ; — Turenne, Condé, Catinat, Luxembourg, Bervik, Créqui, Vendôme, Villars conduisaient ses armées de terre ; — Vauban ceignait la France ; Duguay-Trouin, Tourville, Jean Bart, Duquesne, Forbin d'Oppède, d'Estrées, Renaud commandaient ses flottes ; — Talon, Lamoignon, d'Aguesseau étaient assis dans ses tribunaux : — l'épiscopat reçut de sa main Massillon, Fléchier, Bossuet et ce grand Fénelon, l'honneur de la France, l'honneur de son siècle, l'honneur de l'humanité ; — Bourdaloue et Massillon prêchaient devant lui. C'est lui qui rendit la France la véritable patrie des talents dans tous les genres, l'arbitre de la renommée, la distributrice de la gloire. (*Mélanges*, p. 359.)

Parmi les hommes les plus marquants qui ont paru sur ce théâtre baigné de sang et de pleurs, si l'on examine bien, on ne trouvera point ou on trouvera peu de talents politiques. Ils ont très bien fait le mal, c'est tout l'éloge qu'on peut faire d'eux ! Heureusement les plus fameux ont écrit, et lorsque toutes les passions se seront endormies dans la tombe, la postérité lira, dans ces pages indiscretement tracées, que les erreurs les plus monstrueuses dominèrent ces hommes orgueilleux, et que le gouvernement antérieur, qui les repoussait, qui les enchaînait, qui les punissait, combattait sans le savoir pour sa conservation. (*Mélanges*, p. 363.)

Mais qui jamais a dit plus de mal de la démocratie que Rousseau qui décide nettement qu'elle n'est faite que pour un peuple de Dieux ?

Reste à savoir comment un gouvernement qui n'est fait que pour *des Dieux*, est cependant proposé à *des hommes*.

Mais ce n'est pas tout. « Que de choses, » dit-il, difficiles à réunir « ne suppose pas ce gouvernement ! Premièrement, un État très « petit, où le peuple soit facile à rassembler, et où chaque citoyen « puisse aisément connaître tous les autres ; secondement une « simplicité de mœurs qui prévienne la multitude des affaires et les « discussions épineuses ; ensuite beaucoup d'égalité dans les rangs « et dans les fortunes, sans quoi l'égalité ne saurait subsister long- « temps dans les droits et l'autorité ; enfin, peu ou point de luxe (1). »

Je ne considère que la première de ces conditions : Si la démocratie ne convient qu'à de très petits États, comment cette forme de gouvernement peut-elle être proposée comme l'unique forme de gouvernement légitime, et, s'il est permis de s'exprimer ainsi, comme une *formule* qui doit résoudre toutes les questions politiques ? (*Mélanges*, p. 365.)

En général, tous les gouvernements démocratiques ne sont que des météores passagers, dont le brillant exclut la durée.

Les républiques aristocratiques ont plus de consistance parce qu'el-

(1) *Contrat social*, liv. III, ch. XIII.

les se rapprochent de la monarchie, et que la masse du peuple n'y joue aucun rôle. Sparte fut dans ce genre un phénomène admirable. Cependant, avec des institutions uniques, à la portée seulement d'un peuple extraordinaire, avec une certaine royauté, avec une aristocratie forte et imposante, avec un territoire très resserré, avec l'esclavage le plus dur admis comme un élément de gouvernement, celui de Sparte ne dura que la moitié du temps, à peu près, qu'a duré le royaume de France. (*Ibid.*, p. 578.)

**22. Despotisme.** — De tout côté on crie au despotisme, mais souvent l'opinion publique se fourvoie et prend une chose pour l'autre. On se plaint de l'excès du pouvoir; il me semble que c'est plutôt de son déplacement et de son affaiblissement qu'on est blessé. Dès que la nation est condamnée au silence et que l'individu seul peut parler, il est clair que chaque individu pris à part est moins fort que les gens mis en place; et comme la première ambition de l'homme est d'obtenir la puissance, et que son plus grand défaut est d'en abuser, il s'ensuit que tous les dépositaires du pouvoir délégué n'étant comprimés par rien, et ne relevant pas assez directement de l'opinion, s'emparent du sceptre et se divisent en petits fragments proportionnels à l'importance de leurs places, de manière que tout le monde est roi, excepté le roi.

Ces réflexions expliquent comment, dans la plupart des monarchies, on peut se plaindre tout à la fois et du despotisme et de la faiblesse du gouvernement. Ces deux plaintes ne se contredisent qu'en apparence. Le peuple se plaint du despotisme, parce qu'il n'est pas assez fort contre l'action désordonnée du pouvoir délégué; et il se plaint de la faiblesse du gouvernement, parce qu'il ne voit plus de centre; parce que le roi n'est pas assez roi; parce que la monarchie s'est changée en une aristocratie fatigante, parce que tout sujet qui ne participe pas à cette aristocratie, voit toujours un roi à côté de lui et se dépîte de sa nullité, en sorte que le gouvernement est tout à la fois haï comme despotique et méprisé comme faible.

Le remède à de si grands maux n'est pas difficile à trouver : il ne s'agit que de renforcer l'autorité du roi et de lui rendre sa qualité de père en rétablissant la correspondance antique et légitime entre lui et la grande famille. Dès que la nation possédera un moyen de faire entendre sa voix légalement, il devient impossible au vice et à l'incapacité de s'emparer des places, ou de les retenir longtemps, et la correspondance directe avec le roi rend au gouvernement monarchique ce caractère paternel nécessaire à la monarchie en Europe.

Combien le pouvoir a commis de fautes! et combien il ignore les moyens de se conserver! L'homme est insatiable de pouvoir : il est infini dans ses désirs, et, toujours mécontent de ce qu'il a, il n'aime que ce qu'il n'a pas. On se plaint du despotisme des princes; il faut

se plaindre de celui de *l'homme*. Nous naissons tous despotes, depuis le monarque le plus absolu de l'Asie, jusqu'à l'enfant qui étouffe un oiseau pour le plaisir de voir qu'il existe dans l'univers un être plus faible que lui.

Il n'est point d'homme qui n'abuse du pouvoir, et l'expérience prouve que les plus abominables despotes, s'ils venaient à s'emparer du sceptre, seraient précisément ceux qui rugissent contre le despotisme. Mais l'auteur de la nature a mis des bornes à l'abus de la puissance : il a voulu qu'elle se détruise elle-même dès qu'elle passe ces limites naturelles. De tout côté il a gravé cette loi ; et, dans le monde physique comme dans le monde moral, elle nous environne et nous parle à chaque instant. Voyez cette arme à feu : jusqu'à un certain point, plus vous l'allongerez et plus vous en augmenterez l'effet ; mais si vous passez cette limite d'une ligne, vous la verrez diminuer. Voyez ce télescope : jusqu'à un certain point, plus vous en augmenterez les dimensions, et plus il produira d'effet ; mais au delà, l'invincible nature tourne contre vous les efforts que vous faites pour perfectionner l'instrument. C'est l'image naïve de la puissance. Pour se conserver elle doit se restreindre, et toujours elle doit se tenir éloignée de ce point où son dernier effort amène son dernier moment. (*Mélanges*, p. 325, 326.)

**23. — Quel est le meilleur gouvernement?** — Le meilleur gouvernement pour chaque nation est celui qui, dans l'espace de terrain occupé par cette nation, est capable de procurer la plus grande somme de bonheur et de force possible, au plus grand nombre d'hommes possible, pendant le plus longtemps possible. J'ose croire qu'on ne peut se refuser à la justesse de cette définition, et c'est en la suivant qu'il est possible de comparer les nations sous le rapport de leurs gouvernements. En effet, quoiqu'on puisse demander absolument : *quel est le meilleur gouvernement?* rien n'empêche de demander : *quel est le peuple relativement le plus nombreux, le plus fort, le plus heureux, depuis longtemps, par l'influence du gouvernement qui lui convient?*

Par quelle bizarrerie ne veut-on pas employer, dans l'étude de la politique, la même manière de raisonner et les mêmes analogies générales qui nous conduisent dans l'étude des autres sciences?

Toutes les fois qu'il s'agit, dans les recherches physiques, d'estimer une force variable, on la ramène à une quantité moyenne. Dans l'astronomie, en particulier, on parle toujours de *distance moyenne* et de *temps moyen*. Pour juger le mérite d'un gouvernement, il faut opérer de même.

Un gouvernement quelconque est une force variable, qui produit des effets variables comme elle, dans l'étendue de certaines limites ; pour en juger, il ne faut point l'envisager dans un moment donné ; il faut l'embrasser dans sa période entière.

Ainsi, pour juger sainement la monarchie française, il faut faire une somme des vertus et des vices de tous les rois de France, et diviser par 66 : le résultat est un *roi moyen*; et il en faut dire autant de toutes les monarchies. (*Mélanges*, p. 572.)

La démocratie a un moment brillant, mais c'est un moment, et il faut le payer cher.

Les beaux jours d'Athènes peuvent, j'en conviens, inspirer des désirs au sujet d'une monarchie, languissant à telle ou telle époque sous le sceptre d'un roi inepte ou méchant : on se tromperait néanmoins prodigieusement, si, en comparant moment à moment, on prétendait établir la supériorité de la démocratie sur la monarchie, parce que, dans ce jugement, on néglige, entre autres, la considération de la durée, qui est un élément nécessaire de ces sortes d'estimations. (*Mélanges*, p. 377.)

Examinons encore, avant de quitter les anciens, le gouvernement le plus fameux de l'univers, celui de Rome.

Comptons, en nombres ronds, 700 ans de la fondation de Rome à la bataille d'Actium : les sept rois occupent d'abord 244 ans de cette période, restent 456 ans pour la République. Mais sa vieillesse fut affreuse : quel homme aurait le front d'appeler libre le gouvernement qui vit les Gracques, les triumvirs et les proscriptions? Ferguson, dans son histoire romaine, observe, avec raison, que le siècle des Gracques produisit seul plus d'horreurs que l'histoire d'aucune autre nation de l'univers n'en présente dans un pareil espace de temps. — (Il n'avait pas vu la Révolution française!...)

La sédition des Gracques se place en l'an 621 de la fondation de Rome; restent donc 377 ans pour le gouvernement qui pourrait s'appeler *République* : c'est un instant, et néanmoins il s'en fallait de beaucoup que ce gouvernement fût une démocratie. Le premier mérite d'une constitution politique consiste dans l'étendue de sa durée possible : c'est donc mal raisonner que de la juger par ses effets à une époque déterminée. Qu'un mécanisme simple et même grossier produise quatre pouces d'eau pour l'irrigation d'une prairie, et que le mécanicien le plus habile vienne proposer une autre machine qui fournira le double, cet homme ne doit pas être écouté tout de suite : car si la nouvelle machine est fragile, si l'entretien en est dispendieux, si elle coûte dix fois plus et qu'elle doive durer dix fois moins que l'autre, le père de famille doit la rejeter. (*Mélanges* p. 484.)

A proprement parler, tous les gouvernements sont des monarchies qui ne diffèrent qu'en ce que le monarque est à vie ou à temps, héréditaire ou éligible, individu ou corps.

Mais de tous les monarques, le plus dur, le plus despotique, le plus intolérable, c'est le monarque *peuple*.

L'histoire dépose encore en faveur de cette grande vérité, que la liberté du petit nombre n'est fondée que sur l'esclavage de la mul-

titude, et que les républiques n'ont jamais été que des souverains à plusieurs têtes, dont le despotisme, toujours plus dur et plus capricieux que celui des monarques, augmentait d'intensité à mesure que le nombre des sujets se multipliait (*Mélanges*, p. 385.)

Non seulement ces bons empereurs valaient mieux que la république pour la masse des hommes, mais je suis persuadé que sous les empereurs vicieux et même détestables, les sujets furent plus heureux que sous la République.

Qu'on réunisse les règnes d'Auguste, de Vespasien, de Titus, de Néron, des Antonins, de Trajan, des Sévères, etc. Durant cette période, 150 millions d'hommes, qui auraient gémi sous la verge des proconsuls républicains, jouissaient d'une existence heureuse; et à Rome même, au lieu des jouissances tumultueuses de la liberté, on avait le repos. (*Ibid.*, p. 396.)

Le grand malheur des Romains et de la plus grande partie du monde connu qui leur était soumis, fut qu'à l'accession d'Auguste la révolution ne s'opéra pas d'une manière assez complète. Que de larmes et de crimes une monarchie héréditaire eut épargnés au monde! Mais toutes les formes antiques furent conservées : on eut un Sénat, des consuls, des tribuns, des comices et des gouverneurs de provinces pour le peuple romain. La prérogative des empereurs était plutôt une puissance de fait qu'une puissance de droit; la famille Claudienne qui régnait sur l'opinion s'éteignit après avoir produit quelques monstres; il n'y eut point de succession légale. Bientôt les légions révélèrent le secret de l'empire, et l'on fit des empereurs hors de Rome. De toutes ces circonstances réunies, il résulte enfin un despotisme militaire et électif, c'est-à-dire la peste en permanence.

Mais le gouvernement des empereurs, comme tous les autres, ne se dégrada que par nuances. Souvent l'empire fut possédé par de grands hommes, ou par des hommes d'un grand mérite : je ne crois pas que le nom romain ait jamais été plus grand, et que le monde, en général, ait joui d'une plus grande somme de bonheur que sous le règne de Trajan et des Antonins (*Mélanges*, p. 395.)

A Rome, quels écrivains a produits la République? Plaute et Térence seuls. Lucrèce, Salluste et Cicéron l'ont vue mourir. Vient ensuite le siècle d'Auguste où la nation fut tout ce qu'elle pouvait être en fait de talents. Les arts, en général, ont besoin d'un roi : ils ne brillent que sous l'influence des sceptres. En Grèce même, le seul pays où ils aient fleuri au milieu d'une république, Hysippe et Appelles travaillaient pour Alexandre. Aristote tenait de sa générosité les moyens de composer son histoire des animaux; et, depuis la mort de ce monarque, les poètes, les savants, les artistes allaient chercher la protection et les récompenses dans les cours de ses successeurs.

Sparte et Rome libres n'ont jamais pu enfanter un poème ni tail-

ler une colonne (1). Et ce n'était pas sous le régime de la liberté, qu'Horace s'écriait.

Non, jamais il fut de mortels plus heureux !  
Nous chantons, nous peignons mieux que ces Grecs fameux.

L'*Énéide* fut faite pour Auguste ; le frontispice de la *Pharsale* est décoré d'un bel éloge de Néron. L'Arioste et le Tasse flattèrent de plus petits princes, à la vérité ; mais cependant c'étaient des princes, Voltaire, né à Paris, dédia sa *Henriade* à une reine d'Angleterre. Enfin, si l'on excepte Milton qui brilla dans un moment de frénésie universelle et qui semble n'avoir écrit, dit Voltaire, que pour les anges, pour les diables et pour les fous, tous les poèmes épiques ont chanté des rois pour amuser des rois.

Un regard de Louis XIV payait l'auteur de *Cinna* ; c'était pour Louis que Racine enfantait ses miracles ; *Tartuffe* et *Armide* le distrayaient des affaires ; et *Télémaque*, qu'il n'étudia pas assez, fut cependant une production de son règne. (*Mélanges*, p. 413, 414.)

**24. — La souveraineté vient-elle de Dieu ou des hommes ?** — Mais puisqu'il faut examiner plus sérieusement cette question, observons d'abord que, sur ce point comme sur tant d'autres, il pourrait bien se faire qu'on ne se fût pas bien entendu.

Commençons donc à bien poser la question.

On a disputé avec chaleur pour savoir si la souveraineté venait de Dieu ou des hommes ; mais je ne sais si l'on a observé que les deux propositions peuvent être vraies.

Il est très vrai dans un sens inférieur et grossier que la souveraineté est fondée sur le consentement humain : car si un peuple s'accordait tout à coup pour ne pas obéir, la souveraineté disparaîtrait, et il est impossible d'imaginer l'établissement d'une souveraineté sans imaginer un peuple qui obéit. Si donc les adversaires de l'origine divine ne veulent dire que cela, ils ont raison. Mais dire que la souveraineté ne veut pas de Dieu parce qu'il se sert des hommes pour l'établir, c'est dire qu'il n'est pas le créateur de l'homme, parce que nous avons un père et une mère.

Tous les *théistes* de l'univers conviendront que celui qui viole les lois s'oppose à la volonté divine et se rend coupable devant Dieu quoiqu'il ne viole que des ordonnances humaines, car c'est Dieu qui a créé l'homme sociable ; et puisqu'il a voulu la société, il a voulu aussi la souveraineté et les lois sans lesquelles il n'y a point de société.

Les lois viennent donc de Dieu dans le sens qu'il veut qu'il y ait des lois et qu'on leur obéisse ; et cependant ces lois viennent aussi des hommes.

De même la souveraineté vient de lui puisqu'il est l'auteur de

(1) « Nos etiam qui rerum istarum rudes sumus ». (Cic., in Verrem).

tout, excepté du mal, et qu'il est en particulier l'auteur de la société qui ne peut subsister sans la souveraineté.

Et cependant cette même souveraineté vient aussi des hommes dans un certain sens, c'est-à-dire en tant que tel ou tel mode de gouvernement est établi ou déclaré par le consentement humain.

Il paraît donc que ces deux propositions : *La souveraineté vient de Dieu, et la souveraineté vient des hommes*, ne se contredisent pas absolument; pas plus que les deux autres : *les lois viennent de Dieu et les lois viennent des hommes*.

Il suffit donc de s'entendre, de mettre les idées à leur place. Avec ces précautions nous sommes sûrs de ne pas nous égarer, et il semble qu'on doit écouter avec faveur l'écrivain qui dit : « Je ne vais pas vous dire que la souveraineté vient de Dieu ou des hommes; examinons seulement ensemble ce qu'il y a de divin et ce qu'il a d'humain dans la souveraineté. » (*Mélanges*, 178.)

**25. — Toutes les nations veulent assigner une origine divine à leurs gouvernements.** — Les livres saints nous montrent le premier roi du peuple choisi, élu et couronné par une intervention immédiate de la divinité; les annales de toutes les nations de l'univers assignent la même origine à leurs gouvernements particuliers. Il n'y a que les noms de changés. Toutes, après avoir conduit la succession de leurs princes jusqu'à une époque plus ou moins reculée, arrivent enfin à ces temps mythologiques dont l'histoire véritable nous instruirait bien plus que toutes les autres. Toutes nous montrent le berceau de la souveraineté environné de miracles; toujours la divinité intervient dans la fondation des empires; toujours le premier souverain au moins est un favori du Ciel : il reçoit le sceptre des mains de la divinité. Elle se communique à lui, elle l'inspire, elle grave sur son front le signe de la puissance, et les lois qu'il dicte à ses semblables ne sont que le fruit de ses communications célestes.

Ce sont des fables, dira-t-on, je n'en sais rien en vérité; mais les fables de tous les peuples, même des peuples modernes, couvrent beaucoup de réalités. La sainte Ampoule, par exemple, n'est qu'un hiéroglyphe : il suffit de savoir lire. La puissance de guérir attribuée à certains princes ou à certaines dynasties de princes tient aussi à ce dogme universel de l'origine divine de la souveraineté. Ne soyons donc pas surpris que les anciens instituteurs des peuples aient tant parlé de la part de Dieu. Ils sentaient qu'ils n'avaient pas le droit de parler en leur nom. C'est à eux d'ailleurs qu'il appartenait de dire sans figure : *Est Deus in nobis, agitante calescimus ipso*. (*Mélanges*, p. 199.)

Homère, au deuxième livre de l'Illiade, décrit une sédition qui s'éleva parmi les Grecs fatigués du long siège de Troie. Ils courent en foule aux vaisseaux et veulent partir malgré leurs chefs : le sage

Ulysse, poussé par Minerve, se jette au milieu des séditeux et leur adresse entr'autres ces paroles remarquables :

Trop de chefs vous nuiraient; qu'un seul homme ait l'empire.  
 Vous ne pouvez, ô Grecs être un peuple de rois.  
 Le sceptre est à celui qu'il plut au Ciel d'élire  
 Pour régner sur la foule et lui donner des lois (1).

Ce n'est point du tout une chose indifférente pour moi de savoir ce que le bon sens antique pensait de la souveraineté, et lorsque je me rappelle avoir lu dans saint Paul que *toute puissance vient de Dieu*, j'aime à lire dans Homère à peu près les mêmes termes : *que la dignité (du roi) vient de Jupiter qui le chérit* (2).

J'aime entendre cet oracle de Delphes, rendu aux Lacédémoniens prêts à recevoir les lois de Lycurgue : oracle que Plutarque nous a transmis d'après le vieux Tyrtée, et qui appelle les rois des *hommes* divinement revêtus *de majesté* (3).

J'avoue mon faible : ces textes, quoique pris chez les poètes, m'intéressent davantage, me donnent plus à penser que tout le *Contrat social*. (*Mélanges*, p. 477.)

**26. De la souveraineté du peuple.** — Le peuple est souverain, dit-on; et de qui? De lui-même apparemment. Le peuple est donc sujet.

Il y a sûrement ici quelque équivoque s'il n'y a pas une erreur; car le peuple qui *commande* n'est pas le peuple qui *obéit*. Il suffit donc d'énoncer la proposition générale : « *Le peuple est souverain*, » pour sentir qu'elle a besoin d'un commentaire.

Ce commentaire ne se fera pas attendre, du moins dans le système français. Le peuple, dira-t-on, exerce sa souveraineté pas le moyen de ses représentants. Cela commence à s'entendre. Le peuple est un souverain qui ne peut exercer la souveraineté. Seulement chaque individu mâle de ce peuple a le droit de commander à son tour pendant un certain temps : par exemple, si l'on suppose 25 millions d'hommes en France et 7 % députés éligibles chaque deux ans, on comprend que si ces 25 millions d'hommes étaient immortels, et que les députés fussent nommés par tour, chaque Français se trouverait roi périodiquement chaque trois mille cinq cents ans environ. Mais comme dans cet espace de temps, on ne laisse pas que de mourir de temps en temps, et que d'ailleurs les électeurs sont maîtres de choisir comme il leur plaît, l'imagination est effrayée du nombre épouvantable de rois condamnés à mourir avant de régner. (*Mélanges*, p. 117.)

(1) Homère, *Iliad.* II, V. 203 et seq.

(2) Τιμή δ'ἔκ Διός ἐστι, φιλει δὲ ἐμνηστια Ζεὺς. (*Iliad.*, ch. 5, 197.)

(3) Plutarque, *in Lycur.*

**27. — Qui fait les souverains ?** — Tout au plus l'homme peut servir d'instrument pour posséder un Souverain et livrer ses États à un autre Souverain. Il est écrit : C'EST MOI QUI FAIS LES SOUVERAINS. Ce n'est point une phrase d'Église, une métaphore de prédicateur ; c'est la vérité littérale, simple et palpable. C'est une loi du monde politique. Dieu *fait* les rois au pied de la lettre. Il prépare les races royales ; il les mûrit au milieu d'un nuage qui cache leur origine, elles paraissent ensuite *couronnées de gloire et d'honneur* ; elles se placent ; et voici le plus grand signe de leur légitimité.

C'est qu'elles s'avancent comme d'elles-mêmes, sans violence d'une part, et sans délibération marquée de l'autre : c'est une espèce de tranquillité magnifique qu'il n'est pas aisé d'exprimer. *Usurpation légitime* me semblerait l'expression propre (si elle n'était point trop hardie), pour caractériser ces sortes d'origines que le temps se hâte de consacrer. (*Principe générat.*, Préf.)

**28. — Du commencement des dynasties royales.** — Si cette lettre était un livre, et si je pouvais m'enfoncer dans une certaine métaphysique que je me suis faite, peut-être que je vous ferais partager les mêmes opinions ; mais prenons la voie la plus courte de l'expérience.

La politique est comme la physique ; il n'y en a qu'une de bonne : c'est l'expérimentale.

Je dis donc : Ouvrez l'histoire, et montrez-moi un simple particulier qui soit monté subitement au rang suprême, et qui ait commencé une dynastie royale ? Cela ne s'est jamais vu ; donc je suis fondé à croire que la chose est impossible : autrement, comment serait-il possible que, parmi les chances infinies des événements politiques, celle-là ne se fût jamais présentée ?

Charlemagne était Pépin, c'est-à-dire ce qu'il y avait de plus grand dans l'Europe. Il touchait au trône, et la force seule des choses l'y avait pour ainsi dire placé.

Hugues Capet, qui remplaça à son tour les Carlovingiens, était duc de Paris, premier pair de France, fils de Hugues le Grand, et son origine se perdait dans les siècles.

Les Stuarts furent renversés par un autre prince, et leur sang même ne quitta pas le trône, puisque la reine Anne était Stuart.

Enfin, ces familles étaient, pour ainsi dire, *mûres pour la royauté*.

Mais voyez Cromwel... sa race n'a pas tenu : « c'est que son fils ne voulut pas régner, » disent les bonnes gens. — *O bella* (1) !

Est-ce qu'il n'y a pas une cause à tout ? Mais je dis que ces familles ne tiennent pas, et c'est tout ce que je puis dire. Je me crois donc bien fondé à croire que la commission de Bonaparte est de rétablir

(1) Exclamation italienne usitée dans le langage familier.

la monarchie, et d'ouvrir tous les yeux en irritant également les Royalistes et les Jacobins, après quoi il disparaîtra, lui ou sa race : quant à l'époque (1), il serait téméraire de le conjecturer; tout homme sage doit dire : « *Nescio diem neque horam.* »

Vous voyez, Madame, que si je me trompe, c'est au moins sur de bonnes raisons, et après avoir examiné la chose bien attentivement; d'autant plus que, comme vous le sentez assez, je ne fais que raser le sujet.

Malgré la solidité de votre esprit et de vos inclinations sérieuses, je m'aperçois cependant que je me suis enfoncé, plus qu'il ne convient avec une dame, dans les hautes régions de la philosophie de l'histoire.

Parlons d'autre chose, par exemple, de la pluie et du beau temps, du chaud et du froid : c'est un sujet, comme vous savez, inépuisable. (*Lettres et opuscules*, t. I, p. 48, 49.)

**29. — Peut-il arriver qu'une famille royale soit usée?** — Vous avez observé, Madame, que dans la noblesse, qui n'est, par parenthèse, qu'un *prolongement de la souveraineté*, il y a des familles usées au pied de la lettre. La même chose peut arriver dans une famille royale : il y a même une raison physique de cette décadence, raison sur laquelle on s'obstine à fermer les yeux, et qu'il serait cependant très bon de connaître, puisqu'on peut la prévenir; mais ce sujet me mènerait trop loin.

**30. — Les Bourbons.** — La maison de Bourbon est-elle arrivée au point de répéter la chute inévitable des Carlovingiens?

Les partisans du *nouvel homme* le disent en France; mais j'ai de très bonnes raisons de croire le contraire, et je me plais à le penser. Il y a cependant quelque chose à prendre dans toutes ces déclamations de Paris.

Les Bourbons français ne sont certainement inférieurs à aucune race régnante; ils ont beaucoup d'esprit et de bonté; ils ont de plus cette espèce de considération qui naît de grandeur antique, et, enfin, l'utile instruction que donne nécessairement le malheur; mais, quoique je les croie très capables de jouir de la royauté, je ne les crois nullement capables de la *rétablir*. . . . .

Qu'aurait fait le roi au milieu de tous ces décombres? soit qu'il eût voulu transiger avec les préjugés ou les fouler aux pieds, ces préjugés l'auraient de nouveau et irrévocablement détrôné. Laissez faire Napoléon. Laissez-le frapper les Français avec sa verge de fer; laissez-le emprisonner, fusiller, déporter tout ce qui lui fait ombrage; laissez-le faire une Majesté et des Altesses impériales, des maréchaux, des sénateurs héréditaires, et bientôt, n'en doutez pas, des chevaliers de l'ordre. . . . . Alors, Madame, comment voulez-

(1) J. de Maistre écrivait au mois de juillet 1804.

vous que le peuple, tout sot qu'il est, n'ait pas l'esprit de se dire :

« Il est donc vrai qu'une grande nation ne peut être gouvernée en république ! il est donc vrai qu'il faut nécessairement tomber sous un sceptre quelconque, et obéir à celui-ci ou à celui-là ? Il est donc vrai que l'égalité est une chimère ! »

Des idées aussi simples se présenteront à tous les esprits ; mais, je vous le répète, jamais le roi n'aurait pu les faire entrer dans les têtes ; il n'y aurait eu qu'un cri :

*Le voilà qui revient avec ses ducs, ses cordons, etc. Quelle nécessité de rétablir des distinctions odieuses ? etc.*

Aujourd'hui les Français voient ce qu'il en est, et il ne faut pas autant d'esprit qu'ils en ont pour être parfaitement convertis.

Je reprends donc mon terrible dilemme : — Ou la maison de Bourbon est usée et condamnée par un de ces jugements de la Providence dont il est impossible de se rendre raison, et, dans ce cas, il est bon qu'une nouvelle race commence une succession légitime, celle-ci ou celle-là, n'importe à l'univers ; — ou cette famille auguste doit reprendre sa place, et rien ne peut lui être plus utile que l'accession passagère de Bonaparte, qui hâtera sa propre chute et rétablira toutes les bases de la monarchie sans qu'il en coûte la moindre défaveur au prince légitime. Je ne sais pas ce qui arrivera, mais je sais bien que ceux qui disent : *C'est fini !* n'y entendent rien.

En attendant, je m'applaudis d'avoir toujours de nouvelles raisons de vous assurer que la révolution dure toujours, qu'il n'y a point d'exclusion, point d'établissement fixe, et que personne n'a le droit de dire : *C'est fini.*

On l'a dit après la bataille de Marengo, on l'a dit après la bataille d'Austerlitz, on l'a dit après celle de Friedland ; mais, malgré toutes les apparences possibles, toujours on s'est trompé.

Qui aurait pu prévoir les événements d'Espagne (1) ?

Toujours il sortira quelque chose de dessous terre qui prolongera les convulsions, et l'on ne cessera de se massacrer jusqu'à ce que la maison de Bourbon soit à sa place. Lorsqu'on arrache une maison royale de la sienne, le vide qu'elle laisse se remplit tout de suite de sang humain ; mais le vide laissé par la maison de France est un gouffre, et quel sang n'y a pas coulé depuis Calcutta jusqu'à Tornéo !

Cependant l'opinion n'est point pour elle. Il n'est pas rare d'entendre dire aux Français :

*On supporte surtout Bonaparte, parce qu'on ne sait qui mettre à sa place.*

D'autres disent que Henri IV se serait bien conduit différemment à la place de Louis XVI ;

(1) L'auteur écrit en 1809.

Comme s'il y avait une manufacture où l'on fit des Henri IV pour l'instant du besoin !

Toutes les apparences sont contre cette grande maison : de tous les princes qui la composent, les uns n'ont point d'enfants, et les autres n'en peuvent avoir. D'autres sont prisonniers; deux sont morts dans une année. Celui qui avait deviné que, pour une fois, et sans conséquence pour d'autres temps, un prince de cette maison pouvait bien demander des Bourbons à quelque noble et grande demoiselle, a été pris et tué (précisément par cette raison, suivant les apparences); d'autres attendent des princesses imaginaires qui n'arriveront jamais.

*Tout semble donc annoncer la fin de cette grande maison : n'importe, JE PERSISTE A CROIRE QU'ELLE REVIENDRA SUR L'EAU.*

Sans doute, elle devait quelque chose à l'inévitable justice, mais je crois qu'elle l'a payé. S'il en est autrement, la meilleure vue ne peut apercevoir dans l'avenir les traités qui mettront fin aux malheurs que nous voyons. Les pères des plénipotentiaires qui doivent signer ces traités ne sont pas nés.

La cause du genre humain se décide aujourd'hui en Espagne, et tous les yeux doivent se tourner vers cette nation.

*Elle n'a pas voulu souffrir un illustré usurpateur au moment où elle souffrait tout de ses maîtres.*

Voilà le mot que l'histoire écrira en lettres d'or, et qui met ce peuple au-dessus de tous les autres, quel que soit l'événement final qui dépend de la Providence, et qu'elle rendra peut-être conforme à nos vœux, malgré toutes les probabilités contraires. (*Lettres et Opuscules*, t. I, p. 215.)

Point de nouvelles politiques, excepté que le roi d'Espagne a cédé ce royaume à l'empereur de France, ce qu'on ne saurait trop approuver; car pourquoi verser du sang inutilement? Céder est toujours mieux. (*Lettres et Opuscules*, t. I, p. 192.)

Les royalistes triomphent en France de la chute du ministère De-cazes. Ils ont raison sans doute; mais le principe révolutionnaire, frappé momentanément, n'acceptera pas la défaite; plus concentré, plus actif et plus habile, il réagira plus vivement contre la monarchie, et LA FAMILLE ROYALE SERA ENCORE UNE FOIS CHASSÉE DE FRANCE.

Ne croyez pas que je sois prophète; je suis tout simplement un homme qui tire les conséquences naturelles des faits qu'il voit.

**31. Napoléon I<sup>er</sup>.** — Les États du roi sont conquis et possédés par un homme rare, extraordinaire.

Cet homme est surtout remarquable, ainsi que tous ses collègues qui figurent dans l'histoire, par une volonté invincible. Avant d'agir, il réfléchit; mais, dès qu'il a pris son parti, jamais on ne l'a vu reculer. C'est un instrument visiblement choisi par la Providence

pour opérer l'une des plus grandes révolutions qu'on ait vues sur la terre.

Dans les vastes projets qui remplissent sa tête, l'Italie occupe l'un des premiers rangs. Il y tient d'une manière inflexible; et le Piémont, qui est la clef de ce beau pays, est aussi la province qu'il a serrée le plus fortement dans ses bras de fer. Il s'en est occupé sans relâche, il y a tout détruit et tout changé; il l'a, pour ainsi dire, pétri, pour l'amalgamer avec la France, et il se plaît à dire qu'il faudrait trois siècles pour rétablir ce qui existait. (*Lettres et Opuscules*, t. I, p. 179.)

Je ne veux point contester les talents de Bonaparte, ils ne sont que trop incontestables. Cependant, il faut convenir qu'il a fait, cette année (1809), trois choses dignes d'un enfant enragé : je veux parler de sa conduite à l'égard de la Toscane, du Pape et de l'Espagne. Il était maître absolu dans ce pays, il y régnait par la famille régnante; il enlève cette famille auguste, et, par ce beau coup, il met cette nation dans l'état de nature, au pied de la lettre. (*Lettres et Opuscules*, t. I, p. 209).

.....  
 Le retour de Bonaparte est aussi miraculeux que sa chute.  
 .....

On sait que jamais une armée ne se détache du souverain qui l'a fait vaincre : il y a un grand sentiment et un grand mouvement de plus. L'armée française a réuni dans sa pensée l'idée de son avilissement à celle des Bourbons, et celle de sa gloire à Bonaparte. Ce sentiment dans les têtes françaises peut soulever des montagnes.

Nous verrons encore de grands malheurs. La France sera baignée dans le sang. L'armée qui a remplacé Bonaparte sera détruite (1). Il peut se faire qu'il fasse quelque conquête, qu'on sera même obligé de ratifier; mais à la fin il tombera, et la famille royale reprendra sa place. — *Ces propositions sont, à la vérité, tout à fait paradoxales; le temps dira si elles sont folles ou prophétiques.*

Je suis bien persuadé que l'arrivée de Bonaparte en France sera, en définitive, très avantageuse à l'ensemble des choses.

Quant à l'armée, je vous ferai la question que j'adresse ici à beaucoup de monde : croyez-vous, Madame (2), que si un homme s'attachait jusqu'à la mort à une coureuse, on s'aviserait de le traiter de volage? Il me semble, au contraire, qu'il n'y aurait qu'une voix pour dire : Voilà de la constance bien mal placée. L'armée française est fidèle par essence. Elle ne sait ce que c'est que les Bourbons..

Je ne connais que lui, sa gloire, sa puissance.

Vivre sous Bonaparte est ma seule espérance :

Le reste est un vain songe.

(1) La date de cette lettre est du 11 avril 1813.

(2) Madame la comtesse de Laval.

Elle suit l'homme qui la fait vaincre. (*Lettres et Opuscules*, t. 1, p. 333.)

**32. — Bernadotte élu roi de Suède.** — Mais tout cela est bien petit en comparaison de la scène que viennent de nous donner les frères Suédois.

Ce fut le 15 (27) de ce mois que M. Stedding reçut, par un courrier expédié de Stockholm, la nouvelle de l'élection de Bernadotte au trône de Suède, faite par la nation assemblée, *plenis votis*.

Les prétendants étaient, comme vous savez, le roi de Danemark, le prince d'Augustenbourg, son beau-frère et frère du prince héréditaire dernier mort, et le prince de Ponte-Corvo (Bernadotte). Je crois, à vous dire la vérité, que du moment où le dernier s'est mis sur les rangs, il était sûr d'être nommé; et j'ignore encore la raison qui l'a fait préférer. — Tout se conduit avec une dextérité merveilleuse. — Le roi de Danemark a joué un rôle bien misérable dans ce triste drame. Le cabinet français l'a mis en avant avec une apparence de bonne foi parfaite, parce qu'il savait bien que le roi serait rejeté; et, en effet, il l'a été d'une commune voix, et toutes se sont arrêtées sur le prince d'Augustenbourg, qu'on a pressé de se décider. Mais c'est ici que la politique française était aux aguets. Le prince a répondu qu'étant sujet et beau-frère, il ne pouvait accepter sans être émancipé par S. M. danoise. Mais le roi, dûment influencé, s'est obstiné, et pendant ce temps, on a fait le coup à Stockholm.

C'est l'armée qui affranchit Gustave de la Constitution en 1792, c'est l'armée qui détrôna son fils l'année dernière, c'est encore l'armée qui vient de lui donner son successeur : cent cinquante jeunes gens ont fait l'affaire dans la Diète; le reste s'est retiré.

Le cheval me semble l'emblème frappant de l'armée : il obéit volontiers à l'écuyer habile qui l'a dompté; il méprise, au contraire, et jette à terre celui qui veut le monter sans s'y connaître.

Ce fut le malheur du dernier roi de Suède. Il voulut *monter le cheval*; il fallait le laisser à l'écurie, ou le confier à un habile écuyer. Il humilia, il tourmenta l'armée; il employa avec une égale inhabileté la bride et l'éperon; il finit par la punir des fautes qu'il lui avait fait commettre. Ce funeste ridicule a rendu inutiles pour lui de grandes qualités et de véritables vertus. L'armée a juré haine éternelle à lui et à sa race. Ce qui l'a déterminée dans ce cas, c'est encore une suite du même sentiment : c'est pour se laver de son malheur et pour reprendre son rang, et, peut-être plus que tout, pour se venger de la Russie.

Le peuple n'a pas été moins chaud pour cette élection; mais devinez ce qui l'enflamme le plus? C'est que le fils de Bernadotte, né il y a douze ans, s'appelle Oscar. Or, Oscar est fils d'Ossian, fils de Fingal; c'est un des héros de la mythologie, c'est un heu-

reux augure. Cette circonstance bizarre a produit un effet étonnant.

Voilà un soldat élu de sang-froid par les représentants d'une nation ; c'est un événement plus triste peut-être que le meurtre du roi de France. Nous marchons droit au *droit romain* sous les empereurs. Je tue, tu tues, il tue, nous tuons, vous tuez... je serai tué, tu seras tué....., etc., en un mot, tout le verbe. La guerre est déclarée distinctement à toutes les races royales ; et Napoléon a dit un grand mot lorsqu'il a dit qu'il *voulait que sa dynastie fût la plus ancienne de l'Europe*.

Vous en verrez bientôt une autre attaquée, et les généraux d'Alexandre rois avant sa mort. Les anciens baignèrent dans le sang l'Europe et l'Asie ; que feront les modernes ? Je ne puis me détacher de mon idée fixe et consolante, que tout ce que nous voyons n'est qu'un avant-propos terrible, et que nous verrons un jour des événements aussi extraordinaires dans le bien que ceux que nous voyons aujourd'hui dans le mal (1).

Mais, en attendant, la génération sera sacrifiée.

J'ai le cœur aussi serré, monsieur le Comte, que si je ne m'étais attendu à rien. Il nous manquait un *sergent-roi* élu dans les règles, s'une guerre d'existence déclarée aux anciennes races royales, et le pouvoir militaire, débarrassé de tout contre-poids moral, déchaîné dans le monde politique. Nous verrons tout cela. Je me flatte encore que cet état, étranger à l'Europe depuis si longtemps ne pourra s'y enraciner de nouveau. (*Lettres et Opuscules*, t. I, p. 243, 244, 245.)

**33. — Frédéric II, roi de Prusse.** — Avant de connaître la bataille du 14 juin 1807, j'avais écrit sans balancer à notre ami commun : Rien ne peut rétablir la puissance de la Prusse.

Vous voyez, monsieur le Comte, que je ne m'étais pas trompé. Les plus grands observateurs l'avaient prédit. Instruit par eux, il y a longtemps que j'ai prévu et annoncé cette catastrophe.

J'ai eu, depuis que je raisonne, une aversion particulière pour Frédéric II, qu'un siècle frénétique s'est hâté de proclamer grand homme, mais qui n'était au fond qu'un GRAND PRUSSIEN.

L'histoire notera ce prince comme l'un des plus grands ennemis du genre humain qui aient existé. La monarchie, héritière imperturbable de son esprit, était devenue un argument contre la Providence (pour les sots, bien entendu ; mais il y en a beaucoup). Aujourd'hui, cet argument s'est tourné en preuve palpable de la justice éternelle. Cet édifice fameux, construit avec du sang, de la boue, de la fausse monnaie et des feuilles de brochures, a croulé en un clin d'œil, et c'en est fait pour toujours.

(1) Cette lettre, écrite à M. le comte de\*\*\*, est datée du 2 septembre 1810.

Il a duré moins que l'habit de l'architecte, car le dernier habit de Frédéric II est à Paris en fort bon état, et il survivra longtemps à la monarchie prussienne.

Lorsqu'on a porté au Sénat l'épée du *grand homme*, le président Fontanes a prononcé un fort beau discours dont on m'a cité cette phrase :

*Grand exemple pour tous les souverains qui seraient tentés de fonder leurs empires sur des bases aussi fausses.*

Entendez-vous, monsieur le Comte? Tout ce qui se dit là n'est pas faux.

La France et la Prusse, telles que nous les avons connues, sont les plus grands sujets qui jamais aient été présentés à la méditation des hommes d'État et des philosophes. Si j'avais l'honneur de présider à l'éducation d'un prince, je croirais avoir bien employé toute ma vie en les lui expliquant *toute ma vie*.

On voit, d'un côté, comment les hommes que nous appelons barbares ont créé dans la nuit du moyen âge des institutions qui ont duré quatorze siècles, et n'ont cédé à la fin qu'aux efforts répétés d'une foule innombrable d'enragés ayant tous les vices de l'univers et l'enfer pour alliés.

Et comment, de l'autre côté, toute la science, tous les moyens du siècle de la philosophie, mis à la disposition de la souveraineté éclairée et absolue, ont produit un édifice qui a duré quatorze minutes, pour s'affaisser ignoblement au milieu de la quinzième comme une citrouille qu'on écrase.

Chaque nation, en se comparant à ces deux modèles, peut se juger aussi certainement qu'un chimiste juge le métal dans la coupelle. (*Lettres et Opuscules*, t. I, p. 141, 142.)

**34. Louis XIV.** — Assurément Louis XIV possédait des qualités éminentes, et c'est bien mal à propos que dans le dernier siècle on avait formé une espèce de conjuration pour le rabaisser; mais, sans déroger à la justice qui lui est due, la vérité exige cependant qu'en lisant son histoire, on remarque franchement et sans amertume ces époques d'enivrement où tout devait plier devant son impérieuse volonté.

Si l'on songe aux succès éblouissants d'une très longue partie de son règne, à cette constellation de talents qui brillaient autour de lui, à l'habitude du commandement le plus absolu, à l'enthousiasme de l'obéissance qui devinait ses ordres au lieu de les attendre, à la flatterie qui l'environnait comme une sorte d'atmosphère, comme l'air qu'il respirait, et qui finit enfin par devenir un culte, une véritable adoration, on ne s'étonnera plus que d'une chose, c'est qu'au milieu de toutes les séductions imaginables, il ait pu conserver le bon sens qui le distinguait, et que, de temps en temps, il ait pu se douter encore qu'il était homme.

On l'a surnommé *le plus catholique des rois*, et rien n'est plus vrai si l'on ne considère que les intentions du prince; mais si, dans quelques circonstances, le pape se croyait obligé de contredire la moindre des volontés royales, tout de suite la prérogative royale s'interposait entre le prince et la vérité, et celle-ci courait grand risque.

Jamais roi de France ne fut aussi sincèrement attaché à la foi de ses pères, rien n'est plus certain; mais ce qui ne l'est pas moins, c'est que jamais roi de France, depuis Philippe le Bel, n'a donné au Saint-Siège plus de chagrin que Louis XIV. — Imagine-t-on rien d'aussi dur, d'aussi peu généreux que la conduite de ce prince dans l'affaire des *franchises*? Il n'y avait qu'un cri en Europe sur ce malheureux droit d'asile accordé à Rome aux hôtels des ambassadeurs. C'était, il faut l'avouer, un singulier titre pour les souverains catholiques, que celui de protecteur des assassins. Louis XIV seul demeura sourd au cri de la raison et de la justice.

Jamais l'inflexible hauteur du prince qui ne pouvait souffrir aucune espèce de contradiction ne se montra d'une manière plus mémorable que dans l'affaire de la *régale*. (*Église gallic.*, t. II, ch. I<sup>er</sup>.)

**35. — Le roi de Saxe.** — *Examen d'une haute question sur la souveraineté.* — Monsieur le Marquis (1), mille grâces de votre lettre du 11, et de la pièce intéressante qu'elle accompagnait! A l'instance faite par la France, il faut répondre comme à la messe : *dignum et iustum est*.

Vous avez ôté un poids de dessus mon cœur, en me laissant apercevoir seulement la possibilité que justice soit rendue à S. M. le roi de Saxe.

Un roi détrôné par une délibération, par un jugement formel de ses collègues! C'est une idée mille fois plus terrible que tout ce qu'on avait débité à la tribune des Jacobins, car les Jacobins faisaient leur métier : mais lorsque les principes les plus sacrés sont attaqués par leurs défenseurs naturels, il faut prendre le deuil...

Quel crime est donc reproché au roi de Saxe? — *D'avoir tenu à Bonaparte, ou d'être revenu à lui?*

En vérité, monsieur le marquis, on perd la parole lorsqu'on entend de pareilles choses. C'est bien ici qu'il faudra s'écrier : *Qui donc osera jeter la première pierre?* Je n'examine pas si le roi de Saxe raisonna bien ou mal après les batailles de Lutzen et de Bautzen; je mets tout au pire et suppose qu'il eut tort. Personne n'a le droit de lui demander raison de sa conduite.

Si la souveraineté est *amenable* devant quelque tribunal, elle n'existe plus. Si les rois ont le droit de juger les rois, à plus forte raison ce droit appartient aux peuples. Pourquoi pas? D'ailleurs, la

(1) M. le marquis de Saint-Marsan, à Vienne; 28 octob. 1814.

chose revient au même ; car, puisque *tout* juge légitime peut *toujours* être envoyé par *toute* partie lésée, si les rois sont juges légitimes d'un autre roi, tout peuple a droit d'invoquer *tout* souverain contre celui dont ce peuple aura à se plaindre.

Alors nous verrons de belles choses.

Ce fut un grand et magnifique spectacle, un spectacle sublime, admirable à l'excès, et pas assez admiré peut-être, que celui qui nous fut présenté en 1782, lorsque la France, la Savoie et la Suisse vinrent mettre à la raison une petite république en convulsions, calmèrent ses impertinentes tempêtes, puis se retirèrent sans toucher à son territoire ni à son indépendance, sans égratigner ses fortifications, et sans lui donner d'autre ordre que celui d'être heureuse. Si l'on considère la supériorité des trois puissances réunies sur celle de Genève, et même celle de la France sur les deux autres alliés, on trouvera difficilement dans l'histoire un plus magnifique hommage rendu aux principes. Aujourd'hui, nous pourrions voir un souverain vénérable par l'âge et par la conduite, célèbre par ses vertus domestiques et religieuses, chéri et regretté de son peuple : nous pourrions le voir, dis-je, après un règne paternel de plus d'un demi-siècle, jugé et déposé par ses frères, et contre le vœu exprès de ses sujets, pour s'être trompé sur une question de morale et de politique la plus délicate et la plus importante ! Ce serait, il faut l'avouer, un spectacle un peu différent.

J'ai supposé le souverain coupable ; maintenant je fais un pas de plus, et je suppose le tribunal compétent. Voilà donc un roi coupable d'un crime horrible, *celui de n'avoir pas pensé comme les autres*. Qu'en ferons-nous ? Nous donnerons ses États à une autre famille : ceci est nouveau.

Parce qu'un père de famille se conduit mal et parce que le Sénat l'interdit, il faut transporter ses biens à des étrangers, au préjudice de ses héritiers naturels ? C'est une superbe jurisprudence ! Je serais désolé, monsieur le marquis, si l'assemblée la plus auguste, qu'on pourrait appeler *un sénat de rois*, venait à juger comme une loge de francs-maçons suédois.

C'est dans ce moment, plus que jamais, que l'esprit des peuples, totalement corrompu par vingt-cinq ans de brigandage, a besoin d'être rassaini par la noble et sainte politique des souverains. Qu'on ne nous parle plus de rois détrônés, de partages de convenance, et pas même de *grands* et de *petits* souverains : la souveraineté n'est ni *grande* ni *petite* ; elle est ce qu'elle est.

On nous parlera, sans doute, de nécessité politique, d'engagements irrévocables, etc. Je n'entre pas dans tous ces détails. Personne ne respecte plus que moi les juges futurs du roi de Saxe, et le plus influent surtout. Pour vous qui connaissez mes sentiments comme sujet, comme ministre du roi de Sardaigne et comme particulier, je

me borne à désirer de toutes les forces de mon âme que la Providence, qui a couronné l'empereur de Russie de tant de gloires, lui accorde celle de pouvoir écarter le plus grand des scandales politiques.

Si le congrès ne s'attache pas fortement aux grands principes, il ne fera que serrer les dents du dragon, et ce sera à recommencer, à la vérité, sur un ton moins atroce. (*Lettres et Opuscules*, t. I, p. 296, 297.)

**36. — Explication donnée à M. le vicomte de Bonald sur la durée des règnes.** — Je trouve aussi M. l'abbé de Lamennais bien heureux d'avoir eu un patron tel que vous. Je viens de lui écrire longuement, et je lui donne quelques explications sur un article de mon livre qui l'avait fort intrigué : c'est celui de la vie commune des souverains et des familles royales *naturelles*.

Je vous en conjure, monsieur le vicomte, examinez cet article de bien près avec vos excellents yeux. Si, en général, les rois ont plus de vie que nous; si les règnes s'allongent à mesure que la religion se purifie, si les règnes catholiques sont plus longs, n'est-ce pas une mine bien digne d'être creusée?

Mais si les règnes catholiques sont de 25 ans, comme en France, en Piémont et ailleurs, et si la vie commune des hommes n'est que de 27 ans, comment n'y aurait-il pas plus de vie dans la maison royale? il faudrait alors que tous les souverains fussent montés sur le trône en tombant dans le berceau.

Examinez bien, je vous prie. (*Lettres et Opuscules*, t. II, p. 28.)

**37. — Obstination des hommes à unir l'empire et le sacerdoce.** — Les philosophes de ce siècle se sont beaucoup plaint de la ligue de l'empire et du sacerdoce, mais l'observateur sage ne peut se dispenser d'admirer l'obstination des hommes à mêler ces deux choses : plus on remonte dans l'antiquité, et plus on trouve la législation religieuse. Tout ce que les nations nous racontent sur leur origine prouve qu'elles se sont accordées à regarder la souveraineté comme divine dans son essence : autrement elles nous auraient fait des contes tout différents. Jamais elles ne nous parlent de *contrat primordial*, d'association volontaire, de délibération populaire. Aucun historien ne cite les *assemblées primaires* de Memphis ou de Babylone. C'est une véritable folie d'imaginer que le préjugé universel est l'ouvrage des souverains. L'intérêt particulier peut bien abuser de la croyance générale, mais il ne peut la créer. Si celle dont je parle n'avait pas été fondée sur l'assentiment antérieur des peuples, non seulement on n'aurait pu la leur faire adopter, mais les souverains n'auraient pu imaginer une telle fraude. En général, toute idée universelle est naturelle. (*Mélanges*, p. 200.)

Les parlements de France avaient porté un coup mortel aux deux puissances, en les mettant l'une à l'égard de l'autre dans une fausse

position. Ils en avaient fait deux ennemies toujours aux aguets et toujours prêtes à se précipiter l'une sur l'autre; tandis que, par nature, ce sont deux sœurs qui doivent marcher ensemble vers le même but, en se donnant la main.

On reprochait à la politique romaine je ne sais quel caractère sournois, timide tortueux, tergiversateur.

.....  
 Sans examiner *si et jusqu'à quel point* on pouvait avoir raison, je dis que ce caractère quelconque était notre ouvrage : c'est en rectifiant notre politique que nous perfectionnerons la vôtre. (*Lettres et Opuscules*, t. I, p. 382.)

**38. — Le Souverain qui met la main sur le pape est malheureux et abrège son propre règne.** — Nous recevons dans ce moment la nouvelle de la convocation du concile de Paris, avec la lettre menaçante de Napoléon qui a cassé la glace et menace ouvertement de déposer le Pape. Voilà un autre ordre de choses; et qui sait ce que nous verrons? Il me paraît impossible que, d'un côté ou de l'autre, il ne s'élève pas quelque opposition, quelque protestation sublime. Quoi qu'il en soit, Votre Majesté assiste avec nous à l'une des plus grandes expériences qui puissent avoir lieu sur ce sujet. (*Lettres et Opuscules*, t. I, p. 246.)

**39. — Il fait bon vivre sous la crosse.** — Voulez-vous connaître le véritable esprit sacerdotal? Étudiez-le dans le pays où le prêtre a tenu le sceptre ou le tient encore. Des circonstances extraordinaires avaient établi en Allemagne une foule de souverainetés ecclésiastiques. Pour les juger sous le rapport de la justice et de la douceur, il suffirait de rapporter le vieux proverbe allemand : *Il est bon de vivre sous la crosse*. Les proverbes, qui sont le fruit de l'expérience des peuples, ne trompent jamais. Jamais, dans ces pacifiques gouvernements, il n'était question de persécutions, ni de jugements capitaux contre les ennemis spirituels de la puissance qui régnait.

**40. — Rome!** — Mais que dirons-nous de Rome, monsieur le Comte? Assurément, c'est dans le gouvernement des Pontifes que le véritable esprit du sacerdoce doit se montrer de la manière la moins équivoque. Or, c'est une vérité universellement reconnue, que jamais on n'a reproché à ce gouvernement que la douceur. Nulle part on ne trouvera un règne plus paternel, une justice plus également distribuée, un système d'impositions à la fois plus humain et plus savant, une tolérance plus parfaite. Rome est peut-être le seul lieu de l'Europe où le juif ne soit ni maltraité ni humilié. A coup sûr, du moins, c'est celui où il est le plus heureux, puisqu'une autre phrase proverbiale appela de tout temps Rome *le paradis des Juifs*.

Ouvrez l'histoire : quelle souveraineté a moins sévi que Rome moderne contre les délits antireligieux de toute espèce? Même dans

les temps que nous appelons d'*ignorance* et de *fanatisme*, jamais cet esprit n'a varié. Permettez-moi de vous citer seulement Clément IV, *grondant*, au pied de la lettre, le roi de France (qui était cependant saint Louis) sur les lois trop sévères, au jugement du Pontife, que ce grand prince avait portées contre les blasphémateurs (1) le priant instamment, dans une bulle du 12 juillet 1268, de vouloir bien adoucir ces lois.

Voltaire. . . . a rendu plus d'un témoignage au gouvernement des Pontifes. Je veux vous en citer un très remarquable. Il est tiré du poème de *la Loi naturelle*, où l'on n'irait point le chercher sans être averti :

*Marc-Aurèle et Trajan mêlaient au champ de Mars  
Le bonnet du pontife au bandeau des Césars.  
L'univers, reposant sous leur heureux génie,  
Des guerres de l'école ignorait la manie;  
Ces grands législateurs, d'un saint zèle animés,  
Ne combattirent point pour leurs poulets sacrés.  
ROM, ENCORE AUJOURD'HUI CONSERVANT CES MAXIMES,  
JOINT LE TRÔNE A L'AUTEL PAR DES NOEUDS LÉGITIMES;  
SES CITOYENS EN PAIX, SAGEMENT GOUVERNÉS,  
NE SONT PLUS CONQUÉRANTS ET SONT PLUS FORTUNÉS (2).*

Or, je vous le demande, monsieur le Comte, comment serait-il possible qu'un caractère général d'une telle évidence se démentît sur un seul point du globe? Doux, tolérant, charitable, consoateur dans tous les pays du monde,.... etc... (*Lettres sur l'Inquisit.*, 1<sup>re</sup> lettre.)

**41. — Point de civilisation sans religion.** — Jamais les nations n'ont été civilisées que par la religion. Aucun autre instrument connu n'a de prise sur l'homme sauvage. Sans recourir à l'antiquité, qui est très décisive sur ce point, nous en voyons une preuve sensible en Amérique. Depuis trois siècles nous sommes là avec nos lois, nos arts, nos sciences, notre civilisation, notre commerce et notre luxe : qu'avons-nous gagné sur l'état sauvage? Rien. Nous détruisons ces malheureux avec le fer et l'eau-de-vie; nous les repoussons insensiblement dans l'intérieur des déserts, jusqu'à ce qu'enfin ils disparaissent entièrement, victimes de nos vices autant que de notre cruelle supériorité. (*Principe générateur*, XXXIII.)

**42. — Missions.** — Quel philosophe a-t-il jamais imaginé de quitter sa patrie et ses plaisirs pour s'en aller dans les forêts de l'Amérique à la chasse des sauvages, les dégouter de tous les vices de la barbarie et leur donner une morale? Ils ont bien mieux fait; ils ont composé de beaux livres pour prouver que le sauvage était

(1) Voyez du Cange, dans ses notes sur Joinville, *Collection des Mémoires* concernant l'histoire de France, t II., p. 258, note 3<sup>e</sup>.

Voyez le poème DE LA RELIGION NATURELLE, IV<sup>e</sup> partie.

l'homme *naturel*, et que nous ne pouvions souhaiter rien de plus heureux que de lui ressembler. Condorcet a dit *que les missionnaires n'ont porté en Asie et en Amérique que de honteuses superstitions*. Rousseau a dit, avec un redoublement de folie véritablement inconcevable, *que les missionnaires ne lui paraissent guère plus sages que les conquérants*. Enfin, leur coryphée a eu le front (mais qu'avait-il à perdre?) de jeter le ridicule le plus grossier sur ces pacifiques conquérants que l'antiquité aurait divinisés.

Ce sont eux cependant, ce sont les missionnaires qui ont opéré cette merveille au-dessus des forces et même de la volonté humaine. Eux seuls ont parcouru d'une extrémité à l'autre le vaste continent de l'Amérique pour y créer des hommes. Eux seuls ont fait ce que la politique n'avait pas seulement osé imaginer. Mais rien dans ce genre n'égalé les missionnaires du Paraguay. C'est là où l'on a vu d'une manière plus marquée l'autorité et la puissance exclusive de la religion pour la civilisation des hommes. On a vanté ce prodige, mais pas assez : l'esprit du dix-huitième siècle et un autre esprit son complice ont eu la force d'étouffer, en partie, la voix de la justice et même celle de l'admiration. Un jour peut-être (car on peut espérer que ces grands et nobles travaux seront récompensés), au sein d'une ville opulente assise sur une antique *savane*, le père de ces missionnaires aura une statue :

A L'OSIRIS CHRÉTIEN,  
DONT LES ENVOYÉS ONT PARCOURU LA TERRE  
POUR ARRACHER LES HOMMES A LA MISÈRE,  
A L'ABRUTISSEMENT ET A LA FÉROCITÉ  
EN LEUR ENSEIGNANT L'AGRICULTURE,  
EN LEUR DONNANT DES LOIS,  
EN LEUR APPRENANT A CONNAITRE ET A SERVIR DIEU,  
APPRIVOISANT AINSI LE MALHEUREUX SAUVAGE,  
NON PAR LA FORCE DES ARMES,  
DONT ILS N'EURENT JAMAIS BESOIN,  
MAIS PAR LA DOUCE PERSUASION, LES CHANTS MORaux  
ET LA PUISSANCE DES HYMNES,  
EN SORTE QU'ON LES CRUT DES ANGES.

Or, quand on songe que cet ordre législateur qui régnait au Paraguay par l'ascendant unique de ses talents et de ses vertus, sans jamais s'écarter de la plus humble soumission envers l'autorité légitime; que cet ordre, dis-je, venait en même temps affronter dans nos prisons, dans nos hôpitaux, dans nos lazarets, tout ce que la misère et la maladie ont de plus hideux; que ces mêmes hommes qui couraient, au premier appel, se coucher sur la paille à côté de l'in-

digence, n'avaient pas l'air étranger dans les cercles les plus polis; qu'ils allaient sur les échafauds *dire les dernières paroles* aux victimes de la justice humaine, et que de ces théâtres d'horreur ils s'élançaient dans les chaires pour y tonner devant les rois; qu'ils tenaient le *pinceau* à la Chine, le télescope dans nos observatoires, la lyre d'Orphée au milieu des sauvages, et qu'ils avaient élevé tout le siècle de Louis XIV; lorsqu'on songe enfin qu'une détestable coalition de ministres pervers, de magistrats en délire et d'ignobles sectaires, a pu, de nos jours, détruire cette merveilleuse institution et s'en applaudir, on croit voir ce fou qui mettait le pied sur une montre en lui disant : *Je t'empêcherai bien de faire du bruit.* — Mais qu'est-ce que je dis? Un fou n'est pas coupable. (*Principe générat.*, n° 35.)

**43. — Révolution française.** — La révolution française est *satanique dans son principe; elle ne peut être véritablement finie, tuée, exterminée que par le principe contraire.* (*Lettres et Opuscules*, t. I, p. 381.)

La révolution française commençait à peine, et déjà son caractère était prononcé. La liberté prenait en naissant une attitude sacrilège. A la place du chapeau antique, les serpents des furies se dressaient sur sa tête effroyable; elle agitait des poignards, elle montait sur des cadavres pour se faire entendre de plus loin.

Aussi vile que féroce, jamais elle ne sut ennoblir un crime ni se faire servir par un grand homme. C'est dans les pourritures du patriciat, c'est surtout parmi les suppôts détestables ou les écoliers ridicules du philosophisme, c'est dans l'ancre de la chicane ou de l'agiotage qu'elle avait choisi ses adeptes et ses apôtres. aussi jamais un abus plus dégoûtant, une prostitution plus révoltante de la raison humaine n'avaient souillé les annales d'aucun peuple.

Ce fut même là le trait primordial et caractéristique de la liberté française : on pardonnait plutôt à cette bacchante ses inexplicables forfaits, que ses efforts philosophiques pour les excuser ou pour leur donner des noms respectables. Elle ne parlait que de vertu, de probité, de patriotisme, de justice; et les sages, consternés, ne voyaient sous ses étendards civiques que des prêtres apostats, des chevaliers félons, des sophistes impurs, des phalanges de bourreaux, un peuple d'insensés, et l'assemblage hideux de tous les crimes qu'on peut commettre sans courage.

Mais c'est précisément parce que la révolution française, dans ses bases, est le comble de l'absurdité et de la corruption morale, qu'elle est éminemment dangereuse pour les peuples. La santé n'est pas *contagieuse*; c'est la maladie qui l'est trop souvent. Cette révolution, bien définie, n'est qu'une expansion de l'orgueil immoral, débarrassé de tous ses liens : de là cet épouvantable prosélytisme qui agite l'Europe entière. L'orgueil est immense de sa nature; il

détruit tout ce qui n'est pas assez fort pour le comprimer : de là encore les succès de ce prosélytisme.

Quelle digne opposer à une doctrine qui s'adressa d'abord aux passions les plus chères du cœur humain, et qui, avant les plus dures leçons de l'expérience, n'avait contre elle que des usages? La souveraineté du peuple, la liberté, l'égalité, le renversement de toute sorte d'autorité : quelles douces illusions! La foule comprend ces dogmes, donc ils sont faux ; elle les aime, donc ils sont mauvais. N'importe, elle les comprend, elle les aime.

Souverains, tremblez sur vos trônes!!! (*Lettres et Opuscules*, t. II, p. 139 et 140... Discours à M<sup>me</sup> la marquise de Costa.)

Il faut avoir le courage de l'avouer, Madame, longtemps nous n'avons point compris la révolution dont nous sommes les témoins ; longtemps nous l'avons prise pour un événement. Nous étions dans l'erreur.

C'est une époque ; et malheur aux générations qui assistent aux époques du monde!

Heureux mille fois les hommes qui ne sont appelés à contempler que dans l'histoire les grandes révolutions, les guerres générales, les fièvres de l'opinion, les fureurs des partis, les chocs des empires et les funérailles des nations! Heureux les hommes qui passent sur la terre dans un de ces moments de repos qui servent d'intervalles aux convulsions d'une nature condamnée et souffrante. (*Lettres et Opuscules*, t. II, p. 149.)

Si l'on voulait de grands hommes républicains, il est sûr qu'il faudra s'en passer. Tous les véritables législateurs, tous les fondateurs des empires, tous les auteurs des grandes institutions furent des hommes brillants de talents et de vertus. La république seule est née de la fermentation putride de tous les crimes amoncelés ; ses véritables fondateurs ne peuvent être caractérisés par aucune expression : ils échappent à toutes les puissances de la parole ; pour eux, toutes les épithètes qui expriment la bassesse sont trop nobles, et toutes celles qui expriment la scélératesse sont trop faibles. (*Fragments*, p. 158.)

**44. — La révolution veut la destruction de toute religion.** — L'esprit de toutes ces bandes qui se sont succédé à Paris, sous le nom de législateurs, est toujours le même. La première assemblée avait et devait avoir plus de ton, plus d'élégance que l'espèce vile qui lui succéda ; mais l'esprit est *un* et *indivisible*. Depuis la séance de l'Assemblée nationale où l'on refusa de reconnaître une religion de l'État, jusqu'à cette constitution qu'on appelle la « dernière parce qu'on aime mieux la violer à volonté que d'en faire une autre, toujours on verra subsister les mêmes principes contre le culte. Je ne sais même si ceux qui ont dit : « *Je ne veux point décider s'il faut une religion aux hommes ;* » si ceux qui appellent

les religions, sans distinction, *des maladies de l'esprit humain*, ne sont pas plus coupables que ceux qui buvaient dans les calices et disaient : *Emportez ces ordures* (1).

Il est un degré d'abrutissement qui excuse jusqu'à un certain point; mais rien n'est plus impardonnable que cette médiocrité haïtaine et tranchante qui a précisément autant d'esprit qu'il en faut pour être coupable.

Tel est l'esprit général de la Révolution. Il est invincible comme son principe. Tant qu'il subsistera, les Français vivront sous le même anathème; ils seront dévorés par une gangrène sèche qui fera chaque jour de nouveaux progrès. Il faut changer cet esprit, il faut détruire ce principe.

Français, tant que vous supporterez volontairement cette lèpre, vous serez la honte et l'effroi du genre humain; jamais vous n'en serez la gloire, jamais vous ne redeviendrez vous-même qu'en redevenant *très chrétiens*. (*Fragments*, p. 111).

45. — **Comment croire à la durée d'une liberté qui commence par la gangrène?** — S'il est une vérité certaine en politique c'est qu'un peuple corrompu et profondément corrompu n'est pas fait pour la liberté et n'y parviendra jamais.

La jeunesse des nations libres a des caractères si frappants qu'il est impossible de s'y méprendre. A cette époque l'amour de la patrie est une religion, et le respect pour les lois est une superstition; les caractères sont fortement prononcés, les mœurs sont austères; toutes les vertus brillent à la fois; les factions y tournent au profit de la patrie, parce qu'on ne s'y dispute que l'honneur de la servir : tout, jusqu'aux crimes, y porte le sceau de la grandeur. Comment croire à la durée d'une liberté qui commence par la gangrène? Ou, pour parler plus exactement, comment croire que cette liberté puisse s'établir (car il n'y en a point encore), et que du sein de la corruption la plus dégoûtante puisse sortir cette espèce de gouvernement qui se passe de vertu moins que tous les autres? Montesquieu a remarqué que les Anglais ne purent fonder la république dans le siècle dernier *parce que leurs chefs n'avaient point de vertus*; cent écrivains ont répété cette remarque ou, pour mieux dire, cet oracle. Mais les démagogues anglais étaient sans exagération des êtres célestes, si on les compare aux hommes dont la Providence se sert aujourd'hui pour flageller l'Europe.

Quand je les entends parler de liberté et de vertu, je crois voir une courtisane fanée jouant les airs d'une vierge avec une pudeur de carmin.

(1) Avant l'abolition du culte, Philippe (commissaire municipal) s'étant rendu dans la cathédrale de Nancy, dit en montrant le tabernacle : « Que l'on prenne les ordures qui sont dans cette boîte et qu'on les jette à la rue sur le fumier. »

Je le dis sans balancer, il faut leur ressembler un peu pour croire à la durée du gouvernement qu'ils ont établi, car il est impossible d'y croire sans la désirer; c'est une de ces fables que le cœur raconte à l'esprit.

Connaissez-vous dans quelque pays un menteur, un banqueroutier, un homme immoral ou brouillé avec les tribunaux de son pays et surtout un athée de théorie ou de pratique. Gagez hardiment que cet homme est fauteur de la Révolution et de la République française. L'expérience est aisée et ne vous trompera jamais. Toute la fange de l'Europe se soulève et tend vers Paris par un mouvement d'affinité. Écoutons les Français, croyons au cri perçant et continu des écrivains qui gémissent sur ce qu'ils voient.

Et qu'on ne nous objecte point les mœurs féroces et licencieuses des peuples barbares qui sont cependant devenus ce que nous voyons, car on n'embarrasse que des enfants avec de pareilles comparaisons. La verdure mène à la maturité, mais la pourriture ne mène à rien. (*Fragments*, p. 23, 25.)

**46. — Le pouvoir doit être hors de la portée de la foule, ou il n'y a plus de gouvernement.** — Une Constitution libre n'est assurée que lorsque les différentes pièces de l'édifice politique sont nées ensemble et, s'il est permis de s'exprimer ainsi, à côté l'une de l'autre. Les hommes ne respectent jamais ce qu'ils ont fait : voilà pour quoi un roi électif ne possède point la force morale d'un *souverain* héréditaire, parce qu'il n'est pas assez *noble*, c'est-à-dire qu'il ne possède pas cette espèce de grandeur indépendante des hommes et qui est l'ouvrage du temps.

En Angleterre, ce n'est pas le Parlement qui a fait le roi, ni le roi qui a fait le Parlement. Ces deux puissances sont collatérales : elles se sont établies on ne sait ni quand ni comment, et la sanction insensible et puissante de l'opinion les a faites enfin ce qu'elles sont.

Prenons, si l'on veut, un gouvernement républicain quelconque, on trouvera ordinairement un grand Conseil en qui réside, à proprement parler, la souveraineté. Qui a établi ce Conseil? La nature, le temps, les circonstances, c'est-à-dire Dieu. Plusieurs hommes se sont mis à leur place, comme ailleurs un seul homme l'a fait. Il fallait à ce pays une souveraineté divisée entre plusieurs têtes, et parce qu'il le fallait ainsi, elle s'est établie ainsi : c'est tout ce qu'on en sait.

Mais comme les délibérations générales, les brigues et les longueurs interminables qui résultent d'un Conseil souverain nombreux, ne s'accordent point avec les mesures secrètes, promptes et vigoureuses d'un gouvernement bien organisé, la force des choses exigeait encore l'établissement de quelque autre pouvoir différent de ce Conseil général; et ce pouvoir nécessaire, vous le trouverez partout dans ces sortes de gouvernements, sans pouvoir de même en assi-

gner l'origine. En un mot, la masse du peuple n'entre pour rien dans toutes les créations politiques. Il ne respecte même le gouvernement que parce qu'il n'est pas son ouvrage. Ce sentiment est gravé dans son cœur en traits profonds. Il plie sous la souveraineté parce qu'il sait que c'est quelque chose de sacré qu'il ne peut ni créer ni détruire. S'il vient à bout, à force de corruption et de suggestions perfides, d'effacer en lui ce sentiment préservateur, s'il a le malheur de se croire appelé en masse à réformer l'État, tout est perdu. Si le pouvoir n'est pas hors de sa portée, si la foule gouvernée peut se croire l'égal du petit nombre qui gouverne, il n'y a plus de gouvernement : ainsi l'aristocratie est souveraine ou régissante par essence ; et le principe de la Révolution française heurte de front les lois éternelles de la nature. *Mélanges*, p. 221.

**47. — Les Français sont le peuple le plus monarchique, peut-être, de l'Europe.** — En France, où sont les éléments de la prétendue régénération ? La démocratie ne porte sur rien : il faut qu'elle tombe.

Si vous voulez davantage vous convaincre de cette vérité, examinez encore les habitudes du peuple français.

Personne n'ignore que ce peuple était peut-être le *plus monarchique* de l'Europe ; que l'amour qu'il avait pour ses rois était le trait principal de son caractère, celui dont il s'honorait le plus. . . . que cet amour était porté jusqu'à l'idolâtrie, jusqu'au fanatisme et quelquefois jusqu'au ridicule. Un voyageur anglais, qui jouit d'une réputation justement acquise, a fort bien dessiné ce caractère.

« L'amour, dit-il, et l'attachement du Français pour la personne « de ses rois, est une partie essentielle et frappante du caractère national... »

« Le mot *Roi* excite dans l'esprit du Français des idées de bien-« faisance, de reconnaissance et d'amour, en même temps que celle « de pouvoir, de grandeur et de félicité... (1) »

Sous quelque point de vue qu'on envisage ce sentiment, il existait, il frappait les yeux les moins observateurs, il formait le trait saillant du caractère français, et, pour ainsi dire, l'âme de la nation.

Voilà cependant le peuple auquel on propose la liberté la plus illimitée, et qu'on veut faire passer du *culte* de monarchie à la démocratie pure ; l'histoire ne présente pas d'exemple d'une entreprise aussi dépourvue de raison sous tous les rapports.

Un examen approfondi du caractère des Français et de leur histoire ne suffisait point pour mettre dans cette étrange entreprise quelques éléments de prudence et de bons sens : l'histoire de tous les peuples devait être consultée.

(1) *Lettres d'un voyageur anglais sur la France, la Suisse et l'Allemagne* ; traduit de l'anglais par Moore, t. I, lettres VI et VII.

Dès que l'on voulait changer l'ordre politique, il fallait, pour agir sagement, examiner, l'une après l'autre, toutes les nations connues, anciennes et modernes, chercher ce qu'elles ont de commun avec la France par leur caractère et leurs gouvernements. Il fallait rechercher combien il y a eu de monarchies dans l'univers; combien de républiques et quelles républiques; quelle étendue de terrain soumis à ces différents gouvernements, quelle puissance et quelle durée elles ont eues.

Dans ce long et pénible examen, il faut bien se garder de prendre les *anomalies* pour des règles générales. . . . . Les républiques grecques, eu égard encore au peu d'étendue de leur territoire, devraient être mises à part et considérées comme de vraies anomalies politiques.

Et comme les probabilités doivent régler la conduite de l'homme sage dans toutes les occasions où il ne peut se procurer une certitude rigoureuse, on conviendra, sans doute, que le projet de donner une république à 24 millions de Français, est à peu près aussi extravagant que si une intelligence supérieure était venue en révéler l'impossibilité, parce qu'il y a telle réunion de probabilités qui équivaut à la certitude. (*Fragments*, p. 25, 31, 32.)

**49. L'exemple de l'Amérique ne prouve rien.** — L'exemple de l'Amérique septentrionale ne peut être cité contre les vérités que j'expose. Les Américains n'ont pas commis l'extravagance de détruire de fond en comble leur système politique pour en créer un nouveau; l'opération s'est réduite à transporter le pouvoir exécutif d'Angleterre en Amérique.

D'ailleurs, il faut considérer que les législateurs américains ont été puissamment aidés par l'esprit national. Les Américains sont un peuple neuf, bon et surtout calme; le véritable amour de la liberté, dégagé de toute licence, les a continuellement animés.

Mais, à Paris, quelle frénésie! quelles haines! quelle impétuosité et quelle indécence dans les discussions! Les étrangers, témoins de ces scènes, en croyaient à peine à leurs yeux et à leurs oreilles. (*Fragments*, p. 39.)

**49. On ne doit toucher à un gouvernement qu'en tremblant.** — Combien la nation française se fit illusion, et qu'elle comprit mal les dangers de sa position! Avec quelle étonnante légèreté on prononce encore tous les jours les noms de constitution, de gouvernement! GOUVERNEMENT! force indéfinissable! Ressort divin, auquel le plus grand homme ne touche qu'en tremblant: espèce de gravitation qu'on ne peut anéantir, ni, peut-être même, suspendre tout à fait un seul instant, sans voir tous les corps qu'elle assujettissait, s'échapper par des lignes infinies, et tout l'ensemble politique disparaître sans retour! L'idée seule d'une suspension doit faire frémir. Et dans quelles mains, grand Dieu, la France avait-elle déposé

ses intérêts lorsqu'elle se livra, en chantant, à cette épouvantable expérience qui aurait fait pâlir Bacon, Locke et Montesquieu réunis.

Si l'on excepte cette minorité respectable qui a combattu jusqu'au dernier moment avec tant de gloire et si peu de fruit, quels hommes composèrent l'Assemblée constituante?... Une foule d'hommes obscurs dont les noms n'ont jamais été prononcés hors de leurs familles, qui n'étaient recommandés à leur patrie par aucun talent connu, nécessairement étrangers aux hommes et aux affaires, et qui n'apportèrent à l'Assemblée que des têtes gâtées par les livres à la mode, et remplies de théories du collège. Ajoutez à tout cela des scélérats du premier ordre, des hommes profondément immoraux. Voilà les représentants, les législateurs, les régénérateurs de la France.

Le peuple y fut trompé complètement : il crut que ces novateurs avaient du génie parce qu'ils parlaient haut et de la science parce qu'ils parlaient bien. Mais quand ils auraient eu l'un ou l'autre, je doute qu'ils eussent réussi. Trois raisons décisives devaient convaincre les philosophes que tous les efforts constituants n'aboutiraient qu'à déchirer la France ; ils étaient nombreux, ils étaient passionnés, et ils travaillaient à neuf.

Parcourez l'histoire, vous n'y rencontrerez pas un seul peuple qui ait été constitué en corps politique par une assemblée d'homme... C'est toujours un individu unique que chaque nation célèbre comme le père de sa constitution politique. La raison en est simple : un code politique est un tout, un système général de parties correspondantes ; or, un système, ainsi qu'une invention, ne peut jamais être l'ouvrage d'une assemblée. Celle-ci pourra faire quelques bonnes lois isolées, elle fera des parties qui ne feront pas un tout. Une assemblée est faite pour délibérer en présence d'un chef qu'elle éclaire et qui décide ; ou bien pour délibérer par *oui* et par *non* sur une question qu'on lui propose : elle n'a pas d'autres facultés. (*Fragments*, p. 34.)

**50. Le peuple français ne veut pas la République ; il la souffre.** — C'est mentir effrontément à l'univers que de parler « de cet enthousiasme qui créa la République » :

Jamais le peuple français n'a voulu la république.

Il a voulu, sans savoir ce qu'il voulait, un changement quelconque ; il a voulu une *Constitution*, sans savoir ce que c'est qu'une constitution, s'il avait une constitution et comment se font les constitutions.

Quant à la République, elle lui est parfaitement étrangère : elle naquit, elle fut proclamée au milieu de tous les crimes, par un tas de scélérats dégoûtants, l'opprobre éternel de l'espèce humaine. (*Fragments*, p. 64.)

**51. — Antipathie naturelle entre la République française et toutes les vertus.** — Il est une autre plaie aussi pro-

fonde peut-être que celle de l'immoralité proprement dite... Cette plaie est celle du vol.

Ce chapitre est très curieux. Dans tous les temps et dans tous les pays il y a eu des voleurs et des dilapidateurs ; mais jamais on n'avait vu le vol *organisé* (pour me servir d'une expression à la mode). Il était réservé à la République française de présenter ce phénomène. Elle est fondée sur le vol ; elle n'existe que par le vol ; il faut qu'elle permette le vol. Elle vole tout le monde, et tout le monde la vole. La persuasion qui est dans toutes les consciences, de l'illégitimité du gouvernement, agrandit tous les jours cette plaie. En effet, il est des hommes sans morale qui voleront sous tous les régimes, et il est d'autres hommes purs qui ne voleront jamais ; mais les extrêmes ne doivent point être pris en considération. Les spéculations politiques n'ont pour objet que l'*homme commun* ; or, dans ces têtes ordinaires qui forment presque toute la nation, jamais on n'effacera le préjugé qu'il n'est point égal de voler un gouvernement légitime ou de voler des usurpateurs. De là vient que des hommes, d'ailleurs très estimables, en agissent sans façon avec la République, *par manière d'indemnité*. Cette habitude du vol, ce scandale donné et reçu mutuellement tous les jours, et tout le jour sur toute la surface de la France, ont produit à la fin un état de choses dont on ne se forme aucune idée juste si on ne l'a vu de près,

Je ne veux point exagérer : je sais qu'il en reste des vertus en France ; je sais qu'il en reste beaucoup ; j'espère qu'il en restera toujours assez pour *recommencer* la nation ; mais je dis que l'esprit du gouvernement tend sans relâche à les diminuer ; et comme, dans l'ordre moral ainsi que dans l'ordre physique, toute force constante est nécessairement accélératrice, parce que l'effet s'ajoute sans cesse à lui-même, la France est poussée vers l'excès de la corruption et de l'avilissement avec une rapidité toujours croissante qui ne peut être arrêtée que par l'action rassainissante d'un principe diamétralement contraire à celui de la Révolution. Sur ce point, il serait inutile de ménager les expressions.

Il y a une antipathie naturelle et invincible entre la République française et toutes les vertus.

Je n'entends point qu'on me croie sur ma parole. Cette vérité a frappé un excellent républicain qui l'a énoncée avec une franchise, une candeur au-dessus de tout éloge. « En général, dit-il, quant à cette foule de choses qu'on est tacitement convenu dans la société d'appeler du nom de vertus, rien de tout cela n'est nécessaire à notre République (1). »

— Le drôle a raison. (*Fragments*, p. 57.)

(1) Voyez *Considérations politiques et morales sur la France*, par le citoyen Lerebvre, Paris, 1798, in 8°.

# TABLE DES MATIERES.

---

	Pages.
CHAPITRE I <sup>er</sup> . Des Révolutions .....	1
— II. Conjectures sur les voies de la Providence dans la Révolution française.....	7
— III. De la destruction violente de l'espèce humaine.....	24
— IV. La République française peut-elle durer?.....	35
— V. De la Révolution française considérée dans son caractère anti-religieux. — Digression sur le Christianisme.....	47
— VI. De l'influence divine dans les constitutions politiques.....	57
— VII. Signes de nullité dans le gouvernement français.....	64
— VIII. De l'ancienne constitution française. — Digression sur le roi et sur sa déclaration aux Français, du mois de juillet 1795.....	75
— IX. Comment se fera la contre-révolution, si elle arrive.....	95
— X. Des prétendus dangers d'une contre-révolution.....	102
— XI. Fragment d'une histoire de la Révolution française par David Hume.....	133
Post-scriptum.....	154

---

## LETTRES OPUSCULES.

Lettre à une dame protestante sur la maxime qu'un honnête homme ne change jamais de religion.....	157
Lettre à une dame russe sur la nature et les effets du schisme et sur l'unité catholique.....	166
Cinq lettres sur l'éducation publique en Russie à M. le Comte Rasoumowsky, ministre de l'instruction publique.....	182, 192, 206, 213, 232
Lettre à M. le Marquis.... sur la fête séculaire des protestants.....	242
Lettre à M. le Marquis.... sur l'état du Christianisme en Europe.....	252

---

## PENSÉES DE JOSEPH DE MAISTRE.

CHAPITRE I <sup>er</sup> . Religion.....	283
— II. Philosophie.....	293

# TABLE ALPHABÉTIQUE

	Pagés.		Pages.
<b>A</b>			
Actes de justice (Les maux qui nous accablent sont des).....	309	à M. le vicomte de) sur la durée des règnes.....	351
Affinité manifeste entre le Protestantisme et la Révolution.....	287	<b>C</b>	
Amérique (L'exemple de l') ne prouve rien.....	360	Civilisation (Point de) sans religion.....	353
Anatomie (L') de l'homme, de ses facultés, prouve que l'homme est un être social.....	298	Choc (Dans le) de deux autorités grandes et souveraines, il y a toujours des exagérations réciproques.....	311
Antipathie naturelle entre la République française et toutes les vertus.....	361	Christianisme (Lettre à M. le marquis sur... l'état du) en Europe.....	252
Anti-religieux (De la Révolution française considérée dans son caractère). ..	47	Christianisme (Digression sur le).....	47
Anti-souverain par nature (Le Protestantisme est)..	289	Conjectures sur les voies de la Providence dans la Révolution française....	7
Apôtres (Nous avons besoin d') et nous ne trouvons que des conjurés.....	304	Conjurés (Nous avons besoin d'apôtres, et nous ne trouvons que des).....	304
Aristocratie.....	329	Constitution (La) naturelle des nations est toujours antérieure à la Constitution écrite.....	314
Assemblée d'hommes (La constitution politique ne sera jamais surtout le résultat d'une).....	316	Constitution (La) politique ne sera jamais surtout le résultat d'une assemblée d'hommes.....	316
Association religieuse ou politique (La raison humaine est parfaitement nulle pour créer ou conserver une).....	317	Constitutionnelle (Aucune loi fondamentale et) ne peut être écrite.....	313
<b>B</b>		Constitutionnelle (Toute institution réellement) n'établit jamais rien de nouveau.....	322
Barbare (Le).....	297	Constitutions politiques (De l'influence divine dans les).....	57
Bernadotte élu roi de Suède.	346		
Bonald (Explication donnée			

	Pages.
Constitution française (De l'ancienne).....	75
Contrat social de Rousseau.	301
Contre - Révolution (Comment se fera la) si elle arrive?.....	95
Contre-Révolution (Des prétendus dangers d'une)..	102
Créateur (Principe) des empires.....	312
Crosse (Il fait bon vivre sous la).....	352

## D

Déclaration aux Français (Digression sur le Roi et sur sa) du mois de juillet 1795).....	75
Démocratie (De la).....	331
Despotisme.....	334
Divine (De l'influence) dans les constitutions politiques.....	57
Divinité (Dès que l'homme se sépare de la), il se gangrène et gangrène tout ce qu'il touche.....	320
Doute (Du).....	307
Dynasties (Du commencement des) royales.....	341

## E

Édifice politique (Dieu investit d'une puissance surhumaine l'homme qu'il destine à former un)	320
Édit de Nantes (Révocation de l').....	290
Éducation (Lettres sur l') publique en Russie.....	182
Égyptiens.....	324
Ennemi (Pas d') de la Religion qui n'ait vanté le Protestantisme.....	291
Ennuyer (Qui ne sait s') ne sait rien.....	309
Enthousiasme (De l') politique.....	312
Épicure (A propos d').....	308

## Pages.

Étrusques.....	324
Exilé (De l').....	307
<i>Expressa nocent, non expressa non nocent</i> .....	308

## F

Factieux (Pas de), pas d'ennemi de la Religion qui n'ait vanté le Protestantisme.....	291
Femme (La) forte file, se cache, obéit et se tait...	305
Fondamentale (L'homme ne peut abolir une loi)....	308
Fondamentale (Aucune loi) et constitutionnelle ne peut être écrite.....	313
Français (Influence des) sur l'opinion.....	303
Frédéric II, roi de Prusse.	347

## G

Gangrène (Comment croire à la durée d'une liberté qui commence par la)...	357
Gouvernement? (Un peuple peut-il se donner un)...	323
Gouvernement français (Signes de nullité dans le).	64

## H

Histoire (L') nous dit que l'homme est un être social.....	296
Homme (Force et faiblesse de l').....	
— (L') naît mauvais dans une partie de son essence..	296
Humaine (De la destruction violente de l'espèce)....	24
Hume (Fragment d'une histoire de la Révolution française par David)....	133

## I

Idée (Une), née dans une tête saine et approuvée par des hommes de poids, ne peut être condamnable	309
--	-----

	Pages.		Pages.
Immortalité de l'âme.....	310	Maxime (Lettre à une dame protestante sur la) qu'un honnête homme ne change jamais de religion....	157
Infailibilité du Pape.....	284	Médiocrité (La) seule refuse d'admirer et d'aprouver.....	309
Insurrection (De l').....	307	— (Comment expliquer le succès de la)...	207
J			
Jésuites (Constitution des).		Mérite (Rarement le) seul préside au choix des hommes.....	306
L			
Lacédémoniens.....	324	Missions.....	353
Législateur (Le grand) des Hébreux.....	315	Monarchie (La).....	327
Législateurs (Les véritables) ont tous senti la nécessité d'unir la religion à la politique.....	318	Monarchique (Les Français sont le peuple le plus peut-être de l'Europe...)	359
Lettre à une dame protestante sur la maxime qu'un honnête homme ne change jamais de religion.	157	Mort (De la peine de).....	307
— à une dame russe sur la nature et les effets du schisme et sur l'unité catholique.....	166	— (Cause de la) des empires.....	312
— (Cinq) sur l'éducation publique en Russie, à M. le comte Razoumowsky, 182, 122, 202, 232 et...	242	N	
Ligue (La).....	288	Napoléon.....	344
Livres (Des proscriptions) <i>in odium auctoris</i> .....	284	Nations (Toutes les) veulent assigner une origine divine à leurs gouvernements.....	339
Louis XIV.....	348	Nature (État de).....	300
Lutte (La responsabilité de la) terrible du xvi <sup>e</sup> siècle retombe sur le protestantisme.....	289	Nullité (Signes de) dans le gouvernement français..	64
Lycées.....	305	O	
M			
Maux (En reprochant à la philosophie les) qu'elle nous a faits, n'est-on point injuste?.....		Obstination des hommes à unir l'empire et le sacerdoce.....	351
— (Les) qui nous accablent sont des actes de justice.....	309	Opinion (Influence des Français sur l')..	303
		— (Puissance de l')....	309
		Orang-outang (L') se chauffe comme nous, jamais il n'avancera un tison.....	308
		Origine divine (Toutes les nations veulent assigner une) à leurs gouvernements.....	339
		P	
		Pape (Infailibilité du)....	284

TABLE ALPHABÉTIQUE.

367

	Pages.		Pages.
Pape (Le souverain qui met la main sur le) est malheureux et abrège son propre règne .....	352	France et en Europe....	283
Patriotisme (Du).....	317	Religion (La).....	283
Peuple (De la souveraineté du).....	340	— (La Révolution veut la destruction de toute.....	356
— Peut-il se donner un gouvernement?... ..	323	Remède aux grands maux politiques.....	311
Philosophie (La) n'agit qu'en moins.....	293	République (La) peut-elle durer?.....	35
Politique (La) est la plus épineuse des sciences.....	312	— (Le peuple français ne veut pas la), il la souffre.....	369
— (Pourquoi le monde) a croulé.....	325	Révolution française.....	355
— (La constitution) des peuples ne peut être une œuvre purement humaine..	315	— (La) veut la destruction de toute religion.....	356
Pouvoir (Le) doit être hors de la portée de la foule ou il n'y a plus de gouvernement.....	358	Révolutions (Des).....	1
Proscriptions (Des) des livres <i>in odium auctoris</i> .	284	Révolution française (Conjecture sur les voies de la Providence dans la)....	7
Protestantisme (Le).....	285	— (De la) française considérée dans son caractère anti-religieux.....	47
— (Affinité manifeste entre le) et la Révolution.....	287	— française (Fragment d'une histoire de la) par David Hume..	133
Protestants (Lettre à M. le marquis... sur la fête séculaire des).....	242	— (Affinité manifeste entre la) et le protestantisme.....	287
Providence (Conjectures sur les voies de la) dans la Révolution française.	7	Robespierre (L'Évangile enseigné par l'Église protestante ne fit jamais peur à).....	291
R		Roi (Digression sur le) et sur sa déclaration aux Français du mois de juillet 1795.....	75
Raison (La) individuelle ne produit rien, ne conserve rien pour le bonheur général	293	Rois (Sacres des).....	284
— individuelle (La où la) domine, il ne peut exister rien de grand.....	294	— (Les) précédèrent le gouvernement républicain et furent les véritables fondateurs de la liberté.....	321
Religieux (Mouvement) en		Romains .....	324
		Rome .....	352
		Rousseau (Contrat social de)	301

	Pages.		Pages.
S			
Sacres des Rois.....	284	Souverains? (Qui fait les)..	341
Sans-culottisme de la religion (Le protestantisme est le).....	292	Souveraineté (La) et la société naquirent ensemble .....	302
Sauvage (Le).....	297	— (La) vient-elle de Dieu ou des hommes?..	338
Saxe (Le roi de).....	349	Supériorité (De la).....	306
Schisme (Lettre à une dame russe sur la nature et les effets du) et sur l'unité catholique.....	166	Surhumaine (Dieu investit d'une puissance) l'homme qu'il destine à former un édifice politique.....	320
Séculaire (Lettre à M. le marquis... sur la fête) des Protestants.....	242	T	
Sentiment (Les forces de l'homme dépendant du moral qui l'anime.....)	308	Tempérament (La loi du) dans l'harmonie sociale.	312
Serment (Du) au Souverain	311	Toucher (On ne doit) à un gouvernement qu'en tremblant.....	360
Seul (Parce que l'homme agit, il croit agir).....	302	Tranquilliser (La Philosophie est un terrain sur lequel le pied humain n'a jamais pu se).....	308
Siècle (Qui l'emporte du x <sup>e</sup> ou du xviii <sup>e</sup> ).....	303	Tremblant (On ne doit toucher à un gouvernement qu'en).....	360
Social (L'histoire nous dit que l'homme est un être)	296	U	
Sociétés (Il est de la nature de l'homme d'être réuni en grandes).....	299	Unir (Obstination des hommes à) l'empire et le sacerdoce.....	351
Société (La) n'est pas l'ouvrage de l'homme.....	299		
Souverain (Du serment au)	311		





La Bibliothèque  
Université d'Ottawa  
Echéance

The Library  
University of Ottawa  
Date Due

70.4.125



JN 2485 1796 .M35 1910



a39003



001472165b



COLL	ROW	MODULE	SHELF	BOX	POS	C
333	02	09	10	22	07	0